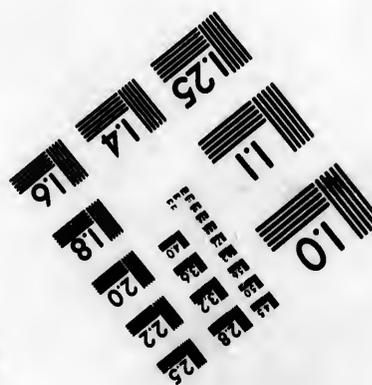
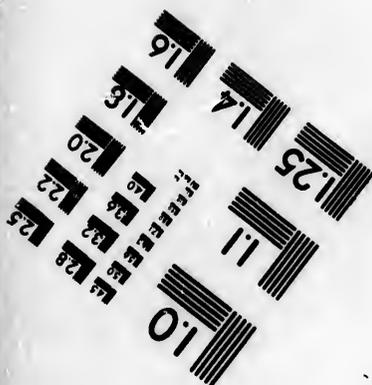
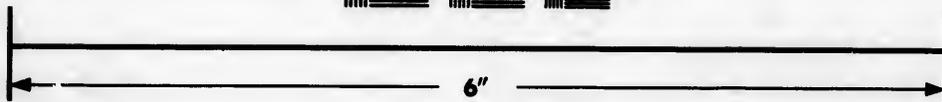
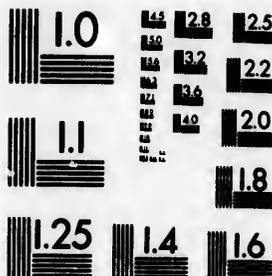


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.25
1.8 2.0
2.2 2.5
2.8 3.2
3.6 4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

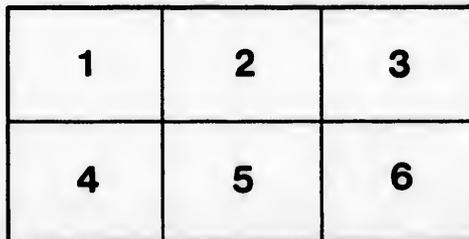
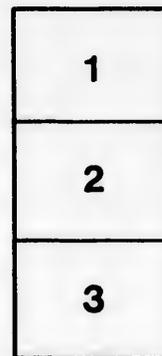
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

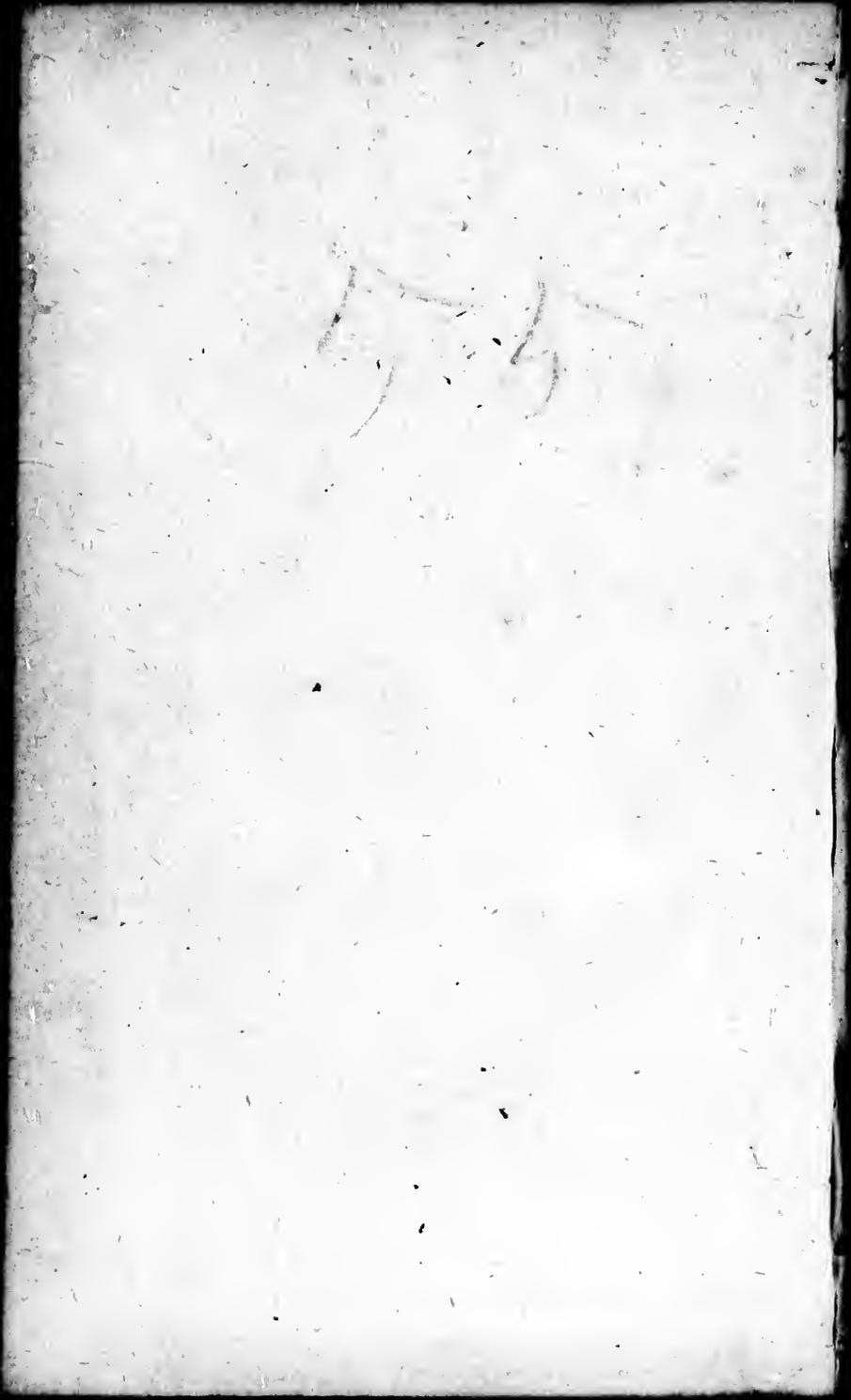
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
o

pelure,
n à

32X



HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.
TOME QUINZIÈME.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

TOME QUINZIÈME

237

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

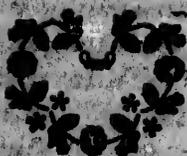
DÉDIÉE AU ROI,

PAR

M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Église de Noyon.

TOME QUINZIÈME

Depuis la décadence des Fauteurs du grand
schisme d'Occident en 1409, jusqu'
fin du schisme de Bâle en 1449.



A MAESTRICHT,

De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.

M. DCC. LXXXIII.

Avec Approbation.



Bibliothèque,
Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE





HERSCHEN

M. W. G. E. V. S. W.

DÉDIE AU ROI

PAR

M. L'Abbé DE BARANT, Prêtre,
Chanoine de l'Église de Mayence.

TOME QUINZIÈME.

Depuis la décadence des Empires du grand
Occident et Occident en 1789, jusqu'à
fin du règne de Louis en 1792.



A M A E S T R I C H T.

De l'imprimerie de P. J. LEONARD.

M. DCC. LXXIII.



avec Approbation.

SOMMAIRE

DU QUINZIEME VOLUME,

En forme de Table.

LIVRE QUARANTE-HUITIEME.

Traité général de l'Europe, & de
 ses principales puissances. Page 1.
 Voyage de l'Empereur Manuel Pa-
 leologue en Occident. Bajazet vain-
 cu & fait prisonnier par Tamerlan 10.
 Jubilé séculaire 12. Flagellans 14.
 Brûlés de Wislitz portés en Bohême
 & en Allemagne 17. Jean Hus 18.
 Evasion & rétablissement de Benoît
 XIII 20. Mort de Boniface IX 31.
 Election d'Innocent VII 31. Fruits
 du zèle de Saint Vincent Ferrer 36.
 La Bienheureuse Colette réforme l'or-
 dre de Saint François 38. La France
 veut de nouveau se soustraire à l'obé-
 dience de Benoît XIII 42. Grégoire
 XII succède à Innocent VII 45. Né-
 gociation entre Benoît XIII & Gré-

vj SOMMAIRES.

grégoire XII 48. Le *duc de Bourgogne*
 fait assassiner le *duc d'Orléans* 51.
Benoît XIII s'enfuit en *Espagne* 52.
 La *France* prend le parti de la neu-
 tralité entre les deux *Papes* 54. *Con-*
vocation du concile de Pise 55. *Bé-*
noît XIII tient son concile à *Per-*
pignan 57. *Ouverture du concile de*
Pise 58. *Ambassadeurs de Robert de*
Bavière au concile 60. *L'Italie* se sou-
 strait à l'obéissance de *Grégoire XII*
 64. *Ambassadeurs des princes d'Avoyr*
 au concile de *Pise* 67. *Souffrance*
 des deux obédiences, prononcée par
 le concile 73. *Arrivée & fuite des lé-*
gats de Benoît XIII 74. *Election d'A-*
lexandre V 76. *Concile de Grégoire*
XII 79. *Effets du concile de Pise* 81.
Obéissance d'Alexandre V 83. *Con-*
duite & caractère de ce Pape 84.
Bulle d'Alexandre contre *Nicolas*
Jacobel & Jérôme de Prague 87.
Jean XXIII *Pape* 89. *Sigismond Em-*
pereur 90. *Bataille de Carillan*, &
 ses suites 91. *Albicus* succede à *Sbin-*
cou, *archevêque de Prague*. *Progrès*
 de *Jean Hus* 93. *Bulle de Jean XXIII*
 contre les *Wicléffites* & les *Hussites*
 95. *Grégoire XII*, abandonné par le
Roi Ladislas 96. *Ladislas* s'empare

S O M M A I R E S. vij

de Rome 97. Sa mort 98. Henri V
succede en Angleterre au Roi Henri
IV. Révolte des Lollards punie 99.
On condamne en France la doctrine
du tyrannicide 101. Convocation du
concile de Constance 103.

LIVRE QUARANTE NEUVIÈME.

Arrivée de Jean XXIII à Con-
stance 105. Arrivée & caractère de
l'Empereur Sigismond 109. Nonces de
Grégoire XII & Benoît XIII 111.
Le concile se détermine par la voie
de cession 113. On prend le parti d'o-
piner par nations 117. Gerson député
de l'université de Paris, & ambassa-
deur du Roi de France 120. Jean
XXIII s'engage à la cession 121. Il
se retire furtivement de Constance 124.
Frédéric d'Autriche, mis au ban de
l'Empire 126. Les cardinaux Pierre
d'Ailli & François Zabarelle prési-
dent à la troisième session 128. Décrets
importans de la session quatrième 131.
On appuie sur les mêmes objets dans
la cinquième 134. Députation du con-
cile vers Jean XXIII 136. Jean est
trahi par Frédéric d'Autriche 138.

viii **S O M M A I R E S.**

Erreurs de Wiclef, condamnées à Constance 140. *Jean XXIII accusé, pris & renfermé* 142. *Il écrit à l'Empereur* 146. *Sentence de déposition, prononcée contre lui dans la douzième session* 149. *Sentimens de la cour de France à ce sujet* 151. *Soumission de Grégoire XII* 152. *Jean Hus à Constance. Sauf-conduit de l'Empereur* 155. *Rétractions de Jean Hus & de Jérôme de Prague* 159. *Supplice de Jean Hus* 162. *Variations & supplice de Jérôme de Prague* 164. *Condamnation du tyrannicide à Constance* 166. *L'Empereur Sigismond va conférer en Aragon avec Benoit XIII* 171. *Capitulation de Narbonne* 175. *Soustraction d'obédience, prononcée dans le parti de Benoit XIII* 177. *Travaux apostoliques & mort de Saint Vincent Ferrier* 178. *Triste situation de la France. Mauvais offices de l'Empereur* 179. *Benoit XIII déposé à Constance* 182. *Mémoire indécent de Bernard Baptiste pour la réformation* 183. *Mémoire de Pierre d'Alli* 184. *Mémoire de Gerson* 188. *Élection de Martin V* 191. *Quelques points de réforme, publiés par le nouveau Pape* 192. *Affaire de Jean de Falkenberg* 195.

SOMMAIRES. IX.

Désordres causés à Prague par la mort de Jean Hus 198. Commencement de Ziska ib. Bulle de Martin V contre les nouvelles erreurs, & pour la confirmation du concile de Constance 199.

LIVRE CINQUANTIÈME.

Sejour de Martin V à Florence, qu'il érige en métropole. Soumission volontaire de Jean XXIII 206. Sa mort 208. Ambassade de l'Empereur d'Orient au Pape ibid. Réception de Martin V à Rome 210. Sigismond succede à Wenceslas dans le royaume de Bohême 212. Commencement des Thaborites. Progrès de Ziska ib. Hérésie des Adamites 214. Orébités, & autres fanatiques ib. Cruautés & brigandages des Hussites 218. Mort de Ziska 219. Concile de Saltzbourg ib. Les Portugais découvrent les Indes Orientales 221. Charles VII exclus du trône de France 223. Assassinat du duc de Bourgogne 225. Mort de Charles VI 226. Malheureux état de la France ib. Concile assemblé à Paris, puis à Sienné 227. Schisme renouvelé

S.
mndes &
accusé,
à l'Em-
position,
doutième
cour de
iffion de
à Con-
Empereur
us & de
plice de
supplie
adamita-
nce 166.
férier en
71. Ca-
dustrac-
dans le
travaux
Vincen
de la
Empe-
à Con-
de Ber-
on 183.
Mé-
Mar-
réfor-
de 192.
195.

x S O M M A I R E S :

par *Alfonse Roi d'Aragon* 229. *Affaires de Naples* 230. *Mort de Pierre de Lane, & son caractère* 232. *Gilles Mugnos, élu en sa place* 236. *Le Roi Alfonse retiré du schisme par le cardinal de Foix* 238. *Réformes religieuses en Espagne* 243. *Succès de la Bienheureuse Collette* 244. *Saint Bernardin de Sienné, Observantins* 245. *Fondation de l'université de Louvain* 249. *Division entre les Hussites, Calistins* 251. *Procopé le Rase & Procopé le Petit* 253. *Portrait des prêtres Hussites* 255. *La Pucelle d'Orléans* 258. *Elle est présentée au Roi* 260. *Examen de sa mission* 261. *Délivrance d'Orléans* 264. *Bataille de Patay* 266. *Le connétable Artur de Bretagne agit pour Charles VII* 267. *La Pucelle fait sacrer le Roi à Rheims* 268. *Preuves des exploits de la Pucelle* 270. *Principes de ces exploits* 273. *Fin de la Pucelle* 277. *On réhabilite sa mémoire* 283. *Institution de l'ordre de la Toison d'or* 285. *Convocation du concile de Bâle. Mort de Martin V* 286. *Fâcheux commencemens du pontificat d'Eugène IV* 287.

51
229. Af-
le Pierre
a. Gilles
236. Le
ne par le
mes reli-
ès de la
aint Ber-
ins 245.
Louvain
es. Cali-
Procopé
tres Huf-
ins 258.
o. Exa-
livrance
ntai 266.
gne agit
Pucelle
8. Preu-
elle 270.
Fin de
sa mé-
re de la
du con-
V 286.
ntificat

S O M M A I R E S. xi

LIVRE CINQUANTE-UNIÈME.

Les Oibles commencemens du concile de Bâle 289. Jean Réaupère député par le concile vers le Pape 291. Première session 293. Le concile se continue, malgré la bulle du Pape 295. La France s'intéresse en faveur du concile de Bâle 297. Institution de l'université de Caen 299. Sigismond favorable au concile 300. Menaces & entreprises du concile contre le Pape 301. Nonces envoyés au concile 302. Arrivée des Hussites à Bâle 306. L'évêque de Coutance est envoyé par le concile dans la Bohême 308. Défaite des Hussites les plus furieux 313. Les autres se réunissent aux Catholiques ib. Le Pape fléchit, & se réconcilie avec le concile 316. Etat paisible du concile de Bâle 320. Sainte hostie de Dijon 321. Le Pape & le concile s'efforcent à l'envi de gagner les Grecs 324. Le concile fait de bons réglemens de discipline 325. Il supprime les annates 327. Le Pape Eugène s'enfuit de Rome 328. Activité inquiète du concile de Bâle 332. Réconciliation

xij **SOMMAIRES.**

du duc Philippe le Bon de Bourgo-
gne avec Charles VII 333. Le cardi-
nal d'Alleman 338. Contradictions &
divisions du concile 339. Exhortation
de George de Trébizonde à Jean Pal-
éologue 342. Entrée de cet Empereur
à Venise 344. Bulle pour la transla-
tion du concile de Bâle à Ferrare
348. Censures respectives du Pape &
du concile de Bâle 349. Ouverture du
concile de Ferrare 350. Ordre des
séances 351. Conférences préliminaires
353. Assemblée de Bourges, où se fait
la pragmatique sanction 355. Mort
de l'Empereur Sigismond 358. Albert
II, duc d'Autriche, lui succede ib.
Disputes sur la procession du S. Es-
prit 362. Raisonnemens de l'archevê-
que de Rhodes 363. Réponses de Bes-
sariion de Niele & de Marc d'Ephèse
365. Répliques du cardinal Julien &
du provincial des Dominicains de
Lombardie. Fait de Charisius 366. Le
concile est transféré de Ferrare à Flo-
rence 370. Marc d'Ephèse confondu
par le provincial des Dominicains
372. Bessarion reconnoît & confesse la
vérité 378. George Scholarius appuie
Bessarion 379. Le patriarche de Con-
stantinople. L'Empereur & tous les

S O M M A I R E S. xliij

Grecs, excepté Marc d'Ephèse, embrassent l'union 381. Mort du patriarche de Constantinople 384. Publication du décret de Florence 385. Points d'explication entre les Latins & les Grecs 389. Tumulte & derniers excès du concile de Bâle qui dépose le Pape 391. Il est frappé d'anathème par le Pontife 400. Décret de Bâle pour l'immaculée Conception ib. Amédée duc de Savoie 401. Il est déclaré Pape par le concile de Bâle 402. La cour de France & la plupart des souverains ont horreur de ce schisme 403. Désfection des Grecs arrivés chez eux. Fermeté de leurs plus illustres prélats 407. Mort de Marc d'Ephèse 409. Le livre de l'imitation de Jésus-Christ mis au jour 410. Invention de l'imprimerie 411. Réunion des Arméniens à l'Eglise Romaine 413. Réunion des Jacobites 415. L'Empereur d'Ethiopie & le patriarche Melquite d'Alexandrie écrivent au Pape des lettres de soumission 417. Amédée, dit Félix V, mécontent de son concile 419. Négociations du Pape avec les Allemands 420. Réflexion sur les contradictions apparentes entre les décrets des deux conciles 421.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIEME.

Escadence du concile de Bâle 424. Le Roi d'Aragon se réconcilie avec le vrai Pape 428. Mort du pieux cardinal Albergati 431. Division en Pologne 433. Victoires d'Huniate 434. Scanderbeg remonte sur le trône de ses pères 435. Trêve d'Amurat avec le Roi de Pologne 440. Bataille de Vasne 447. Mort du Roi Ladislas 450. Mort du cardinal Julien Cesarini 452. Soumission des Eutychiens de Syrie au concile de Latran 454. Casimir IV, Roi de Pologne 456. Mort de l'Empereur Jean Paléologue, remplacé par son frère Constantin 457. Négociations pour l'extirpation du schisme 459. Saint Antonin, élevé sur le siège de Florence 460. Canonisation de S. Nicolas de Tolentin 463. Concorde rétablie entre le Pape & les Allemands 464. Sages conseils de la France 466. Mort d'Eugène IV 468. Son caractère 469. Nicolas V 471. Fin de la neutralité de l'Eglise d'Allemagne 473. Conférence de Lyon 475. Concordat Germanique 478. Légation

de Bâle
réconcilié
du pieux
vision en
niade 434.
trône de
rat avec
taille de
Ladislas
en Cesa-
ehiens de
454. Ca-
56. Mort
ue, rem-
tin 457.
tion du
, élevé
Canoni-
tin 463.
pe & les
ls de la
IV 468.
V 471.
e d'Al-
on 475.
égation

SOMMAIRES. xv

du cardinal de Carvajal en Bohème
479. Pogebrac 480. Cabales & intru-
sion de Roguesane 481. Les sectaires
se rendent maîtres de Prague 484.
Conciles provinciaux en France. Sup-
plée du maréchal de Retz 486. As-
semblée de Lyon pour l'extinction du
schisme 490. Renonciation d'Amédée
au pontificat 493. Réflexion sur la
conduite du cardinal d'Alleman 495.
Dissolution du concile de Lausanne
498. Autorité & variétés du concile
de Bâle 499.

Fin des Sommaires.

APPROBATION.

Ai lu, par ordre de Monseigneur
le Garde des Sceaux, le Tome quin-
zième de l'Histoire de l'Eglise, par
M. ABBADE BERAULT, qui m'a
paru digne de ceux qui le précédent.
A Paris, ce 28 Février 1783.

D U V O I S I N,

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

*Depuis la décadence des fauteurs du
grand schisme d'Occident en 1400,
jusqu'au concile de Constance 1414.*

A La fin du second âge de l'Eglise, les Nations diverses dont elle étoit composée depuis la chute de l'Empire Romain, sorties enfin de la barbarie, de la stupide ignorance, de la superstition & des pratiques les plus vicieuses, qui en font comme les suites nécessaires, avoient pris le caractère & la forme, qu'à de légères nuances près, elles retiennent encore aujourd'hui. Dans leurs génies, leurs mœurs & leurs coutumes, nous n'appercevrons plus désormais que ces diversités

Tome XV,

A

légères, qui sont occasionnées par la différence des situations, & qui ne sont pas plus durables que ces incidens passagers. La différence prodigieuse de la physiologie des peuples anciens à celle des peuples modernes, si l'on peut s'exprimer de la sorte, fut principalement l'effet de ces expéditions tumultueuses & lointaines, qui agiterent durant deux siècles toutes les nations Chrétiennes. Du chaos reproduit par ce bouleversement univesel, on vit éclore comme un monde nouveau, une sorte d'indigènes, dont les généalogies antérieures, à l'exception de quelques races augustes, furent bientôt reléguées dans la classe des chimères.

Cependant la discorde & les rivalités intestines agiterent encore long-temps, dans le quinzième siècle, ces peuples renouvelés, & si différens de leurs premiers auteurs. Le Duc Frédéric de Brunswick substitué dans l'Empire à l'imbécille Wenceslas, fut assassiné par le Comte de Waldeck, avant d'avoir été couronné. Robert, comte Palatin du Rhin, élu en sa place dès le 24 août 1400, ne fut couronné que l'année suivante, dans la ville de Cologne, parce qu'Aix-la-Chapelle refusa de lui ouvrir ses portes. Cette

ville privilégiée demouroit attachée à Wenceslas, qui, malgré la bassesse de son amé, continuoit à se porter pour Empereur, & fut encore long-temps appuyé d'une faction assez considérable. Elle le soutint jusques sous l'empire de Sigismond son frère, que les sectaires de Bohême désolèrent d'ailleurs par des séditions fréquentes, & par des victoires presque aussi souvent réitérées. La puissance impériale n'étoit pas plus révérée en Italie. Outre les villes commerçantes, érigées en républiques, Milan, Mantoue, Modène furent subjuguées par des seigneurs particuliers, qui s'arrogèrent une indépendance pareille. En même temps, les contrées méridionales étoient sans cesse inondées de sang, par les deux factions d'Aragon & d'Anjou, qui se disputoient le royaume de Naples, avec d'autant plus de fureur que leurs titres étoient plus équivoques.

La France gémissoit dans un état plus déplorable encore, par l'ambition jalouse de quatre princes du sang, qui vouloient chacun s'emparer seul de l'administration politique, dont l'infirmité de Charles VI le rendoit incapable. Le duc d'Orléans, frère du Monarque, devint la victime de la perfidie du duc de Bourgogne; & ce

ne furent-là que les prémices de l'horreur. Un monstre dénaturé, sous le titre sacré de Reine & de mère, exclut de la couronne son propre fils, & par un traité solennel, la livra, avec le destin de la France, à la dureté Britannique. On avoit essuyé peu auparavant la perte de la bataille d'Azincourt, plus funeste que celles de Créci & de Poitiers; & le jour où se conclut à Troies ce monstrueux traité, parut avec raison infiniment plus funeste que la journée d'Azincourt. Le Royaume fut plongé depuis dans un abîme de malheurs si extrêmes, si multipliés, si fortement liés l'un à l'autre, si désespérans & si peu réparables, qu'on crut n'en avoir pu sortir que par un miracle.

L'Angleterre, après ce lustre odieux & passager qui ne résulte que de la discorde nourrie entre des voisins, se vit à son tour en butte à toutes les fureurs des brigues & des cabales. L'infortuné Henri VI, qui le 31 d'août 1422 hérita des deux royaumes d'Henri V son père, ne fut pas seulement contraint d'abandonner celui de France; mais il se vit encore arracher l'Angleterre & la vie, après avoir essuyé pendant quarante ans, avec son peuple & sa famille, tous les désa-

ffres des factions & des guerres intestines. Deux fois précipité du trône & jeté dans les fers ; & deux fois rétabli , il fut arrêté de nouveau , & poignardé dans sa prison. Treize effroyables batailles , & un bien plus grand nombre de sièges meurtriers signalerent tour à tour les atroces factions de la Rose blanche , & de la Rose rouge ; c'est-à-dire des maisons d'Yorck & de Lancastre , qui ne firent de la Grande-Bretagne , pendant près d'un siècle , qu'un théâtre de sang & de forfaits : désastre qui aboutit à la ruine de la race des Plantagénètes , source commune des prétentions de ces deux maisons , & qui regnoit en Angleterre depuis plus de trois cens ans.

En Espagne , les Infidèles qui l'avoient envahie & si long-temps possédée presque toute entière , réduits enfin au seul royaume de Grenade , d'où bientôt encore ils devoient être chassés , ne donnoient plus d'inquiétude aux Chrétiens : mais la division qui avoit ruiné la domination Musulmane , sembloit , avec les victoires & la sécurité , avoir passé chez ses destructeurs. Quatre Etats divers , la Castille , l'Aragon , la Navarre , & le Portugal , partageoient cette région isolée , dont la seul assiette marquoit les incon-

véniens de ce partage. La difficulté du recours aux puissances étrangères, & en même temps la facilité des communications & des invasions intérieures; la continuité de la guerre contre les Maures, qui avoit banni les sciences & les arts, fait abandonner le commerce aux Juifs, ignorer en un mot toute autre profession que celle des armes; les alliances entre les familles royales des Etats concentrés dans ce coin du Monde, où les femmes héritoient du sceptre ainsi que les mâles; tant de prétextes & de facilités pour envahir, & le désir naturel de conserver, tout fournissoit de jour en jour des causes nouvelles aux guerres nationales. Les Espagnes ne parvinrent dans la suite à un état paisible, que par le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille, & par la réunion stable de ces deux royaumes: cause première de la grandeur & de la solide prospérité de ces régions, qu'elle délivra du danger de retomber sous l'esclavage des Arabes renvoyés au delà des mers, & dont elle décora le monarque du titre glorieux de Roi Catholique.

Sur la fin du quatorzième siècle, & dans les commencemens du quinzième, la Reine Marguérite de Valdemar, sur-

nommée la Sémiramis du Nord, remit les royaumes de cette extrémité de notre hémisphère, dans un état de splendeur & de tranquillité qui leur avoit été inconnu avant elle, & qui disparut bientôt après. L'amour excessif de ces peuples pour la liberté, la fierté & les prérogatives des grands, les privilèges exorbitans du clergé, le système de l'élection, ou de la succession arbitraire des Rois, mettoient à leur autorité des bornes si étroites, qu'ils ne pouvoient rien faire pour le bien public; ils ne secouèrent de temps en temps ces entraves, que par une violence qui avoit l'air de la tyrannie. De là, durant la plus grande partie du siècle que nous décrivons, les peuples n'eurent qu'à gémir alternativement, ou dans l'oppression, ou dans l'anarchie, & bien souvent dans les horreurs réunies de l'une & de l'autre. La Pologne eut à souffrir l'ambition & l'avidité des religieux militaires de l'ordre Teutonique, qui ne devoient que faciliter les progrès de l'Évangile; jusqu'à ce que le grand Jagellon, dit Udalifas V, peu avant sa mort qui arriva le 31 mai 1434, les réduisit à lui céder une partie de la Prusse, & à ne tenir le reste qu'à titre de fief, relevant de sa couronne.

Calch. l. L'Empire de C. P. presque réduit à sa
 II. p. 44. ville de ce nom, déjà bloquée par les
 Juv. P. Turcs, étoit près de tomber au pouvoir
 143. de leur Sultan Bajazet, le premier des
 Ottomans qui ait obtenu ce titre du sul-
 tan d'Egypte, représentant des anciens
 califes. Manuel-Paléologue, cinquième
 Empereur de cette maison, après avoir
 sans succès imploré par lettres le secours
 des Occidentaux, prit le parti de l'aller
 solliciter en personne. Il s'embarqua pour
 Venise, passa par Milan, où le Duc Ga-
 léas Visconti lui donna un équipage con-
 venable à son rang, & il se rendit à
 Paris le 3 juin 1400. On lui fit les plus
 grands honneurs; les ducs de Berri &
 de Bourgogne allèrent assez loin au de-
 vant de lui; le Roi Charles VI, qui se-
 trouvoit dans un de ses bons intervalles,
 vint le recevoir à la porte de la ville;
 & le Prince Grec y fit son entrée, avec
 plus de pompe qu'il n'eût pu faire à
 C. P. Mais ce fut-là tout le succès de
 son voyage, & de son séjour qui fut
 de deux ans & demi, à la réserve d'une
 apparition qu'il fit avec aussi peu de fruit
 dans la Grande-Bretagne. On pourroit
 ajouter, que tout l'avantage fut pour les
 nations qu'il étoit venu intéresser en sa
 faveur. Paléologue étoit accompagné de

plusieurs savans, qui répandirent en Europe les germes & le goût de la littérature. Ils y apprirent à connoître les livres de la Grèce, à priser & à imiter tous les bons auteurs de l'antiquité.

Tout ce qu'il put obtenir, ce fut quelque secours en argent; ce qui ne lui étoit pas à beaucoup près le plus nécessaire, contre la valeur Ottomane. Mais par les ressources admirables de la Providence, Bibl. ou. p. 877. qui vouloit encore fournir aux Grecs un dernier moyen de salut, avant de punir leur schisme par le renversement de leur Empire, le secours lui vint d'où il avoit moins sujet de l'attendre. Il avoit à la vérité, réclamé contre l'oppression de Bajazet l'équité de Tamerlan, ou Timur le Boiteux, de la race de Genghiskan, & comme lui, Empereur des Mogols & maître de presque toute l'Asie: mais il faisoit si peu de fond sur ce moyen de défense, qu'il étoit parti peu après pour se ménager celle des Occidentaux. Cependant le fier Tartare envoya dire à l'Ottoman en termes impératifs, qu'il eût à laisser tranquille Paléologue son protégé, & à lui restituer les provinces qu'il avoit déjà envahies. Bajazet, furieux d'un procédé si hautain, s'emporta jusqu'à outrager les envoyés de Tamerlan. Ces

deux rivaux terribles marcherent aussi-tôt l'un contre l'autre : ils se rencontrèrent dans les plaines d'Angora, l'ancienne Ancyre de Galatie, où ils se livrerent une des plus sanglantes batailles dont il soit fait mention. Bajazet la perdit, & fut fait prisonnier. Toute la Natolie devint la conquête du vainqueur; Nicée fut pillée, Pruse réduite en cendres, & tout le pays dévasté jusqu'au Bosphore de Thrace. Il usa néanmoins envers son prisonnier, d'une modération à laquelle on n'avoit pas lieu de s'attendre, & n'oublia rien pour le consoler de sa mauvaise fortune. Il se dispoit même à lui rendre la liberté, quand l'Ottoman superbe mourut, vraisemblablement de chagrin. La cage de fer où les auteurs Grecs le font renfermer & périr, doit être mise au nombre des épisodes romanesques, qui sont de style parmi les historiens de cette nation.

Poc.
suppl. p.
45.

Paléologue, instruit en route de ces heureuses nouvelles, se consola de son peu de succès du côté des Latins, à la bonne volonté desquels il rendit néanmoins témoignage. Il parut même se rapprocher insensiblement de leur manière de penser, que ce prince très-létre avoit combattue par écrit, durant son séjour

en France. Il avoit vu de ses propres yeux les agitations qui bouleversèrent la France & l'Angleterre, & qui rendant insuffisant à ces royaumes eux-mêmes tout ce qu'ils pouvoient avoir de forces & de ressources, y mettoient un obstacle insurmontable à toute entreprise étrangère. Les autres souverains de l'Europe n'étoient guère plus en état de prendre la défense de la Grèce. La circonstance de ce temps y apportoit seule un empêchement considérable. Dans l'année séculaire où l'Empereur d'Orient vint en France, on s'y souvenoit trop de la journée de Nicopolis, si funeste quatre ans auparavant à l'élite de la noblesse Française, pour qu'on ne préférât point à des indulgences si hasardeuses, celle du jubilé, qu'on pouvoit gagner avec infiniment moins de risque. Rome étant toujours regardée universellement comme le dépôt naturel des trésors de la divine miséricorde, il s'y fit un concours d'autant plus nombreux des Fidèles de l'obéissance d'Avignon, & de la France en particulier, qu'ils avoient eu moins d'égard au jubilé, fixé par le Pape de Rome Urbain VI à la trente-troisième année; c'est-à-dire à l'an 1390. Pour la centième année, soit qu'on partit de la bulle



de Boniface VIII, soit de la réduction de moitié faite par Clément VI, on ne pouvoit douter que l'indulgence n'y fût attachée, indépendamment de la diversité d'opinion & de parti. L'ardeur fut donc si grande & si générale, que la défense d'aller à Rome, portée par le Roi Charles VI sous peine de châtimens afflicatifs, fut inefficace. Mais cette imprudente ferveur eut plus à souffrir dans le voyage de Rome, que dans celui d'Outre-mer. Les troupes de factieux & de brigands sur les routes, la peste au sein de la ville, firent périr misérablement la plupart des pèlerins. Grand nombre de femmes, & même de la première qualité, prises en route par ces guerriers dissolus, endurent des outrages plus affreux que la mort.

Un mouvement subit de dévotion populaire s'éleva dans le même temps en Italie, & pénétra jusqu'à Rome. De toute part on rencontroit des processions de gens revêtus de longs habits blancs, avec des capuces qui leur couvroient tout le visage, à l'exception des yeux, devant lesquels étoient ménagées deux petites ouvertures. Telles sont à peu près les robes des Pénitens, que l'on voit encore dans quelques unes de nos pro-

vinces. Cette dévotion singulière fut d'a-
 bord si générale, qu'avec le torrent du
 peuple, elle entraîna des prêtres, des
 évêques & des cardinaux. Ils marchèrent
 gravement en chantant des cantiques tout
 nouveaux, parmi lesquels néanmoins on
 remarque la prose *Stabat mater dolo-
 rosa*, qu'ils attribuoient à S. Grégoire.
 Ils continuoient ces exercices pendant
 treize jours consécutifs; & la nuit cou-
 choient, comme ils se rencontroient,
 hommes & femmes, dans les cimetières,
 dans les monastères, dans les églises;
 au milieu de tous les dangers qu'occa-
 sionnoit cette confusion. Cependant les
 peuples paroissent échappés sur leur pas-
 sage, & s'empressoient à exercer l'hos-
 pitalité à leur égard: la confession & la
 communion étoient fréquentées; les vil-
 les ennemies se réconcilioient; des hait-
 nes personnelles, & envenimées furent
 éteintes.

Mais la singularité en matière de re-
 ligion, quelquefois innocente à son ori-
 gine, devient presque toujours criminelle.
 Des imposteurs Ecoissois avoient apporté
 ces pratiques suspectes en Italie, où ils
 étoient venus avec des croix de brique,
 tellement enduites de sang & d'huile,
 qu'elles sembloient suer pendant les cha-

leurs. Ils n'excitoient pas seulement l'es-
froi populaire, en publiant que le monde
alloit finir par un affreux tremblement;
ils soutenoient encore, avec une obstina-
tion insensée, que l'un d'entre eux étoit
Gobel p. le Prophète Elie revenu du Ciel. Cette
295. imagination se répandit jusqu'au fond de
l'Allemagne dans le marquisat de Misnie,
où, quelques années après, des Flagel-
lans hérétiques débiterent de même,
qu'Elie & Enoc avoient reparu dans le
monde; que les persécuteurs de la vérité
avoient fait brûler Elie à Erford, & qu'E-
noc vivoit encore dans la personne de
leur plus célèbre docteur, nommé Con-
rad Schmid. Pour donner quelque suite
à leurs fictions, ils affuroient que les
âmes au commencement du monde,
avoient été créées toutes ensemble, &
déposées dans le paradis terrestre; qu'un
ange les alloit tirer de ce dépôt, à me-
sure qu'il falloit animer quelque Enfant,
& que celles d'Elie & d'Enoc avoient
été infusées de la sorte dans les chefs
de la nouvelle religion. Car ces hardis
sectaires proscrivoient avec audace tout
autre Christianisme que le leur, & pré-
tendoient que, depuis que les frères de
la croix, c'est le nom qu'ils se donnoient,
avoient paru dans le monde, Dieu avoit

rejeté le Pape, les évêques, les prêtres; qu'il leur avoit ôté le pouvoir de délier, de consacrer; en un mot, qu'il avoit anéanti le sacerdoce évangélique, à cause de la corruption de ceux qui en étoient revêtus. Ils abolissoient aussi tous les sacremens, & sur-tout l'Eucharistie, qu'ils disoient n'être ni le vrai corps du Sauveur, ni le vrai Dieu, mais le mystère de la cupidité des prêtres. Tous ces signes sensibles & productifs de la grace, ils les réduisoient au baptême de sang, qu'ils prétendoient se donner en se flagellant à la suite d'une croix, en mémoire de la passion de J. C. Ils affirmoient que sans cela il étoit impossible d'entrer dans le royaume des Cieux; mais aussi, quelque innombrables & quelque énormes que fussent les crimes qu'on avoit commis, cette seule pénitence, dans leur système, suffisoit pour les expier. C'est pourquoi toutes les indulgences, aussi bien que les œuvres satisfactives, leur paroissent inutiles. La célébration des fêtes, à l'exception du dimanche, & la foi du purgatoire ne leur étoient pas moins odieuses que les indulgences. Pour comble d'impiété ou de folie, ils tenoient que leur docteur Conrad Schmid, & non pas J. C. présideroit au jugement dernier.

On voit ici, ou que les conceptions de Wiclef s'étoient déjà propagées bien au loin, ou que l'Angleterre n'étoit pas la seule terre féconde en chimères & en monstres. La mort de cet hérésiarque n'avoit rien ôté à l'aveugle témérité, ou du moins à la sourde activité de ses zélateurs. Condamnés par un parlement tenu en 1402, à être recherchés & remis à l'évêque diocésain, pour être livrés en cas d'obstination au bras séculier, ils s'observèrent avec d'autant plus de soin, que cette ordonnance avoit d'abord été exécutée sur un prêtre, qu'on brûla publiquement à Smithfield: mais s'ils dogmatisèrent avec plus de secret, ils ne le firent pas avec moins d'impiété. Dès l'année suivante, le Chevalier Louis de Clifford, qui jusques-là les avoit protégés sans trop les connoître, découvrit à l'archevêque de Cantorbéri Thomas d'Arondeël, qu'ils enseignoient, entre autres erreurs, les propositions suivantes: L'Eglise est la synagogue de Satan, où il ne faut paroître, ni pour honorer Dieu, ni pour recevoir les sacremens, principalement celui de l'autel qui est un pain de mort, & l'aliment de l'Antechrist: Tous les sacremens, en général, ne sont que des signes sans objet & sans vertu, dans

Valing.
p. 364,
&c.

En forme usitée par l'Eglise: Il ne faut point porter les enfans nouveaux nés à l'Eglise, pour y recevoir le baptême, parce qu'ils sont des images très-pures de la Trinité, & que sous la main des prêtres, ils contracteroient des souillures qu'ils n'ont pas: Pour faire un saint mariage, le consentement des parties suffit seul, sans aucune soumission à l'Eglise: La virginité n'est point approuvée de Dieu, qui a tellement ordonné le mariage, qu'on n'est point en voie de salut, si l'on n'a du moins la volonté de se marier: Il n'est ni fête ni jour plus saint qu'un autre, & tous les jours, sans aucune exception, on a une égale liberté de travailler, ainsi que de boire & de manger: Enfin, il n'y a point de purgatoire après cette vie; & pour quelque péché que ce soit, il ne faut point d'autre pénitence que de le quitter, & de s'en repentir avec foi.

Ce fut par la voie de la Bohême que cette malheureuse doctrine, après l'Angleterre, infecta l'Allemagne: des jalousies de collège opérèrent ce bouleversement dans la religion. L'université de Prague fondée par l'Empereur Charles IV, qui se servit pour cela de docteurs Allemands, demeuroid toujours sous le

Trith. chr.
hirs. an.
1402.
Æn. Sylv.
Hif. Boh.
P. 103.

gouvernement de ces étrangers, au grand mécontentement des naturels du pays, & sur-tout de Jean Hus, quoique jeune encore & de basse naissance; mais enorgueilli de ses dispositions pour les sciences, de son talent pour la parole, de ses mœurs austères, de sa piété sauvage; hypocrite, en un mot, dévoré par le désir de la considération & l'envie de dominer. A la faveur du ressentiment du Roi Wenceslas, irrité contre tous les Allemands pour avoir été déposé de l'Empire, les Bohémiens recouvrèrent sans peine l'intendance de leurs écoles, à l'exclusion de ces concurrents, qui de dépit quitterent Prague au nombre de plusieurs milliers tant docteurs qu'étudiants, & se retirèrent à Leipzig, dont l'université s'établit à cette occasion.

Dans ces conjonctures, un noble Bohémien, qui avoit étudié à Oxford où les écrits de Wiclef tomberent sous sa main, les rapporta dans sa patrie, comme un monument de son goût & d'une étude profonde. Il ne manqua point de se montrer zélé partisan des principes qu'il apportoit de si loin, & les communiqua aux ennemis des Allemands, particulièrement à Jean Hus, qui étoit l'un des plus déclarés. Ils saisirent, avec

tou
tism
au
pou
ord
rôt
se,
Bét
Pra
que
hém
être
me
de
tan
trim
don
pen
cou
prin
cito
not
lou
aux
neu
but
mo
tron
tés
ne

toute la chaleur de l'école & du patriotisme, une ressource que la nouveauté, au défaut du génie, offroit si à propos pour soutenir la gloire nationale. Hus ordonné prêtre en 1400, avoit été aussitôt après établi prédicateur dans une église, fondée nouvellement sous le nom de Bétléhem, par un riche bourgeois de Prague. Cette institution, suivant laquelle on prêchoit chaque jour en Bohémien ou Sclayon vulgaire, ne pouvoit être plus favorable à ses vues. Il commença par hasarder quelques propositions de Wiclef, avec de grands préambules tant sur l'excellence de cette rare doctrine, que sur la sainteté de l'auteur, dont il disoit envier pour toute récompense le sort éternel. Bientôt voyant accourir une foule d'esprits inquiets & sans principes, les gens obérés de dettes, les citoyens factieux, les clercs ignorans & notés pour crimes, quelques savans jaloux de la préférence accordée, non plus aux Allemands pour les places d'honneur, mais à la noblesse dans la distribution des meilleurs bénéfices, en un mot, toute cette classe d'hommes qui ne trouvent à gagner que dans les nouveautés & les révolutions; le prédicant alors ne garda plus de mesures, & aux er-

reurs de Wiclef, joignit celles des Vau-
dois. Nous verrons bientôt les fruits
désastreux de ces conventicules.

Auparavant, Pierre de Lune ou Be-
noît XIII, détenu depuis près de cinq
ans dans son palais d'Avignon, où il
avoit essuyé ce qui auroit abattu toute
autre ambition que la sienne, eut encore
assez de force & de présence d'esprit,
pour former & mettre à exécution le pro-
jet de sa délivrance. Comme il étoit gar-
dé par des soldats Normands, un gen-
tilhomme de cette province, nommé
Robert de Braquemont, que l'on pré-
sume avoir été déterminé par l'envie de
plaire au duc d'Orléans, entièrement dé-
voué aux intérêts de ce Pape; Braque-
mont, dis-je, rendoit des visites fréquen-
tes à Benoît, avec toute la liberté que
lui en laissoient les gardes ses compatrio-
tes. Après les avoir accoutumés à ces
fréquentes apparitions, qui se faisoient
principalement sur le soir; le 11 de mars
1403, aux approches de la nuit, il sor-
tit avec le Pape déguisé, comme si c'eût
été un homme de sa suite. Une escorte
de cinq cens hommes, préparés par Bra-
quemont, les reçut l'un & l'autre à
quelque distance d'Avignon, & les con-
duisit à Château-Raynard, petite place

J. Juv. p.
152. La-
bour. P.
461.

voisine. On observe que Benoit, jusques dans sa fuite & son travestissement, voulut, autant qu'il étoit possible, figurer en Pape : il emporta l'Eucharistie dans une petite boîte d'argent, suivant l'usage des souverains Pontifes, qui la font porter devant eux dans leurs voyages. Il eut aussi la précaution de prendre, comme des pièces utiles à ses vues, quelques lettres où le Roi Charles VI lui déclaroit, que jamais son dessein n'avoit été qu'on se retirât de son obéissance.

Dès qu'il se vit en sûreté, il reprit les habits & toutes les marques du pontificat, se fit faire la barbe, qu'il avoit laissé croître durant tout le temps de sa prison, en signe de l'oppression qu'il souffroit, & à cette occasion, plaisanta sur les outrages qu'il y avoit soufferts, avec une gaîté d'humeur, ou plutôt avec une sérénité & une grandeur d'âme, qui le fit paroître autant supérieur aux bassesses de la vengeance qu'aux caprices de la fortune. Sa fuite causa un tel étonnement dans Avignon, que bientôt il n'y eut plus de gardes autour du palais. Les officiers en sortirent sans peine, d'abord avec les cardinaux de Pampelune & de Tarragone. Tous les autres s'empresrent de même à se rapprocher de lui, &

Hist.
Anon. p.
466.

à regagner ses bonnes graces, après avoir été les premiers auteurs de ses revers. Il ne leur marqua pas plus de vengeance qu'à ses gardes ; il n'eut pas même la politique, si ordinaire en pareille rencontre, de mettre la réconciliation à un haut prix : après quelque légère résistance, employée par dignité, ou pour se les attacher davantage, il promit d'oublier tout le passé, & retint à diner ceux d'entre eux qu'ils avoient choisis pour médiateurs. Il ne se montra pas plus difficile à l'égard des citoyens d'Avignon, qu'il obligea simplement à réparer les brèches faites au palais tandis qu'ils l'y tenoient assiégé.

Le jour même de son arrivée à Château-Raynard, Benoît se prévalant des lettres où le Roi Charles paroissoit improuver la soustraction d'obéissance, écrivit à ce prince, & en même temps aux seigneurs de son conseil, & à l'université de Paris, pour leur notifier sa sortie d'Avignon. Il demandoit la restitution de l'obéissance qui lui étoit due, & protestoit avec son emphase accoutumée, de son zèle pour l'union & la prospérité de l'Eglise. Après la réconciliation des cardinaux, comme le Roi avoit déjà convoqué le clergé de France pour balancer

les avantages & les inconvéniens de la soustraction, le Pape lui députa les cardinaux de Malesec & de Saluces. Le 20 de mai, en présence des princes du sang & de quelques autres seigneurs, ils eurent audience du Monarque, dans son palais ou maison de S. Paul, monument de la simplicité respectable de nos Rois : ce n'étoit pas même pour le temps, la plus belle maison de Paris. Le cardinal de Malesec portant la parole, représenta que la soustraction d'obédience, bien loin de remédier au schisme, n'avoit servi qu'à augmenter le scandale & la confusion; que cette considération avoit engagé les cardinaux à se réunir à leur chef, qui d'ailleurs, par son empire sur la fortune & le ressentiment durant les derniers orages, venoit de marquer toute la grandeur & la bonté d'ame propres à gouverner l'Eglise dans les temps difficiles. Il ajouta que le Pontife promettoit de se conformer à ce que régleroit le conseil du Roi & des princes, & qu'il les choisiroit pour arbitres de tous ses intérêts. Ce discours, joint à la protection du duc d'Orléans, fit la plus forte impression: dès lors, la restitution d'obédience fut très-avancée. Le Roi la renvoya cependant aux délibérations de l'assemblée du clergé, où

Du Puy:
p. 257.

il y eut encore un grand conflit d'opinions, jusques dans les compagnies subordonnées, qui en firent partie. La seule université de Paris, contraire à celles de Toulouse, de Montpellier & d'Angers, qui toutes les trois tenoient unanimement pour la restitution d'obédience, étoit partagée à ce sujet en deux partis différens, sans compter celui de la nation d'Angleterre, aujourd'hui d'Allemagne, qui continuoit à reconnoître le Pape de Rome, & ce qu'il y a de plus étonnant, sous la protection même du Roi Charles VI. Dans cette diversité de sentimens néanmoins, le duc d'Orléans entrevit que le grand nombre penchoit pour Benoit. Il obtint un ordre du Roi son frère, pour faire prendre & compter les suffrages, non pas en public, mais sous la direction de chaque métropolitain pour les sujets de sa dépendance. La pluralité se trouvant telle qu'il l'avoit prévue, le 28 mai, comme les ducs ses oncles & ses antagonistes étoient absens, il rassembla le clergé, passa, suivi des prélats, dans la chapelle où le Roi étoit en prières, & lui présenta la liste des suffrages qui condamnoient la soustraction. Le Roi donna des marques de contentement, & dit quelques paroles très-

très-
&
de
de
not
poi
l'Ég
& c
S. l
sanc
le r
Vic
aussi
Roy
Rer
Deu
assit
mina
de to
des p
adres
éclat
Bour
gnér
frent
ne tin
tout r
de la
féré
Ton

très-flatteuses sur la supériorité du génie & l'intégrité des mœurs de Benoît.

A l'instant, le Duc prenant le crucifix de l'autel, le présenta au Roi, & le pria de faire serment sur ce signe adorable de notre rédemption, qu'il ne se départiroit point des bons sentimens où il étoit pour l'Eglise. Charles mit les mains sur la croix, & dit : Dès ce moment, je rends à N. S. P. le Pape Benoît XIII toute l'obéissance qui lui est due, & je promets de le reconnoître tant que je vivrai pour le Vicaire de J. C. en terre ; je m'engage aussi à le faire reconnoître de tout mon Royaume. Ces paroles finies, il se prosterna devant l'autel, & entonna le *Te Deum*, qui fut continué par tous les assistans. Il fit ensuite annoncer sa détermination au peuple de Paris, par le son de toutes les cloches de la ville ; & à ceux des provinces, par une lettre circulaire adressée aux évêques. Avertis alors par un éclat si imprévu, les ducs de Berry & de Bourgogne ne manquèrent pas de témoigner leur improbation, en des termes qui firent appréhender que ce qui s'étoit fait ne tint pas long-temps. Ils eussent en effet tout rompu, au moins dans quelque accès de la maladie du Roi, s'ils eussent persévéré dans la même résolution & dans

les mêmes vues : mais le duc d'Orléans donna tant d'espérance au duc de Berry, d'obtenir tout ce qu'il souhaiteroit du Pape Benoît, qu'il réussit à le mettre dans les intérêts de ce Pontife; après quoi, ce fut une espèce de nécessité pour le duc de Bourgogne, qui craignit un affront plus marqué, au moins de paroître goûter ce qu'on lui affirma des dispositions présentes de Benoît, pour la tranquillité de l'Etat & de l'Eglise.

Du Boul. On assuroit, par exemple, que ce Pape, p. 64 & toujours magnifique en promesses, accepteroit la cession, si son compétiteur Boniface venoit, ou à céder, ou à mourir, ou à être chassé de son siège; qu'avant cela, il n'inquiéteroit personne sur ce qui s'étoit passé pendant la soustraction; & en particulier, qu'il ne changeroit rien aux collations ni aux promotions, faites alors par les ordinaires. Sur bien d'autres assurances de même nature, garanties par le duc d'Orléans, trop persuadé de son ascendant sur l'esprit inflexible & caché de ce Pape, le trentième jour de Mai, on tint une conférence chez le duc de Berry, au palais des Tournelles près la porte S. Antoine : mais avant qu'elle fût finie, le Roi manda l'assemblée à son palais de S. Paul. Il ne pensoit plus qu'à rendre

graces à Dieu pour la réconciliation, & déjà il se trouvoit tout prêt à monter à cheval pour aller à Notre-Dame. Il s'y fit accompagner par les princes & les prélats; le cardinal de Malefec officia pontificalement, & l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, publia en chaire ce qui s'étoit fait en faveur du Pape. Le même jour, le Roi fit expédier ses ordres à tous ses sujets, à l'effet de reconnoître Benoit XIII pour Souverain Pontife. Il y eut une ordonnance particulière pour l'université de Paris, dont elle fixa l'irrésolution par l'unanimité parfaite qu'elle y rétablit, à l'exception néanmoins de la nation d'Angleterre, qui persista toujours dans l'obédience Romaine. Pour rendre complet le triomphe de la concorde, & complaire en tout au Pape Benoit, à qui les Dominicains étoient tout particulièrement attachés, l'université rouvrit ses portes à ces religieux, exclus de son sein depuis sept ans, comme auteurs de la témérité de Jean de Montson leur confrère contre la conception immaculée. Elle exigea néanmoins les bacheliers de l'ordre firent serment de tenir la condamnation de cette doctrine; & les FF. Prêcheurs de la Province de France s'y soumirent, par un acte authentique du 21 d'Août de

cette année 1403. La Castille & les autres nations qui, à l'exemple de la France, avoient abandonné le Pape Benoit, rentrerent de même sous son obéissance.

Ainsi repassa-t-il sans intervalle, de l'abîme des humiliations au comble de la gloire & de la grandeur, par un de ces coups de fortune, qui nous apprennent à mépriser également les disgrâces & ses faveurs, & sur-tout à n'abuser jamais de celles-ci. Mais ce qui n'est pas moins étonnant que la manière merveilleuse dont cette leçon fut donnée à Pierre de Lune, c'est l'indocilité qu'il y opposa. Aussi-tôt après, & malgré toutes ses promesses, se montrant toujours également jaloux de l'autorité & de la domination, il donna pour nul tout ce qui s'étoit fait pendant la soustraction, relativement à la juridiction pontificale, & voulut faire des collations nouvelles de tous les bénéfices qui avoient vaqué tandis qu'elle duroit. Philippe de Villète, pourvu alors de l'abbaye de Saint-Denis, fut traité en intrus par l'ambitieux Pontife; il fut soumis à une information nouvelle de vie & de mœurs, & réduit à prendre des bulles d'Avignon. L'archevêché de Toulouse, auquel Vital de Castelloron avoit été élu, fut censé vacant, & conféré par le Pape à l'évêque de S. Pons,

J. Juv. p.
154.

Gall.
Christ. 1.
l. p. 581.

Pierre Rayot, son partisan zélé. Celui d'Arles étant venu à vaquer, Benoit se contenta d'y mettre un vice-gérent, & s'en appliqua les revenus. Il entreprit de faire rentrer dans ses coffres, les subsides que la chambre apostolique n'avoit pas perçus les dernières années, ainsi que les droits de dixième, de procuration, de déponilles, de redevances de toute espèce, avec leurs arrérages.

Ces exactions, qui mirent en trouble toutes les Eglises, étant parvenues à la connoissance du Roi, le Monarque, justement irrité, de cette audace & de cette infraction de paroles, donna une déclaration qui confirmoit toutes les provisions des bénéfices obtenus durant la soustraction, avec défense à tout ecclésiastique de rien payer aux collecteurs du Pape, pour les subsides ou autres droits échus pendant le même temps. Le Roi fit aussitôt notifier cette ordonnance à Benoit, par des députés qui le joignirent à Tarascon, où il étoit avec le duc d'Orléans, parti avant eux, comme offensé personnellement par la violation des promesses qu'il avoit garanties. Le coup d'autorité émané du trône, donna aux sollicitations du duc la vertu qu'elles n'avoient point eue jusques là. Le Pape accorda tout ce

Preuv.

15. bert.

P. 466.

bons. 511

102 12

Miliam

Cohes

g. 117

3 220

p.

qu'on lui demandoit, & en fit expédier des bulles, qu'il remit au prince avant son départ, en redoublant ses protestations de bienveillance pour le royaume, & de zèle pour la paix de l'Eglise.

Afin de fortifier l'illusion, & de persuader qu'il vouloit sincèrement la réunion tant demandée, il fit partir pour Rome cinq ambassadeurs, parmi lesquels Pierre Ravot, cet évêque de S. Pons que nous l'avons vu enchaîner à sa fortune, étoit chargé de la parole. Il est difficile de rapporter au juste le détail de ce qui se fit, & sur-tout de ce qui se dit dans une négociation, qu'on peut assimiler à un combat, dont les deux partis contraires publient séparément des relations à leur avantage : discussion d'ailleurs assez inutile ; puisqu'il ne s'agit que d'une manœuvre de plus, dans un jeu très-long, destiné

Hist. anon. tout entier à faire des dupes. Voici tout
 p. 501. ce qu'il importe d'en savoir : Benoît de-
 Amplif. manda un sauf conduit pour ses ambassa-
 Collect. deurs ; Boniface & les Romains l'accor-
 t. VII. p. dèrent. Il y eut deux pourparlers à Rome ;
 688. & dans le premier, tout passa en déférences
 seq. guindées, en protestations vagues, en
 propositions ambiguës, & avec une rete-
 nue visiblement forcée. La feinte cessa,
 dans la seconde entrevue ; on se piqua

réci­proque­ment, on s'échappa de part & d'autre, on en vint aux propos injurieux, & aux reproches outrageans. Boniface dit avec hauteur, qu'il étoit vrai Pape, & que Pierre de Lune n'étoit qu'un intrus: les ambassadeurs répliquèrent, qu'au moins leur maître n'étoit pas simoniaque; insinuant ainsi que Boniface l'étoit. Celui-ci leur ordonna de sortir sur le champ de la ville; ils répondirent d'un ton hardi: Nous avons un sauf-conduit des Romains, aussi bien que de vous; le terme n'en est pas expiré; nous en voulons jouir dans toute son étendue. Le Pape se retira fort chagrin dans son palais; il fut attaqué d'une fièvre aiguë, qui jointe aux douleurs de la pierre dont il étoit tourmenté depuis long-temps, l'emporta le premier Octobre de l'année 1404, la quinzième de son pontificat.

Cette mort, malgré les expériences passées, fit encore espérer la paix de l'Église. Les ambassadeurs de Benoît prièrent les cardinaux Romains de surseoir à l'élection, assurant que, par ce moyen, on parviendroit bientôt à l'union: mais on les arrêta tout court, en les sommant de déclarer s'ils avoient pouvoir de renoncer pour leur maître au pontificat. Ils furent Du Boul. contraints d'avouer, non seulement que c. V. p. leur commission ne s'étendoit point jusques 117.

là, mais qu'ils ne croyoient point qu'on pût amener le Pape Benoit à la voie de cession, qu'il regardoit comme contraire aux canons & à l'équité. Sur quoi les cardinaux, au nombre de neuf, entrèrent au conclave le 12 d'Octobre. Presque au même temps, les ambassadeurs, nonobstant leur sauf-conduit, furent arrêtés par le gouverneur du château S. Ange, parent du feu Pape. Ils furent délivrés, peu de jours après, par le crédit des cardinaux: mais il leur en couta cinq mille florins d'or, qui tinrent lieu au gouverneur, de la gloire qu'il avoit d'abord affecté de mettre à venger le Pape son parent. Aussitôt que le Roi Charles VI eut appris ce qui s'étoit passé à Rome, il écrivit aux cardinaux Romains, pour les engager à suspendre l'élection d'un Pape jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs qu'il leur destinoit, & à réparer, par la délivrance de ceux du Pape Benoit, l'atteinte donnée au droit des gens dans leurs personnes. Sa diligence fut également inutile à l'égard de ces deux objets, dont l'un étoit déjà exécuté, & l'autre ne pouvoit plus l'être.

Les cardinaux, le sixième jour du conclave, 17 octobre 1404, avoient élu Pape sous le nom d'Innocent VII, le Cardinal Cosmat Meliorati, après avoir pris la pré-

caution, déjà si bien démontrée insuffisante, de s'obliger chacun par serment à sacrifier, s'il étoit nécessaire, sa propre grandeur à la paix de l'Église. Innocent, né dans l'Abruzze de parens médiocres, est vanté généralement pour son esprit & sa doctrine, son expérience dans les affaires, son application, sa modestie, sa douceur inaltérable, la pureté de ses mœurs, en un mot, pour toutes les qualités qui en eussent fait un Pape sans reproche, si ce prodige n'eût été comme impossible dans les circonstances épineuses où il occupa la chaire pontificale. Car on ne peut guère se figurer que toute l'éminence de sa vertu ait été à l'épreuve de cette tentation, formidable en effet à l'héroïsme même. Selon Théri de Niem, très-mordant, à la vérité, sur le compte des Papes, mais panégyriste éloquent de celui-ci en particulier, ou Innocent ne vit plus la cession du même œil que l'avoit envisagée Meliorati, ou le Pape crut pouvoir dispenser le cardinal des sermens faits dans le conclave. Mais c'est principalement sur les œuvres que porte cette inculpation.

Dans la lettre circulaire, par laquelle, suivant l'usage, il fit part de son élection aux prélats de son obédience, & dans plusieurs autres lettres adressées à

différens princes, il dit simplement qu'il a convoqué un concile pour délibérer des moyens propres à éteindre le schisme, sans parler de la voie de cession dont il s'agissoit, & à quoi l'on s'étoit arrêté. Bientôt même il mit expressément en question, s'il étoit obligé de la prendre, c'est-à-dire s'il devoit tenir ce qu'il avoit juré. Ladislas, Roi de Naples, prenant encore de l'ombrage de ces foibles démarches pour l'extinction du schisme, dans la crainte qu'on ne fit un Pape favorable à Louis d'Anjou son concurrent;

Decret. In. Innocent s'obligea par une bulle à ne
noc. VII. rien conclure, ni lui, ni les cardinaux,
ap. Rain. pour l'union de l'Eglise, que les deux
an. 1404. partis ne fussent convenus de laisser ce prince soupçonneux en pleine & paisible possession du royaume; ce qui ne pouvant être adopté par les cardinaux François, rendoit la réunion manifestement impossible. Il eut bientôt à se repentir de sa prédilection pour ce protégé perfide. Sous prétexte de défendre Innocent contre les insultes des Romains, Ladislas vint à Rome avec des troupes, & anima les factions, au lieu de les calmer, pour réduire ce bon vieillard aux derniers embarras, & par-là s'emparer de l'administration publique. Cependant

le Pape, dans une seule promotion, doubla le nombre de ses cardinaux; & parmi les onze nouvellement créés, il y en eut cinq de la seule ville de Rome, dont il vouloit gagner l'affection; à quoi cependant il ne put réussir. La confusion y alla toujours croissant; & ce séjour lui parut enfin si périlleux, qu'il s'enfuit à Viterbe. Il n'en revint que sept mois après, quand Paul des Ursins, à la tête des Guelfes, eut chassé les Napolitains.

Pendant ce temps-là, les ambassadeurs d'Avignon, congédiés, comme on l'a vu, par Boniface, & renvoyés, sans être entendus, par Innocent, avoient eu tout le loisir de faire de leur négociation les rapports qu'ils avoient jugé convenir à leur parti. Les Romains ne s'oublierent pas non plus: ils repandirent en tout lieu, & s'efforcèrent surtout de convaincre la cour de France, que l'ambassade de Benoit n'avoit été qu'un artifice pour en imposer au Monde Chrétien; que ses ambassadeurs n'avoient jamais parlé de cession, mais uniquement d'une conférence, qu'on avoit rejetée comme un amusement & une dérision. Ces espèces de manifestes remplis de détails, & revêtus de circonstances qui

laissent peu de lieu au doute, nuisirent infiniment aux affaires de ce Pape. Inépuisable en ressources & en artifices, il publia qu'il vouloit aller lui-même à Rome mettre la dernière main à l'extinction du schisme, s'avança jusqu'à Gênes, qui étoit alors sous la protection de la France, & demanda au Pape Innocent un sauf-conduit, qui fut refusé. C'étoit là vraisemblablement tout ce que prétendoit l'artificieux Benoit, qu'on entendit aussi-tôt se plaindre de vive voix, & par des lettres ampoulées écrites de toute part, qu'il ne tenoit point à lui, mais uniquement à son compétiteur, que la paix ne fût rendue à l'Eglise. Pour accréditer cette imputation à la cour de France, qu'il lui importoit principalement de ménager, il y envoya le cardinal de Chalant, en qualité de légat. Cependant la peste étant survenue à Gênes, où d'ailleurs on n'avoit pas jugé à propos de laisser entrer les troupes qu'il avoit amenées, il reprit avec elles la route de Provence.

Act. SS. t. Attentif en toute rencontre à ce qui
ij. apr. p. pouvoit donner du relief à son obéissance,
480. au milieu des occupations & de tous les
soucis de son séjour à Gênes, il avoit
mandé S. Vincent Ferrier, qui se ren-

nuifirent
 Pape. In-
 artifices,
 ni-même à
 in à l'ex-
 usqu'à Gé-
 protection
 Pape In-
 fut refusé.
 out ce que
 qu'on en-
 vive voix,
 écrites de
 oint à lui,
 iteur, que
 lise. Pour
 la cour de
 cipalement
 cardinal de
 t. Cepen-
 à Gènes,
 ugé à pro-
 upe qu'il
 ec elles la
 e à ce qui
 obédience,
 de tous les
 es, il avoit
 qui se ren-

dit à ses ordres: mais qui ne parut à la cour pontificale, comme dans ses plus édifiantes missions, qu'en pénitent, & en apôtre & en thaumaturge. Déjà il avoit évangélisé dans presque toutes les contrées de l'Europe, sur-tout en Espagne & en France; faisant par-tout des conversions admirables par leur nombre, & plus encore par les difficultés. Gens du peuple, grands seigneurs, prêtres, & prélats, hérétiques, Sarasins, Juifs endurcis, Chrétiens mécréans & apostats, rien ne résistoit à la force de son éloquence, ou plutôt aux traits enflammés de la grace qui partoient de sa bouche. La rapidité de ses succès en égaioit les autres prodiges. Par-tout où il paroissoit, il se faisoit un changement subit, une révolution totale dans les mœurs. L'amour de la pénitence, de la pauvreté évangélique, du renoncement effectif aux grandeurs du siècle, gaignoit toutes les conditions. Les ecclésiastiques abandonnoient leurs bénéfices multipliés; les grands faisoient d'abondantes aumônes, & plusieurs embrassoient la vie religieuse. On offroit au saint de riches présens: mais ils passaient aussi-tôt de ses mains dans celles des pauvres. Au diocèse de Genève, il trouva des restes d'idolâtrie,

qui avoient tenu contre tout le zèle des pasteurs, & qu'il abolit, comme tous les autres désordres. Il reçut à Gênes un don si merveilleux des langues, que prêchant en Espagnol, il se faisoit entendre aux gens de toute nation, que le grand commerce de cette ville, & la présence du Pape y attiroient. On raconte du saint bien d'autres merveilles, qui nous font connoître les ressources de la Providence, pour soutenir l'Eglise au milieu même des schismes & des scandales.

Bull. t. I. Le Pape Benoit étant arrivé à Nice,
Mart. p. reçut encore la visite d'une personne vé-
332. néable pour ses vertus, & même pour les fonctions du zèle, que la foiblesse de son sexe & l'obscurité de sa naissance ne l'empêcherent point d'exercer avec succès. La B. Colette, fille d'un charpentier de Corbie au diocèse d'Amiens, après s'être éprouvée pendant trois ans dans l'état de reclusé, entreprit de rétablir l'ordre de S. François dans sa première splendeur. Ce fut pour en obtenir la permission & les moyens, qu'elle vint trouver le Pape. Elle lui demanda de passer du tiers-ordre, où déjà elle étoit engagée, dans celui de Sainte Claire; d'en pratiquer la règle à la lettre, & de

travailler à la réforme, tant des FF. Mineurs, que des religieuses Clarisses. Des propositions si extraordinaires de la part d'une femme, furent examinées avec toute la circonspection convenable. Enfin le Pontife les crut inspirées d'en haut, exhorta cette vierge courageuse à une exécution prompte, l'admit sur le champ à la profession, & l'établit abbesse générale de toutes celles de ses sœurs qui voudroient embrasser la réforme. Le succès, après quelques années d'épreuve, justifia pleinement cette conduite.

Pendant que Benoit s'occupoit, à l'entrée de l'Italie, de ces fonctions édifiantes, la légation du cardinal de Chalant en France y étoit regardée comme un nouvel artifice pour prolonger le schisme, sous prétexte de l'éteindre. On ne lui rendit aucun des honneurs dûs à son caractère, & l'on refusa même assez longtemps de l'entendre. Lorsqu'enfin on l'admit à l'audience, on se convainquit de ce qu'on avoit présumé: il ne fit qu'exalter le zèle apparent de son maître pour l'union, particulièrement ses démarches pour aller à Rome, & finit par attacher la fin du schisme à la constance de l'attachement qu'on auroit pour ce Pape. Le docteur Jean Petit, qu'on verra bien-

Hist.
anon. ap.
Labour.
P. 538.

tôt acquérir une célébrité scandaleuse par ses maximes détestables sur le tyranicide, répondit, de l'aveu des princes, que Benoît, par la violation de toutes ses promesses, devoit bien faire sentir la faute qu'on avoit commise, en rétablissant avec tant de précipitation, par la seule cabale de quelques particuliers, l'obédience à laquelle on s'étoit soustrait avec tant de maturité & de concert. Il fit ensuite une vive peinture des vexations que l'Eglise de France souffroit de la part du Pape, & de l'indigence où ses collecteurs en avoient réduit les ecclésiastiques; puis il conclut à la délivrance des exactions de la cour pontificale, à condamner sévèrement une lettre où l'université de Toulouse, toute dévouée au Pape Benoît, traitoit de crime la soustraction d'obédience, & à observer cette soustraction plus ponctuellement que jamais.

Il y eut de grandes contestations dans l'assemblée, dont quelques membres, soupçonnés d'avoir part aux exactions de Benoît, soutinrent son parti avec une chaleur, qu'ils ne manquèrent pas de colorer du prétexte éblouissant de défendre les droits de la chaire apostolique. Dans cette contrariété d'opinions ou d'intérêts, les princes fort embarrassés renvoyè-

rent la décision au parlement, comme à une compagnie exercée aux discussions épineuses, & peu intéressée en des débats, qui ne pouvoient être fructueux que pour les membres & les officiers du clergé. L'Avocat général Jean Juvénal des Ursins, père de l'archevêque de Rheims qui a fait l'histoire de Charles VI, après avoir rappelé en substance les moyens des plaidoyers précédens, réquit l'exécution des conclusions de Jean Petit dans leurs trois chefs. Il intervint d'abord un arrêt du parlement contre la lettre de l'université de Toulouse, pièce visiblement téméraire, injurieuse à la partie la plus nombreuse & la plus illustre de la nation. Quant à l'article des charges imposées sur l'Eglise Gallicane, tout temporel qu'il étoit en soi, cette sage & religieuse compagnie le regarda comme ayant trait au régime hiérarchique, & appartenant à ce qu'on appelloit alors soustraction partielle d'obédience. Elle n'y voulut toucher qu'après un ordre formel du Roi, en présence de plusieurs prélats & de plusieurs docteurs. Alors elle rendit un second arrêt qui supprimoit ces impositions accablantes, & que le Souverain confirma. Il restoit encore à prononcer sur la soustraction totale & abso-

L. V. P.

119. &

seq.

lue, dont le Roi renvoya la décision à l'assemblée du clergé.

Du Cha-
tenet. Hist
Conc.
1. p.
94, &c.

Elle se tint au mois de novembre 1406, & il s'y trouva soixante-quatre évêques ou archevêques, beaucoup plus d'abbés, & un grand nombre de docteurs députés des différentes universités du royaume. Quoique la plupart fussent très-bien à quoi s'en tenir sur les moyens de Benoît, on ne laissa pas de commettre douze docteurs, chargés de balancer ces défenses, & de parler alternativement pour & contre lui. On ne pourroit qu'être excédé de la longueur fastidieuse de ces pesantes & bizarres harangues, dont nous avons eu soin d'extraire & de répartir aux lieux convenables le peu d'anecdotes intéressantes qu'elles contiennent. Qu'on juge de ce que l'on perd à cette omission, par les traits dont le docteur Cordelier Pierre aux Bœufs crut embellir son discours. Suivant lui, le schisme étoit figuré par le cercle nommé Halo, qu'on voit quelquefois autour de la lune, & qui annonce les orages. La lune entourée de ce cercle, sans jamais en être touchée, représentoit la voie de cession, à laquelle les deux Papes rivaux ne touchoient point, contents de marcher à l'entour sur une ligne circu-

laire, qui les en laissoit toujours à la même distance, tandis que l'Eglise étoit exposée aux plus affreuses tempêtes. Serait-ce ici le lieu d'observer que les comparaisons & les images tirées des sciences abstraites ne sont pas une invention des beaux esprits de nos jours? Remarquons au moins qu'il peut se rencontrer dans tous les temps, des imaginations mesquines & guindées, sans qu'on y manque de raisonnement & de doctrine, & mieux encore sans que la science de la religion y soit obscurcie.

Une chose plus étonnante que le mauvais goût du docteur aux Bœufs, ce fut le personnage de défenseur du Pape Benoît, rempli par le fameux évêque de Cambrai Pierre d'Ailly, autrefois si ardent à poursuivre cet obstiné Pontife. Ici au contraire, il s'efforça de prouver que toutes les démarches de Benoît tendoient à la paix de l'Eglise, qu'il y avoit de la témérité à le soupçonner de schisme ou d'hérésie, & que dans les circonstances présentes, la soustraction ne feroit qu'augmenter la discorde & la confusion parmi les Fidèles. Ces principes qui attaquoient de front ceux de l'université, y exciterent de grands murmures, & sans le haut crédit dont l'évêque

Du Boul.
V. p. 133.
Du Chat.
p. 198.

de Cambrai jouissoit à la cour de France, comme à celle d'Avignon, il n'auroit point échappé aux poursuites qu'on résolut de faire contre lui.

Cependant on voulut encore entendre l'Avocat général Jean Juvénal des Ursins. Il fit un long discours, dans le goût des harangues précédentes, puis réquit que la soustraction fût ordonnée une seconde fois. Quand il eut fini, le chancelier de France, au nom du Roi, ordonna que les prélats seuls s'assembleroient encore le lendemain, pour terminer les délibérations. Après quelques contestations nouvelles, qui s'élevèrent dans cette seconde assemblée, les partisans de la soustraction l'emportèrent enfin, & l'on y arrêta qu'elle seroit faite sur le même plan que la première fois. On reçut alors d'Italie, des nouvelles qui suspendirent l'exécution.

Le Pape Innocent VII étoit mort le 6 novembre 1406, & ses cardinaux instruits que la Cour de France s'étoit engagée à procurer la renonciation de Benoît, au cas qu'on suspendit à Rome l'élection d'un nouveau Pape, avoient conçu quelque dessein de ne rien précipiter. Le Roi voulut donc leur écrire avant toute chose, pour les affermir dans

une
Ma
mi
qui
la
sté
auf
ces
éto
jou
pré
sen
goi
nel
xan
ses
qui
palé
un
cor
élu
n'é
par
nou
des
faill
n'a
den
qui
nav

une disposition si avantageuse à l'Église. Mais ce n'étoit dans les cardinaux Romains qu'une foible velléité, que l'inquiétude habituelle de cette nation, & la crainte des soulèvements si Rome restoit long-temps sans maître, fit presque aussi-tôt oublier. Dès le 18 novembre, ces prélats, au nombre de quatorze, étoient entrés au conclave; & le 30, jour de S. André, selon le témoignage précis de Thiéri de Niem qui étoit présent, ils élurent, sous le nom de Grégoire XII, le cardinal Ange Corrarionoble Vénitien, vieillard d'environ soixante-trois ans, plus vénérable encore par ses vertus que par ses années. Ce fut lui qui, pendant le conclave, avoit principalement engagé ses confrères à mettre un frein plus gênant qu'on n'avoit encore fait à l'ambition de celui qui seroit élu; & l'on a tout lieu de penser que ce n'étoit pas de la part un zèle affecté pour parvenir plus sûrement au pontificat. Ce nouvel engagement contenoit en effet des moyens qu'on auroit pu croire infailibles, si l'amour de la domination n'avoit des ressources que toute la prudence humaine ne sauroit éluder. L'acte qui l'exprimoit, & que tous les cardinaux du conclave jurèrent d'observer,

Rayn.

an. 1406.

n. 11.

obligeoit celui qui seroit élu Pape à renoncer purement & simplement à la Papauté, au cas, ou que son concurrent en fit de même, ou qu'il vint à mourir, ou que les cardinaux d'Avignon se voulassent réunir à ceux de Rome pour l'élection d'un même Pontife. Ces engagements devoient être notifiés par le nouveau Pape, sous l'espace d'un mois, à son compétiteur & à ses cardinaux; à tous les princes, prélats, universités & communautés du Monde Chrétien, sous trois mois. On devoit convenir du lieu propre à consommer l'union; & pendant cette négociation, le Pape choisi en dernier lieu ne devoit point créer de cardinaux, sinon pour égaler le nombre de ceux de l'autre obédience, ou à moins que, par la faute de son chef, l'union ne fût pas conclue dans le terme d'une année, à compter de l'expiration des trois mois marqués ci-dessus. Ainsi le pontificat n'étoit qu'une espèce de dépôt entre les mains de Grégoire XII, jusqu'à ce qu'il le remit à ses commettans, pour procurer par ce moyen, dans les premières conjonctures favorables, une paix solide à l'Eglise.

Grégoire, par ses œuvres aussi bien que par ses lettres & ses discours, parut

quelque temps envisager sa place avec ce détachement. Aussi-tôt après son élection, & avant la fin du conclave, il en ratifia tous les engagements; il fit ponctuellement toutes les démarches & les avances promises; il conjura les cardinaux de concourir avec lui à une pleine & prompte exécution. Dans ses entretiens privés, il ramenoit à chaque instant la conversation sur cet objet. Il ne s'étonnoit d'aucune difficulté, pour procurer un si grand bien à la religion; fallût-il pour cela, au défaut de galères, c'est ainsi qu'il s'en exprimoit, passer la mer sur la première chaloupe qui se rencontreroit, ou traverser à pied les provinces & les royaumes, au cas que les voitures & les chevaux vinssent à lui manquer. Au bruit de ces discours soutenus par quelques œuvres, les Fidèles, qui n'avoient pas encore pris le degré d'expérience qu'il ne tarda point à leur faire acquérir, ne doutèrent plus de la proximité de la paix, & s'abandonnèrent aux transports de la joie. Ils applaudissoient à l'élection de Grégoire, qu'ils regardoient comme l'heureux médiateur destiné de Dieu à rétablir la sainte unité. Ils le connoissoient mal, & jusques-là Grégoire ne se connoissoit pas lui-même. Les premières

Niem. 1.
liij. c. 6.

épreuves purent le détromper, & desfilèrent certainement tous les yeux, que le voile de l'intérêt n'offusquoit point.

Après bien des avances de parade, & autant de tergiversations de la part des deux Papes, dont la conduite devint dès lors infiniment suspecte, on convint d'une entrevue, où ils devoient l'une & l'autre faire leur renonciation, dans la ville de Savone, à la toussaint de cette année 1407. C'étoit-là l'épreuve décisive, qui fut préparée avec des soins & des mouvemens infinis, pour reconnoître s'ils agissoient de bonne foi, ou s'ils ne méritoient plus que le mépris, & les traitemens réservés aux imposteurs qui jouent la religion. Il y eut bien des messages & des ambassades à Rome & en Provence où étoit Benoît, tantôt en un lieu, tantôt en un autre; sans que les affaires en prissent un cours plus rapide. Les ambassadeurs de France, en trois tentatives différentes, ne purent pas seulement obtenir de Benoît qu'il notifiât par une bulle la promesse verbale qu'il avoit faite d'embrasser la cession. Grégoire, de son côté, fit naître des difficultés sans nombre, sur le lieu de la conférence qu'on avoit indiquée à Savone dans l'Etat de Gènes. Tantôt il affectoit de craindre pour sa sûreté; tantôt il n'avoit pas pour s'y rendre,

rendre, des galères en assez grand nombre, ou montées comme il convenoit, lui qui peu auparavant promettoit avec tant d'ostentation, de commettre son sort, s'il en étoit besoin, à la première chaloupe. A mesure qu'il paroissoit plus opposé à ce voyage, son rusé compétiteur témoignoit plus d'empressement à se mettre en route, & ne cherchoit cependant qu'à augmenter les ombrages de ce timide vieillard; déclarant qu'il ne prétendoit pas désarmer sa flotte, quoique cette condition eût été stipulée formellement. Il se rendit donc, comme en triomphe, à Savone, plusieurs jours même avant la S. Michel, terme assigné en premier lieu pour l'entrevue; & là, il jouit quelque temps du plaisir malin de l'emporter sur son rival, dans l'accomplissement des traités.

Pendant ce temps-là, Grégoire pressé par les ambassadeurs de France, par les lettres & les réquisitions de son concurrent, par les avis des plus célèbres juriconsultés, par les exhortations de ses propres cardinaux, se livroit aux craintes & aux irrésolutions de son âge, aux impressions de ses neveux, qui vouloient du moins s'assurer quelque fortune avant qu'il abdiquât. Il promettoit & se rétractoit d'un jour à l'autre; il avançoit vers le rendez-

vous, puis retournoit sur ses pas; & quelquefois il s'abandonnoit aux larmes, avec toutes les foiblesses d'une décrépitude peu différente de l'enfance. Enfin il se rendit à Lucques, dans le duché de Toscane, & promit de s'avancer jusqu'à Petra-Sancta, d'où il conférerait par procureurs avec Benoît, qui devoit se rendre & se rendit en effet à Porto-Venère sur la côte de Gênes; mais toujours suivi de ses galères bien armées. Grégoire objecta aussi-tôt cet armement, & n'arriva point. Benoît se prévalut encore d'avoir ici l'avantage, comme il avoit eu à Savoné; usant néanmoins de retenue & d'une modestie politique, louant la prudence & la piété de son compétiteur, qu'il disoit n'avoir accepté le compromis que par un mouvement de la grace, & ne pouvoir manquer d'accomplir enfin un engagement si saint & si solennel. Procédés ambigus, qui firent soupçonner de la collusion entre les deux Papes, à dessein d'éloigner l'anion, & de maintenir leur domination respective. On les regarda comme deux champions qui s'approchèrent du champ de bataille, en faisant mine de vouloir se battre à toute outrance, après être convenus de ne se faire aucun mal; & qui, en se retirant,

Niem. III.
21, p. 312.

s'applaudissent d'avoir joué les spectateurs mêmes dont ils sont la risée.

On ouvrit donc les yeux, & sur-tout en France, où le Monarque, par des lettres-patentes du 12 janvier 1408, adressées à tous les Fidèles, déclara que si l'union n'étoit pas consommée à l'ascension prochaine, il embrasseroit la neutralité avec tout son royaume. En même temps, on expédia des lettres particulières à Benoît & à Grégoire, pour leur notifier cette résolution. Quoique ce ne fût là qu'une exécution, même assez lente, de ce qui avoit été si solennellement convenu, & que Benoît sur-tout dût peu s'en étonner depuis le long-temps que la soustraction avoit été résolue à son égard; il parut néanmoins, à l'impression que ce coup fit sur lui, qu'il ne l'avoit pas prévu. Et dans le fond, si le duc d'Orléans eût encore existé, il y a toute apparence que ce puissant & constant protecteur auroit derechef empêché, ou au moins retardé ce dénouement. Mais ce prince, frère unique du Roi, & le plus bel homme, disoit-on, le plus affable, le plus éloquent du royaume, peu après l'expiration du terme donné aux deux Papes, pour faire cesser le schisme, avoit été massacré par les or-

des du duc de Bourgogne, son cousin-germain. Assassinat monstrueux, où la perfidie de l'assassin, ses lâches déguisemens d'abord, & son impudence ensuite parurent le point suprême de l'énormité, jusqu'à ce que dans la personne de Jean Petit, on vit un docteur, vendu à la scélératesse, entreprendre de la canoniser à la face du trône, des princes du sang, & de tout ce qu'il y avoit de plus respectable dans le royaume. La puissance & l'effronterie suspendirent quelque temps le cri des loix & de la vertu: mais par l'indignation avec laquelle toute la France condamna le faux dogme du tyrannicide, on ne tarda point à voir que, si elle peut enfanter quelques monstres, ils ne doivent s'y attendre qu'à l'exécration qu'ils méritent. Tant de revers & de contre-temps multipliés tirèrent Benoit XIII. de son caractère, qui excelloit surtout dans l'art des ménagemens & de la réserve: pour la première fois, il s'abandonna à un emportement, qu'au terme où en étoient les choses, on doit bien plutôt rapporter à l'altération de son sens ordinaire, qu'à un dessein prémédité de bouleverser la France, afin de se maintenir. Dès qu'il eut reçu l'annonce de

la soustraction pour le jour précis de l'ascension, vingt-quatrième de mai 1408, il fit parvenir directement entre les mains du Roi une bulle foudroyante, où, aux censures, aux interdicts, à la privation de tous offices & bénéfices, étoit jointe l'absolution du serment de fidélité, & toutes les peines dont il y eût des formules dans le style de la chancellerie. On tint d'abord un grand conseil, où l'on délibéra sur cette audace inconcevable d'un Pape douteux, dont la puissance ne tenoit presque plus à rien. Quelques jours après, savoir le vingt-unième de mai, dans les jardins du palais, afin de manifester à plus de personnes la folle présomption du Pontife, il y eut une assemblée de tout ce qu'il y avoit de docte & d'illustre dans la capitale, en présence d'un peuple infini qui occupoit tous les environs. La bulle y fut qualifiée d'œuvre d'iniquité, condamnable en tous ses chefs; & sur le champ lacérée aux acclamations de tout le monde. L'ordre fut aussi tôt expédié au maréchal de Boucicaut, alors gouverneur de Gènes pour la France, & depuis longtemps formidable à Benoît, d'empêcher, en se saisissant de lui, qu'il n'allât hors de ce royaume prolonger sa papauté &

Spicileg. t.
VI. p. 182
Preuv. li-
bert. p.
485.

son schisme ; ce que son opiniâtreté sans égale ne faisoit appréhender qu'avec trop de raison, comme on le verra par la suite. Mais aussi vigilant qu'opiniâtre, il s'enfuit de Porto-Venère, s'approcha de galères qu'il entretenoit toujours le long de cette plage ; & accompagné de quatre cardinaux, il s'embarqua, le quinzième jour de juin de cette année 1408, terme remarquable du séjour que les Papes firent en France durant cent-trois ans.

Le lendemain de Pâques, jour où expiroit le temps marqué en dernier lieu pour l'accord entre les deux Papes, le Roi Charles donna ponctuellement ses lettres-patentes pour la publication de la neutralité, qui fut annoncée le dimanche suivant, 27 de mai. Ensuite il députa vers les principales cours de l'Europe, dont un grand nombre dans l'obédience même de Grégoire, se conformèrent à la résolution des François. Cependant, soit pour faire ratifier en forme par le corps de l'Eglise de France ce qu'on avoit statué sur la présomption très-bien fondée de ses sentimens, soit afin de pourvoir au régime hiérarchique pendant la soustraction, on assembla un concile national, qui se tint à Paris depuis le 11

d'août jusqu'au 5 de novembre. On ne manqua point d'y confirmer toutes les dispositions précédentes; on y déclara auteurs du schisme les adhérens de Pierre de Lune: & comme tels, déchu de tout droit aux bénéfices & aux grâces de l'Eglise; on régla sur les principes du droit commun, le gouvernement & la jurisprudence ecclésiastique; enfin l'on nomma les prélats & les docteurs qui devoient assister au concile, déjà convoqué de toute la chrétienté dans la ville de Pise. Dès le 24 de juin, il avoit été par les cardinaux réunis des deux obédiences; quoique la lettre de ceux d'Avignon ne soit datée que du 14 de juillet. Benoît s'étant enfui de Porto-Venère, & Grégoire n'ayant pas voulu s'avancer au delà de Lucques, où il fit même une promotion de quatre nouveaux cardinaux contre la remontrance des anciens & la teneur précise du serment fait dans le conclave; comme les collèges des deux obédiences ne pouvoient plus douter que ces Pontifes ambitieux ne tendissent à prolonger leur regne schismatique, ils s'étoient réunis à Livourne, comme en un lieu sûr, où la France alors donnoit la loi. Déjà les officiers de la cour de Rome se trouvoient à Pise, ville

Conc.
Hard. t.
VII. pag.
1927 &c.
Du Cha-
en Preuv.
pag. 263,
&c.

également sûre, où ils répandirent contre Grégoire, des écrits injurieux qu'ils faisoient afficher jusques dans Lucques sous les yeux de ce Pape. Pour se justifier & persuader qu'il vouloit toujours l'union, il indiqua lui-même un concile général pour la pentecôte prochaine, dans la province d'Aquilée, il dit dans la bulle de convocation, que ces assemblées ne pouvoient se tenir que par l'autorité du Pape, & qu'autrement elles seroient de vrais conciliabules. Les cardinaux qui déjà l'avoient cité à Pise, ainsi que Benoît, ne manquèrent pas de répondre que, dans la position où se trouvoit l'Eglise, ce ne pouvoit être qu'à eux de convoquer le concile; que cette manière de convocation étoit la seule praticable, tant au regard des nations qui avoient embrassé la neutralité, qu'à l'égard des sujets particuliers de chaque obédience, dont l'une se garderoit bien de déférer à l'autorité de l'autre; que si les deux Papes ensemble régissoient un même concile, l'Eglise ne présenteroit plus que l'aspect odieux d'un monstre à deux têtes. Les cardinaux finissoient leurs lettres par exhorter pathétiquement les deux Papes à se trouver au concile de Pise, au terme marqué, 25 de mars de l'année suivante.

Rain. an.
1408. n.
303.

Grégoire eut li peu de déférence, qu'aggravant la faute même, qui avoit occasionné la rupture, il fit une promotion nouvelle de neuf cardinaux.

Benoit, de son côté, fit cinq cardinaux, afin de remplacer ceux qui le quitoient pour aller à Pise. Il convoqua aussi un concile, qui devoit se tenir & se tint en effet à Perpignan, où ce Pape s'étoit réfugié. L'ouverture s'en fit, dès le premier novembre de l'année de sa convocation 1408; & d'abord il fut assez nombreux, selon l'auteur Aragonois Surita, qui compte six vingt prélats en tout: mais on lit dans des mémoires qui furent produits au concile de Pise, qu'ils n'étoient qu'environ quarante, tant évêques qu'abbés, de Castille, d'Aragon de Navarre, de Savoie, & même de quelques provinces méridionales de France. Quoi qu'il en soit, après quelques sessions, Benoit ayant demandé ce qu'il y avoit à faire pour le bien de l'Eglise, les opinions furent extrêmement partagées; ce qui porta la plupart des prélats à se retirer de Perpignan. Il n'en resta que vingt-trois, qui peu après se réduisirent à seize, & le premier de février 1409, conseillèrent à leur Pape d'envoyer sans délai à Pise des légats autorisés à

Spicil. t. vi. p. 304.
Conc. Hard. t. viij. p. 74.

renoncer en son nom au pontificat. Il répondit qu'il savoit, à n'en pas douter, que ce n'étoit pas là le sentiment unanime du concile. Saint Père, lui dit-on, il n'y a qu'un seul homme qui ne soit pas de l'avis des autres. Eh bien, répliqua-t-il, celui-là pense mieux lui seul que tous les autres ensemble; je m'en tiens à son sentiment. Et comme le cardinal de Chalant voulut faire quelque remontrance; Je vous défends d'ouvrir la bouche, lui dit le Pontife en colère, vous ne cherchez qu'à me nuire en toute rencontre; craignez que je ne vous mette en tel lieu, que de votre vie vous ne voyiez le jour. Cette menace peu après fit partir le cardinal, pour aller se réunir au corps du sacré collège. Cependant Benoît ayant réfléchi sur les suites d'une vivacité qui dévoiloit le fond de son âme, reprit le masque de la dissimulation; & le 26 de mars, le concile de Pile étant assemblé, il nomma des notices pour y aller traiter en son nom.

Conc. t. xj
P. 2117. L'ouverture s'en fit au jour marqué, vingt-cinquième de mars 1409, & dès lors on vit à la tête de l'assemblée quatorze cardinaux, sept de chaque obédience. Dans la suite, on en comptoit vingt-trois, douze métropolitains, qua-

tre-vingts évêques, & quatre-vingt-sept abbés présens en personne, cent deux procureurs des évêques absens, deux cens des abbés, les supérieurs généraux ou les procureurs de la plupart des ordres religieux, les députés des universités les plus célèbres, ceux des chapitres de plus de cent Eglises cathédrales, environ trois cens docteurs en théologie ou en droit canon, enfin les ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne, de Chypre, des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, & d'une très-grande partie des princes d'Allemagne. Les Rois de Hongrie, de Suède, de Danemarck & de Norvège, qui tintrent encore quelque temps pour Grégoire XII, le quittèrent bientôt après, pour adhérer au concile. La France néanmoins fournit seule plus d'un tiers de l'assemblée. Après ce royaume, ce furent l'Angleterre, la Bohême, les pays de la Meuse & du Rhin, avec les contrées septentrionales de l'Italie, qui envoyèrent un plus grand nombre de prélats & de docteurs. Pour les royaumes de Castille, d'Aragon & d'Ecosse, ils demeurèrent fournis à l'obédience de Benoît, & les Rois de Naples, avec le

seur Robert en Allemagne, & différens cantons d'Italie, à celle de Grégoire. Le président du concile fut le cardinal de Malbec ou de Poitiers, au titre duquel la plus subtile chicane n'avoit rien à opposer : il avoit été créé par Grégoire XI, avant toute apparence de schisme.

Après la messe solemnelle, le sermon & des oraisons propres qu'on récitoit au commencement de chaque session pour obtenir l'union de l'Eglise, les Pères étant en chappes de toutes couleurs & en mitres blanches, on élit les officiers du concile; entre autres, un avocat rapporteur des faits & forfaits des deux Papes rivaux. Cet orateur, après avoir mis en évidence leur opiniâtreté, leur mauvaïse foi, leur collusion même, par la suite de leurs actions & la contrariété de leurs discours, conclut à ce qu'ils fussent déclarés contumaces; ce qu'un des promoteurs requit sur le champ. Mais pour observer les formes canoniques, deux cardinaux, par trois jours différens, les citèrent à la porte de l'Eglise. Personne n'ayant comparu de leur part, le président du concile prononça contre eux la sentence de contumace.

A la quatrième session, qui se tint le quinzeième d'avril, le nombre des assistans

fut notablement augmenté. Avec le cardinal de Bari, revenu de sa légation d'Allemagne, on y vit quantité de prélats arrivés depuis peu, ainsi que les ambassadeurs du Roi des Romains, envoyés en premier lieu au Pape Grégoire, & de là au concile, pour y soutenir les intérêts de ce Pontife. C'étoit là tout l'effet qu'avoit produit sur l'esprit du Roi Robert la diète tenue à Francfort trois mois auparavant. Le vœu général de l'Allemagne étoit néanmoins pour l'union. Par-tout où passa le cardinal de Bari, envoyé par le concile de Pise, il fut reçu par les peuples & le clergé avec des honneurs extraordinaires. Le légat de Grégoire au contraire, Antoine Corario, neveu de ce Pontife, qui l'avoit créé cardinal dans la fatale promotion qui ruina son obédience, fut regardé comme un tison de discorde, qui n'étoit propre qu'à perpétuer le schisme. La diète se tenoit depuis six jours, quand il y arriva; & déjà son habile antagoniste avoit incliné tous les seigneurs à seconder les vues des cardinaux réunis pour le bien de l'Eglise. Corario fit un long & ennuyeux discours, où, peu content de justifier le Pape son oncle, il s'échappa sans retenue contre le sacré

Niem. II.
 III. c. 26.

collège. L'indécence de ses invectives acheva de décrier sa cause. La conclusion de la diète fut que le chef du corps Germanique, & quelques-uns de ses membres, tant princes que prélats, enverroient des ambassadeurs en Italie pour presser l'union. Les tentatives du cardinal-neveu ne plurent qu'à Robert de Bavière, qui, reconnu Roi des Romains par Boniface IX & ses successeurs Innocent & Grégoire, trouvoit son intérêt à les tenir pour légitimes & incontestables pontifes.

Mais, lui-même ne fut pas traité par le concile en Roi des Romains; parce qu'il n'étoit pas généralement reconnu pour tel. Cette auguste assemblée crut qu'il lui convenoit moins qu'à personne, d'approuver la déposition de Wenceslas, tout indigne qu'il s'étoit rendu de l'Empire. On ne voulut entendre les ambassadeurs du nouveau Roi des Romains, que comme de simples envoyés du duc de Bavière. Ils ne laisserent pas de se présenter en pleine session; & après avoir protesté des bonnes intentions de leur maître pour la paix de l'Eglise, ils proposerent jusqu'à vingt-deux chefs d'objections contre les mesures prises pour la procurer. Tout ce qu'il y eut de spé-

mieux dans ce long tissu de subtilités il-
 loires & minutieuses, ce fut l'irrégularité
 de la convocation du concile & de ses
 entreprises sur l'autorité de la chaire pon-
 tificale : mais il ne fut pas difficile de
 faire sentir que, dans la situation où se
 trouvoit l'Église, il n'étoit pas possible
 de s'astreindre aux règles ordinaires ; que
 les cardinaux cependant ont droit de
 convoquer le concile, quand il est néces-
 saire, & quand le Pape, ou ne veut, ou
 ne peut pas le convoquer ; parce qu'il
 n'est pas de l'essence d'un concile qu'il soit
 soumis à l'autorité de celui qui le convo-
 que, comme il est évident par le pou-
 voir qu'a le concile provincial sur le métro-
 politain qui l'assemble ; que dans tous
 les cas, l'Église a droit de pourvoir à sa
 propre sûreté, de s'assembler & de ren-
 dre ses jugemens ; que le concile général
 qui la représente, peut déposer les Papes en
 différentes circonstances, & sur tout dans
 l'incertitude quel est le véritable ; que
 telle est enfin la seule voie qui reste,

après avoir épuisé toutes les autres, pour
 étouffer le schisme funeste qui le tient
 depuis trente ans sur le penchant de la
 ruine. Les ambassadeurs n'attendent pas ces
 réponses ; & par toute la suite de leurs

procédés, il paroît qu'ils ne regardoient pas eux-mêmes leurs difficultés comme bien solides. Ils tomberent en contradiction avec leurs propres principes, en demandant que l'on convint d'un jour & d'un lieu nouveau pour s'assembler en concile, & trouvant bon que si le Pape Grégoire manquoit alors de venir & d'accomplir sa promesse pour la cession, on procédât à l'élection d'un Pape unique. Comme d'ailleurs ce n'étoit là que ce que Grégoire avoit tant de fois rebattu dans les préliminaires de la conférence de Savone, on ne douta point que cette ruse ne vint de lui, afin de rompre un concile tout assemblé, & qu'il seroit impossible de rassembler de nouveau, au moins du vivant de ce vieillard sans droiture. On leur demanda cependant leurs propositions par écrit, & l'on promit de leur faire réponse au bout de la

T. xj. huitaine : mais ils partirent furtivement
 Conc. p. la veille de son expiration, vingt-unième
 2248. jour d'avril, après avoir affiché à la
 porte de l'église un appel à J. C. & à un
 concile légitime, contre tout ce qui pour-
 roit se faire à Pise.

Ampliff. Cependant Grégoire éprouvoit de cruel-
 Collect. t. les inquiétudes. On publia la soustraction
 vij. in. d'obédience jusques dans la ville de Luc-
 presi p.

ques où il se trouvoit, & qu'il fut con-
 traint d'abandonner pour se retirer à Ri-
 mini, chez les seigneurs de la maison
 de Malatesta, ses amis à toute épreuve.
 Ils envoyèrent en diligence à Pise, pour
 solliciter, à l'exemple du Roi des Ro-
 mains, la translation du concile en un
 autre endroit: mais ils furent refusés de
 même; ce qui a fait dire à différens hi-
 storiens, qui n'ont pas poussé leurs re-
 cherches au delà de cette première né-
 gociation, que des protecteurs si géné-
 reux s'y étoient bornés. Il est constant
 par le recueil des meilleurs mémoires de
 ces temps-là, que Charles de Malatesta,
 qui avoit en propre la principauté de
 Rimini, poussa le zèle jusqu'à faire en
 personne le voyage de Pise, & qu'il y
 épuisa toute la science des expédiens
 pour parvenir à son but. Enfin les car-
 dinaux touchés consentirent à transférer
 le concile à Pistoie, ville plus avancée
 dans les terres, & moins suspecte que
 celle de Pise; pourvu que Grégoire don-
 nât des assurances qu'il s'y rendroit, &
 y exécuteroit la cession. Ils promirent
 encore de lui faire conférer pour toute
 sa vie la légation de Forli & de Trévise,
 avec le premier rang dans l'Etat Ecclé-
 siastique après le Pape qu'on éliroit. Le

lxxxiv,
 &c. in
 oper. p.
 966, 988,
 996, &c.

prince de Rimini au comble de sa joie, crut n'avoir plus qu'à traiter avec les Florentins, pour les saufs-conduits, qui ne pouvoient point souffrir de difficultés: mais Grégoire ne voulut jamais ratifier Rain. an. 1409. n. les conventions de son médiateur, qui, après bien des prières & des reproches également inutiles, feignit de convertir toute son amitié en indignation. Confondu dans toutes ses allégations & toutes ses défaites, le foible Pontife n'eut plus à répondre que par ce cri d'alarme qu'il réitéroit sans cesse: Si j'abdique le pontificat, que deviendront mes proches & mes amis? Quoique Charles de Malatesta, l'un des plus dignes seigneurs de son temps, & particulièrement renommé pour sa générosité à l'égard de ses amis, n'eût jamais abandonné Grégoire dont il blâmoit l'opiniâtreté, ce Pape jugea néanmoins à propos de quitter Rimini, & de se rapprocher des Etats de Venise où il étoit né, pour célébrer le concile qu'il vouloit opposer à celui de Pise.

Ce dernier concile prenoit de jour en jour une face plus auguste & plus importante, & dans la même proportion, rendoit sa marche plus méthodique & plus irrépréhensible. Sur la fin d'avril, on vit

arr
mi
lan
enc
vè
Par
nir
l'ac
le
d'u
zèl
Qu
bre
qu
fust
leu
d'u
de
no
&
pr
éto
ext
fan
plo
ver
rép
la
tri

arriver, aux acclamations publiques, les ministres étrangers de Brabant, de Hollande, de Liège, de Cologne, de Mayence; les ambassadeurs d'Angleterre, l'évêque de Saliséri à leur tête; enfin l'ambassade Française, composée des plénipotentiaires du Roi, & des agens de l'université de Paris, qui, durant tout le cours de cette grande affaire, jouit d'une considération proportionnée au zèle qu'elle y signala invariablement. Quand le concile fut accru de ce nombre distingué de Pères & d'assistans, quoique les envoyés de l'Empereur ne fussent plus à Pise, & qu'on eût déjà mis leurs chicanes en poudre, par l'organe d'un savant Cordelier parvenu au siège de Digne; le Docteur Pierre d'Ancarano, l'oracle de l'université de Bologne & de toute l'Italie en matière de jurisprudence, montra de nouveau quelle étoit l'autorité du saint concile pour extirper le schisme, & retirer la puissance pontificale des mains qui ne l'employoient qu'à le perpétuer.

Comme ces objections intéressoient v. Hist. Anavement tous les Pères, parce qu'elles ni. p. 699. répandoient des nuages sur l'autorité & la légitimité même du concile, le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cra-

maud, chef de l'ambassade François; revint encore sur ce point important; & avec autant de force que d'éloquence, il prouva que tout ce qui s'étoit fait par les cardinaux unis contre les deux prétendans au pontificat, avoit pu se faire suivant les saints canons, pour un bien aussi précieux que la paix de l'Eglise Universelle: après quoi, il demanda que le concile y mit la sanction par un décret en forme. Il proposa aussi un ordre nouveau pour les assemblées particulières ou congrégations, qui précédoient les sessions générales. Selon ce plan, on devoit nommer différens députés, qui conféreroient entre eux sur chaque point de discussion, & qui en feroient ensuite le rapport à tous les membres du concile. Ainsi les prélats François étoient ils déjà convenus entre eux, d'assister par métropoles aux congrégations; en sorte que chaque métropolitain, & en son absence quelque'un de ses suffragans y assistât, avec un docteur du même district. On adopta aussi-tôt cette méthode, qui dans la suite servit de modèle aux conciles de Constance & de Bâle, quand ils jugerent à propos de faire opiner par nations.

Ibid. p. 700 Vou. Le chef de l'ambassade Britannique, Robert Halein évêque de Salisbéri, fit,

de l'
relle
tout
moi
qu'i
dina
mer
& u
voie
d'un
cett
mat
Ces
mén
de
ils
resp
à e
béri
man
réfu
cha
mai
de
17
le p
con
l'un
tre,
-sans

de son côté, une observation bien naturelle, qui sembloit devoir se présenter à tout le monde, & qui jusques-là néanmoins n'avoit été faite par personne. C'est qu'il étoit fort extraordinaire que les cardinaux de Benoit prétendissent ne former avec les autres qu'un seul collège & un même concile, tandis qu'ils n'avoient pas encore renoncé à l'obédience d'un chef, que tous les membres de cette sainte assemblée traitoient de schismatique notoire, & même d'hérétique. Ces cardinaux en effet avoient toujours ménagé leur Pontife, dans l'espérance de le gagner, & peu avant le concile, ils lui avoient encore écrit une lettre respectueuse, pour le prier de se joindre à eux. Au propos de l'évêque de Salisbéri, surpris & un peu troublés, ils demanderent de délibérer entre eux. Le résultat fut qu'ils se conformerent sur le champ aux désirs du concile. Le lendemain, à la huitième session tenue le 10 de mai, on dressa deux décrets, qui le 17 furent publiés dans la neuvième. Par le premier, on établissoit l'autorité du concile, la compétence de ce tribunal, l'union des deux collèges; & par l'autre, la soustraction absolue d'obédience, sans exception de lieux ni de personnes.

Après qu'on eut pris tant de sages mesures pour se mettre en règle, il ne fut plus question que de prononcer définitivement contre Grégoire & Benoit, afin d'élire ensuite un seul & vrai Pape. Dès le commencement des séances, on avoit procédé à l'instruction de ce grand procès; les témoins avoient été entendus, & l'on avoit recueilli leurs dépositions pour les présenter au concile. Les sessions du 21 & du 23 de mai furent employées à la révision de ces pièces, qui contenoient quarante-deux chefs d'accusation. Un notaire du concile les lut tous l'un après l'autre, en faisant une pause à chacun, pour donner à l'archevêque de Pise, commis à cet effet, le temps de nommer les témoins qui le certifioient. Le 25 de mai, dans la douzième session, le patriarche d'Alexandrie publia un décret où il étoit dit, que la notoriété des faits étant certaine, on pouvoit passer outre. Ce jour-là même, on reçut de Benoit XIII des lettres hautes, qui ne purent qu'accélérer sa condamnation. Ce n'étoit qu'un tissu de menaces, adressées aux cardinaux de son obédience, s'ils osoient conniver à l'élection d'un antipape. Bien loin de retarder la chute, elles fournirent des con-

noi
che
que
ma
cile
ma
qu'
A
niti
l'av
plic
Pla
trib
ver
cell
lou
l'au
nem
lui
ten
po
fan
du
l'E
mie
thé
Por
par
teu
la

noissances qui épargnerent bien des recherches & bien des longueurs : on acquéroit une preuve authentique & permanente, qu'il avoit été appelé au concile, qu'il étoit indubitablement contumace, & qu'on ne pouvoit plus espérer qu'il renoncât au schisme.

Avant de prononcer la sentence définitive, on voulut avoir en particulier l'avis de l'université de Paris, qui s'expliqua par l'organe du docteur Pierre Plaoul. Sur le champ il monta dans la tribune; & tant au nom de cette université dont il étoit membre, que de celles d'Angers, d'Orléans & de Toulouse, il déclara que le concile avoit toute l'autorité nécessaire pour juger souverainement les deux célèbres coupables qui lui étoient dénoncés; qu'on devoit les tenir pour de vrais schismatiques, & même pour des hérétiques, comme détruisant, autant qu'il étoit en eux, l'article du symbole où l'on confesse l'unité de l'Eglise; que le saint concile ne pouvoit mieux faire que de les frapper d'anathème, & de les déposer hautement du Pontificat, dont ils étoient déjà déchus par le schisme & l'hérésie. Après le docteur de Paris, l'évêque de Novare prit la parole & certifia, que les trois cens

docteurs députés au concile par les différentes universités du Monde Chrétien, étoient du même sentiment que ceux de France ; qu'on avoit encore par écrit l'avis de l'université de Bologne , & des lettres semblables signées par six vingt docteurs de Florence.

Le surlendemain de cette session , en conséquence des représentations faites par quelques prélats qui trouverent qu'on avoit plus insisté sur la notoriété des faits qu'on n'en avoit établi les preuves juridiques, l'archevêque de Pise, dans la quatorzième session qui se tint le premier jour de juin , fit la récapitulation des témoignages entendus contre les deux Papes , spécifiant à chaque article le nombre & la qualité des témoins qui en certifioient la vérité. Et pour lever toute ombre de scrupule , on ajouta que si quelqu'un vouloit voir les dépositions dans toute leur étendue , & les examiner à loisir , il y avoit dans le monastère des Carmes , des bureaux établis pour les montrer. En effet , la multitude & le caractère des témoins , cardinaux , évêques , docteurs accrédités , l'ordre & la régularité de la procédure étoient tels , que pour le fond & la forme il ne restoit rien à désirer.

Après tant de précautions & de préliminaires,

naires, dans la quinzième session tenue le 5 de juin, les deux contumaces ayant été cités pour la dernière fois par deux cardinaux & deux archevêques, le patriarche d'Alexandrie, assisté de celui d'Antioche & de celui de Jérusalem, du haut de la tribune, les portes de l'église demeurant ouvertes aux Fidèles tous intéressés à ce jugement, en présence de cette multitude infinie & de tout le concile, lut la sentence qui étoit conçue en ces termes: Au nom de J. C. le saint concile œcuménique, représentant l'Eglise Universelle, à qui appartient la connoissance & la décision de cette cause; vu tout ce qui a été produit & prouvé contre Pierre de Lune & Ange Corario, jadis Benoît XIII & Grégoire XII; après plusieurs conférences avec une infinité de docteurs, après la plus mûre délibération, a jugé d'une voix unanime & prononce, que tous les griefs contenus dans la requête présentée aux Pères par les promoteurs, sont vrais & notoires, & que lesdits accusés, Ange Corario & Pierre de Lune, sont indubitablement schismatiques opiniâtres, hérétiques, parjures incorrigibles, scandalisant toute l'Eglise de Dieu d'une manière intolérable. C'est pourquoi, tout rejetés qu'ils sont

T. 21.
Conc. 2.
2126.

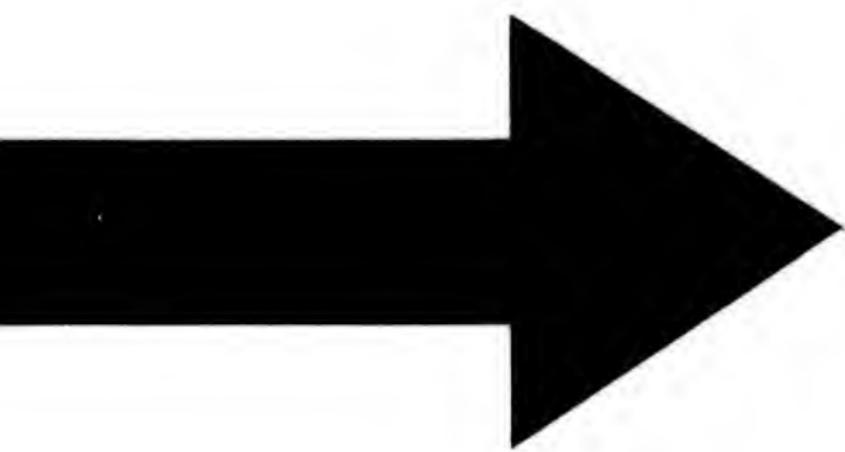
de Dieu, & destitués, par les canons, d' Pontificat & de toute dignité dans l'Eglise, le saint concile, pour plus grande sûreté, les dépose, les retranche, leur défend de se plus porter pour souverains Pontifes, & déclare que le siège apostolique est vacant. On défend ensuite de leur obéir, de leur donner secours, conseil ou retraite: on déclare nulles, toutes les sentences & les censures prononcées par eux, ainsi que les promotions de cardinaux, faites par Ange Corario depuis le troisième de mai 1406, & par Pierre de Lune depuis le quinzième de juin de la même année.

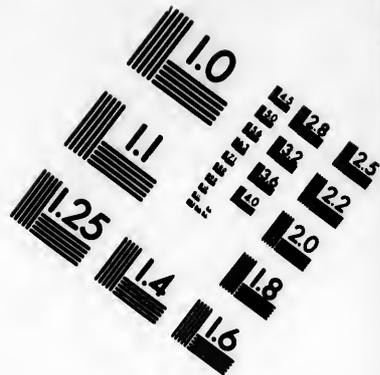
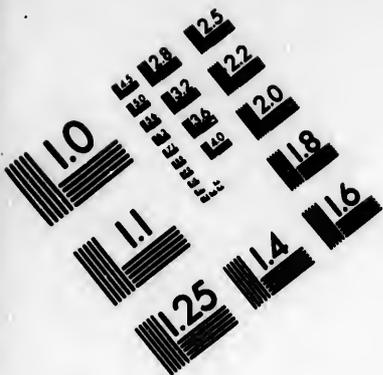
Les mouvemens des Pères ne furent guère désormais que pour l'élection du nouveau Pape, avant laquelle arriverent encore à Pise quatre cardinaux, ceux de Todi & de S. Eustache de l'obédience de Rome, ceux de Bar & de Chalant de l'obédience d'Avignon. Les légations & d'autres embarras avoient été la cause ou le prétexte de leur retard; ce qu'on ne voulut pas trop approfondir.

On vit arriver dans le même temps les légats de Benoit, qui avoient pris la précaution très-sage, & néanmoins insuflante, de se joindre aux ambassadeurs du Roi d'Aragon; ce qui n'empêcha

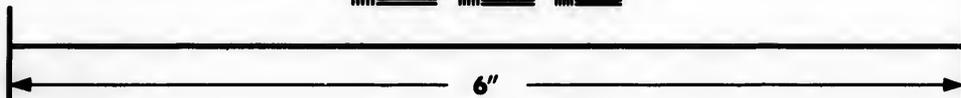
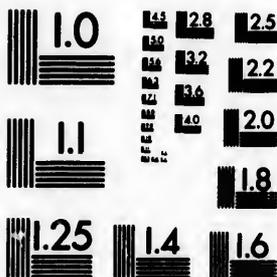
point qu'ils ne fussent insultés par le peuple, en allant au lieu de l'audience. On entendit les ambassadeurs, avec les égards qui étoient dûs au Roi leur maître; & en leur considération, on consentit à écouter les légats eux-mêmes; quoique dans les règles étroites, on ne dût pas traiter avec les ministres d'un excommunié & d'un hérétique. Comme ils furent qualifiés nonces du Pape, il s'éleva un murmure général, & on les appela nonces de l'hérétique & du schismatique. Quand la porte fut fermée, on leur lut la condamnation prononcée contre cet opiniâtre Pontife. Ils demandèrent s'ils pouvoient parler avec liberté, nonobstant la défense qu'on disoit avoir été faite de contredire les décisions déjà rendues. Comme on n'avoit pas jugé convenable à la dignité du concile de les entendre en pleine session, on leur répondit qu'il n'étoit pas au pouvoir de la congrégation particulière où ils se trouvoient, de dispenser des loix portées en commun; que s'ils avoient quelque chose à représenter, ils devoient bien peser leurs paroles. Ils se consulterent un moment avec les ambassadeurs d'Aragon; & tous ensemble demandèrent un délai jusqu'au lendemain; mais à l'issue de







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 128
E 132
E 136
E 140
E 144
E 148
E 152
E 156
E 160
E 164
E 168
E 172
E 176
E 180
E 184
E 188
E 192
E 196
E 200
E 204
E 208
E 212
E 216
E 220
E 224
E 228
E 232
E 236
E 240
E 244
E 248
E 252
E 256
E 260
E 264
E 268
E 272
E 276
E 280
E 284
E 288
E 292
E 296
E 300
E 304
E 308
E 312
E 316
E 320
E 324
E 328
E 332
E 336
E 340
E 344
E 348
E 352
E 356
E 360
E 364
E 368
E 372
E 376
E 380
E 384
E 388
E 392
E 396
E 400
E 404
E 408
E 412
E 416
E 420
E 424
E 428
E 432
E 436
E 440
E 444
E 448
E 452
E 456
E 460
E 464
E 468
E 472
E 476
E 480
E 484
E 488
E 492
E 496
E 500
E 504
E 508
E 512
E 516
E 520
E 524
E 528
E 532
E 536
E 540
E 544
E 548
E 552
E 556
E 560
E 564
E 568
E 572
E 576
E 580
E 584
E 588
E 592
E 596
E 600
E 604
E 608
E 612
E 616
E 620
E 624
E 628
E 632
E 636
E 640
E 644
E 648
E 652
E 656
E 660
E 664
E 668
E 672
E 676
E 680
E 684
E 688
E 692
E 696
E 700
E 704
E 708
E 712
E 716
E 720
E 724
E 728
E 732
E 736
E 740
E 744
E 748
E 752
E 756
E 760
E 764
E 768
E 772
E 776
E 780
E 784
E 788
E 792
E 796
E 800
E 804
E 808
E 812
E 816
E 820
E 824
E 828
E 832
E 836
E 840
E 844
E 848
E 852
E 856
E 860
E 864
E 868
E 872
E 876
E 880
E 884
E 888
E 892
E 896
E 900
E 904
E 908
E 912
E 916
E 920
E 924
E 928
E 932
E 936
E 940
E 944
E 948
E 952
E 956
E 960
E 964
E 968
E 972
E 976
E 980
E 984
E 988
E 992
E 996
E 1000

0
E 128
E 132
E 136
E 140
E 144
E 148
E 152
E 156
E 160
E 164
E 168
E 172
E 176
E 180
E 184
E 188
E 192
E 196
E 200
E 204
E 208
E 212
E 216
E 220
E 224
E 228
E 232
E 236
E 240
E 244
E 248
E 252
E 256
E 260
E 264
E 268
E 272
E 276
E 280
E 284
E 288
E 292
E 296
E 300
E 304
E 308
E 312
E 316
E 320
E 324
E 328
E 332
E 336
E 340
E 344
E 348
E 352
E 356
E 360
E 364
E 368
E 372
E 376
E 380
E 384
E 388
E 392
E 396
E 400
E 404
E 408
E 412
E 416
E 420
E 424
E 428
E 432
E 436
E 440
E 444
E 448
E 452
E 456
E 460
E 464
E 468
E 472
E 476
E 480
E 484
E 488
E 492
E 496
E 500
E 504
E 508
E 512
E 516
E 520
E 524
E 528
E 532
E 536
E 540
E 544
E 548
E 552
E 556
E 560
E 564
E 568
E 572
E 576
E 580
E 584
E 588
E 592
E 596
E 600
E 604
E 608
E 612
E 616
E 620
E 624
E 628
E 632
E 636
E 640
E 644
E 648
E 652
E 656
E 660
E 664
E 668
E 672
E 676
E 680
E 684
E 688
E 692
E 696
E 700
E 704
E 708
E 712
E 716
E 720
E 724
E 728
E 732
E 736
E 740
E 744
E 748
E 752
E 756
E 760
E 764
E 768
E 772
E 776
E 780
E 784
E 788
E 792
E 796
E 800
E 804
E 808
E 812
E 816
E 820
E 824
E 828
E 832
E 836
E 840
E 844
E 848
E 852
E 856
E 860
E 864
E 868
E 872
E 876
E 880
E 884
E 888
E 892
E 896
E 900
E 904
E 908
E 912
E 916
E 920
E 924
E 928
E 932
E 936
E 940
E 944
E 948
E 952
E 956
E 960
E 964
E 968
E 972
E 976
E 980
E 984
E 988
E 992
E 996
E 1000

l'assemblée, ils sortirent furtivement de la ville, & reprirent en diligence la route d'Espagne. L'un d'entre eux, nommé Boniface Ferrier, frère de S. Vincent Ferrier & général des Chartreux, a laissé une relation qui accuse des dernières violences les Pères de Pise, & Simon de Cremaud en particulier: mais ce religieux, d'une piété & d'un caractère bien différent de celui de son saint-frère, écrit avec trop de prévention & d'aigreur, pour faire impression sur des lecteurs judicieux. C'est ainsi qu'en a jugé, entre les Protestans même, un historien des plus éclairés & des plus équitables.

Lenf.
pref.
Conc.
Pise.

On ouvrit enfin le conclave le quinziesme de juin, & vingt-trois cardinaux s'y renfermerent, treize de l'obédience de Rome, & dix de celle d'Avignon; après que le concile, sans décider du droit entre les uns & les autres, leur eut conféré pour cette fois à tous indistinctement le pouvoir d'être un Pape. Onze jours après, vingt sixiesme de juin, ils élurent d'une voix unanime le cardinal de Milan, Pierre Philargiou Philaret, qui prit le nom d'Alexandre V.

Niem. l.
iij. c. 51.
Vading.
1469. n.
12, &c.

C'étoit un de ces hommes extraordinaires, que le Ciel paroît s'elever avec d'autant plus de complaisance qu'ils sont

plus uniquement abandonnés à ses soins. Il étoit d'une naissance si obscure, qu'il n'avoit jamais connu ni père, ni mère, ni aucune personne de la famille, dont il fut délaissé dans la première enfance : on ne sauroit même assigner avec certitude le lieu qui l'a vu naître. Il y a néanmoins toute apparence que ce fut l'île de Casale, où il fut recueilli par un Cordelier, charmé de la vivacité & de son air d'esprit. Il apprit les élémens des lettres, puis entra dans l'ordre. Pour cultiver les rares talens qu'il ne tarda point à montrer, on l'envoya étudier dans l'université d'Oxford, & de là dans celle de Paris, où il fut reçu docteur. Rappelé ensuite dans la province de Lombardie, à laquelle il étoit agrégé, il se rendit si célèbre par ses prédications & ses doctes écrits, que Galas Visconti, duc de Milan, le voulut connoître à fond. Lui ayant trouvé autant d'habileté pour les affaires que pour les sciences, il l'admit dans son conseil, le fit créer évêque de Plaisance, l'ou il passa successivement aux sièges de Vicenze, de Novare & de Milan. Innocent VII le fit enfin cardinal. Il étoit irréprochable dans ses mœurs, d'une piété exemplaire, d'un caractère doux & affable, modeste,

généraux; tel enfin, que les cardinaux, ou le futur Pape, prétendirent convenir de tout le Monde Chrétien qu'ils ne pouvoient mieux choisir.

A la vingtième session qui se tint le 5 de juillet, le nouveau Pape présida avec la dignité convenable, fit un discours touchant sur les devoirs du bon pasteur, confirma le reunion des deux collèges de cardinaux, à l'exclusion de ceux qui avoient été créés par les deux Papes depuis la défenie qui leur en avoit été faite, & rassa généralement toutes les impositions du concile. Il y eut encore après cela trois sessions, où Alexandre annulla expressement toutes les censures & toutes les sentences portées par les Papes compétiteurs depuis le commencement du schisme, confirma les promotions faites en faveur des personnes qui s'étoient au concile, & avec le déshonneur qu'il posséda au pape, renonça pour l'avenir à toutes les réserves odieuses, en remettant les arrérages que les bénéficiers pouvoient devoir à la chambre apostolique. Il confirma aussi le droit qu'avoit sur Naples le Roi Louis d'Anjou, qui ne manqua point de venir au concile, pour tirer parti de l'indignation des Pères contre

DE L'EGLISE.

Ladisla, évêque de Pologne, se
 assembla avec les évêques de l'Église. Il étoit
 encore de réformer l'Église, dans
 son chef & dans ses membres. Comme
 cette grande œuvre demandoit un loisir
 que n'avoient pas les Papes de Pise,
 rappelés pour le pape dans tous dis-
 cussions par des évêques profanes, le Pape
 ordonna pour présens, qu'on eût
 avec sédition les conciles provinciaux,
 les synodes diocésains, les chapitres mo-
 nastiques, & qu'on se tint prêt à revenir
 dans trois ans au lieu qui seroit indiqué,
 pour y reprendre & continuer le concile
 général. Ainsi les délibérations firent
 moins de cesse siées que suspendues, &
 l'on ne se sépara que pour un temps
 spécifié.

Pendant le concile de Pise, Grégoire T. xi.
 XII célébra le sien à Anvers, à propos Conc. p.
 d'Udine espère du Frioul, qu'on peut 3003.
 prendre ces deux villes pour une seule.
 Ainsi s'explique la bulle de convocation,
 que n'avoient pas examinée d'assez près
 quelques écrivains, qui, sur la seule res-
 semblance des noms, font tenir ce con-
 cile en Autriche. Il est en tout trois
 sessions, en y comprenant celle de l'ou-
 verture, qui fut le jour du saint sacre-
 ment, le jour de juin. On ne fit que

HISTOIRE

prendre, à pure perte, des mesures pour
 le rendre plus nombreux qu'à ce début,
 mal fut des plus obscurs. Dans la seconde,
 Grégoire se fit déclarer vrai Pape,
 & fit condamner comme antipapes, ses
 compétiteurs Alexandre & Benoit. Il par-
 rut dans la troisième faire quelques pas
 vers la réunion; il promit de renoncer
 au pontificat, & les antagonistes y renon-
 cèrent de leur part, & donna pouvoir à
 l'Empereur, au Roi de Naples Ladislas
 & au Roi de Hongrie, de fixer le jour
 & le lieu des conférences: illusion pal-
 pable, puisque ces trois princes, incon-
 cillables en toute autre chose, étoient
 encore bien moins disposés à s'accorder
 dans une affaire de cette nature. Gré-
 goire demeura cependant si jaloux de son
 fantôme de papauté, que loin de suivre
 l'exemple des Vénitiens ses compatriotes,
 qui reconnurent alors le Pape Alexandre,
 il aima mieux s'exposer aux dernières ex-
 trémités, abandonner, travesti en mar-
 chand, Pavie qu'ils lui avoient fourni
 jusqu'à là, se réfugier sur les terres de
 Ladislas dans la petite ville de Gaète, &
 moins figurer désormais en souverain Pon-
 tife qu'en malheureux transfuge. Benoit
 se montra pour le moins aussi indocile,
 fut réduit de même à faire le personnage

de fugitif, & ne cessa point de se porter pour Pape, quand même il vit toute son obéissance presque réduite à la forteresse de Pablicolo. Ainsi, après le concile de Pise, la division, loin de s'éteindre, s'accrut en quelques sorte; & au lieu de deux Papes, on en vit trois, dont chacun retint encore des princes & des nations sous ses loix. Cependant l'obéissance d'Alexandre s'étendit rapidement, par les pertes que firent de jour en jour celles de ses adversaires.

Les Pères de Pise, sans étouffer le schisme, firent donc tout ce qui étoit possible dans les circonstances, contre un monstre si opiniâtre dans la défense; s'il n'y fut pas entièrement exterminé, il y reçut au moins une plaie mortelle; après laquelle il ne fit plus que languir, jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups du concile de Constance. Immédiatement même, ou très-peu de temps après le concile de Pise, les affaires de l'Eglise changeoient entièrement de face: au lieu d'un schisme général, si bien nommé le grand schisme d'Occident, ce ne fut plus qu'un schisme tout ordinaire; de sorte que l'on se trouva dans les termes de tant de scissions précédentes, où le vrai Pape étoit reconnu de l'Eglise Catholique.

82 HISTOIRE

que, & l'indocile loutena par quelques
 factions dissidées. Alors on applaudit gé-
 néralement, parus tous les peuples qui
 se joindrent point contre l'Évêque,
 à ce qu'avoit réglé le concile de Pise,
 dont on ne s'avisait pas de révoquer en
 doute la légitimité, ni l'accomplissement
 même. L'Église de Rome, comme toutes
 les autres, se donna elle-même plus mar-
 quée qu'aucune d'être cèle, donna la
 preuve effective & la plus authentique
 de son contentement, en recevant pour
 son légitime pasteur, celui que le saint
 concile lui avoit donné, & en regardant
 les derniers Pontifes Romains, aussi bien
 que ceux d'Avignon, comme des Papes
 douteux. Elle a toujours continué depuis
 à révéler Alexandre V. & ses successeurs,
 tous provenus jusq' à nos jours de cette
 même souche. Que le petit nombre de
 docteurs qui ont pour premier maître
 Jean Dominici, l'un des quatre cardé-
 naux que fit Grégoire XII. contre sa
 promesse, & qui ne furent reconnus qu'après
 avoir été cités de nouveau dans le
 concile de Constance, qu'ils voient donc,
 ces docteurs singuliers, si c'est mieux
 servir Rome, d'être au concile de Pise
 son caractère essentiel d'autorité, que de
 suivre à ce sujet les sentimens des Egli-

les de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Bohême, de Hongrie, de Pologne, de tous les royaumes du Nord, de la plus grande partie des royaumes anciens de l'Espagne & de l'Italie même. Le Pape Alexandre, qui fut après son élection, ne manqua point de le notifier à toute l'Europe, car, à l'exception des royaumes de Castille, d'Aragon & d'Arles attachés à Benoît, des États de Robert, de Bavière, de Rodolphe, & du peu de villes d'Italie qui tenoient encore pour Grégoire, ne différoient point à le reconnaître pour leur vrai Pape. Il est à présumer qu'il auroit gagné le Roi Robert lui-même, s'il eût pu s'en aller hors de sa cour sans démêlés temporels des papes, & ne s'en être pas offensé, en laissant à Wenceslas la qualité de Roi des Romains. Il en fut cependant du nouveau Pape ainsi que de bien d'autres, qui ayant été regardés dans le second rang, comme des hommes supérieurs, se trouvent dans le premier réduits à la classe des gens libres-tenus. Le cardinal de Milan, devenu Pape, ne le gouverna que par les conseils, ou plutôt par les ordres du cardinal de S. Eustache, le fameux Baltazar Cossa, qui lui succéda sous le nom de

Jean XXIII. Colla revêtu de la légation de Bologne, où il avoit acquis une autorité presque souveraine, par son génie surprenant, ses intrigues, son talent pour les affaires, & même pour la guerre, le pape Pie IV. accueillit au Pape Alexandre, en unissant les troupes de l'Église avec celles du Roi Louis d'Anjou, & en louant au Vénitien le patrimoine de St. Pierre, & la ville même de Rome. Cependant, loin d'y conduire le Pape, que la peste obligea de quitter Pise sur la fin d'Octobre, il l'engagea, malgré les invitations pressantes des Romains, à venir à Bologne, où il pouvoit tout, fondez dès lors un espoir ambicieux sur la grande vieillesse & les infirmités du Pape. Alexandre alla d'abord à Prato, puis à Pistoie, où il passa une partie de l'hiver & donna tout le loisir de reconnaître son penchant extrême à répandre les bienfaits. Malgré la bassesse de sa naissance, il avoit reçu de la nature un fonds de générosité, à quel Ton ne pouvoit qu'ajouter pour ce qui étoit des pauvres & des gens de mérite : mais tout, comme il arrive assez souvent aux personnes qui dans les bas étages ont cette inclination noble, à porter la bienfaisance à l'exces, & dans

son exercice, ne fut point ôté de la réserve de son discernement convenable. C'étoit en lui une espèce de passion, de faire des grâces, & de renvoyer tout le monde content. A peine étoit-il, selon Thieri de Nievre, ce que c'étoit de refuser, quelle que fût la chose demandée, & la qualité de celui qui demandoit. Il multiplia les charges de la cour, presque à l'égal de la multitude avide des sollicitations qu'il obédoient, distribua les bénéfices sans s'attacher aux examens & aux autres formes accoutumées, donna des abbayes, des évêchés, des archevêchés, avant même son couronnement, & accorda des grâces si exorbitantes aux conclaves des cardinaux, qu'il se fit soupçonner d'avoir contracté avec eux des engagements simoniaques; ce qu'il seroit néanmoins fort imprudent de prendre à la lettre: outre le penchant habituel de Thieri pour la faiblesse, cet historien étoit spécialement intéressé, comme officier de la chancellerie Romaine, à blâmer un Pape qui, en abrégant les formes de ses expéditions, avoit extraordinairement réduit les émolumens de cette charge. Ce n'est pas que nous prétendions mettre ce Pontife à l'abri de tout reproche d'imprudence & d'inconsidération. Pro-

L. III

cap. 31 &

52v

fond théologien, prédicateur éloquent, on ne voit pas qu'il fût bien versé dans les loix de ses sujets, & il n'eût point de talents que d'expérience, dans les choses de politique. Il s'occupoit même des affaires d'Etat, & de la guerre, qui s'éleva à propos de la dignité. On lui enleva son évêché, & il eût été un riche évêque, un pauvre cardinal, si on n'eût été un Pape mendiant. Dans la distribution de ses possessions, il n'eût point oublié l'ordre qui devoit être de la justice. Il donna des charges dans la cour, à ses anciens confrères, les *FE. Mineurs*, les fit placer, autant qu'il le put, dans les évêchés vacans, & confirma leur privilège, par une bulle qui renouvela tous les anciens décrets des religieux mendiants avec le clergé séculier.

Étant encore à Pistoie, il publia une autre bulle, afin d'arrêter les progrès que les erreurs de Wiclef faisoient en Bohême par les intrigues de Jean Hus, ainsi nommé du Bourg de Hussinet, lieu de sa naissance. Ce rebelle hypocrite ayant éloigné de Prague les docteurs Allemands les plus capables de stopper sur nouvelles erreurs, on répandit le venin sans gêne & sans retenue. Les prédicants

Coch.
 l. j. c. 10.
 Harp.
 Feld. l. iv.
 Dobry.
 Ro. Sylv.

les plus fougueux après lui, étoient Je-
cobel, de Milais & Jérôme de Prague,
qui, à l'exemple de leur compagne, ne
cessoient d'ouïr les peuples contre les
prêtres & les moines. Ils ne s'acharoi-
ent pas seulement contre les clercs ignorans
& vicieux, mais contre tout l'ordre hié-
rarchique, sans épargner les premiers pré-
lats, ni le souverain Pontife. Jean Hus
se faisoit gloire de servir en ces les
principes schismatiques de Wicel, &
jusqu'à ses dogmes les plus visiblement
hérétiques, à la réserve de ceux qui
anéantissoient les sacrements, ou de moins
la présence réelle de J. C. dans l'Euc-
charistie. Différens docteurs lui don-
nèrent, sans ce vain, des avis salutaires.
L'archevêque de Prague, Shinson, d'Ha-
kimberg, de naissance Allemand, d'un zèle
éclairé & d'un courage à tout mépriser
pour la défense de la foi, ressemble
les docteurs, en sa qualité de légat de
S. Siège, se fit apporter les livres qui
mettoient le trouble dans son diocèse,
& les fit brûler au nombre de plus de
deux cents, avec les choses précieuses,
les plaques & les sermoins d'or & d'ar-
gent dont ils étoient revêtus pour la
plupart. Bien plus, attaqué de front
Hus lui-même, sans égard à la rive

protection de la Reine Sophie dont il étoit confesseur, il l'interdit de la prédication ; mais le perturbateur habile établit des conférences, où de simples laïcs, des artisans grossiers, des femmes & des servantes faisoient la controverse, comme des théologiens. Il y en eut qui composèrent des livres, mais sur-tout des chansons, dont quelques-unes étoient si injurieuses à l'archevêque, que Wencellus, tout abruti qu'il étoit, fit défense de les chanter sous peine de la vie. Ce fut pour arrêter ces scandales, dont le bruit se porta au delà des monts, que le Pape Alexandre donna la bulle du vingtième décembre 1409, portant défense d'en seigner en public ou en particulier les articles de Wicléf, avec ordre de faire abjurer les personnes suspectes, de les tenir pour hérétiques, si elles n'obéissent pas, & de les poursuivre comme tels. Jean Hus qui se sentoit fortement appuyé, ne fit que rire de cette ordonnance, & appela du Pape surpris au Pape mieux informé.

Alexandre se rendit cependant à Bologne, où, après quelques mois, comme le cardinal de St. Eustache s'y attendoit & y contribua, selon les soupçons même du concile de Constance, il mou-

rat
hu
ret
git
sil
co
sep
ser
va
mo
S.
no
qu
pa
le
ho
fan
apt
tio
fûc
de
vre
mi
cer
tio
tou
fou
leq
par
il
fair

rut le 4 mai 1410, après dix mois & huit jours de pontificat. Avant d'expirer, il déclara qu'il croyoit juste & légitime, tout ce qui s'étoit fait au concile de Pise. Le sacré collège étoit alors composé de vingt-trois cardinaux, dont sept se trouvoient absens : les seize présens entrèrent au conclave, après la neuvième des funérailles, & le 17 du même mois de mai, ils élurent le cardinal de S. Eustache, Baltazar Colsa, qui prit le nom de Jean XXIII. Quelque envie qu'il eût d'être Pape, il avoit feint de ne pas s'en soucier, & avoit proposé d'élire le cardinal Carraccioli son compatriote, homme de bien, ou plutôt bon homme, sans doctrine, sans dehors, & sans aucune aptitude au gouvernement. La dissimulation de Colsa n'empêcha point qu'il ne fût accablé de violence & de simonie, de vexations tyranniques, de manœuvres de corsaire, analogues à sa première profession, des trames & des noirceurs d'un génie brouillon, de dissolution dans ses mœurs, en un mot de tous les vices & les déportemens, qui fournirent au malheureux procès, sur lequel nous ne serons que trop obligés par la suite de nous appesantir. Du reste, il avoit beaucoup de talent pour les affaires temporelles.

Quatre jours avant son couronnement, le vingt-unième de mai, Robert, Roi des Romains, étoit mort dans ses Etats de Bavière. Si-tôt que le Pape en fut informé, il fit marcher ses nonces, afin de procurer cette couronne à Sigismond de Luxembourg, alors Roi de Hongrie, fils de l'Empereur Charles IV & frère de Wencollas, avec lequel Sigismond n'avoit rien de commun que la proximité du sang. C'étoit un prince d'heureux naturel, de beaucoup d'esprit, d'une grande prudence & d'une constante éprouvée, instruit & laborieux, bienfaisant, religieux sans être irréprochable dans ses mœurs, doué en un mot des qualités les plus propres, sinon à édifier, du moins à soutenir l'Empire & l'Eglise. Il n'est cependant qu'une partie des suffrages, le 10 de septembre 1410, & les autres voix tombèrent sur Joffe, marquis de Moravie: mais celui-ci étoit fort avancé en âge, & mourut le huitième de janvier de l'année suivante; après quoi tous les électeurs reconnuèrent Sigismond, qui regna vingt-sept ans. Le samedi des quatre-temps de la pentecôte, sixième de juin 1411, le Pape Jean fit une promotion de quatre cardinaux, dans laquelle il eut soin de don-

ner place à différens nations. Les deux plus remarquables furent Pierre d'Ami, évêque de Cambrai, & Guillaume Piffire, autre docteur François, & comme le premier, fort attaché autrefois à Benoit XIII. Jean voyant encore les mêmes contentemens qu'occasionnoit la bulle rendue par son prédécesseur en faveur des religieux mendiens, ordonna qu'elle seroit regardée comme non avenue, & que les choses resteroient dans l'état où elles se trouvoient avant la publication d'un réglemeut si mal accueilli.

Enfin, après avoir passé un an à Bologne, afin d'assurer les intérêts du Saint Siège dans cette partie de l'Italie, il alla prendre possession de Rome, pour s'attacher de plus en plus les Romains, qui l'appeloient par des invitations empressees, & pour les délivrer des inquiétudes que leur donnoit toujours Ladislas. A cette fin, il joignit les troupes de l'Église à celles de Louis d'Anjou, qui remporta d'abord de grands avantages. La bataille de Garillan, l'une des plus mémorables de ce siècle, devoit naturellement faire perdre ce royaume à Ladislas, & ne procura que de beaux chevaux avec de riches ameublemens aux généraux vainqueurs, qui s'amuserent à

passer comme le soldat. Pour comble d'imprudence, le Roi Louis, au lieu d'écraser sur le champ son rival, reprit après la victoire la route de France, et laissa aux Badois le temps de se rétablir. À la première nouvelle du combat, qui fut portée à Rome avec les étendards pris sur les vaincus, le Pape se livra aux transports d'une joie excessive, mais qui dura peu. Bientôt il fut instruit des fautes de vainqueur, et des rebuzes du vaincu, qui repartit en campagne, et reprit, avec son premier abrutissement, tous les procédés tyranniques.

Histoire. Au défaut des armes temporelles, le **1304** Pontife eut recours aux censures & à l'anathème, à l'abrutissement des sermens de fidélité, aux qualifications de parjure, de schismatique & d'hérétique, de relaps, d'incorrigible de l'Eglise, à tout ce qui pouvoit rendre ce prince odieux aux Fidéles, & enfin à la croisade qu'il fit publier contre lui dans toute la Chrétienté. C'est ce qui porta les nouveaux hérétiques de Bohême à se révolter avec insolence; & à commencer ces attroupemens séditieux, dont la férocité & tous les excès dévalèrent à long temps ce malheureux royaume.

Jean Hus, depuis sa première condam-

natio
la p
gade
term
étant
dans
mieu
ou f
vais
géné
celle
qui p
ou
celle
bouc
dire
Sou
& si
fir l
diffé
Un
il m
vou
son
ma
dom
cité
geol
A
use

nation, s'étoit retiré à Hussinetz, sous la protection du seigneur de cette bourgade, son admirateur aveugle & son déterminé sauveur. L'archevêque Sbincon étant venu à mourir, le prédicant retourna dans Prague; & jamais on ne conta mieux, de quelle conséquence, heureuse ou fâcheuse, est un évêque bon ou mauvais dans la capitale, pour les affaires générales de la religion. Il eut pour successeur un certain Albicus de Moravie, qui parvint à cette dignité par la faveur, ou plutôt par le caprice du Roi Wenceslas, dont il étoit médecin: ame de bon sens, & pétrie tout entiers, pour ainsi dire, de la sange d'où il avoit été tiré. Son avarice en particulier étoit si sordide & si extravagante, qu'il ne pouvoit souffrir les chevaux, parce qu'ils mangeoient, disoit-il souvent, la nuit comme le jour. Uniquement occupé à remplir ses coffres, il ne fit faire aux novices tous ce qu'ils voulaient. Il vendit quelques temps après son archevêché à Conrad, évêque d'Olmutz, qu'il avoit nécessairement fallu donner pour administrateur à son inspecté, & qui remplit tout ce que présageoit ce trafic impie.

Après avoir lié sa partie, & corrompu
une infinité de personnes, parmi les peu-
Theod. Bull. huss.
p. 12,

Act. Sylv. ple. les ecclésiastiques, & l'université
 Hif. Boh. même, Jean Hus est l'audace d'annon-
 c. 35. cer par des affiches, & de tenir en effet
 une conférence publique, au sujet de la
 croisade & de l'indulgence publiées con-
 tre le Roi Ladillas. Les sectaires étoient
 si animés, que plusieurs conjurèrent en-
 semble, pour immoler sur le champ les
 prédicateurs de l'indulgence. Un diman-
 che qu'un de ces prédicateurs dévelop-
 poit les trames & faisoit sentir le venin
 des écrits de Jean Hus, un cordonnier
 lui donna un démenti en pleine assem-
 blée. Un second artisan, dans une autre
 église, se mit à crier au milieu du ser-
 mon, que le Pape Jean étoit l'Ante-
 chrill, puisqu'il faisoit répandre le sang
 Chrétien. Il y en eut un troisième, qui
 chargea d'injures un moine qui prêchoit
 dans son monastère. On oloit tout, sous
 un prince crapuleux, qui ne se soucioit
 pas plus de la religion que de l'Etat, &
 sous une Reine falcinée par un directeur
 hérétique. Cependant le sénat fit emprisonner ces trois boute-feux, & tenta,
 par une juste sévérité, d'arrêter le désor-
 dre à la source: mais le peuple prit les
 armes, & demanda leur liberté, avec
 des clameurs effrayantes. Le sénat calma
 l'émence par de belles paroles, & cha-

cut
 cuta
 cou
 le p
 de n
 velop
 les p
 les d
 sege
 tyro
 Ils le
 feren
 le sa
 La st
 ta les
 geanc
 pou
 violen
 Ces
 tion e
 nonc
 rante
 de W
 ceux
 ca les
 teur
 le cor
 des d
 après
 trouy

qui retourna chez lui. Peu après, on exécra, solennellement, les coupables : mais comme on est vu leur sang couler sous la porte du palais, le peuple s'attroupa de nouveau, enleva leurs corps, les enveloppa de draps d'or & d'argent, & les porta processionnellement dans toutes les églises de la ville ; les prêtres de la fête ne cessant de crier : Voilà les martyrs qui se sont immolés pour la loi de Dieu. Ils les embaumèrent ensuite, & les déposèrent, comme des reliques insignes, dans le sanctuaire de leur église de Bethlem. La superstition en cette rencontre, arrêta les effets de la fureur & de la vengeance, qui ne furent suspendus que pour se déborder ensuite avec plus de violence & d'atrocité.

Cependant Jean XXIII, en confirmation de la bulle de son prédécesseur, prononça de nouveau contre les erreurs contraires. Il condamna la lecture des ouvrages de Wicel, ordonna de brûler publiquement ceux qu'on pourroit découvrir, & menaça les opposans d'être traités comme auteurs d'hérésie. Cette bulle fut dressée dans le concile que le Pape Jean, en exécution des décrets de Pise, tint à Rome, trois ans après celui-ci. C'est le seul acte qu'on en trouve. Il y vint si peu d'évêques, qu'il

n'y eut pas moyen de lui attribuer le caractère supposé de concile œcuménique & représentatif de l'Eglise Universelle. Il se fut donc proposé de nouveau le terme de la réformation ordonnée à Pise; & bientôt il fut question, d'une manière à ne plus reculer, d'en fixer le temps, & le lieu.

Le Pape, avant d'assembler son concile à Rome, s'étoit réconcilié avec le Roi Ladilas. La retraite de Louis d'Anjou, & les progrès de son rival dans les terres de l'Eglise où il avoit soin de se fortifier pied à pied; firent oublier les notes qu'on lui avoit imprimées d'hérétique & de relaps. On prétend de plus, que cette paix coûta au Pape cent mille florins d'or. Il fut stipulé que Ladilas jouiroit non seulement du Royaume de Naples, mais de celui de Sicile; que, de son côté, il reconnoitroit le Pape Jean, & abandonneroit Grégoire. Cette négociation ne put se conduire si secrètement, que Grégoire n'en eût au moins quelque soupçon. Avant qu'elle fut entièrement conclue, Ladilas étoit venu voir à Gaëte, & le saluant à l'ordinaire comme Souverain Pontife; Mon cher Seigneur, lui dit le malheureux Pape, que ne demandez-vous au moins mon concours pour

Nien. vk.
Journ. c.
24.

pou
na
qu
gr
avec
le d
fut
fa c
Gré
Ven
héh
han
com
haus
Rim
Cha
A
de R
avec
texte
tant
géné
dema
se de
doit
ses p
intell
faite
fuit
voisir
To

pour l'accord que vous m'offrez. Le Roi
fut tout avec allégresse, mais passa quel-
ques semaines pour colorer son men-
sage, puis lui fit dire qu'il eût à partir
avec ses gens du royaume de Sicile dans
le dernier jour d'octobre. Alors trop at-
tenu du traité, & tremblant avec toute
sa cour de la position où il se trouvoit,
Gregoire s'embarqua sur deux vaisseaux
Vénitiens, qui avoient heureusement re-
lâché à Gênes, tint quelque temps la
haute mer, tourna vers la Marche d'An-
cone, & accompagné de trois card-
naux, se retira dans son ancien asile de
Rimini, sous la protection du Prince
Charles Malatesta, son ami incorruptible.

Au printemps de l'année suivante 1484,
le Roi Ladillas s'approcha de Rome
avec une armée considérable; sous pré-
texte d'y maintenir le bon ordre pen-
dant que le Pape Jean iroit au concile
général, que toute l'Eglise continuoît à
demander. Le Pape, malgré son traité,
se douta que ce Prince peu délicat ten-
doit à surprendre Rome, & se tint sur
ses gardes; mais le Roi y avoit des
intelligence, & y entra par une ouverture
faite de nuit à la muraille. Le Pape s'en-
fuit de grand matin, se retira jusqu'au
voisinage de Florence, où il ne se crut

HISTOIRE

... le reste de
 ... de ville en ville dans la
 ... puis alla s'établir à Bologne,
 ... commencement du carême. Le
 ... qui s'agissait à rien de
 ... aguer l'Italie entière, on
 ... lui, voulut d'abord
 ... le
 ... et en abster le
 ... comme l'arçon chaise de Rome.
 ... Déjà il
 ... à cet effet des
 ... trouves
 ... quand il fut atta-
 ... que à leur tour d'une maladie violente,
 ... qui l'obliga
 ... retourner à Naples. Il
 ... fut en aux alarmes du Pape, en y mou-
 ... rant, le fixième d'oct, âgé de trente-
 ... neuf ans seulement; prince des plus fer-
 ... meux, entre ceux de son siècle, tant
 ... par ses grands talens que par ses grands
 ... vices, & malgré la médiocrité de ses
 ... Etats, par la grandeur de ses exploits.
 ... Mais toutes ses bonnes qualités furent
 ... entièrement éclipsées par les mauvaises,
 ... & sur-tout par une ambition, une ava-
 ... rice, une débauche, auxquelles il sacrifia
 ... ses parols, & traités, & sermens, tous
 ... les droits les plus inviolables de la nature,
 ... de la société, de la religion. Comme il
 ... ne laissoit point d'enfans légitimes, quoi-
 ... qu'il eût eu trois femmes, ses Etats pas-
 ... serent à la princesse Jeanne ou Jean-

Sommaire
 l. 4. Nism
 l. III. c. 48.

nell
 de
 ce
 mo
 den
 sou
 de
 les
 affi
 égl
 non
 pré
 noit
 Jea
 reb
 fon
 mar
 diffi
 voit
 bla
 trou
 des
 ces
 & l
 déjà
 fit c
 à jou
 tion
 fortif

nelle se font de menus encore plus
deshonnêtes, ou plus deshonorables que
celles de son frere.

Le Roi d'Angleterre, Henri IV. étoit
mort dès le 20 mars de l'année précé-
dente 1413. Son fils aîné lui succéda
sous le nom d'Henri V. A ce changement
de souverain, les Lollards ou Wickliffi-
tes, voulant intimider le nouveau Roi,
affichèrent des placards aux portes des
églises de Londres, par lesquels ils an-
nonçoient qu'ils étoient cent mille,
prêts à s'élever contre quiconque ne te-
noit pas leur foi. Ils avoient pour chef
Jean d'Oldcastel, homme de condition,
renommé pour sa valeur. Thomas d'Ar-
rondel, en sa qualité d'archevêque pri-
mat du royaume, crut ne devoir pas
dissimuler sur un trait d'audace qui pou-
voit avoir de si grandes suites. Il rappela
le clergé dans la capitale, se fit
trouver que ce gentilhomme avoit envoyé
des apôtres de la secte en plusieurs dis-
tricts, pour prêcher, malgré les événements
& les défenses expresses des conciles
déjà tenus à ce sujet. L'archevêque le
fit citer à comparoître en personne, &
à jour nommé: tout l'effet de la cita-
tion fut que le chevalier hérétique se
fortifia dans le château qu'il habitoit. Il

Valsing:
P. 574. T.
XI. Conc.
pag. 2313.

fut pris en fin, & amené à S. Paul de
 Londres, pardevant l'archevêque, & les
 des évêques de Londres & de Winche-
 stre. On l'interrogea, principalement sur
 le mystère de la transubstantiation, &
 la nécessité du sacrement de pénitence,
 qu'on ne put jamais lui faire confesser.
 Touchant le pouvoir des eueves, il ré-
 pondit qu'il ne faisoit obéir au Pape &
 aux évêques qu'autant qu'ils imiteroient
 la pauvreté de J. C. & de S. Pierre,
 que depuis que l'Eglise étoit enrichie,
 le Pape étoit la tête de l'Antechrist,
 que les évêques en étoient les membres,
 & les moines, la queue. Idée assez
 noble, & qui juroient des sectes Angli-
 canes, pour avoir persévéré jusqu'à nos
 jours, depuis le temps grossier dont elle
 date parmi elles. Oudecastel se livrant en-
 suite à son enthousiasme, étendit les
 mains, & cria aux assistans : Ceux qui
 me jugent sont des guildes qui ne peu-
 vent que vous conduire au lieu de per-
 dition. Il fut déclaré hérétique, & livré
 au bras séculier. On lui accorda néanmoins un délai
 de quarante jours, pour venir à l'expi-
 cende : mais avant ce terme, il se sauva
 de la tour de Londres, où il étoit dé-
 tenu, répandit aussitôt des lettres sedi-

an 1537
 1537
 1537
 1537

des
 re
 an
 feu
 suly
 gus
 ces
 dan
 de
 men
 inst
 pes
 aux
 per
 ban
 cha
 qu
 qu
 trait
 leurs
 au f
 Ces
 endr
 purg
 qui
 po
 lieux
 E
 me t

d'aller par tout le peuple de la noblesse
 rassemblée sous le prétexte de son parti & au
 lieu, par toutes les voies imaginables, le
 feu de la révolte, qui éclata l'année
 suivante. Alors, au commencement de l'hiver, le
 duc de Bourgogne se rendit en force
 vers le village de S. Gilles, près de Londres,
 dans le dessein de détruire, pour com-
 mence, les monastères d'Westminster,
 de S. Alban, de S. Paul, & généralement
 ment tous ceux de cette capitale. Mais
 instruit à propos, le Roi mit les trou-
 pes sous les armes, & marcha de nuit
 aux rebelles, qui se voyant décon-
 perdirent courage, & s'enfuirent à la dé-
 bandade. Plusieurs furent pris, & sur le
 champ pendus ou brûlés. Peu après,
 on publia par tout le royaume un édit,
 qui déclaroit les Lollards ou Wicléfistes
 traîtres à Dieu & au Roi, confisquoit
 leurs biens, condamnoit leurs personnes
 au feu, comme hérétiques & rebelles.
 Ces exécutions eurent lieu en différens
 endroits, & le royaume fut encore mieux
 purgé de cette infection, par la crainte
 qui le fit désertier à ces perturbateurs,
 pour aller chercher leur sûreté dans les
 lieux où ils étoient moins connus.

En France on condamna vers le même temps la doctrine du tyranicide, Du Boul.
 r. v. p.
 247 & seq.

que Jean Petit y avoit soutenue avec tant d'impudence cinq ans auparavant. Ce n'est pas qu'à son origine elle n'y eût excité toute l'horreur qu'elle méritoit ; mais le pouvoir du duc de Bourgogne, & l'arrogance de son protégé avoient étouffé les réclamations. Le faux docteur étant mort, & le duc ayant beaucoup perdu de son crédit, l'Eglise de France témoigna tout son éloignement d'une doctrine qui pouvoit mettre en péril la personne chérie de ses Rois. Gerson fut le premier qui se déclara, sans toutefois nommer le Bourguignon, ni son apologiste. Ensuite Gérard de Montaigu, évêque de Paris, l'inquisiteur & le conseil de la foi, à la poursuite de la Cour, demandèrent l'avis des docteurs sur différentes propositions extraites de l'ouvrage de Jean Petit. La première qui faisoit tout le fonds du système, portoit qu'un tyran peut & doit être mis à mort, même par ses sujets, en toute manière possible, de vive force ou par artifice, sans attendre l'ordre de personne, & non-obstant tout serment. Les autres articles sont des exemples tirés de l'Ecriture, pour confirmer le premier. Après bien des conférences & toutes les discussions convenables, le 10 de janvier 1414, les

Gerson t.
v. p. 56 &
eq.

do
qu
me
da
qu
Et
do
qu
plu
siè
qu
de
sou
con
non
feu
Ce
ma
non
Ce
des
firm
con
me
7
Pou
bre
cen
soin
à
auff

docteurs donnèrent leur avis, portant que cette étrange proposition, erigée témérairement en maxime, est une erreur dans la foi & dans la doctrine des mœurs; qu'elle tend au renversement de tous les Etats & à la perte des souverains; qu'elle donne ouverture aux défiances réciproques, aux trahisons, aux parjures, aux plus funestes désordres. Le vingt-troisième de février, l'évêque de Paris & l'Inquisiteur, en présence de quelques prélats, de plusieurs docteurs, & d'une grande foule de peuple, prononcèrent la censure contre les propositions, dénoncées au nombre de neuf, & condamnerent au feu le discours dont elles étoient tirées. Cette sentence fut exécutée le surlendemain, devant une multitude encore plus nombreuse, au parvis de Notre-Dame. Cette manière de penser des docteurs & des prélats François fut peu après confirmée par l'Eglise Universelle, dans le concile de Constance, qui enfin commença cette même année 1414.

La bulle de convocation, qui en fixoit l'ouverture au premier jour de Novembre, en avoit été publiée dès le 9 de décembre de l'année précédente, par les soins de l'Empereur Sigismond, qui eut à vaincre pour cela les appréhensions aussi vives que bien fondées, & toute

la dextérité de Jean XXIII. Ce Pape ne
 cherchoit point à faire manquer un con-
 cile, qui se tenoit par les ordres, &
 n'étoit pour ainsi dire, que la continua-
 tion de celui de Pise, aux dispositions du-
 quel Jean devoit la tiare : mais il craig-
 noit avec raison, qu'en le célébrant dans
 les Etats de l'Empereur, il n'y fut pas
 le maître, soit de dissoudre l'assemblée,
 soit d'en traverser les opérations, si,
 comme il parut le pressentir, on ne pou-
 voit conclure l'union de l'Eglise toujours
 divisée, qu'aux dépens de sa dignité
 propre. Les manières insinuanes, le se-
 cret & la politique de Sigismond triom-
 pherent de ce premier obstacle : mais
 après que le Pape eut agréé la ville de
 Constance, & l'eut indiquée lui-même
 pour le lieu du concile, il fit encore dif-
 ficulté d'y assister en personne. La ville
 de Rome étant rentrée sous son obéis-
 sance depuis la mort du Roi Ladillas,
 il voulut s'y rendre, sous prétexte de
 recouvrer les autres domaines de l'Eglise.
 Alors ses cardinaux eux-mêmes s'éleve-
 rent avec force : ils lui dirent qu'il devoit
 laisser le soin du temporel à des lieute-
 nans, & vaquer en personne aux cho-
 ses spirituelles. Il fut donc réduit à pren-
 dre, inquiet & tremblant, la route de
 Constance.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE NEUVIÈME.

*Depuis l'ouverture du concile de Con-
stance en 1414, jusqu'à sa conclu-
sion en 1418.*

Comme une victime ornée pour le sa-
crifice, Jean XXIII, après avoir fait de
grands préparatifs en habits, en équi-
pages, en meubles magnifiques, partit
pour Constance, le premier jour d'oc-
tobre 1414, avec une suite de six cens
hommes. Comme il pressentoit cependant
le coup fatal qui l'y attendoit, il s'a-
boucha dans le comté de Tirol avec le
Duc Frédéric d'Autriche, le lia forte-
ment à ses intérêts, & le déclara capi-
taine général de ses troupes, avec une

Vonder.
Hard. t.
iv. p. 7.

pension annuelle de six mille florins d'or.
 Après cela, il reprit la route avec un air
 de sécurité, & le 23 du même mois
 jour de S. Simon & S. Jude, il fit son
 entrée, à cheval sous un dais, accom-
 pagné de neuf cardinaux & du reste de
 son pompeux cortège. Le concours des
 assistans, venus de toute part, étoit si
 nombreux, que l'on compta dans Con-
 stance jusqu'à trente mille chevaux, &
 une multitude proportionnée de person-
 nes. Six cardinaux arrivèrent encore
 depuis le jour de la Toussaint, indiqué
 pour l'ouverture du concile; & dans
 la suite, il y en eut vingt-deux.

Ibid. p. 10. Ce fut sans doute par considération
 pour ces prélats & pour les autres Pères
 qui survenoient de jour en jour, que cette
 ouverture fut différée jusqu'au 5 de no-
 vembre. Le délai fut résolu, de l'avis
 des cardinaux présens; & le jour de la Toussaint,
 le Pape officiant dans la cathé-
 drale, au milieu de la messe le cardinal
 de Florence fut un serit qui annonçoit
 cette prorogation, & donnoit le nou-
 veau concile pour une continuation de
 celui de Pise. Jean XXIII ne perdoit
 aucune occasion d'inculquer la liaison
 indissoluble, & l'espèce d'identité qu'il
 vouloit établir entre ces deux conciles,

persuadé que, si le second n'étoit qu'une partie du premier, & qu'il n'avoit son autorité, elle ne valloit aucun titre, & que la déposition de ses concurrents Grégoire & Benoît seroit regardée comme un jugement sans retour. Cette idée pût assez bien parmi les prélats qui arrivèrent les premiers à Constance; c'est ce qui paroît par un mémoire dressé dans quelques congrégations tenues entre la cérémonie de l'ouverture, qui se fit enfin le 5 de novembre, & la première session qui se tint le 16 du même mois. On y traitoit de la réunion des trois obédiences, mais on ne propoisoit la cession que pour Grégoire XII & Benoît XIII, & l'on insistoit fortement sur la soumission due aux décrets du concile de Pise, afin de ramener tous les partis à l'obéissance de Jean XXIII, successeur d'Alexandre V.

Quoique cette manière de voir & de présenter les choses fût principalement l'ouvrage des Italiens, arrivés les premiers en assez grand nombre, elle ne laissoit pas d'être fort plausible; tous ceux qui composoient le concile ne doutant point qu'il ne fût légitime & vraiment œcuménique, ne pouvoient pas douter non plus que Jean XXIII ne fût

Id. c. II.
part. 2. p.
188,

le vrai Pape ; & ne dût être reconnu comme tel de toute la Chrétienté. Comme cette assemblée avoit été conyoquée de l'autorité de ce Pape pour continuer le concile de Pise ; s'il en eût tenu l'autorité pour équivoque, il est évident que la sienne eût été pareillement douteuse : si au contraire elle n'étoit qu'une suite & comme une prorogation du concile de Pise, on devoit conséquemment tenir pour antipapes, Grégoire & Benoit déposés par ce concile comme schismatiques & hérétiques, & par la même conséquence, reconnoître Alexandre V & son successeur Papes indubitables. On n'en étoit plus au terme où l'on s'étoit trouvé avant la création d'Alexandre ; quand les Pères de Pise ne pouvant pas discerner avec certitude entre les droits respectifs des deux prétendans au Pontificat, ils les avoient déposés l'un & l'autre pour faire un Pape dont l'autorité ne fût plus douteuse. Il paroïssoit donc fort raisonnable, qu'à l'exemple de ce qui s'étoit fait anciennement contre tant d'autres schismes, on s'en tint au Pape que reconnoïssoit l'Eglise, représentée par un concile général, & qu'on ne s'occupât plus que des moyens d'abattre les antipapes. Les Pères de Constance, sans se dépar-

tin
n'ce
séque
sere
qu'i
d'év
mièr
du c
trait
de r
ni s
fimen
parti
de l
de l
ce,
de n
C
quar
hom
du c
ture
port
deur
nature
s'éno
pacite
pour
soien
rance

tir des principes qu'on vient d'exposer, n'en tirèrent pas néanmoins cette conséquence pratique : mais ces idées amuserent encore le Pape Jean, jusqu'à ce qu'il y eût au concile un certain nombre d'évêques & de docteurs. Dans la première session, où l'on choisit les officiers du concile, & dans le peu d'affaires qu'on traita d'ailleurs pendant le reste du mois de novembre, on n'attaqua ni son état ni son autorité, & les délibérations se firent à peu près selon ses vues. Son parti se soutint même assez bien le reste de l'année; c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, qui entra dans Constance, avec une cour nombreuse, la nuit de Noël.

Ce Prince, pour lors, âgé d'environ quarante-six ans, & l'un de plus beaux hommes de son siècle; par les qualités du corps & de l'esprit, par sa haute stature, la beauté noble de son visage, son port plein de majesté & cet air de grandeur à qui le droit de commander paroît naturel, par son aisance & ses grâces à s'énoncer, en Latin même, par sa capacité dans les lettres, & son mépris pour ceux d'entre les nobles qui se faisoient encore honneur de leur ignorance, par sa politique, son application

aux affaires, sa libéralité, son humanité, le douceur & beaucoup d'autres vertus morales & chrétiennes, spécialement par un zèle infatigable pour la foi & l'union de l'Eglise; ce prince, en réparant par tant de qualités brillantes le deshonneur que Wencelas avoit fait à son sang, dut passer pour un prodige, en comparaison de ce frère diffamé. Mais quoi qu'en aient dit bien des historiens éblouis par les traits si tranchans de ce contraste, Sigismond, outre son incontinence qui enhardit celle de sa seconde femme, la Messaline de son siècle, eut bien des défauts qui font douter s'il fut un grand homme; & qui constatent irréfragablement que ce ne fut pas un héros. Battu honteusement dans la plupart des combats qu'il livra sans nombre, il se montra aussi enclin à maîtriser les prêtres & les docteurs, qu'incapable à réprimer les ennemis de l'Etat; & tel fut peut-être, aussi bien que sa manie, le trait le plus propre de son caractère.

Avant son arrivée à Constance, Pierre d'Ailli, cardinal de Cambrai, y étoit revenu de la légation d'Allemagne, que le Pape Jean lui avoit confiée. Ce même H. t. II. bre illustre de l'école de Paris en avoit part. 8. p. tous les principes, par rapport à l'extr-

195.

padon du schisme. Ayant vu le mémoire dressé par les Italiens, pour demander que l'on commençât par réviser les décrets de Pise, & soumettre en conséquence Ange Corario & Pierre de Lune, il répliqua par écrit, que les conciles de Pise & de Constance étant égaux en autorité, l'un n'avoit pas besoin d'être confirmé par l'autre; que cette confirmation n'étoit pas seulement inutile, mais qu'elle seroit très-préjudiciable au concile de Pise, en faisant naître le scrupule dans l'esprit des simples, & en fournissant aux schismatiques une source nouvelle de chicanes. Il faudroit bien plutôt tenter, poursuivit-il généralement & sans excepter le Pape Jean XXIII, il faudroit bien plutôt tenter l'abdication volontaire, en faisant un fort honnête à tous ceux des prétendans qui voudroient se déporter de leurs droits pour le bien de la paix. C'étoit là sans doute attaquer la papauté de Jean XXIII, mais par des traits furtifs & décochés comme au hasard. L'assurance qu'inspira l'arrivée de l'Empereur, fit démasquer les batteries. Sigismond, de premier abord, demanda qu'on attendit les nonces de Grégoire & de Benoit, ce qui fut accordé, sans que Jean pût parer un coup qui en pré-

Conc.
Hard. t.
VIII pag.
236.
Append.
ad t. xij.
Conc.

paroit tant d'autres, en établissant l'égalité entre les trois Papes. Les nonces de Grégoire arrivèrent durant le cours de janvier, & se joignirent au cardinal de Raguse, Jean Dominici, qui étoit venu pour la même fin dès le mois de novembre & qui avoit affichés sur son logement les armes de Corario, avec les symboles du Pontificat. Il est vrai que ces marques d'honneur furent abattues presque aussi-tôt, mais d'une manière clandestine; & dans les délibérations qui se firent à ce sujet, quelques-uns furent d'avis qu'on devoit les replacer: le grand nombre, sans vouloir faire cet affront au Pape Jean, opinèrent que si Grégoire étoit présent en personne, on devoit lui laisser cette distinction. Conformément à cet avis on permit que les nonces de ce Pontife entraissent en chapeau rouge. On ne voulut pas cependant les admettre parmi les autres cardinaux. Ils promirent, de la part de leur maître, la cession, avec une soumission parfaite à toutes les décisions du concile, & requirèrent que Jean XXIII n'y présidât point. On accepta leur promesse: mais on n'eut aucun égard à leur demande; parce que le concile tenant Jean pour vrai Pape, les canons vouloient qu'il y

pr
fo
is
N
pe
C
im
re
tr
ir

ce
tis
re
se
ne
rit
po
qu
vo
jon
de
vo
du
cha
git
par
der
qu
pas

présidât jusqu'à ce qu'il fût dépourvu de son titre. Quant aux nonces de Benoît, ils ne proposèrent qu'un pourparler à Nice en Provence, entre lui & l'Empereur, en présence du Roi d'Aragon. C'étoit Sigismond lui-même qui avoit imaginé ce projet, qu'il se flattoit de rendre efficace, & qui ne servit qu'à mettre dans tout son jour l'endurcissement irrémédiable de Pierre de Lune.

Cependant tous les avis tendant à la cession générale des trois Papes, les partisans de Jean XXIII composèrent & firent courir différens écrits, pour s'opposer au progrès de cette opinion: mais ils ne firent qu'insister vaguement sur l'autorité du concile de Pise, sans toucher au point juste de la question; savoir si celui qui étoit reconnu pour vrai Pape, pouvoit être obligé à céder dans une conjoncture où sa cession importoit à la paix de l'Eglise. On leur répondit qu'on suivoit précisément l'intention & la conduite du concile de Pise, où, quoique chaque obéissance tint son Pape pour légitime, on avoit toutefois reconnu de part & d'autre, que ce Pape devoit céder pour le bien de la paix, parce qu'une partie de la Chrétienté ne vouloit pas lui obéir; que de la même manière

& pour les mêmes raisons, quoique les Pères de Constance reconnoissent Jean pour légitime Pontife, & qu'il le soit réellement; comme il est encore des souverains & des Etats entiers qui soutiennent le contraire, il est obligé de céder en cas que les deux autres en fassent autant, puisque c'est l'unique moyen sûr de réunir toute l'Eglise sous un même Chef, & d'extirper promptement le schisme. Il est évident par-là, que la conduite du concile de Constance n'ôte rien à l'autorité, ni à la légitimité de celui de Pise: ce ne fut point dans le doute si Jean XXIII étoit le vrai Pape, qu'on voulut à Constance qu'il se démit du pontificat; mais dans la persuasion où l'on y étoit, que le vrai pasteur doit se sacrifier lui-même pour les ouailles: sublimité de principes conforme à celle de la plus pure antiquité; parce que l'Eglise, dans les siècles les plus dissémbles, s'est toujours ressemblée à elle-même.

Aug.ep. On se souvint à Constance de ces
 1. de gest. temps antiques & saints, où trois cens
 cum évêques d'Afrique convinrent de quitter
 Emerit. leurs sièges, pour mettre fin au long
 t. 7. edit. schisme des Donatistes, jugeant que l'u-
 at. nité de l'Eglise, comme le plus grand

de tous les biens, doit être préféré à tout autre intérêt, & que c'étoit pour l'avantage du troupeau, que devoit être ou n'être pas le pasteur. On ne manqua point de se rappeler sur-tout ces maximes admirables de S. Augustin, l'ame de cette assemblée magnanime: C'est pour nos peuples que nous sommes évêques: or ce que nous sommes pour nos frères, que nous le soyons, à la bonne heure, tant qu'il leur est utile; mais que nous cessions de l'être, dès qu'il leur devient nuisible. Après que le Fils de Dieu est descendu du Ciel, afin que nous devinssions ses membres, aurons-nous de la peine à descendre de nos chaires, pour empêcher que ces membres ne soient déchirés par une division funeste?

Décidés sur ces principes, pour la cession de Jean XXIII comme pour celle de ses compétiteurs, les Pères de Constance prirent tous les moyens les plus propres à la faire exécuter. Ce concile devenoit de jour en jour plus nombreux. Dans les derniers jours de l'année suivante, il arriva grand nombre de députés nouveaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne & des royaumes du Nord, aussi bien que de l'Italie: mais la partie

la plus privilégiée en étoit la moins nombreuse. Il y avoit beaucoup moins d'évêques, que d'ecclésiastiques du second ordre: entre les docteurs même, on en comptoit un grand nombre qui n'étoient que laïcs. Cette différence de caractère & d'état fit naître une question sur la manière de prendre les suffrages. Le Pape qui avoit une foule de créatures parmi les prélats, dont les Italiens faisoient d'ailleurs un si grand nombre, vouloit que les cardinaux, les archevêques, les évêques & les abbés eussent tout seuls voix définitive; mais les autres nations, animées sur tout par les deux cardinaux François, d'Ailly & Filastre, prétendoient que toutes les personnes invitées au concile, prêtres ou évêques, clercs ou laïcs, donnassent leur suffrage, au moins pour l'affaire de l'union. Ils la regardoient, comme du ressort de tous les Fidèles, que le droit primordial, redevenu nécessaire, autorisoit à se choisir un pasteur. Filastre accordoit même le droit de juger en matière de foi, à toutes les personnes revêtues de quelque ordre ou de quelque office ecclésiastique; ce qui est contraire à la pratique invariable de l'antiquité, & formellement condamnable. Pierre d'Ailly, bien supérieur à son

Vonder.
H. 1. 2.
part. 8. p.
224 &
seq.

collègue en sagesse & en doctrine, réservoir aux évêques les points qui concernent la foi, les sacremens, & en général tout ce qui appartient uniquement à la religion. Le concile conclut à laisser à tous les assistans, de quelque état qu'ils fussent, la liberté générale d'opiner pour & contre les intérêts du Pape Jean.

En conséquence de cet arrangement, on en fit un autre, qui ne mortifia pas moins ce Pontife. L'usage ancien des conciles, où l'on ne recueilloit que les suffrages des évêques, étoit de prendre la voix de chaque personne, pour former ensuite les décrets. A Constance où il se trouvoit dix-huit mille ecclésiastiques, sans compter les princes & les ambassadeurs, cette méthode devenoit impraticable, ou du moins sujette à la plus grande confusion, depuis qu'on avoit résolu de prendre les avis de toutes sortes de personnes. Pour conserver l'ordre, on partagea le concile en quatre nations; savoir, les Italiens, les François, les Allemands & les Anglois; il n'étoit pas encore question des Espagnols, qui tenoient toujours à Pierre de Lune. Chacune de ces nations avoit son président particulier, qu'on changeoit tous les mois; & chacune formoit comme un

tribunal séparé, où les affaires se traitoient en première instance, & où chaque personne, sans distinction d'état ni de caractère, donnoit son suffrage. Ces assemblées particulières se communicuoient ensuite leurs délibérations dans une conférence générale, & l'on en formoit un résultat, dont le rapport se faisoit en pleine session, pour y être approuvé par tout le concile. Ainsi quand on tenoit une session, il ne s'agissoit plus de prendre l'avis de chaque assistant; mais seulement de confirmer ce qui avoit été résolu par le plus grand nombre des nations: ce qui étoit fort déavantageux au Pape Jean; parce que la nation d'Italie, où il avoit plus de partisans que dans toutes les autres ensemble, & où l'on comptoit le plus d'évêques, n'entroit néanmoins que pour un quart dans les décisions du concile.

Sur ces pied-là, les quatre nations s'étant assemblées chacune à part, pour délibérer sur la voie la plus propre à éteindre entièrement & promptement le schisme, toutes, sans excepter celle d'Italie, conclurent à la cession des trois Papes. Cette unanimité, qui fut un coup de foudre pour le Pape Jean, déconcerta toute sa fermeté, & le fit d'autant

mieux entendre à ce qu'on exigeoit de lui, qu'il craignit des affronts bien plus humilians, s'il faisoit une plus longue résistance. Comme tout ce qui se passoit dans les assemblées des nations lui étoit ponctuellement rapporté, nonobstant la loi du secret, qu'une lésion apparente des droits divins du Pontificat, jointe à l'appât des bienfaits, faisoit transgresser sans scrupule, il apprit qu'on avoit présenté contre lui une longue accusation de crimes énormes, & qu'on demandoit d'en informer juridiquement. Quoique chargé à faux sur plusieurs chefs, comme il le protesta constamment; il savoit aussi dans sa conscience, & il avoua même à quelques-uns de ses confidens, qu'il étoit en effet coupable d'une partie des fautes qu'on lui imputoit. C'est pourquoi il se résolut à faire de bonne grace, & comme par zèle, ce à quoi il trembloit qu'on ne le contraignit d'une manière ignominieuse. Ayant rassemblé les quatre nations en présence de l'Empereur, il leur déclara que, pour faire voir à toute la terre le désir ardent qu'il avoit de réunir l'Eglise, il lui sacrifioit le Pontificat même, & leur promettoit d'y renoncer par un acte en bonne forme. Toute l'assemblée applaudit par de vives

acclamations ; on donna mille éloges au zèle généreux du Pontife, & il ne s'agit plus que de procéder à l'abdication. La formule en fut dressée, à la demande du Pape, par le cardinal de Florence, François Zabarelle ; mais en des termes qui parurent équivoques au concile. On lui en substitua une seconde, qui ne le satisfit pas davantage. Le concile, de son côté, en proposa une troisième, dont le Pape à son tour ne fut pas content.

Enfin on en dressa une quatrième, à laquelle les députés de l'université de Paris donnerent le degré de précision convenable, & qui, après quelques alterations, fut adoptée de tout le monde. Au milieu de ces premiers débats, arriva le Chancelier Gerson, accompagné de trois docteurs en théologie, de trois jurisconsultes, de trois membres de la faculté de médecine, & de quatre maîtres-ès-arts. A la qualité de chef des députés de l'université de Paris, le chancelier joignoit celle d'ambassadeur du Roi très-Chrétien. Le plus distingué après lui étoit Benoit Gentien, ce moine de S. Denis, que l'on croit auteur de l'histoire anonyme & très-intéressante du Roi Charles VI : il étoit revêtu de la qualité d'orateur de la députation. Ces
nouveaux

nouveaux envoyés furent comblés de caresses par le Pape, qui, malgré les poursuites des cardinaux Filastre & d'Ailli, établissoit encore de grandes espérances sur les François, si attachés à son prédécesseur. Elles ne durèrent pas long-temps. Ayant passé de l'audience du Pape à celle de l'Empereur, qu'ils complimenterent en Latin, & qui leur répondit dans la même langue, avec une facilité qui excita l'admiration générale; Sigismond les voulut lier de sentiment à la nation d'Allemagne, & leur fit la faveur de les introduire aussi-tôt dans l'assemblée de cette nation. Là, il leur exposa par ordre tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors pour ménager la cession des trois Papes. Ils entrèrent dans ces vues, & il ne fut plus question que d'en concevoir tellement la formule, qu'elle ne prêtât plus à aucune difficulté raisonnable.

Elle fut rédigée le 27 février, & présentée le lendemain dans l'assemblée des nations, aux députés de l'université de Paris, qui n'y désirèrent que les termes de vœu & de serment, au lieu de la simple promesse d'abdiquer qu'on y exigeoit du Pape. Ayant été rectifiée sur cet avis, on tint le premier de mars

Vonder.
Hard. t.
IV. part.
11. pag.

45.

une congrégation générale en présence
 du Pape, à qui le Patriarche d'Antio-
 che, prélat François, la présenta, & qui
 la reçut beaucoup plus facilement qu'on
 ne l'espéroit. Jean déclara qu'il vouloit
 tenir dès le lendemain une session solem-
 nelle, afin d'y publier cet acte décisif,
 tel qu'il venoit de l'approuver. Elle se
 tint en effet dans la cathédrale, où le
 Pape, après avoir célébré la messe du
 S. Esprit, fit la lecture de cette formule,
 qui étoit conçue en ces termes : Pour
 le repos de tout le peuple Chrétien,
 je promets librement & de ma pleine
 volonté, je voue & jure à Dieu,
 à l'Eglise & à ce saint concile, de
 céder purement & simplement le Ponti-
 ficat, & d'accomplir cet engagement,
 selon la délibération du concile, dès que
 Pierre de Lune, appelé dans son obé-
 diance Benoît XIII., & Ange Corario
 dit Grégoire XII, renonceroient par eux-
 mêmes ou par procureurs à leurs droits
 prétendus. Je m'engage de même pour
 tous les autres cas de renonciation, de
 mort & d'évènement quelconque, où
 les circonstances seront telles que l'union
 de l'Eglise & l'extinction du schisme dé-
 pendent de mon abdication. Aux mots
 de voue & de serment, Jean voulant se

mo
 tra
 mi
 mé
 di
 con
 bull
 ept
 le P
 velle
 à la
 des
 II
 Pier
 voie
 marq
 Fran
 ment
 liens
 l'Em
 des
 se tra
 blee
 dit d
 qués
 netter
 si les
 ceptio
 pereu
 pos

montrer pénétré de l'obligation qu'il contractoit, descendit de son trône, & se mit à genoux au pied de l'autel. Le même jour, non pas cependant sans difficulté, il contigna son engagement, comme on le lui demandoit, dans une bulle adressée à tous les Fidèles : ce qui eût mis le comble à la joie publique, si le Pape n'eût opposé une résistance nouvelle, & qu'on ne put jamais vaincre, à la demande qu'on lui fit de constituer des procureurs pour abdiquer en son nom.

Il objecta l'éloignement avéré que Pierre de Lune avoit de la cession par voie de procureur. La nation d'Italie ne marqua pas moins d'opposition. Les François, partie de leur propre mouvement, partie par les inductions des Italiens, se montrèrent indécis; sur quoi l'Empereur, à la tête des Allemands & des Anglois étroitement liés ensemble, se transporta au lieu où se tenoit l'assemblée particulière des François, & prétendit diriger leur résolution. Ceux-ci choqués de ce procédé impérieux, dirent nettement qu'ils ne délibéreroient point, si les étrangers ne se retiroient, à l'exception de la seule personne de l'Empereur. Sigismond, après quelques propos hautains & menaçans que l'on dé-

daigna, prit le parti de sortir, puis fit dire aux François qu'ils devoient au moins se concerter avec les ambassadeurs du Roi leur maître. C'étoit le Prince Louis de Bavière, frère de la Reine Isabelle peu François d'inclination, qui étoit à la tête de cette ambassade. Par la médiation de ces ministres, la nation de France se rapprocha de celles d'Allemagne & d'Angleterre, & toutes trois conclurent enfin à obliger le Pape de constituer un procureur pour la cession, de ne point dissoudre le concile, comme le bruit se répandoit qu'il le vouloit faire, & de continuer lui-même son séjour à Constance. Cependant les François, malgré toutes les instances qu'on leur put faire, ne voulurent point entendre au parti violent qui fut dès lors proposé d'arrêter le Pape : propos imprudent, qui ne manqua point de revenir aux oreilles du Pontife, & qui le décida sur le champ à se mettre en sûreté par une retraite furtive.

Frédéric d'Autriche qu'on a vu d'intelligence avec lui, étoit arrivé nouvellement à Constance, au retour du pays d'Artois, où il avoit été conférer avec le duc de Bourgogne, qui tenoit comme lui pour Jean XXIII. L'envie de sou-

fraire l'ouvrage de Jean Petit à la ré-
 trissure que méritoit cet apologiste du
 tyrannicide, étoit le grand mobile qui
 faisoit agir le Bourguignon. Le prince
 Autrichien, nommé duc d'Autriche selon
 l'usage d'Allemagne, quoique cadet de
 sa maison, avoit pour apanage, avec le
 Brisgau, quelques autres contrées du voi-
 sinage, & ce qui restoit encore dans la
 Suisse à la maison d'Autriche. Afin de
 ménager l'évasion du Pape qu'il vouloit
 réfugier chez lui, il fit un tournoi; &
 pendant que tout le monde s'amusoit
 au spectacle, où lui-même rompoit la
 lance avec le comte de Cillei beau-frère
 de l'Empereur, le Pontife s'échappa dé-
 guisé en palefrenier, & gagna Schaffhouse,
 ville appartenante au Duc, à neuf lieues
 de Constance. Le même jour; Frédéric
 disparut aussi, & se retira au même lieu.
 Dans la première agitation où cette nou-
 velle étonnante mit tous les membres du
 concile, on reçut un billet daté du jour
 même de l'évasion du Pape, & tout
 entier de sa main: il y protestoit que
 sa retraite n'étoit rien à la sincérité
 de ses promesses; qu'il ne s'étoit mis
 en lieu sûr, que pour faire son abdic-
 tion avec plus de liberté, & sans qu'on
 eût aucun prétexte de l'attribuer à la

crainte. On envoya vers lui, pour savoir comment il y vouloit procéder, & s'il donneroit enfin la procuration qu'on lui demandoit avec de nouvelles instances.

Cependant comme il regnoit une grande incertitude parmi les membres du concile, qu'on disoit ne pouvoit se continuer sans le Pape, & que plusieurs s'étoient déjà rendus auprès de lui, l'Empereur parut en public, afin de tout contenir dans l'ordre. Il s'efforça de relever par son éloquence le courage des Peres, & ne négligea rien pour réprimer les auteurs du trouble & de la defection. Il assembla les princes de l'Empire qui se trouvoient à Constance, accusa Frédéric d'Autriche d'avoir été l'auteur de la defection du Pape, & le cita pour un jour marqué devant son tribunal. Après la contumace, il le mit au ban de l'Empire. Aussi-tôt après, il lui enleva plusieurs places, aux environs de Constance. Les Suisses, de leur côté rompant la trêve qu'ils avoient avec le duc, ajouterent à leur république les cantons qui restoient encore dans leur pays à la maison d'Autriche. Le zèle de Sigismond fut secondé par les François. On engagea le Chancelier Gerson, déjà très-connu par ses doctes écrits sur les matieres du

temps, & universellement estimé de toutes les nations, à parler dans leur assemblée générale, pour montrer quelle étoit l'autorité du concile. Il dit expressément que le concile œcuménique, représentant l'Eglise Universelle, étoit au dessus du Pape; non pas seulement dans le doute si le Pape est légitime, mais aussi afin de l'obliger à la cession, quelque indubitables que soient ses droits, quand le concile trouve cette voie nécessaire pour éteindre le schisme. L'orateur, qui n'avoit eu qu'un jour pour préparer son discours, ne donna point les preuves de ce qu'il avançoit : mais elles se trouvoient consignées dans les traités célèbres qu'il avoit composés sur cette matière, & qui étoient entre les mains de tout le monde. C'est pourquoi la plupart des assistans ne firent aucune difficulté d'adopter ces principes.

Le Pape qui en fut bientôt instruit à Schaffhouse, se montra extrêmement offensé, se plaignit de l'atteinte qu'on donnoit depuis son départ à l'autorité du Siège, & fut le champ publia une ordonnance, qui appelloit auprès de lui tous les prélats & les officiers de la cour pontificale : il ne leur donnoit que six jours pour obéir; après quoi, s'ils tar-
doient encore, ils encourroient la sen-

tence d'excommunication. Cependant, pour écarter les soupçons que faisoit naître cette conduite, il adressa aux cardinaux un bref qui leur donnoit pouvoir, mais d'une manière vague & difficile à exécuter, de céder le Pontificat en son nom, si Ange Corario & Pierre de Lune prenoient le parti de faire la même chose, ou s'ils venoient à mourir. Ces palliatifs ne surprirent personne, & l'on ne douta plus qu'il ne voulût dissoudre le concile en débauchant le sacré collège, quand on apprit que sept cardinaux s'étoient rendus à Schaffhouse. Entre ceux qui restoient à Constance, plusieurs refusèrent de prendre part aux délibérations sans l'aveu du Pape. Sur des appréhensions si bien fondées, on tint sans délai la troisième session.

Elle ne fut pas nombreuse; on n'y vit que deux cardinaux; Pierre d'Ailli qui présida, & François Zabarelle, avec soixante-dix prélats, tant abbés qu'évêques: ce n'étoit pas la troisième partie de ceux-mêmes qui restoient à Constance. Sigismond y assista dans tout l'appareil de la majesté impériale, & l'on décida le jour de l'annonciation vingt-cinquième de mars, que le saint concile œcuménique avoit été légitimement convoqué

Conc.

Hard. t. 8.

p. 145. &

seq. Von-

der H. t.

4 pag. 71.

& commencé; qu'il n'étoit pas dissous par la retraite du Pape, ni de toute autre personne; qu'il ne pouvoit pas l'être avant l'entière extirpation du schisme, & la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres; qu'il ne pourroit pas non plus être transféré dans un autre lieu, sinon pour une cause reconnue légitime par tous les Pères; que les prélats & les autres membres de l'assemblée ne devoient point s'absenter de Constance, sans l'approbation du concile; & que dans le cas où ils l'auroient obtenue, ils nommeroient quelqu'un pour tenir leur place.

La quatrième session se tint cinq jours après la troisième, & dans cette intervalle, les nations, excepté celle d'Italie, constamment attachée au Pape & aux cardinaux, furent presque toujours assemblées. L'Empereur animant tout le monde par sa présence & sa résolution, assistoit infatigablement à leurs conférences. On entendit les députés qu'on avoit envoyés au Pape fugitif, & qui rapportoient sa réponse. Il consentoit à nommer des procureurs pour son abdication, & à s'obliger de ne point dissoudre le concile, ni de le transférer jusqu'à ce que l'affaire de l'union & de la réformation fût conclue: mais il imposoit une foule de

conditions si peu admissibles, qu'on regarda les propositions comme une manœuvre nouvelle, ménagée pour traîner en longueur, & pour dissoudre insensiblement le concile. Il exigeoit entre autres choses, qu'on ne fit aucun acte d'hostilité contre le duc d'Autriche, & qu'il fût libre aux cardinaux d'aller & venir de Constance à Schaffhouse & de Schaffhouse à Constance, pourvu néanmoins qu'il y en eût toujours assez dans cette dernière ville pour suivre les affaires. Les Pères furent bien plus mécontents encore, quand six cardinaux qui arrivoient de Schaffhouse, avancèrent en plein concile, qu'il étoit dissous par la retraite de Jean XXIII; puisque Jean étant reconnu pour vrai Pape par ceux qui assistoient au concile, le concile sans ce Pape devenoit acéphale, & ne pouvoit plus avoir d'autorité. Le sacré collège ayant fait publier ensuite, le jeudi saint 28 de Mars, & comme de la part du Pape, un écrit portant permission à tous les officiers de la cour Romaine de rester à Constance jusqu'au dimanche de Quasimodo; les Pères bien loin d'approuver à un trait pareil de condescendance, le regarderent comme un acheminement aux derniers éclats de la division. Il fut

donc résolu de célébrer sans délai la session quatrième, qui devoit mettre le concile sur un pied à n'avoir plus rien à craindre des entreprises du Pape Jean. La suite nouvelle de ce Pontife, qui dans ces entrefaites, se retira précipitamment de Schaffhouse à Lauffembourg plus éloigné de Constance, ne fit qu'augmenter l'ardeur & le mécontentement des Pères, avec d'autant plus de raison, qu'à son départ il avoit protesté contre tout ce qui s'étoit fait, pour son déistement, dans la seconde session.

Après que le plan des décisions eut été dressé à l'ordinaire dans les conférences que tinrent le vendredi saint les nations de France, d'Allemagne & d'Angleterre; dès le lendemain, on célébra la session solennelle, qui fut beaucoup plus nombreuse que la précédente. Il s'y trouva onze cardinaux, après bien des débats néanmoins avec les nations, & environ deux cens autres prêtres. La plupart de ceux qui s'étoient d'abord retirés auprès du Pape, voyant le mauvais pli que prenoient les affaires & celles du duc Frédéric, étoient revenus dans la crainte d'être eux-mêmes enfin l'objet de la vigueur avec laquelle l'Empereur & le concile agissoient de concert. Le

Cardinal Zabarelle, dont ensuite on inculpa la fidélité, lut en ces termes la définition qui ne devoit être que le résultat des congrégations préliminaires : Le saint concile de Constance, vraiment général & représentant de l'Eglise Militante, légitimement assemblé pour l'extirpation du présent schisme, pour l'union & la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, définit & déclare, 1. qu'il a reçu immédiatement de J. C. une puissance à laquelle toute personne, de quelque condition qu'elle soit, même papale, est tenue d'obéir, en ce qui regarde la foi & l'extirpation du présent schisme; 2. que N. S. P. le Pape Jean XXIII ne pourra, sans l'approbation de ce concile, transférer de Constance, ni la cour Romaine, ni les officiers de cette cour, ni en général aucunes personnes dont l'absence pourroit entraîner la dissolution du concile; & que si, à ce sujet, il prononçoit des censures ou d'autres peines ecclésiastiques, elles seroient nulles; 3. que toutes les translations de prélats, les privations de bénéfices, les révocations de commendes & de donations, les monitions, censures, procédures, actes juridiques, faits ou à faire contre les mem-

bres du concile par le Pape ou ses commissaires, sont nuls de droit, & positivement annullés par le concile.

Il est entre les versions imprimées & les versions manuscrites de cette session, concernant le premier décret, un point de diversité qui donne lieu à de vives disputes entre les docteurs des nations diverses; les uns prétendant que ce décret avoit été rendu comme il a été lu par le Cardinal Zabarelle; c'est-à-dire sans soumettre le Pape au concile en ce qui regarde la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres; les autres au contraire soutenant que cette clause a été comprise dans la définition, comme on le trouve dans les actes imprimés. Querelle aussi vaine que fameuse, où, comme en tant d'autres, on ne tend qu'à vaincre, sans considérer l'utilité de la victoire. Qu'importe que les termes de réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres soient ou ne soient pas dans le décret, puisqu'ils se trouvent incontestablement dans son préambule? Il y a toute apparence que ce fut-là l'objet de l'infidélité du Cardinal Zabarelle, & que cette faute une fois commise, on aimera mieux la réparer dans la session suivante, ou plutôt dans

les conférences qui la devoient préparer, que d'élever des contestations que le concile s'étoit fait une maxime d'écarter de ses séances générales.

Dans ces vues, on tint le 6 d'avril la cinquième session, où présida le cardinal des Ursins, & où l'on répara l'omission de la session précédente, quel qu'en eût été l'auteur. La substitution de l'évêque de Posnanie au cardinal Zabarelle pour y lire les décrets, fortifie encore les soupçons contre ce prélat, qui essuya d'ailleurs des reproches très-amers. Alors on prononça formellement, que le Pape étoit obligé d'obéir au concile, en ce qui regardoit, tant la réformation de l'Eglise dans le chef & dans les membres, que les matières de foi & l'extirpation du schisme. A quoi l'on ajouta que, s'il ne revenoit à résipiscence, il seroit puni comme il le méritoit, & qu'on emploieroit contre lui les moyens même de droit, s'il étoit nécessaire. On déclara aussi qu'on n'avoit porté, & qu'on ne prétendoit porter encore aucune atteinte à la liberté du Pape, ni d'aucun des membres du concile. Les Romains, sur la foi de quelques manuscrits, prétendent que les cardinaux & les ambassadeurs de France protestèrent secrète-

ment, avant cette session, contre ce qu'ils avoient su qu'on y devoit décider & sur-tout par rapport à la liberté de Jean XXIII & de tous les membres du concile. Il est bien des choses à relever dans cette allegation, & sur-tout l'in-vraisemblance de la ligue des François avec les zélateurs les plus ardens des prétentions Romaines. Mais sans nous égarer dans un dédale de probabilités qui se grossissent ou s'exténuent selon la diversité des systèmes qu'on épouse, supposons la réalité de ce que les controversistes les plus vétilleux se figurent : à moins d'abandonner les principes fondamentaux en cette matière, ne conviendront-ils pas que la protestation de ces cardinaux & de ces ambassadeurs n'a pu infirmer des décrets auxquels adhéra tout le reste du concile, eux-mêmes s'y trouvant présens, & ne donnant aucun signe d'improbation.

Le concile avoit pris enfin sur Jean XXIII un ascendant qui ne pouvoit plus que s'accroître, & que fortifia la conduite même de ce Pontife, adroit jusqu'à un certain point, entreprenant, second en ressources ou en intrigues, mais peu compassé dans ses démarches, sans justesse dans ses vues, d'une indé-

cision & d'une instabilité qui l'arrêtoit au milieu des projets même les mieux concertés, ne se laissoient agir qu'au hasard, & lui en ravissoient le fruit, au moment de le recueillir. Les cardinaux ne pouvant plus prendre de confiance en un pareil chef, & n'ayant plus qu'une triste perspective dans leur attachement pour lui, ils se rapprochoient visiblement des puissances qui s'accroissoient de tout ce que perdoit la sienne. On voyoit augmenter dans la même proportion le concert de la nation d'Italie avec les trois autres, & par une suite naturelle, la vigueur & la célérité des opérations du concile, qui en informa tous les princes & les peuples Chrétiens.

L'inconfidéré Pontife s'éloignant de plus en plus de Constance, & s'étant retiré jusqu'à Fribourg en Brisgau, d'où il comptoit passer dans les terres du duc de Bourgogne, on tint six jours après, le 17 d'avril, la sixième session, où assistèrent neuf cardinaux. Elle fut présidée, comme toutes les autres, jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape, par le plus ancien d'entre eux; savoir Jean de Brogni, cardinal-évêque d'Ostie, nommé communément le cardinal de Viviers, à cause de son premier évêché. C'étoit un

prélat de grande vertu & de grand mérite, parvenu par cette voie seule au point d'élevation où il se trouvoit, après avoir gardé les pourceaux dans son enfance, au village de Brogni, lieu de sa naissance, près d'Anneci en Savoie. On ouvrit la séance par la lecture d'une formule de procuration dressée dans la congrégation préalable, à l'effet d'exécuter sans retard la destitution du Pape Jean; puis on nomma huit commissaires choisis par les quatre nations, pour aller, sous la conduite des Cardinaux Filastre & Zabarelle, la lui présenter. Ils avoient ordre de le sommer en même temps de revenir à Constance, ou, au moins de se tenir dans quelque'une des villes voisines, telles que Bâle, Ulm ou Ravensbourg. On lui promettoit toute sûreté; mais on ne lui donnoit que deux jours pour se déterminer à l'un de ces asiles, & dix jours pour s'y rendre. Autrement, on vouloit qu'il consentît par une bulle expresse à n'être plus regardé comme Pape; & s'il refusoit cette bulle, on devoit procéder contre lui dans toute la rigueur du droit. Les députés étant arrivés à Brisac, où le Pape, toujours plus incertain, étoit allé de Fribourg, ils firent leurs propositions, dont on renvoya la

réponse au lendemain : mais au moment où ils comptoient la recevoir , il se trouva que le fugitif s'étoit retiré à Neuchbourg , petite ville du voisinage , d'où il se flattoit de passer facilement dans les Etats du duc de Bourgogne. Les députés ne voyoient plus d'autre parti à prendre que de s'en retourner confus au concile ; & déjà ils étoient en route , quand ils se rencontrèrent à Fribourg avec le duc Louis de Bavière , qui , en termes d'abord assez équivoques , s'efforça de relever leurs espérances.

Ce chef des ambassadeurs de France au concile , étoit , comme on l'a dit , beau-frère de Frédéric d'Autriche. Voyant son proche allié au ban de l'Empire , & ses places de toute part emportées par les armées impériales , il étoit venu pour lui persuader de se réconcilier avec l'Empereur & le concile. La paix de l'Autrichien fut conclue , aux dépens du Pape ; & toutes les loix de l'amitié , de l'hospitalité , de la foi publique furent sacrifiées à celles de l'intérêt. Tant il est imprudent de se reposer sur toute amitié qui peut être combattue par la politique. Sigismond avoit exigé , pour première condition , que le Pontife lui fût livré ; c'est à dire , suivant l'expression de S.

Antonin, que Frédéric de protecteur Part. 3.
 devint traître; & ce duc, pour faire sa t. 22. c.
 paix avec un peu plus d'avantage, au 6. §. 3.
 lieu d'avertir au moins le Pape de s'éva-
 der secrètement, s'engagea lâchement,
 à demeurer lui-même en otage, jusqu'à
 ce qu'il eût remis l'infortuné Pontife
 entre les mains de l'Empereur. Jean
 sollicité par Frédéric, revint à Fribourg:
 on lui demanda la procuration si sou-
 vent promise; il l'accorda de mauvaise
 grace, & en des termes encore ambigus.
 Alors, dans la septième session qui se
 tint le deuxième de mai, il fut résolu
 qu'on lui feroit son procès, & on porta
 contre lui un décret d'ajournement pour
 comparoitre en personne dans l'espace
 de neuf jours. En vain les cardinaux,
 à qui on avoit communiqué cet acte
 quelques momens seulement avant la ses-
 sion, se plainrent qu'on leur eût laissé
 si peu de temps pour en délibérer. Ils
 demandèrent plus inutilement encore,
 qu'on leur donnât pour les suffrages au-
 tant d'autorité qu'en avoit la nation
 d'Angleterre, où l'on ne comptoit que
 trois prélats, & tout au plus vingt per-
 sonnes en tout. Après l'avis qu'on avoit
 ouvert depuis peu, d'exclure des délibé-
 rations tous les cardinaux, on crût beau-

coup faire, en les laissant opiner en commun avec les nations dont ils étoient membres. Aussi, de seize qu'ils étoient à Constance, il n'y en eut que sept qui voulurent prendre part à cette session.

En attendant les effets de la citation qu'elle avoit ordonnée, on tint la huitième session, le 4 de mai de cette même année 1415. Elle est fameuse, par la condamnation des erreurs de Wiclef. On y censura trois cent quarante cinq propositions, tirées des écrits de cet hérésarque, dont quarante cinq rapportées en termes formels dans le décret, & deux cent soixante qui n'y sont qu'indiquées. Il est défendu à toutes personnes, sous peine d'anathème, de prêcher, d'approuver, & même de citer cette doctrine, si ce n'est pour la combattre. L'auteur, quoique mort depuis long-temps, n'en est pas moins condamné; on ordonne d'exhumer son cadavre, & de se rejeter de la terre sainte. Nous ne saurions nous dispenser ici d'observer que ces censures sont générales, du moins pour le plus grand nombre: car nous aimons à écarter jusqu'à l'ombre de la contention. Laissons donc attribuer à des monumens de quelque antiquité, autant d'autorité qu'on voudra, pour faire présumer que

le concile donna leur qualification propre & particulière aux quarante-cinq premiers articles de cette doctrine réprouvée. Nous n'insisterons point encore sur ce qui est néanmoins incontestable ; savoir que les censures exprimées dans ces numens ne s'accordent point avec les qualifications prononcées par le concile contre deux de ces propositions, les seules qui se trouvent qualifiées en particulier dans ces actes, il nous suffit, qu'outre les quarante-cinq premières, il en reste deux cent soixante, & de plus trente de Jean Hus, qui, de l'aveu de tout le monde, n'ont été censurées qu'en général par le concile œcuménique de Constance. Qu'importe après tout à la conservation du sacré dépôt, que l'erreur soit proscrite par des censures générales, ou par de particulières ; pourvu qu'il n'y ait aucune des qualifications qu'on y emploie, qui ne convienne à quelqu'un des articles proscrits, & qu'il n'y ait aucun de ces articles qui ne mérite quelque-une de ces qualifications ? Tout ce qui importe au troupeau de J. C. c'est qu'on le repaisse d'une doctrine saine, & qu'on le détourne des pâturages empoisonnés. Du reste, il est peu nécessaire de lui spécifier le poison,

dont il doit avoir indistinctement horreur, quelle qu'en soit l'espèce. Cette marche noble & simple paroît même la mieux assortie à la dignité & aux fonctions habituelles de la divine Institutrice des peuples. L'Eglise a beaucoup moins à former d'habiles dissertateurs, que des Fidèles soumis.

Conc. Dans les quatre sessions qui suivirent
 Hard. t. la sixième, on vit en moins de trois se-
 VIII. pag. maines, l'orage qui jusques-là n'avoit que
 307. & grondé sourdement sur la tête de Jean
 seq. Von- grandé soudainement sur la tête de Jean
 der. H. p. XXIII, éclater coup sur coup, & faire
 166. & sa fatale explosion. Trois de ses cardi-
 seq. naux, entre lesquels on trouve avec sur-
 prise Othon Colonne qui lui succéda, &
 la plupart des officiers pontificaux abandonnerent tremblans les lieux menacés de la foudre, & revinrent de Fribourg à Constance. Le duc d'Autriche vint en personne faire satisfaction, les genoux en terre, à l'Empereur Sigismond, & concerter les moyens de lui livrer la victime, qu'on étoit convenu d'immoler à la paix. Aussitôt les archevêques de Riga & de Besançon se mirent en route, soutenus par une troupe de trois cens hommes d'armes que commandoit le burggrave de Nuremberg, pour sommer le Pape Jean, d'une manière à n'être plus éludée, d'obéir à

la citation du concile. Il étoit peut-être encore temps de réveiller les sentimens de respect empreints dans le cœur des Fidèles pour la majesté pontificale, de toucher les Pères par le spectacle de ses humiliations même, de maintenir ou d'adoucir au moins son sort, en leur remettant de bonne grace une place d'autant plus disputée qu'elle étoit plus opiniâtrément défendue. Jean ne consulta que son incertitude & son inconfidération ordinaire: il nomma les cardinaux d'Ailli, Filastre & Zabarelle, pour répondre en son nom; & les trois cardinaux refuserent cette commission dangereuse.

On le cita, suivant les cérémonies accoutumées, aux portes de l'église; on informa juridiquement, non pas précisément contre ses lenteurs & ses tergiversations qu'on accusoit de tendre à perpétuer le schisme, mais contre ses mœurs & toute sa conduite, recherchées depuis son enfance jusqu'à sa détention. Il fut enfin ramené & renfermé dans le château de Rotoffzelle, à deux milles de Constance. Il avoit été énormément chargé par les dépositions de toutes sortes de personnes, des prélats les plus qualifiés, de ses propres cardinaux, sans

qu'aucun, depuis qu'il fut arrêté, crût devoir lui témoigner ni reconnoissance ni commiseration. L'évêque de Toulon & deux hommes de chacune des quatre nations, qu'on lui donna comme pour le consoler, n'étoient au fond que les inspecteurs de ses moindres démarches, & les scrutateurs dangereux de ses sentimens. Après qu'on lui eut prononcé, pour première sentence, une interdiction de toutes les fonctions pontificales, comme à un contumace notoire, convaincu d'ailleurs de forfaits crians, cet évêque lui redemanda le sceau des bulles & l'anneau du Pêcheur. Il les rendit en poussant un profond soupir, & en s'excusant de quelques-uns des griefs qu'on lui imputoit. Cependant l'évêque de Posnamie, par l'ordre des Pères, fit publiquement la lecture de ces charges ignominieuses; & à chaque article qu'il avoit lu, un officier du concile spécifioit le nombre & la qualité des témoins qui le certifioient, sans toutefois les nommer.

Nous n'entrerons pas dans le détail scandaleux de ces accusations, prouvées, à ce qu'on prétendit, d'une manière invincible, mais d'autant plus dignes d'un oubli éternel, & des flammes auxquelles

on

on a quelquefois dévoué le souvenir de moindres horreurs. Pour en avoir une idée générale, qu'on se représente tout ce qu'un scélérat, revêtu d'un pouvoir sans bornes, peut commettre d'injustices, d'infamies & de sacrilèges. En un mot, si tout ce qu'on en dit est aussi certain qu'on le prétend, on ne peut trop s'étonner, non pas précisément qu'un pareil monstre ait pu demeurer quelques momens possesseur tranquille de la chaire pontificale, mais qu'il n'ait pas été démasqué, & depuis long-temps étouffé dans les rangs les plus bas de la cléricature.

Quelque criminelle que pût être ce Pape, plus infortuné encore, quand on vint pour lui communiquer ces charges, & lui annoncer la déposition prochaine, il reçut ce coup accablant, avec une humilité & une résignation, seules capables de les expier. Comme les cinq cardinaux commis pour lui en faire la lecture, paroissent en entrant disposés à lui baiser les pieds, selon la coutume, parce qu'il n'étoit pas encore déposé du Pontificat; l'évêque de Toulon, chargé de sa garde, les en empêcha, sous prétexte que le Pontife étoit déjà suspens de sa dignité. Quand les cardinaux se mirent

en devoir de commencer la lecture, l'infortuné Pape leur dit que cela n'étoit pas nécessaire; qu'il se soumettoit en tout aux ordonnances du concile. Il ajouta, de vive voix & par écrit, qu'il étoit tout prêt, quand il plairoit à cette assemblée, à se dépouiller du Pontificat; qu'il la prioit seulement, & la conjuroit par les entrailles de la divine miséricorde, d'avoir quelque égard à son honneur & à son état, sans toutefois que cela pût préjudicier aux intérêts de l'Eglise. Trois fois on lui vint présenter ces accusations humiliantes, avec l'annonce de sa déposition, toujours plus prochaine; & trois fois il marqua le même courage, & la même soumission. Sur ce qu'on l'avertit de pourvoir à sa cause, il répondit, qu'il ne vouloit point d'autre défense ni d'autre protection que celle du concile même, à la bonté duquel il s'abandonnoit sans réserve.

Il tâcha de même, par les voies de la sensibilité & de la pitié, d'intéresser à son malheureux sort l'Empereur, Sigismond, qui pouvoit infiniment dans le concile. Par une lettre qu'il fut difficile de lire sans être attendri, il lui représenta en termes touchans & très-ménagés, les services qu'il lui avoit rendus

pour l'acquisition de l'Empire; comment en toutes choses il avoit également favorisé ses intérêts & secondé ses vues; qu'au regard même du concile, il avoit déferé aveuglément aux desirs du Prince; & pour le terme de la convocation, & pour le lieu de l'assemblée, qu'on voyoit si bien ne lui avoir pas été suspect sans raison; & pour la promesse d'abdiquer, qu'il avoit toujours été sincèrement disposé à la remplir. Mais enfin, poursuivait-il, je n'imaginois pas devoir mettre aucunes bornes à la confiance que j'avois en vous; ne doutant pas que mon dévouement absolu ne m'obtint de votre part une amitié réciproque. A ce moment même, Prince, mon refuge unique & le seul appui de mon espérance après Dieu, j'ose encore le réclamer, ce titre sacré d'ami; & si vous m'en trouvez indigne, c'est par les entrailles de J. C. que je vous conjure d'imiter sa clémence, de me pardonner; si j'ai eu le malheur de vous déplaire, d'avoir compassion d'un homme, qui, dans quelque abîme d'anéantissement qu'on s'empresse à le précipiter, est néanmoins jusqu'ici votre père & votre pasteur. Je suis tout prêt à quitter ce titre, en renonçant de mon plein gré au Pontificat:

que faut-il de plus ? Daignez donc employer le crédit & l'autorité que vous avez dans le concile, afin qu'on ait quelque égard, sans toujours l'union de l'Eglise, à ma personne, à mon honneur, à mon état futur.

Tout criminel que Jean XXIII pût être d'ailleurs, cet abandon de son sort entre les mains de ses subalternes, les grâces dont il avoit comblé plusieurs d'entre eux, le fonds de bonté d'ame dont on ne sauroit disconvenir, malgré tous ses autres défauts, que la nature ne l'eût éminemment pourvu, sa confiance, garant de sa franchise, sa sécurité & son inconsideration même devoient sans doute inspirer l'intérêt, ou du moins la pitié. On devoit même se souvenir avec reconnoissance, qu'il avoit porté le premier & le plus terrible coup au schisme, dans le concile de Pise, dont il avoit été le moteur principal. C'étoit lui qui avoit réuni par ses négociations les deux collèges des cardinaux. Mais si en offensant les corps, on s'attire infailliblement la haine des particuliers ; on n'en est pas plus assuré de la reconnoissance des particuliers, en rendant service aux corps.

Nonobstant ses titres & ses prières, il fallut que Jean XXIII, dans son humi-

nation, épuisat jusqu'à la lie, la coupe
 de l'opprobre & de l'infertume. Le ving-
 neuvième jour de mai, on ne l'obligea
 pas seulement à céder le Pontificat, mais
 on prononça contre lui la sentence la
 plus honteuse de déposition, pour cause
 de simonie notoire, de dissipation des
 biens temporels & spirituels de l'Église,
 d'une extrême corruption dans ses mœurs,
 d'une obstination scandaleuse & irréme-
 diable dans le vice; pour cela, il fut
 condamné à demeurer en prison, sous
 la garde de l'Empereur, tant que le
 concile le jugeroit à propos. On se réser-
 voit encore de lui imposer d'autres pei-
 nes, selon que la justice ou la clémence
 le demanderoit. Le concile déclara aussi,
 qu'on ne pourroit sans son consentement
 procéder à l'élection d'un nouveau Pape,
 & qu'il ne seroit plus permis d'élire,
 ni Baltasar Colla ci-devant Pape Jean
 XXIII, ni Ange Corario, ni Pierre
 de Lune, nommés dans leur obédience
 Grégoire XII & Benoît XIII. C'est ainsi
 que les Pères distinguèrent Jean XXIII
 qu'ils nommoient Pape, d'avec les deux
 autres qu'ils disoient simplement tenus
 pour tels dans leurs obédiences. On vit
 donc alors, & pour la première fois
 depuis l'établissement du Christianisme,

un Pape déposé par ceux qui le recon-
noissent pour Pape. Telles furent les
opérations effrayantes de la douzième ses-
sion du concile de Constance, de premier
personnage de l'Eglise; fut résolu à la
condition prise, & conditionnée par
quelques-uns de la suite, & dans l'attente d'une
décision plus mûre, dressé un proces verbal.

Il restoit à signifier la sentence à un
illustre coupable. Deux jours après qu'elle
eut été prononcée, l'évêque de Lavoy,
accompagné de quelques officiers du con-
cile, lui en alla faire la lecture. Il ac-

Com.
Hard. t.
vii. pag.
87.
 quiesca humblement à tout ce qui lui
estfermoit, fit serment de ne jamais y
contrevenir, déclara que dès ce moment
il ne se regardoit plus comme Pape; &
comme il avoit déjà fait ôter de sa cham-
bre la croix pontificale, il dit que s'il
avoit des habits à changer, il s'en revê-
tiroit sur le champ, pour anéantir jus-
qu'aux moindres vestiges de sa grandeur
passée; qu'il voudroit n'avoir jamais oc-
cupé une place, où il ne s'étoit pas
levé pour lui un jour serain; & que,
soin de prétendre à la papauté; quand
on voudroit la lui décerner de nouveau,
il ne consentiroit jamais à l'accepter.
Des témoignages aussi expressifs de sou-
mission & de repentir sembloient devoir

maître un terme à qui il verra; mais un maître dépossédé est toujours un obit d'alarmes. Il fut relégué dans le château de Göttingen, à une demi-lieue de Constance. On lui changea tous ses domestiques, à l'exception d'un seul cuisinier, & on lui ôta toute correspondance au dehors. Quelques-uns de ses anciens amis trouvant encore moyen de lui faire tenir des lettres, on le remit à l'Electeur Palatin, qui le fit transporter à Heidelberg dans ses états; d'où, sur quelques soupçons nouveaux, il fut transféré à Mannheim. Là, durant trois ans d'une dure captivité, il n'eut pas une personne qui le pût consoler ou l'entretenir; tous ceux qui l'approchoient étant des Allemands, dont il ne savoit pas la langue, & qui ne savolent pas la sienne.

Ce véritablement sans exemple, à l'égard du Souverain Pontife, & la seule déposition ne fut point, à beaucoup près, généralement, à l'Evêque Sigismund qui n'étoit redoublé de l'Empereur, & qui faisoit profession d'être son vassal; fut accusé d'ingratitude, & d'une dureté d'autant plus odieuse qu'elle étoit inutile pour la paix de l'Eglise; le censon suffisant, & paroissant même plus efficace que la déposition pour étouffer le schisme. Bien

des docteurs aussi trouvoient qu'un Pape reconnu comme très-légitime, & déposé pour d'autres crimes que celui de l'hérésie, étoit un exemple pernicieux à donner au Monde Chrétien. Quand le contraire en eut fait porter la nouvelle en France, le Roi qui n'avoit prétendu que la cession, répondit sèchement en plein conseil & devant tous les princes, qu'il trouvoit étrange qu'on eût déposé de la sorte le vrai chef de l'Eglise. Et comme dans le chagrin qu'on avoit de cette réception, l'université eut fait des remontrances sur la multiplication des impôts, le Dauphin fit emprisonner, sous prétexte d'insolence, le docteur qui portoit la parole. Sa détention ne dura que peu de jours : mais quand on l'élargit, le Dauphin dit aux députés qui avoient sollicité cette grace : Sachez que nous vous l'accordons par pitié, & nullement en votre considération. Depuis trop long temps vous vous en faites accroire, en sortant de votre sphère, au grand dommage de l'État. Et qui vous a faits si hardis, que de procurer, sans notre consentement, la déposition du Pape ? Il ne vous reste plus qu'à disposer de la couronne du Roi, & de l'état des princes de son sang : mais nous saurons mettre un frein à

voire présomption. Depuis cette époque en effet, l'université vit rapidement baisser son crédit, sous ce regne même de Charles VI., où il étoit monté à son comble. Elle fut réduite à ses fonctions naturelles; & telle fut la cause, ainsi que l'époque du degré tout nouveau de splendeur, que commencèrent à lui procurer la culture des études saines & la proscription des nouveautés dangereuses.

Cependant, comme à la sentence de déposition Jean XXIII ajouta lui-même un acte authentique de cession, fait de son plein gré & personne ne s'y obligeant; la cour & toute l'Eglise de France se calmèrent, & déposèrent insensiblement leurs préjugés, contra les dispositions du concile. Le Pape Jean fut imité dans sa soumission, par Grégoire XII. Ce dernier Pontife, jouet de l'ambition d'autrui plutôt que de la sienne propre, vivoit toujours retiré chez son ami généreux le Prince de Rimini. Il lui donna sa procuration en bonne forme, à l'effet de renoncer au Pontificat; & ce seigneur partit pour Constance, où il fut reçu avec acclamation & avec de grands honneurs. On célébra cependant la treizième session, le jour même de son arrivée, quinziesme de juin; &

Pour y condamner la Communion sous
 les deux espèces, introduite par Jacobel,
 comme de nécessité absolue; après quoy,
 on prépara la quatorzième session pour
 le 4 de juillet. Grégoire XII voulant fi-
 gurer en Solvém Pontife jusqu'à ce
 que son abdication fut consommée, on
 crut ne devoit point mettre d'obstacles
 à des choses de pure cérémonie, qui,
 bien de tirer à conséquence contre l'au-
 torité du concile, estoient à ceux de
 cette obédience l'unique prétexte qui leur
 restoit pour ne se pas soumettre. Après
 que le cardinal de Raguse, premier en-
 voyé de Grégoire, eut déclaré au nom
 de ce Pape, qu'il donnoit les mains à
 la célébration du concile, & qu'il le con-
 firmoit, le seigneur de Rimini monta
 sur un trône préparé comme pour le
 Pape même, prononça un discours sur
 le rétablissement de la couronne, sur la
 forme de renouveau pure & simple
 du Pontificat, puis descendit du trône,
 comme ne représentant plus le Pontife,
 & alla se placer dans un siège ordinaire.
 Alors l'archevêque de Milan monta sur
 le tribunal, & accepta la régnation, de
 la part du concile. Quand Grégoire eut
 appris à Rimini ce qui s'étoit fait à
 Constance, il assembla son consistoire,

y parut revêtu pour la dernière fois des
 habits pontificaux, & déclara qu'il approu-
 voit ce que son procureur avoit fait en
 son nom, mais bas sa tiare avec toutes
 les autres marques de sa dignité, &
 protesta qu'il ne les reprendroit de sa
 vie. Il mourut deux ans après, avec le
 titre de premier des cardinaux & de lé-
 gat perpétuel de la Marche d'Ancone,
 que lui avoit décerné le concile. Les
 six cardinaux qui lui restôient quand il
 abdiqua, furent incorporés au sacré col-
 lège, & l'on confirma tout ce qu'il avoit
 fait de légitime dans son obédience.

Il ne restoit qu'à tirer la cession de
 Benoît XIII, qui toujours se donnoit
 pour Pape, sur son rocher de Paniscollé.
 L'Empereur qui le conduisoit mal, se
 fit fort de l'y faire consentir, & se char-
 ges d'aller en personne traiter avec lui,
 mais auparavant il voulut terminer l'af-
 faire de Jean Hap, & remédier à l'état
 déplorable où, par d'incapacité de son
 frère Wencelas, se trouvoit le royaume
 de Bohême. Le royauté audacieux étoit
 arrivé à Constance, dès le commence-
 ment de concile, après avoir obtenu de
 Sigismund le sauf-conduit, devenu si fa-
 meux. On y recommandoit à tous les
 princes, & à tous les sujets de l'Empire,

par le respect dû à la majesté impériale, qui prenoit Jean Hus sous sa protection, de le bien recevoir & traiter dans son voyage pour aller au concile général de Constance; de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour assurer & accélérer sa route, en l'exemptant même des droits d'entrée & de sortie; de le laisser librement & sans aucun obstacle passer, demeurer, s'arrêter, retourner, & de le pourvoir de bons passe-ports, s'il en étoit besoin. On voit par les termes seuls de cette pièce, que la protection & toutes les concessions impériales sont uniquement relatives à la sûreté du voyageur, allant de Prague à Constance; & lui-même ne l'avoit demandé qu'à

Cöchl. l. cet. effet. Il se prétendoit calomnié sur
2. Bzov. la doctrine, & s'étoit si peu proposé de
an. 1414. se prémunir par-là contre les châtimens

dûs à l'hérésie, qu'il avoit publié de toute part avant d'obtenir cette garantie prétendue, que si dans le concile on pouvoit le convaincre de la moindre erreur contre la foi, il consentoit à subir toutes les peines portées contre les hérétiques.

J. Hus, ques. C'est ce qu'il avoit fait afficher en
en. 6. trois langues différentes aux portes des églises de Prague, avant son départ; & dans le cours de la route, il distribuoit

en tout lieu les mêmes affiches. Il prétendait si peu que la célérité de ses jours à Constance fût attachée au sauf-conduit, qu'il se mit en chemin & arriva jusqu'à Spire, avant de l'avoir obtenu. Sigis. Episc. 5. mond, en le lui donnant enfin, n'eut en vue que de lui fournir le moyen de justifier sa foi, comme il le lui déclara, sans être contredit, durant l'instruction du procès. Il le lui accorda pour les fins qui l'avoient fait demander; c'est-à-dire afin que l'accusé, en prouvant la fausseté des accusations, ou en se rétractant, se fût absout par le concile qu'il reconnoissoit pour juge & tenoit pour ecclésiastique; comme il le confessoit dans ses affiches. Ainsi donc, quand l'Empereur ordonna de laisser passer & retourner librement l'accusé, il est clair que c'est quand il aura fait ce pourquoi il a demandé & on lui a expédié le sauf-conduit; qu'autrement, il ne peut lui servir de rien.

Mais le novateur rempli si peu ces conditions, qu'au lieu de confondre ses accusateurs par la pureté & la simplicité de sa foi, il ne cessa point de répandre sur son passage dans les villes d'Allemagne les impiétés de Wicel, & dogmatifia même au milieu de Constance parmi les

foibles & les gens inquiets qu'il attrou-
 poit clandestinement dans son logis. Enfin
 il tenta de s'échapper de cette ville, en
 se cachant dans un charriot de paille,
 où il fut repris. Ayant ainsi violé le pre-
 mier la foi qui lui avoit été donnée pour
 venir rendre compte de sa doctrine, il
 ne mérita plus qu'on la lui gardât, &
 fut privé de la liberté. Il lui fallut alors
 exécuter ce qu'il avoit promis d'une ma-
 nière si confiante, au sujet de sa justi-
 fication. Le seul expédient qu'il eût pour
 cela, c'étoit de confesser humblement ses
 erreurs, & de les abjurer sincèrement.
 Outre les témoins de ses prêches héré-
 tiques & séditieux, on avoit en main ses
 écrits, qui n'exprimoient que la doctrine
 réchauffée de Wicléf, à l'exception peut-
 être de ce qu'elle a de plus contraire à
 la présence réelle & à la transubstan-
 tiation. Car en ce point-là même, il n'est
 pas aussi parfaitement orthodoxe, que
 différens modernes l'ont avancé. C'est
 Vonder. H. t. iv. ce que nous fait présumer sur tout le té-
 P. 771. moignage de Jérôme de Prague son dis-
 ciple, qui, en confessant la foi catho-
 lique sur ce mystère, dit qu'il en falloit
 plutôt croire S. Augustin & les autres
 Pères de l'Eglise que Wicléf & Jean Hus,
 qu'il mettoit ainsi de niveau en ce point.

Jérôme, pour défendre son maître & son ami, s'étoit rendu à Constance avec empressement, sans avoir obtenu de sauf-conduit, ni du concile, ni de l'Empereur même, comme en avoit eu Jean Hus; & celui que le concile inféra comme projeté, dans l'acte de la citation, mais qui n'eut pas lieu, portoit expressément cette clause: Sauf la justice & les intérêts de la foi, c'est-à-dire l'abjuration de l'hérésie s'il s'en trouvoit coupable, & la punition en cas de refus. Mais Jérôme qui prit, comme Hus, le parti de la suite, ayant déjà gagné les frontières de la Bohême, se mit à dogmatifer, & vomit tant d'injures contre le concile, qu'il fut déferé aux Magistrats, arrêté par leur ordre, & reconduit à Constance. Ce fut alors que, pour faire sentir au maître & au disciple tout le crime de leurs nouveautés, le concile général confirma la condamnation que les conciles particuliers d'Angleterre & de plusieurs autres endroits avoient déjà faite des articles de Wiclef. Il condamna en même temps l'obstination schismatique de Pierre de Drekle & de Jacobel de Milnie, par rapport à l'usage de la coupe.

On n'épargna rien pour inspirer aux

deux prisonniers un repentir qui pourroit procurer la conversion de toute la Bohême. Les commissaires de la procédure, les docteurs, & spécialement les François, Gerson à leur tête, les évêques, les cardinaux, l'Empereur même, tous s'employèrent avec d'autant plus d'ardeur, que l'opiniâtreté de ces deux chefs de la secte parut s'ébranler. Jean Cochl. l. Hus, suivant un écrivain Hussite, en vint jusqu'à confesser que les trente articles qu'on lui reprochoit, étoient véritablement dans ses livres; qu'il étoit résolu à se rétracter, & n'étoit venu de son plein gré à Constance que pour se soumettre au jugement du concile. Ce qui causa tant de joie, qu'on sonna toutes les cloches de la ville, pour faire rendre grâces à Dieu; & déjà on se mettoit en devoir de créer des pensions considérables pour les deux pénitens, qui devoient se retirer, loin de la Bohême, dans un monastère de Suabe. Mais en des chefs de parti, qu'il y a loin du premier remords à la consommation de tous les sacrifices que demande la persévérance!

Quand on somma Hus d'accomplir sa parole, il répondit, ainsi que Jérôme, qu'il vouloit bien se rétracter, mais en

particulier seulement, & à condition qu'on n'en sauroit rien en Bohême. Il soutint ensuite, que les propositions qu'on avoit condamnées, n'étoient pas les siennes. Et quoiqu'on le convainquit par une foule de témoins irréprochables qui les lui avoient très-souvent entendu prêcher; quoiqu'on les lui montrât dans les extraits authentiques de ses livres, & qu'on lui représentât ces livres même où elles se trouvoient en termes formels; ou il nioit tout, avec une impudence révoltante, contre le témoignage de ses propres yeux; ou il leur trouvoit un bon sens, tout contraire à la signification naturelle des termes, & à la manière de concevoir de tous les lecteurs. Là dessus, il protestoit qu'il n'avoit garde de se rétracter, parce que ce seroit abjurer la plus pure doctrine de l'évangile. Ce qui fait voir toute sa mauvaise foi, c'est que toujours il nia qu'il eût enseigné la doctrine de Wiclef, qui distilloit par flots de tous ses ouvrages, & que jamais cependant il ne l'a voulu condamner. Enfin sa résolution dernière & irrévocable, après plus de sept mois de patience & d'exhortations, fut de ne rien abjurer, soit des erreurs étrangères qu'il nioit avoir enseignées, soit des impiétés de son invention, qu'il faisoit gloire d'avouer.

Tout étant inutile, le 6 de juillet dans la quinzième session, la sentence de sa condamnation fut enfin prononcée; après que l'Empereur l'eut encore sollicité plus instamment que jamais d'obéir au concile. Il lui remontra qu'il n'avoit obtenu un sauf-conduit qu'afin de s'y rendre; qu'il étoit temps de penser à lui; que les Pères alloient user de leur pouvoir dans toute son étendue; & que lui-même, Empereur, allumeroit le bûcher plutôt que d'empêcher qu'on fit justice d'un hérétique endurci. Il fut aussitôt déclaré hérétique manifeste & incorrigible, atteint & convaincu d'ailleurs de quarante chefs de rebellion ou de sédition; il fut dégradé du sacerdoce, & livré au bras séculier; ayant sur la tête une mitre de papier, avec cet écriteau; *C'est un hérésiarque*. L'Empereur ayant fait signe au duc de Bavière qui tenoit la pomme d'or près du trône impérial, le duc se leva; les gardes se salirent du coupable; & tous le conduisirent au bûcher, tandis qu'on brûloit ses écrits à la porte de l'église. Quand il fut lié au poteau, environné du bois qui n'attendoit que la première étincelle, le duc de Bavière & le comte de Pappenheim s'approchant de lui, l'exhorterent encore à

Anon. hus.
fit. t. 2.
oper. J.
Hus.

se reconnoître. Il recommença au contraire à protester de son innocence; & comme il haranguoit vivement le peuple, les exécuteurs allumerent le feu, qui étouffa l'hérésarque & ses plaintes séditieuses.

Quelques sectaires lui ont attribué des prophéties, burlesquement ajustées à son nom de Hus, qui signifie une oie en langue Bohémienne, & appliquées à Luther comme au cygne vengeur de cette oie malheureuse: mais ce sont-là des fictions, aussi gratuites que ridicules. Tout ce qu'on tient des auteurs du temps sur la mort de Jean Hus, au rapport même des Protestans sensés, c'est qu'il mourut intrépide, & avec une grande apparence de piété. Ils conviennent pareillement que dans tous les monumens anciens, il n'existe aucune preuve qu'on ait violé contre lui la foi publique, ou qu'on ait rien fait contre les loix du sauf-conduit. Ni Jean Hus, ni Jérôme de Prague, en parlant à Sigismond, ni aucun des anciens Hussites qui avoient suivi cette affaire; n'ont formé de plainte à ce sujet. La vérité étoit trop claire alors, pour être obscurcie par ces réclamations calomnieuses: elles n'ont été formées que long-temps après, tant par la ma-

Chochl.

1. 2.

lignité de l'hérésie, que par la légèreté de quelques orthodoxes devenus ses échos.

Après la catastrophe de Jean Hus, l'Empereur comptant les affaires de Bohême rétablies, prit congé des Pères & la bénédiction du concile, & partit pour l'entrevue qu'il devoit avoir avec Pierre de Lune & le Roi d'Aragon. Il ne doutoit point que Jérôme de Prague & les autres disciples de l'hérésiarque, intimidés par son supplice, n'entendissent bientôt raison. On fut encore près de trois mois à travailler infatigablement à la conversion de Jérôme, dont le sort & le caractère ont trop de rapports avec ceux de son maître pour en être séparés: génie aussi dur & aussi faux, d'une sphère plus étendue, au moins plus éloquent & beaucoup plus savant que n'avoit pu le devenir un prédicant idolâtre dès l'ouverture de sa carrière, & jeté aussi-tôt dans le tourbillon des affaires & des intrigues. Mais peu stable dans sa foi, cet esprit avide de notions nouvelles & singulières avoit depuis long temps alarmé au loin les docteurs les plus pénétrants des universités célèbres. Le Chancelier Gerson lui reprocha d'avoir troublé celle de Paris, en proposant des questions erronées, sous le voile des Universaux.

Il
&
peu
(
tion
me
la
mo
pén
Hu
&
dan
s'il
toit
loix
rem
cile
tion
préc
insp
émi
étou
mép
dole
thol
ses
déli
de l
rétra
les

Il fut accusé par des docteurs de Cologne & d'Heidelberg, d'avoir scandalisé les peuples, sous prétexte de les éclairer.

Cependant, après trois mois d'instructions, il se soumit, ou feignit de se soumettre. Introduit le 23 septembre, dans la dix neuvième session du concile, il monta sur la tribune, abjura d'un ton pénitent les erreurs de Wicléf & de Jean Hus, fit profession de la foi Romaine, & protesta qu'il vouloit vivre & mourir dans cette sainte croyance. Il ajouta que, s'il rétomboit dans l'hérésie, il consentoit à être puni selon toute la rigueur des loix canoniques & civiles; & finit par remercier éloquemment les Pères du concile, de l'avoir retiré par leurs instructions lumineuses de l'abîme où il s'étoit précipité par ignorance. La crainte avoit inspiré ces sentimens: l'amour de la prééminence, & de la considération les étouffa. Voyant qu'il avoit encouru le mépris des novateurs dont il étoit l'idole, sans gagner la confiance des Catholiques qui continuoient à observer ses ceuyres & ses discours, il céda au dépit & au découragement, prit le parti de se réconcilier avec les hérétiques en rétractant ses rétractations, comme ne les ayant faites que par force, & s'er-

fuit une seconde fois de Constance. Il ne fut pas plus heureux qu'à la première : mais quand il eut été repris, il montra tout le courage que le désespoir peut faire succéder à la lâcheté. Depuis ce moment, son opiniâtreté fut invincible : il persista irrévocablement à professer les erreurs de Wiclef & de Jean Hus, à la seule exception de ce qui touche l'Eucharistie ; en quoi il crut bizarrement ne devoir point abandonner la tradition qu'il fouloit aux pieds en toute autre matière. Telle est la foi qu'on peut avoir dans les sectes, arbitraire, inconséquente, sans suite & sans connexion, comme sans principes & sans consistance. Jérôme incorrigible ainsi que Jean Hus, fut livré au bras séculier, & brûlé vive comme relaps, selon la sentence qu'il avoit prononcée contre lui-même, pour le cas où il viendroit à démentir son abjuration.

La même session qui proscrivit la secte & le chef des Hussites, condamna aussi la doctrine pernicieuse du tyrannicide. Le duc de Bourgogne avoit appelé au S. Siège, de la condamnation que l'Évêque de Paris avoit déjà faite de l'écris scandaleux de Jean Petit où elle étoit contenue. Dès qu'il eut appris la chute de Jean XXIII, il se retourna du côté du

concile, & applaudit à ses procédés afin de gagner la faveur. En même temps, il supplia les Pères de se tenir en garde contre certains délateurs, qui avoient entrepris de le diffamer, sous prétexte de zèle contre des propositions hérétiques, faussement attribuées au docteur Jean Petrus. Là dessus, le concile nomma pour commissaires, les cardinaux d'Albane, d'Aquilée, de Florence & de Cambrai; mais ce dernier fut aussitôt refusé, comme l'ancien maître du Chancelier Gerson, partie principale en cette affaire. Les trois autres, par les intrigues des ambassadeurs Bourguignons, & sur-tout de leur chef Martin Porrée évêque d'Arras, cassèrent la sentence rendue à Paris contre les propositions déferées, sans néanmoins en approuver la doctrine qui révoltoit tout le monde. L'expédient qu'ils imaginèrent pour cela, & qui ne put paroître heureux qu'aux regards faux & superficiels de d'intérêt ou de la prévention, ce fut de soutenir que le tribunal d'un évêque est incompetent en matière de foi, au moins quand l'article dont il s'agit n'a pas encore été décidé par un concile général ou par le S. Siège. En quoi ils marquoient le peu de justice & la confusion de leurs idées,

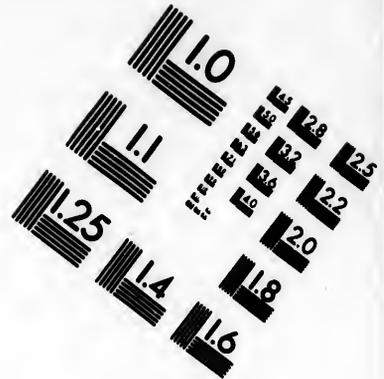
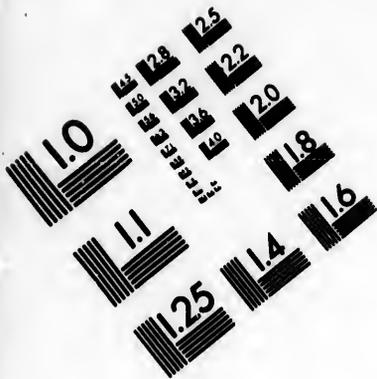
touchant l'autorité judiciaire de l'Eglise en fait de doctrine. Cette prérogative, à la vérité, est subordonnée dans un évêque, & absolue dans le corps épiscopal; c'est-à-dire que si un évêque prononce mal à propos sur la foi, il a pour supérieurs le chef & le corps de l'Eglise Enseignante, qui peuvent réformer son jugement. Mais tout évêque, en première instance & dans son diocèse, n'en a pas moins le droit de prononcer sur les matières doctrinales, décidées ou non.

Comme le jugement des cardinaux commissaires pouvoit donner à penser que la doctrine scandaleuse de Jean Petit avoit été approuvée par le concile de Constance, Gerson en appela au concile même qui les avoit commis. Il en obtint justice, mais non pas aussi pleinement qu'il se le promettoit. Cette auguste assemblée se garda bien de donner atteinte, en cassant la sentence de l'évêque de Paris, au droit qu'à tout évêque de juger de la doctrine & des docteurs de son diocèse; mais, d'un autre côté, sans flétrir l'auteur, elle se contenta de proscrire en général la mauvaise doctrine, & d'en censurer la proposition fondamentale, qui contenoit en substance les huit autres. Elle avoit été dénoncée en ces

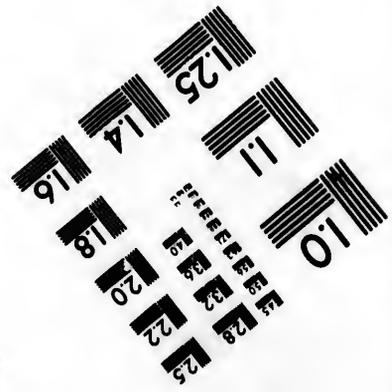
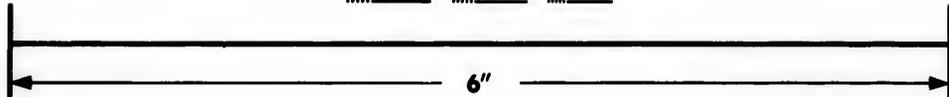
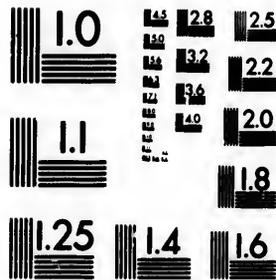
ces termes : Tout tyran peut & doit être mis à mort par qui que ce soit de ses vassaux ou de ses sujets , qui peuvent même employer pour cela les embuches & les feintes caresses , nonobstant tout serment & toute alliance , & sans attendre la sentence d'aucun juge , ni l'ordre d'aucun supérieur. Le concile prononça qu'elle étoit contraire à la foi & aux bonnes mœurs , hérétique , scandaleux & propre à induire au mensonge , au parjure , à la révoque & à la trahison ; que tous ceux qui la soutenoient , étoient hérétiques , & comme tels , devoient être punis selon la rigueur des loix.

Voilà tout ce qui fut défini là dessus , à Constance , sans nommer personne. Les Pères suivant le conseil de l'Empereur , voulurent ménager le duc de Bourgogne ; & telle fut l'unique raison qui empêcha de censurer nommément l'écrit d'où la doctrine condamnée étoit extraite. Le concile de Constance ne se croyoit certainement pas moins de pouvoir que les autres conciles généraux , & que le cinquième en particulier , où l'on avoit condamné les auteurs & les écrits dénoncés , avec la mauvaise doctrine qu'ils exprimoient. Il avoit lui-même usé de ce droit , en proscrivant Wi-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28 25
32 22
36 20
18

10
E

clef & Jean Mus, avec leurs livres & leurs enseignemens. Du reste, il n'étoit pas à craindre, qu'en France où la doctrine du tyrannicide avoit pris naissance, elle pût devenir contagieuse, ou du moins se propager impunément. A la censure qui en avoit été faite par l'évêque diocésain, & que le concile laissoit subsister dans toute sa force, l'autorité royale ajouta une ordonnance, qui obligeoit de brûler tout ce qu'on pourroit découvrir d'exemplaires de l'ouvrage proscrit, avec défense d'en retenir aucun sous peine de confiscation de biens & de châtimement corporel. Elle fut enregistrée, avec la sentence épiscopale, à la cour du parlement, qui en même temps déclara soumis à toutes les peines des criminels de lèse-majesté, ceux qui oseroient encore soutenir la doctrine de ce

Du Boul. libelle détestable. Le duc de Bourgogne v. p. 39^e. eut encore par la suite assez de crédit, Montrel. pour extorquer de l'université une espèce r. c. 196. de déshonneur, de ce qu'elle avoit fait contre Jean Petit, & une révocation formelle de la sentence de l'ordinaire sur le même sujet. Il pouvoit alors tout oser, s'étant rendu de nouveau maître absolu de la cour & de la capitale. Mais les idées publiques étoient fixées; la posté-

rité qu'on ne séduit point, n'a regardé
 qu'avec indignation les violences d'un
 tyran qui parvenoit à affoiblir le flambeau
 de la vérité, mais non pas l'éteindre.
 L'Empereur partit pour la conférence
 d'Atagoni, au mois de juillet 1415,
 après la dix-septième session du concile,
 où, dans les mesures que prirent les
 Pères pour la sûreté de ce médiateur au-
 guste, on trouve qu'ils discernèrent la
 privation de tout bien & de toute di-
 gnité, même royale, contre ceux qui
 l'inquiétoient en route. Entreprise ap-
 parents sur le temporel des princes, &
 qu'on retrouve dans plusieurs autres dé-
 crets de Constance; mais on doit faire
 attention que les souverains dont les am-
 bassadeurs assistoient au concile, étoient
 censés consentir à ses loix. Zèles même,
 comme ils l'étoient, pour l'union, sou-
 vent ils étoient les premiers à proposer
 des réglemens d'autant plus propres à la
 procurer, qu'ils y donnoient l'exemple
 des plus généreux sacrifices. Nonobstant
 ces décrets & tout l'intérêt que peut le
 concile à la sûreté de l'Empereur, ce
 prince jugea néanmoins à propos de se
 faire accompagner par quatre mille hom-
 mes de cavalerie, en qui il mettoit plus
 de confiance que dans toutes les défen-
 ses canoniques.

Le premier endroit choisi pour y conférer, étoit la ville de Nice en Provence, à laquelle on ne substitua Perpignan que par un effet ordinaire des artifices & des lenteurs affectées de Pierre de Lune, toujours semblable à lui-même. Il ne se rendit encore dans cette dernière ville, qui étoit alors de la domination Aragonoise, qu'après bien des tergiversations, qu'avec une garde qui avoit tout l'air d'une armée; & il prit son logement dans la citadelle, d'où il envoyoit à l'Empereur ses propositions & ses réponses. C'étoit, disoit-il clairement, pour ne point s'exposer, comme Balthasar Cossa, à passer du trône dans la prison. On traita néanmoins bien des fois avec lui, & l'on eut tous les égards & toute la patience que peut inspirer l'amour de la paix.

Pour les seuls préliminaires du traité, cet audacieux vieillard demanda qu'on déclarât nul tout ce qui avoit été fait au concile de Pise, qu'on rompit celui de Constance, & qu'on en convoquât un autre dans quelque-une des villes méridionales de la France, qu'on l'y reconnût pour Pape, & qu'on y reçut après cela sa démission, en lui assurant pour le reste de ses jours la dignité de cardinal.

légal, avec une indépendance absolue, tant au spirituel qu'au temporel, dans toute l'étendue des Etats qui le reconnoissoient encore. Il osa dire ensuite que, quand sa démission seroit faite, le droit d'élire un nouveau Pape n'appartiendroit qu'à lui, comme au seul cardinal incontestablement légitime, puisque lui seul avoit été créé avant le schisme, par Grégoire XI.

Comme on lui eut représenté l'abîme des malheurs où l'Eglise étoit plongée depuis si long-temps; qu'elle tendoit vers lui ses mains suppliantes, & lui adressoit ses soupirs, comme à celui dont la délivrance dépendoit uniquement; qu'il étoit encore temps de faire avec gloire le sacrifice d'une dignité, que la vieillesse & la mort lui arracheroient bientôt avec un opprobre éternel pour sa mémoire; que les deux compétiteurs s'étant déposés, l'honneur, la conscience, les promesses & les sermens, tout, sans nulle ombre d'excuse, l'obligeoit à consommer l'œuvre heureuse, dont la pleine exécution demeurroit sous sa main; Benoit tournant à son avantage ce qu'on alléguoit de plus pressant pour l'engager à céder, répondit que c'étoit l'assemblée de Constance qui seule désormais entre-

Marian. l.
20. c. 7.
Surt.
Hist. A.
reg. l. 12.

tenoit le schisme; puis que les deux ab-
 tres prétendans ayant fait leur démission,
 il se trouvoit incontestablement le seul
 Pape; qu'ainsi, en le reconnoissant pour
 tel, on mettoit fin à ces schismes, & qu'on
 le qualifioit au contraire, en
 faisant une nouvelle élection, parce qu'il
 étoit résolu de n'abandonner jamais le gou-
 vernail du vaisseau de S. Pierre, que
 Dieu lui avoit confié; que plus il voyoit
 approcher le moment de rendre compte
 au Juge suprême; plus il craignoit de
 s'attirer l'indignation du Seigneur, & de
 le mépriser de sa postérité, en cédant à la
 tempête, en montrant une lâcheté, in-
 digne également de son âge & de son
 caractère.

Voilà une partie des sophismes aux-
 quels Pierre de Laine trouvoit encore
 moyen de donner une face plausible, &
 qu'il soutenoit avec tant de force & de
 véhémence, qu'un jour entre autres,
 dans une assemblée générale des prélats
 & des ambassadeurs, il parla sept heures
 de suite; après quoi, tous les contradic-
 teurs le trouvant épuisé, le harangueur
 octogénaire parut aussi frais qu'en com-
 mençant. Telle étoit en lui la passion de
 regner, qu'elle passoit non seulement les
 bornes communes, mais la sphère même

de la nature. L'Empereur fut si offensé de cette obstination inimaginable, qu'il se retira à Narbonne avec les prélats de sa suite, dans le dessein de rompre tout à fait la négociation. Les Espagnols se reprochant la prolongation d'un schisme qu'ils soutenoient presque seuls, & honteux eux-mêmes de leur attachement pour un Pontife qui sacrifioit toute l'Eglise à son ambition, recoururent après l'Empereur, le prirent avec l'endurci sur le ton de la menace, ce qui fut encore inutile, & consentirent enfin, tant à procéder contre lui, qu'à réunir en concile avec les deux autres obédiences. Benoît craignit avec raison qu'on ne s'assurât de sa personne, gagna la mer, s'embarqua sur quatre galères avec quatre cardinaux & quelques autres prélats de sa suite, & s'alla renfermer dans son fort de Paniscole. Cette place appartenoit à la maison de Luze, & sa situation sur un rocher, près de l'embouchure de l'Ebre, la faisoit réputer imprenable.

Cependant il vint parokre un traité alarmant, qu'on appela capitulation de Narbonne. Les députés du concile & l'Empereur d'une part, de l'autre, les ministres des Rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, des comtes de Foix

& d'Armagnac étoient convenus que l'obédience de Benoît se joindroit à celle de Constance, pour en former un concile général; qu'en y procédant à la déposition juridique de Benoît, comme tout le monde y consentoit, on ne partiroit point de ce qui s'étoit fait à Pise; que si ses cardinaux vouloient aller au concile, ils y seroient reçus à donner leurs suffrages comme les autres, pour l'élection du futur Pontife; que les censures portées respectivement par les Papes compétiteurs seroient abolies, & les concessions confirmées; que tous ceux des officiers de Benoît qui abandonneroient son obédience, auroient part aux bienfaits du concile; qu'on ne toucheroit en aucune manière à l'intérêt des princes de cette obédience, & que les princes, de leur côté, si Benoît venoit à mourir avant sa déposition, ne permettroient point qu'il se fit d'autre élection dans leurs Etats. L'Empereur, & tous les membres de l'assemblée de Constance qu'on affecte dans ce traité de ne jamais nommer concile, en devoient jurer l'observation. Les Pères, avec une sage condescendance, ne formèrent aucun incident sur des manières de parler qui n'empêchoient point les effets. Ils ne prenoient

le titre de concile général vis-à-vis des obédiences opposées, qu'à mesure qu'elles se réunissoient, après avoir fait chacune leur convocation pour la forme. La consommation ou la ruine des plus grandes affaires dépend le plus souvent des moindres moyens. La complaisance des négociateurs de Narbonne fut presque aussi-tôt suivie de la soustraction d'obédience, de la part des trois Rois de l'Espagne, des comtes de Foix & d'Armagnac, & peu après, de la part du Roi d'Ecosse.

Ce fut S. Vincent Ferrier qui publia cette soustraction, le 6 de janvier, fête de l'Épiphanie 1416; & prenant de la circonstance du jour occasion d'entrer en matière, il dit que trois Rois venoient d'offrir des présens très-agréables à Dieu & à l'Eglise: ce qui fut trouvé fort ingénieux, & lui mérita les acclamations générales. Il se déclara contre Benoit XIII, avec d'autant plus de force, qu'il avoit été plus long-temps la dupe des artifices de ce Pontife: il ne le traita plus que de fourbe & de parjure, digne du mépris & de l'indignation des Fidèles. Il repassa l'année suivante en France, dans le dessein de s'aller soumettre avec éclat au chef unique qu'on devoit bientôt donner à l'Eglise.

Niem. 27.
Vonder.
H. t. II.
part. xv.
p. 432.

Rain. an. 1419. n. 11. & 12. Mais toujours dévoré par la soif du salut des âmes, & persuadé que Dieu demandoit en particulier qu'il travaillât à la conversion des peuples de Gaule les plus reculés vers l'Océan, il s'arrêta en Bretagne, & y fit dans le cours de deux années, des fruits prodigeux. Ce fut à Vannes qu, le 3 avril 1419, il termina sa carrière véritablement apostolique, & son surnom fut autorisé par les miracles les plus éclatans & les plus incompréhensibles. Les conversions étonnantes qu'il opéra, pourroient seules leur servir de preuve. Le Duchesse de Bretagne voulut lui rendre elle-même les honneurs de la sépulture. Toute la province accourut à ses funérailles & à son tombeau, où le Seigneur continua de manifester la sainteté de son serviteur par une infinité de prodiges. Il a été canonisé par Calixte III, en 1455, & son culte est encore en grande recommandation dans la ville de Vannes. S. Vincent Ferrer a fait plusieurs ouvrages de spiritualité, avec beaucoup de sermons peu dignes de la majesté de la chaire, & de la divine éloquence qui entraînent des peuples entiers à la suite, renouvellent la face de la terre par tout où il évangélisoit, & c'est qu'il ne nous en reste que la lettre, altérée

même par les copistes; & c'est l'esprit qui vivifie.

L'Empereur Sigismond se persuada, de son côté, que pour consommer l'union de l'Eglise, il falloit réconcilier les Rois de France & d'Angleterre. La France étoit plongée dans la plus affreuse désolation, par la bataille d'Azincourt, livrée l'année précédente avec la même imprudence, perdue d'une manière aussi inopinée, & beaucoup plus funeste, qu'autrefois celles du Grésy & de Poitiers. Avec une poignée de troupes délabrées & languissantes, réduites, par la dysenterie à la moitié de ce qu'elles étoient peu auparavant, & qui n'aspiroient point tout bonnet qu'à regagner l'Angleterre, le Roi Henri V avoit étendu, parmi les morts neuf mille gentilshommes François, avec le connétable d'Albrét leur général, une multitude de seigneurs, & six princes du sang: il en avoit pris autant les armes à la main, sans compter quatorze mille prisonniers moins distingués. Sigismond ne fit autre chose à Paris que de recevoir les conseils honorables des François; & d'ajouter à leur humiliation, en faisant quelques actes indirects de souveraineté, qui ne prouvoient que l'état déplorable où se trouvoit le plus indépendant

des royaumes, plus près alors de sa ruine qu'on ne le vit jamais. Il passa de France en Angleterre, où il ne servit les François que par les lenteurs de sa négociation, qui les eussent prémunis en effet contre l'ambition si bien amorcée de Henri, si la discorde les eût laissé penser à autre chose qu'à se détruire les

Declar. uns les autres. Du reste, il s'y comporta de Char- d'une manière à se faire reprocher par les VI. le Monarque François, qu'au lieu du Hist. univ. r. v. p. personnage de médiateur, il n'avoit remis 216, &c. pli d'abord que celui d'ennemi caché, puis s'étoit uni ouvertement avec Henri V contre la France. Après cette négociation, le prétendu pacificateur reprit le chemin de Constance, où il arriva au commencement de l'année 1417.

Quand les Espagnols se furent unis au concile de Constance, il fut question de la manière dont ils y figureroient. Les Pères enchantés de leur accession, & voulant se les attacher de plus en plus, les admirent sur le pied de nation particulière. Mais Benoit XII ayant autrefois partagé le Monde Chrétien en quatre nations, & les Anglois se trouvant en possession des prérogatives annexées à la quatrième, les François jaloux de cette nouvelle grandeur, proposèrent de

les comprendre, comme du passé, avec la Hongrie & les autres Etats du Nord, dans la nation d'Allemagne. Ces fiers insulaires étoient trop enivrés de leurs derniers succès, pour rien relâcher de leur première distinction. Le désir de l'orgueil alla jusqu'à leur persuader que leur isle, en étendue même, surpassoit les Gaules. C'est ce qui paroît par le mémoire qu'ils donnerent pour leur défense. Ils n'y comptent en France que six mille paroisses, tandis qu'ils en mettent cinquante deux mille en Angleterre. Les François désiroient au moins, que, si l'on ne s'en tenoit point au partage des nations fait par Benoit XII, on fit une nouvelle division, dont il y eût autant de parties que les quatre anciennes pouvoient fournir de portions égales à l'Angleterre. Mais, soit par l'insligation de l'Empereur, arrivé depuis peu à Constance où il ne put cacher sa partialité pour les Anglois, soit par la crainte de renouveler les animosités entre les deux nations qui venoient de faire une trêve, le concile ne déséra point au désir des François, qui d'ailleurs n'étoient pas tous de concert. Tant il y avoit de zèle dans cette nation pour la paix de l'Eglise, que la jalousie de la prépondérance

& le sentiment même des maux les plus affreux qu'elle pût endurer, ne l'empêchoient pas de procurer avec autant d'ardeur & de persévérance, que si elle eût joui du calme le plus profond. Ainsi les Anglois continuèrent à faire corps de nation, comme avant l'arrivée des Espagnols, qui en formèrent une cinquième.

Bientôt on procéda juridiquement à la déposition de Benoît XIII, ou de Pierre de Lurie. Mais quoiqu'on eût commencé son procès, dès le 9 de novembre 1416 dans la vingt-troisième session, il ne fut terminé que le 26 juillet de l'année suivante. On informa avec autant d'exactitude, que si les charges n'eussent pas été notoires; on entendit les témoins, & on fit les citations juridiques; on alla jusqu'à Paniscole faire les significations en forme; enfin, dans la trente-septième session, présidée, comme les précédentes, par le cardinal-évêque d'Olivi, après une déclaration nouvelle de la contumace, le Cardinal Filastre prononça le décret de déposition & de condamnation absolue. Benoît y est traité de parjure, de schismatique & d'hérétique même, comme ayant donné, avant qu'il eût en lui, atteinte à l'article du symbole qui

concerne l'unité & la catholicité de l'Eglise. Il restoit encore deux objets capitaux au concile; savoir la réformation de l'Eglise & l'élection d'un Pape. La réformation ne pouvoit regarder ni la foi, ni les principes des mœurs; sur quoi l'enseignement commun de l'Eglise est invariable: elle concernoit uniquement la manière de vivre des ecclésiastiques, & des simples Fidèles qui en sont infalliblement imitateurs, au moins dans la pratique du mal. Nous ne trouvons rien qui touche au dogme, dans les discours & nombreux mémoires qui avoient été dressés sur cette matière depuis le premier Concile, si ce n'est qu'il en avoit été question à Constance. Chacun s'exerça comme à l'envi, dans ce champ critique, & les athlètes les moins qualifiés, comme les moins exposés aux coups de la réforme, furent ceux qui usèrent le moins de ménagement. Un Bénédictin François, nommé Bernard Baptizé, reprocha hautement aux premiers prélats la négligence, la vanité, l'avarice, la mollesse & la dissolution dans les mœurs: il va jusqu'à les qualifier de fappôts de Démon, qui n'ont d'autres loix que leur cupidité, ou les fougères de leurs inclinations dissolues. Un autre

Vonder.

H. t. iv. p.

88,

théologien François dit qu'ils prenoient le faste & l'impérieuse dureté des militaires, sans en prendre les travaux; & la mondanité des femmes, sans en retenir la pudeur; qu'ils tiroient le suc de la terre, sans rien cultiver; qu'ils ne cherchoient qu'un lucre sordide dans l'administration des choses saintes; qu'ils simoient mieux nourrir des musiciens, des farceurs, des femmes perdues, des chevaux & des chiens, que les pauvres de J. C.

Gerson. Plus attentif à la bienfaisance & aux ménagemens convenables, Pierre d'Ailly, en sa qualité de cardinal, & avec autant de sagesse que d'autorité, donna au lieu de déclamations insultantes, des conseils précis, pratiques & très engageans. Il s'éleva même avec force contre ces réformateurs subalternes, qui déprisoient autant la dignité que la conduite des prélats de premier ordre, & dit qu'ils feroient beaucoup mieux d'écarter la poutre qui couvre leurs yeux, que d'observer malignement la paille qui gêne l'œil de leurs frères, ou plutôt de leurs Pères & de leurs maîtres. Il protesta ensuite que le sacré collège s'est déclaré plus hautement que personne pour la réforme, & que l'Eglise Romaine est dispo-

sée à se prêter à tous les régimens que
 l'esprit de sagesse & de vérité suggérera
 au concile. Cependant il propose lui-même
 bien des articles de correction. Il insiste
 beaucoup sur la célébration fréquente des
 conciles, tant généraux que provinciaux,
 dont la cessation, si contraire à l'usage
 de la sainte antiquité, a principalement
 multiplié les désordres qui lui étoient
 inconnus. Il veut que la cour de Rome
 concoure à leur rétablissement avec d'au-
 tant plus de zèle, qu'on l'accuse davan-
 tage de vouloir étendre sa domination
 par la voie contraire. Il propose aussi
 d'alléger les charges qu'elle imposoit;
 savoir les subsides pécuniaires, les réserves
 sans nombre & sans bornes, les
 excommunications trop fréquentes, les
 loix multipliées à l'excès, & les exemp-
 tions qui anéantissoient insensiblement
 l'autorité des ordinaires.

Quant aux prélats, il juge qu'il est plus
 sûr de les bien examiner avant leur élec-
 tion, que de les réformer ensuite, &
 blâme fortement l'usage qui s'étoit intro-
 duit d'ordonner des évêques à simple
 titre, & sans diocèse. Il soumet néan-
 moins à la correction ceux qui se dis-
 pensoient de la résidence, qui alloient à
 la guerre, qui exigeoient de l'argent

pour la collation des ordres, ou pour l'expédition des lettres. Il les oblige de veiller à la célébration de l'office divin; sur quoi il observe sensément que cet office ne doit pas être trop long, parce qu'il importe infiniment plus à la piété, de le bien dire que d'en dire beaucoup. Il conseille de n'établir en trop grand nombre, ni de nouvelles églises, ni de nouveaux jours de fête. Il voudroit qu'excepté les dimanches & les fêtes les plus solennelles, on permit au peuple de travailler après l'office, tant pour laisser aux pauvres le temps de gagner leur vie, que pour écarter l'ossiveté & la débauche.

Pour les ecclésiastiques du second ordre, on ne sauroit mieux les rendre tels qu'ils doivent être, qu'en apportant les plus grands soins à la collation des bénéfices; en ne préférant pas l'inexpérience & la recommandation aux services réels, la naissance au mérite, l'ignorance à la doctrine, & la science des procès à celle de la théologie. Le docteur cardinal veut que l'on cultive la langue Grecque aussi bien que la Latine, qu'on établisse des bibliothèques dans toutes les cathédrales; & que dans les collégiales considérables, ainsi que dans ces

premi
gien
& qu
struc
Pour
comm
dit-il
par l
procé
gard
plutô
des e
teurs
moin
droits
n'aille
les ap
à Péti
la sim
ferver
vent
primi
mand
préve
tous
pour
le fa
horta
à rép
secou

premières églises, on place un théolo-
 gien qui explique le livre des sentences,
 & qui durant toute l'année fasse des in-
 structions sur les épîtres & les évangiles.
 Pour ce qui est des vices grossiers,
 comme le concubinage, les censures,
 dit-il, étant les armes trop foibles, c'est
 par la privation de bénéfice qu'il faut
 procéder contre les incorrigibles. À Vé-
 gard des réguliers, il dit qu'il faudroit
 plutôt diminuer qu'augmenter le nombre
 des ordres religieux, sub-tout des qué-
 teurs ou mendians, veiller à ce que des
 moines n'usurpent ni les biens, ni les
 droits du clergé séculier, empêcher qu'ils
 n'aillent étudier hors de leurs monastères,
 les appliquer à la théologie, & non pas
 à l'étude des loix, retenir la règle dans
 la simplicité, sans laisser encherir par un
 ferveur indiscrète, qui ne sert bien sou-
 vent qu'à faire tomber les observances
 primitives. Pour les religieuses, il de-
 mande qu'elles soient toutes rentées, pour
 prévenir les quêtes & les sordes, avec
 tous les périls qu'elles entraînent. Enfin
 pour la réforme des simples Fidèles,
 le sage cardinal s'attache à la voie d'ex-
 hortation, afin d'engager les Princes,
 à réprimer les excès & les scandales, à
 secourir les malheureux, à protéger l'E-

glise, à éteindre le feu de la discordance & des guerres qui désoleient la Chrétienté. Et le moyen qu'il trouva le plus efficace pour les y engager, c'est que l'exhortation soit soutenue du bon exemple; d'où il conclut à la nécessité la plus pressante d'une solide réformation dans tous les ordres du clergé.

Ibid. p.
314.

Gerson donna de même différens mémoires, où il parcouroit les classes de prélats, de clercs, de réguliers, de simples Fidèles; & comme le cardinal son ancien disciple, il appuya fortement sur la nécessité de célébrer les conciles, de tenir les loix ecclésiastiques en vigueur plutôt que de les multiplier, & sur-tout de n'instituer dans l'Eglise que des ministres qui en soient la bonne odeur par l'exemple de leurs vertus. Il trouva dans tous les états beaucoup d'objets de réforme, qui se réduisent, comme ceux de tous les autres mémoires, au défaut de résidence dans les pasteurs, au faste & à la dissipation des prélats, à la pluralité des bénéfices, à la profusion des dispenses, aux pratiques simoniaques, aux mœurs libertines, à la mondanité, à l'oisiveté & à l'ignorance.

Tout retentissoit à Constance du bruit de la réforme, & toutes les voix s'unif-

soient
une
du t
foibl
fit p
tal.
les
nul
traire
& ce
Franc
pensé
l'unit
par
voit
les s
percu
se co
tième
futur
& da
de l'
que
avec
la sé
il ajo
roit
Père
se r
Cepa

soient pour la demander. Mais il y eut
 une grande division pour la circonstance
 du temps où elle se devoit faire; & ce
 foible accessoire, comme il arrive souvent,
 fit presque entièrement manquer le capi-
 tal. L'Empereur avec les Allemands &
 les Anglois, vouloit qu'elle se fit sans
 nul retardement. Les cardinaux au con-
 traire, avec les Italiens, les Espagnols,
 & ce qui est plus étonnant, avec les
 François les plus ardens promoteurs,
 pensoient que le rétablissement parfait de
 l'unité, le premier objet du concile, &
 par conséquent l'élection d'un Pape de-
 voit précéder. Ils tinrent ferme contre
 les sollicitations & les menaces de l'Em-
 pereur, & ils l'emportèrent. Le concile
 se contenta de statuer, dans la quaran-
 tième session du 30 d'octobre, que le Pape
 futur réformeroit l'Eglise, & dans le chef
 & dans les membres, suivant les règles
 de l'équité & d'une administration sage;
 que cela se feroit néanmoins de concert
 avec le concile ou ses députés, & avant
 la séparation de cette assemblée: à quoi
 il ajouta que, quand la députation au-
 roit été réglée par les nations, les autres
 Pères & membres du concile pourroient
 se retirer avec la permission du Pape.
 Cependant on spécifia les points de ré-

Vonderj
 H. t. iv. p.
 1449.

forme qu'il faudroit traiter ; savoir la réduction du nombre des cardinaux des réserves, des annates, des expectatives & des commendes, la confirmation des prélats élus, les évocations & les appels en cour de Rome, les exemptions accordées pendant le schisme ; les offices de la chancellerie & de la pénitencerie ; la perception des fruits durant la vacance des bénéfices ; les aliénations des biens ecclésiastiques ; les cas où le Pape pouvoit être corrigé & déposé ; la manière de pourvoir à son entretien & à celui de sa cour ; l'extirpation de la simonie ; enfin les dispenses, les indulgences & les décimes. Il fut aussi réglé qu'on tiendrait chaque dix ans au plus tard un concile général, & que d'abord on célébreroit le premier dans cinq ans, & le second sept ans après le premier.

Après ces précautions que l'on jugea suffisantes, malgré tant d'expériences du contraire, on ne pensa plus qu'à procéder à l'élection d'un Pape ; & l'on régla que le conclave seroit composé, non seulement des cardinaux qui étoient au nombre de vingt-trois, mais de trente députés des nations, six de chacune ; ce qui formoit en tout cinquante-trois

voir
réun
loix
Pon
tra
141
frag
Caro
de
on
quie
les
Mar
on
à l'é
nouv
men
deurs
tout
plus
mais
fiastic
par
pour
mode
conc
cœur
tout
flatte
tures

voix, dont les deux tiers devoient se réunir, en observant d'ailleurs toutes les loix portées pour l'élection des souverains Pontifes. Au bout de dix jours, on entra au conclave, le 3 de novembre 1417; & le 11 avant midi, tous les suffrages se trouverent réunis en faveur du Cardinal Othon Colonne, qui prit le nom de Martin en mémoire du Saint dont on fait la fête ce jour-là. C'est le cinquième Pape de ce nom, en comptant les deux qu'on a quelquefois nommés Marin, au lieu de Martin. Sur le soir, on alla processionnellement du conclave à l'église cathédrale, pour introniser le nouveau Pape, avec un cortège immense de prélats, de princes, d'ambassadeurs, de Fidèles de tout ordre & de tout état, qui donnerent le spectacle le plus magnifique peut-être qu'on eût jamais vu dans aucune cérémonie ecclésiastique. Martin V, par sa naissance, par sa doctrine & ses vertus, son amour pour la justice, son désintéressement, sa modestie, & sur-tout par un esprit de conciliation qui lui avoit gagné tant de cœurs si diversement affectés, méritoit tout l'honneur d'un choix d'autant plus flatteur, qu'il se faisoit en des conjonctures plus critiques. Il fut couronné

avec le même appareil, le dimanche vingt-unième de novembre, après avoir reçu en trois jours consécutifs les ordres de diacre, de prêtre & d'évêque. Tout le monde Chrétien applaudit sincèrement à son élévation. Si la cour de France craignant encore une élection caduque & sujette à être infirmée, fit d'abord quelque difficulté de le reconnoître, elle ne tarda point à revenir de ses appréhensions, & renchérit sur la soumission religieuse de tous les Etats Catholiques.

Schelestr
in comp.
pag. lxxj.

Il y eut encore quatre sessions, depuis l'élection du nouveau Pape qui y présida, & qui, après tant de vœux & de cris pour la réforme, se crut obligé à y mettre la main. Mais les circonstances étoient bien changées, & l'aspect de la majesté pontificale imposa étonnamment. On ne parloit avant l'élection du Pape, que des cas où il pouvoit être corrigé & déposé; c'étoit-là comme la base sur laquelle devoit porter tout le reste de la réformation: Martin n'est pas plus tôt élu, qu'il déclare nettement ne pas juger à propos de rien statuer à ce sujet; & les nations se conforment à ses vues, avec la facilité la plus inespérée. Il y eut néanmoins sept points de réforme, publiés de la part de ce Pontife, dans la session quarante-

qu
da
ye
elé
acc
les
qu
diss
héc
leur
que
le r
ne
tion
com
C
des
le m
chag
qui
conc
du c
puisq
rante
tire
permi
muni
ceux
de sac
cleres
Ton

quarante troisieme: ils consistent à condamner sévèrement la simonie; à répro-
 uyer l'inconduite & la mondanité des ec-
 clésiastiques; à révoquer les exemptions
 accordées depuis Grégoire XI; à casser
 les unions de bénéfices de la même épo-
 que; à rejeter, comme abusives, les
 dispenses obtenus pour jouir de certains
 bénéfices, sans prendre les ordres qui
 leur étoient propres; à ne plus appli-
 quer désormais à la chambre apostolique
 le revenu des bénéfices vacans; enfin à
 ne lever, ni décime, ni autre imposi-
 tion pécuniaire sur une Eglise, sans le
 consentement des prélats du canton.

Ces sept articles généraux, avec ceux
 des concordats particuliers passés dans
 le même temps entre le Pape Martin &
 chaque nation, sont toute la réforme
 qui se fit à Constance. Au reste, ces
 concordats sont autant de la discipline
 du concile que tous les autres décrets;
 puisqu'ils y furent approuvés dans la qua-
 rante troisieme session. C'est de là que
 tire son autorité le décret important qui
 permet de communiquer avec les excom-
 muniés non dénoncés, à l'exception de
 ceux qui sont si notoirement coupables
 de sacrilège & de violence à l'égard des
 clercs, que leur crime ne puisse être

couvert en aucune manière plausible. C'est ce qu'on appelle la bulle *Ad vitanda scandala*, dont nous avons cru, malgré toute la brièveté que nous nous sommes prescrite, devoir établir ici l'authenticité, pour suppléer au défaut de la plupart des canonistes, qui n'en font mention que d'après S. Antonin. Elle fait néanmoins partie du concordat Germanique, & par conséquent des actes du concile de Constance. Ajoutons qu'elle se trouve encore, avec les concordats divers des autres nations, insérée dans les règles de la chancellerie, que Martin V publia aussitôt après son élévation au pontificat.

Il s'en falloit bien cependant que ces décrets, tant généraux que particuliers, remplissent tout ce qui avoit été requis, soit dans les assemblées des nations, soit même dans les séances solennelles du concile. Mais cette auguste & sage assemblée crut devoir s'en tenir là pour le moment. En matière de réforme sur-tout, il ne faut d'abord embrasser que peu, afin de bien exécuter. Elle espéroit d'ailleurs que les conciles généraux qu'elle avoit ordonnés, & dont le premier ne devoit pas se différer au delà de cinq ans, achièveroit ce qu'on n'avoit pu

qu
su
de
tri
pro
la
blé
&
cet
J
Jea
de
dan
tit,
renc
Teu
tés
les
gello
& le
vert
Dom
ran
gner
feroi
plûp
Conf
de
mauv
mais

qu'ébaucher, dans le foible calme qui succédoit à peine aux orages d'un schisme de quarante ans. Dans la quarante-quatrième session, on annonça en effet le prochain concile général; & l'on désigna la ville de Pavie pour le lieu de l'assemblée: mais il s'éleva bien des mouvemens & des mécontentemens nouveaux dans cette session.

Un Dominicain Polonois, nommé Jean de Falkenberg, présent au concile de Constance, avoit composé un livre dans le goût des principes de Jean Petit, dont il exaltoit la mémoire en tout rencontre. Pour plaire aux chevaliers Teutoniques qui, malgré tous leurs traités & tous leurs sermens, se montroient les ennemis irréconciliables du grand Jagellon, l'apôtre des peuples du Nord, & leur défenseur contre ces tyrans couverts du voile de la religion, le violent Dominicain y traitoit au contraire de tyran cet excellent prince, & osoit enseigner que celui qui le mettroit à mort seroit une vraie méritoire. Gerson & la plupart des François qui se trouvoient à Constance se joignirent aux ambassadeurs de Pologne, pour faire condamner ce mauvais livre au tribunal de Martin V: mais le Pape ne voulut pas plus pronon-

Schestr.
comp.
chron. p.
lvij.

cer sur cette affaire, que sur celle de Jean Petit, qui étoit foncièrement la même. Les ambassadeurs ajoutèrent les menaces aux suppliques, & déclarèrent que si le Pontife ne faisoit justice, ils en appelleroient au concile général, vers qui le recours étoit facile, puisque l'assemblée

Gerf. t. 2. p. 303. tenoit encore. Le Pape assembla un grand consistoire, d'où il émana une bulle, portant qu'il n'est permis à personne d'appeler du Pontife Romain, vicaire de J. C. ni de décliner son jugement dans les causes de la foi. Alors Gerson publia un écrit contraire, où il est aisé de sentir tout l'avantage qu'il avoit, après ce qui s'étoit déjà passé au concile de Constance. Si l'on ne peut pas appeler, disoit-il, du Pape au concile général, le concile n'est donc pas le tribunal suprême de l'Eglise: mais s'il n'a pas cette supériorité de puissance, il n'a pu déposer légitimement Jean XXIII, qui seroit encore le vrai Pape; & Martin V ne peut justement en exercer l'autorité. Du reste Gerson ménagea ses termes, avec beaucoup de respect. Il donna même un sens favorable à la bulle de Martin, & déclara qu'il n'étoit pas permis d'appeler indistinctement du Pape au concile.

Id. t. II. p. 386. Il en use de même dans un dialogue,

très-fort de choses & très-mesuré dans les expressions, qu'il intitula le Pèlerin : nom qu'il aimoit à prendre, & que bientôt il porta justement, quand pour se soustraire au ressentiment du duc de Bourgogne, il se résolut à mener loin de Paris une vie errante & fugitive. Pendant la tenue du concile, son caractère d'ambassadeur avoit rendu sa personne inviolable : la commission finie, il se réfugia d'abord en Bavière, puis il alla s'établir à Lyon, où son frère étoit prieur des Célestins. Ce fut là qu'il passa le reste de ses jours, dans la pratique de l'oraison & de toutes les vertus, dans la continuation de ses compositions savantes, & dans l'instruction des jeunes enfans, que ce grand homme, l'oracle de la première école chrétienne & d'un concile œcuménique, remplit avec toute l'assiduité qu'auroit pu marquer un maître gagé. Il y acquit une telle réputation d'habileté dans la science des saints, qu'on l'a regardé long-temps comme l'auteur incomparable de l'imitation de Jésus.

Un objet tout différent de l'affaire de Gerson & des Polonois, avec laquelle néanmoins il se trouve lié par ses suites, attira l'attention du Pape Martin, sur la fin du concile de Constance. A la pre-

T. j. pag.
clxvii.

Gochl. l.
4. Æn.
Syl. l. 5.

mière nouvelle du supplice de Jean Hus, il y avoit eu à Prague une violente sédition. Ses disciples s'étant assemblés tumultuairement dans la chapelle du château, pour lui décerner les honneurs du martyre, se répandirent ensuite dans la ville & dans tout le royaume, pillèrent le palais de l'archevêque, les maisons des ecclésiastiques, & massacrèrent quantité de personnes. Les seigneurs même du pays, au nombre d'environ soixante, écrivirent au concile une lettre pleine d'amertume, où ils se plaignoient qu'on eût fait mourir comme hérétique un homme, qu'on n'avoit convaincu d'aucune erreur, disoient-ils, un homme tout apostolique, & non moins respectable pour sa doctrine que pour ses vertus. Ils ajoutoient, pour la justification du pays de leur naissance, que le bruit répandu qu'on y enseignoit des hérésies, n'étoit qu'une calomnie fabriquée par des ennemis perfides. Pour avoir réparation de cette injure prétendue, ils appeloient de la sentence du concile, au Pape qu'on devoit élire.

Le plus ardent de ces seigneurs fut Jean de Trocznou, alors chambellan du Roi Wencellas, & depuis si formidable sous le nom Bohémien de Ziska; c'est-

à dire Borgne, qu'on lui donna, quand à la tête des sectaires, il eut perdu un œil en gagnant une bataille. Il étoit né à Tresnon en Bohême avec si peu de fortune, qu'il fut souvent réduit à chercher sa nourriture chez la noblesse du voisinage. Il devint page de l'Empereur Charles IV, père de Wenceslas; puis il parvint à la dignité de chambellan, par des preuves éclatantes de sa valeur & de son intelligence dans le métier des armes. Les Hussites ses estimateurs lui déférèrent le rang de général, qu'il accepta volontiers, dans le dessein de venger la mort de Jean Hus, auquel il avoit été fort attaché. Il n'eut d'abord sous ses ordres qu'un amas confus de paysans & de vagabonds: mais il fut si bien les aguerrir, qu'il en fit les troupes les plus vaillantes du Nord. Pour se ménager les moyens de les former & de les employer selon son gré, il persuada à l'imbecille Wenceslas, que c'étoient les plus fermes appuis de son trône, prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour exterminer ses ennemis.

Environ trois mois après son éléction, Martin V. donna deux bulles en date du même jour vingt-deuxième de février 1418, afin d'empêcher les progrès de l'hé-

Schelstr.
p. 254 &
seq.

Vonder
H. t. IV.

p. 1518.

rélie, en manifestant sa manière de pen-
 ser aux hérétiques qui appelloient à son
 jugement de celui du concile. Par la pre-
 mière, adressée aux évêques & aux in-
 quisiteurs des pays divers où il y avoit des
 Hussites, il condamne les quarante-cinq
 articles de Wiclef, & les trente propo-
 sitions de Jean Hus. Il rassemble dans
 la seconde tous les décrets publiés contre
 Wiclef, Jean Hus & Jérôme de Prague,
 tant par le Pape Jean XXIII que par le
 concile de Constance; puis il ajoute que
 par l'autorité apostolique & de sa science
 certaine, il approuve & ratifie ces décrets
 ou statuts, & qu'il supplée tous les man-
 quemens qu'on y pourroit trouver. Il
 est encore à observer, quant à la pre-
 mière de ces bulles, que, parmi les inter-
 rogations qu'elle enjoint de faire à ceux
 des Hussites qui voudroient se convertir,
 elle prescrit de leur demander s'ils croy-
 oient que tous les Fidèles devoient ten-
 nir & approuver ce que le concile de
 Constance, représentant de l'Eglise Uni-
 verselle, a approuvé & approuve en fa-
 veur de la foi & pour le salut des ames;
 qu'il faut de même les obliger à tenir
 pour condamné, ce que le même concile
 a condamné & condamne, comme con-
 traire à la foi & aux bonnes mœurs.

Cette bulle, en parlant, comme on vient de l'entendre, des mœurs aussi bien que de la foi, dit plus que la déclaration donnée dans la quarante-cinquième session, au sujet des affaires de Pologne, dont il est à propos de la rapprocher.

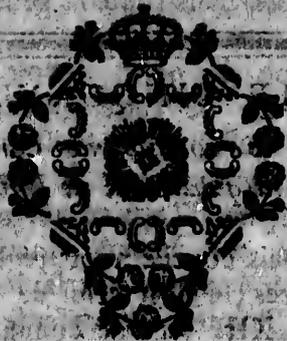
Paul Voladimir, un des ambassadeurs Polonois, parlant dans cette session avec beaucoup de chaleur, le Pape lui imposa silence, & pour toute réponse à ses instances animées, donna la déclaration dont nous parlons, qui fut transcrite par les notaires du concile. Elle portoit en propres termes, que le Pape vouloit tenir & inviolablement observer tout ce qui avoit été décerné conciliairement, dans les matières de la foi, par le concile de Constance; qu'il approuvoit & ratifioit tout ce qui avoit été fait ainsi dans ces matières, mais non ce qui avoit été fait autrement. Telle est l'approbation si diversement interprétée, que Martin V donna aux décrets de Constance, dans la dernière session de ce concile. On s'accorde assez à entendre le terme *conciliairement*, de ce qui a été prononcé dans les sessions solennelles, & non pas simplement dans les congrégations, soit générales, soit particulières. Quant à ces mots *en matière de foi*, & même à

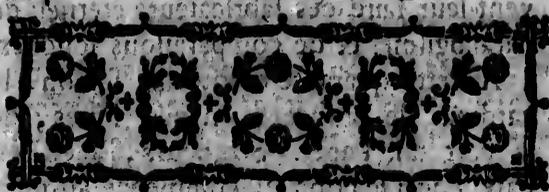
ceux-ci, pour le salut des âmes. & pour des motifs, lesquels se trouvent dans la première des deux bulles du 22 février, les Italiens & différens autres docteurs en restreignent la signification aux erreurs & aux observances des Hussites, contre qui en effet les deux bulles furent directement données. Des théologiens, non moins habiles certainement, prétendent que ces expressions doctrinales doivent être prises dans toute la généralité qu'elles énoncent.

Il étoit de notre devoir de donner l'historique de cette grande question; mais il n'est pas de l'historien de prendre part à la dispute & aux discussions contentieuses. Tout ce qui nous importe véritablement, bornés, suivant nos promesses & l'exemple du saint & sage concile de Trente, à la défense du dogme; c'est que tous les docteurs Catholiques indistinctement tiennent pour certain, tiennent pour irrévocable, ce qui a été réellement décidé au concile de Constance. C'est par là que les Orthodoxes, partagés sur ce qui ne touche point à ces fondemens de la foi Chrétienne, diffèrent essentiellement & totalement des contempteurs hérétiques des conciles, malgré tous les reproches de partialité que peu-

vent leur faire ces fabricateurs éternels de
paralogismes & de comparaisons touchés.

A cette quarante-cinquième session, le
cardinal de Braccace dit aux Pères, de
la part du Pape: Seigneurs, allez en
paix. Ainsi le concile, commencé au mois
de novembre 1414, après trois ans &
environ six mois de durée, finit le 22
avril 1418.





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTIÈME.

Depuis le concile de Constance en 1418, jusqu'à celui de Bâle en 1431.

SI jamais concile avoit réglé de grandes affaires, c'étoit celui de Constance. Grégoire XII, regardé comme antipape depuis le concile de Pise, avoit été déposé solennellement, & avoit fait sa cession d'assez bonne grace. Jean XXIII, Pape légitime, avoit aussi été déposé pour le bien général de l'Eglise, que l'on crut ne pouvoir procurer autrement; & il s'étoit soumis au jugement du concile. Pour Benoît XIII, malgré sa déposition, il demouroit toujours opiniâtre dans la forteresse de Paniscole: mais les Rois de

C
le
de
co
Pa
qu
te
cip
été
ma
n's
po
né
me

sen
tue
sa p
fiast
à A
bles
ville
viv
four
neur
nois
poir
vés.
ordr
tout

Castille, d'Aragon, de Navarre, & tous les princes de son obédience l'ayant abandonné, on regardoit ce reste de schisme comme éteint, ou près d'expirer avec l'antipape décrépit, qui ne faisoit plus que des efforts impuissans pour le fomenter. L'hérésarque Jean Hus, & son disciple Jérôme de Prague avoient encofe été jugés & punis avec éclat. Si la réformation de la discipline ou des mœurs n'avoit été qu'ébauchée, on avoit indiqué pour l'an 1423 un nouveau concile général, qui ne devoit pas manquer d'y mettre la dernière main.

Après tant de soins donnés au rétablissement du pouvoir & du ministère spirituel, le Pape s'appliqua aussi à rétablir sa puissance temporelle dans l'Etat Ecclesiastique. Durant le long séjour des Papes à Avignon, & sur-tout pendant les troubles du grand schisme, la plupart des villes d'Italie s'étoient accoutumées à vivre dans l'indépendance. Toute leur soumission consistoit à recevoir avec honneur les légats du Pape qu'elles reconnoissoient, lesquels, ou ne mettoient point l'obéissance à de plus grandes épreuves, ou voyoient infailliblement leurs ordres sans exécution. Les Romains sur-tout se soulevoient en toute rencontre,

& se laissoient emporter aux idées chimeriques de leur ancienne grandeur. La ville de Bologne, la plus puissante ou la plus fiere après Rome, s'étoit révoltée sans aucun ménagement, aussi-tôt après le départ de Jean XXIII, dont la longue légation y avoit été si absolue. Pressé par de si grands intérêts, Martin V passa de Constance en Italie, & alla droit à Florence, où on lui fit un accueil qui l'y retint plus d'un an. En reconnoissance, il érigea cette ville en métropole.

Annon. Ce fut là que Balthasar Cossa, autre-
Tit. 22.c. fois le Pape Jean XXIII, délivré de sa
2. §. 2. prison de Manheim, suivant l'ordre porté
Platin. in dans la session quarante-deuxième du
Mart. V. concile de Constance, pour être remis
Onufr. de entre les mains de Martin V, vint le
Rom. trouver de son plein gré, au grand éton-
Pont. nement de tout le monde. Il avoit recouvré sa liberté au prix de l'or qu'il donna, dit-on, au comte Palatin; il étoit d'un caractère entreprenant; on croyoit que la vie privée lui étoit insupportable: ses anciens amis & les créatures exagéroient sans cesse à ses oreilles la violence & la nullité de tout ce qu'on lui avoit fait faire, ils le pressoient vivement de reprendre les ornemens pontificaux dans le pays de Parme où il se trouvoit, au

milieu d'une infinité de mécontents qui n'eussent pas manqué de lui former un parti redoutable : les petits tyrans de Bologne, de Pérouse, de Spolète, & généralement tous les usurpateurs des domaines de l'Eglise se fussent déclarés pour lui, dans l'espérance d'en avoir meilleure composition que de Martin. Cependant, comme tous les vrais Fidèles recommençoient à trembler sur le péri d'un nouveau schisme, Balthasar conduit, ou par sa conscience, ou par son instabilité naturelle, & certainement, quelle que fût son idée, par la main invisible du Seigneur, attentif à la conservation de son Eglise, s'échappa seul de son portège séducteur ; & de sa pleine volonté, sans guides, sans escorte, sans conventions préalables, & sans nulle garantie, il vint se jeter aux pieds du Pontife qui avoit pris sa place, & le reconnut hautement pour le Vicaire de J. C. Tous les assistans versèrent en abondance des larmes de joie & de pitié, sur-tout ceux des cardinaux qui lui devoient la pourpre, ou qui avoient suivi son obédience. Le Pape lui-même le reçut avec tendresse, le créa cardinal-évêque de Tusculum, avec le rang de doyen du sacré collège, & la distinction d'un

siège plus élevé que celui des autres cardinaux dans les cérémonies publiques.

Il ne jouit pas long-temps de cette foible consolation : six mois après, le 22 décembre 1419, il mourut & fut célébré fort diversement par les écrivains des différens partis, qui en ont dit & trop de bien & trop de mal. Il fut enterré magnifiquement, par les soins de Côme de Médicis, ami très-constant & très-bien payé. Ce fut par les libéralités de ce pécunieux Pontife ajoutées à sa propre fortune, que Côme devint d'abord le particulier le plus opulent de toute l'Italie, alors la plus opulente & la plus commerçante de toutes les nations, & que ses descendans se frayerent la route à la souveraineté.

Martin V reçut à Florence une ambassade de l'Empereur Manuel Paléologue, qui promettoit que les Grecs se conformeroient aux Latins en ce qui appartenoit à la foi, si ceux-ci vouloient traiter à des conditions équitables. On prétend néanmoins que Manuel, depuis qu'il avoit couru toute l'Europe, sollicitant en vain le secours des princes accablés du faix de leurs propres affaires, avoit changé de principes, & s'étoit oublié jusqu'à composer un ouvrage con-

Platin. in
Mart. v. Sa-
bell. 10.
Ennead. 1

tre la procession du S. Esprit. Il ne laissa point d'envoyer au concile de Constance l'archevêque de Kiovie, pour y proposer la réunion des deux Eglises. L'ambassadeur fut très-bien reçu, on lui marqua des conditions, il repartit pour les aller communiquer à ses commettans, & promit de revenir avec tous les pouvoirs nécessaires pour la consommation de cette entreprise : mais le concile étoit séparé, avant que le négociateur pût être de retour. Il revint d'autres ambassadeurs Grecs, qui trouverent Martin V sur le trône Apostolique. Ceux-ci proposèrent d'assembler un concile œcuménique en Orient : le Pape y consentit, & promit d'y présider par ses légats. Il envoya même une première légation, tant pour convenir du temps & du lieu de l'assemblée, que pour reconnoître ce qu'on pouvoit sagement espérer de cette nouvelle démarche des Grecs.

Jean Paléologue, fils de Manuel, associé à l'Empire depuis le 19 janvier de cette année 1419, avoit alors la principale part au gouvernement, à cause de l'état d'infirmité où se trouvoit son père. On a lieu de croire que ce jeune Empereur étoit bien disposé pour l'union; puisqu'il la conclut lui-même, quelques

années après, au concile de Florence : mais pour le moment, le projet d'un concile général en Grèce n'étoit qu'une idée creuse. Les Turcs ravageoient l'un après l'autre tous les apanages de l'Empire de C. P. dont la ruine entière n'étoit que retardée par les divisions passagères de la maison Ottomane, & par quelques traités que les Grecs, attentifs à tirer parti des circonstances, ménageoient avec toute la finesse qui fit toujours le fond de leur caractère. Ainsi le danger des routes & du séjour rendoit manifestement impossible la célébration du concile en Orient.

La ville de Bologne étant rentrée sous l'obéissance de Martin V. par la reddition des Bentivoglio, & les Florentins ne marquant plus la même affection à ce Pontife, il alla de Florence à Rome. Il y fut regardé, suivant l'expression des auteurs du temps, comme un astre d'heureux présage, & reçu comme le vrai père de la patrie. Le vingt-deuxième jour de septembre 1420, où il y fit son entrée aux acclamations d'un peuple innombrable, fut un de ces jours heureux qu'on marqua dans les fastes publics, pour en conserver à jamais la douce mémoire. Il trouva Rome dans un tel état

Platin. in
Mart. V.

de défolation, qu'elle ne conservoit plus aucun trait de la Capitale du Monde, ni presque d'une ville commune & d'une habitation sociale. Les loix, la police, le commerce, l'urbanité & l'humanité y sembloient anéantis, les palais & la plupart des maisons, les temples & tous les monumens publics étoient ruinés, ou tomboient en ruines; & dans les maisons des citoyens, regnoit cette rudesse & cette grossièreté sauvage que donne la longue habitude de vivre dans les haines & les défiances réciproques. Le Pape s'appliqua si bien à rétablir la ville, à y ramener l'abondance & la sécurité avec le bon ordre, à relever & à orner les édifices, qu'elle reprit une existence toute nouvelle, & ne put exprimer sa reconnoissance avec justesse, qu'en lui donnant le nom de père & de réparateur.

La Bohème éprouvoit cependant toutes les horreurs réunies de la discorde & du fanatisme. Ziska profitant de l'incurie du Roi Wenceslas, avoit aguerri jusqu'à quarante mille hommes, soumis aveuglément à ses ordres. Dès l'année 1419, il les conduisit à Prague, entra dans l'hôtel-de-ville, & fit jeter par les fenêtres les sénateurs, que le peuple

amenté recevoit sur des lances & des fourches. A cette effrayante nouvelle, Wencellus fut frappé d'apoplexie, & peu après, mourut le 16 du mois d'août. Sigismond son frère lui succéda, & trouva moyen d'obtenir les hommages de la capitale: mais elle oublia presque aussitôt la fidélité qu'elle lui avoit promise. Il fut obligé de former le siège de la nouvelle Prague, dont les habitans appelèrent Ziska à leur secours.

*Æn. Sylv.
hist. Bohem. c. 43*

Il venoit d'établir, pour son hérétique faction, un lieu de refuge sur la croupe d'une montagne, avancée entre deux rivières, en forme de presque-île. Cette ville extrêmement forte fut nommée Thabor, comme un lieu consacré à la manifestation des vérités les plus sublimes de la religion, d'où vint à ces sectaires le nom de Thaborites. Il marcha contre Sigismond: mais ce Prince s'étoit déjà fait rendre Prague par le gouverneur Hussite, en lui promettant le pardon de sa révolte. Ziska fit à son tour le siège de cette ville; & l'Empereur qui en étoit sorti pour rassembler toutes ses forces, revint sur le rebelle, & lui fit lever le siège. Ces premiers succès enflèrent tellement le courage de Sigismond, qu'il résolut d'assiéger la ville même du Tha-

bor , se flattant d'exterminer tous les hérétiques dans une campagne : mais d'abord la moitié de son armée , détachée sous les ordres des comtes de Rossen & de Crager , fut entièrement défaite par le seigneur de Hussinetz , premier fauteur de Jean Hus son vassal. Il marcha lui-même contre Ziska , qui s'étoit retranché sur la montagne de Villechon. Aux deux premières charges , il eut tant d'avantage , que le marquis de Misnie , l'un des commandans impériaux , pénétra jusques dans le camp ennemi. A la troisième au contraire , Ziska faisant des efforts proportionnés à la grandeur du péril , poussa les Impériaux en des lieux escarpés avec tant de furie , qu'ils se culbuterent les uns les autres dans les précipices , où ils trouverent une mort aussi prompte & moins glorieuse que sous les armes. Le fruit de cette action fut pour Ziska la réduction de la nouvelle Prague. Il s'empara aussi de Vinegrade , après avoir battu de nouveau Sigismond , qui put à peine s'enfuir lui vingtième. La révolte des Moraves l'obligea aussi-tôt après à voler en Silésie.

Ziska triomphant & dominant sans gêne , entreprit de se rendre absolu sur toutes les sectes qu'enfantoit journalle-

Cochl. 5.

*Æn. Sylv.
c. 41. Du-
brav. l. 26*

ment la sienne. L'hérésie des Adamites, en abomination dès les premiers temps, & renouvelée par un scélérat nommé Picard, du pays de sa naissance, passa de la Belgique sous la conduite de cet aventurier impie, dans la Bohême, devenue la sentine de toutes les erreurs & de tous les vices. Par ses discours de séduction, & par ses prestiges, il s'y fit bientôt suivre d'une troupe innombrable d'hommes & de femmes, qu'il faisoit aller tout nus, en signe d'innocence, à l'exemple de nos premiers Pères : licence qui engendra parmi eux une corruption si affreuse, que Ziska lui-même, tout vicieux qu'il étoit, en conçut une vive horreur, & résolut de venger la nature si publiquement outragée. Comme, de l'isle qui leur servoit de repaire, ils se répandoient dans le voisinage, & que déjà ils y exerçoient des barbaries égales à la dissolution de leurs mœurs, il vint les charger, força leur asile, & extermina ces monstres, dont quelques-uns échappèrent néanmoins, & se perpétuèrent encore long-temps après.

Contre l'ordre de la nature, les sectes les plus monstrueuses sont les plus fé-

*Æn. Sylv. condés. Les Orébités, rejetons & rivaux
c. 43.*

des Thaborites, sous ce nom sacré qu'ils avoient pris de la montagne où le Seigneur donna sa loi à son peuple, l'emportoient encore sur eux, par leurs atrocités contre les Catholiques, & principalement contre les prêtres. Ils s'imaginoient rendre à Dieu le plus grand service, en les faisant expirer dans les plus horribles tourmens. Ils se délectoient sur-tout, tantôt à les brûler à petit feu, tantôt à les exposer nus, & liés deux à deux, sur des étangs glacés. De la Id. c. 52. souche perverse du Thabor sortit une branche nouvelle, qui s'établit dans un château qu'elle bâtit à son tour sur une haute montagne, & qu'elle nomma Sion, comme un lieu chéri du Ciel, d'où la vérité & la félicité devoient se répandre dans toute la Bohême. Habitués ainsi dans les antres & les forêts, ces sauvages sectaires avoient contracté des mœurs farouches, qui jointes à l'esprit haineux de secte & de faction, les naturalisèrent à tous les excès de la barbarie & de la brutalité. Ziska, né homme de condition, & qui avoit long-temps vécu à la cour, ne pouvoit qu'abhorrer cette grossièreté féroce, sur-tout dans les Orébités, dont il sembla quelque temps avoir conjuré la ruine. Mais la vertu qui n'a

que la naissance & l'éducation pour principes, est bien foible contre la politique & l'intérêt de parti. Ziska craignit que l'ennemi commun ne se prévalût de la moindre division qu'il appercevroit parmi les Hussites, engagea les Orébités à joindre leurs armes aux siennes, & s'engagea lui-même à ne plus faire de quartier à l'avenir aux prêtres Catholiques.

Il tint plus qu'il n'avoit promis : entre les places nombreuses qu'il enleva aux Fidèles, s'étant un jour emparé d'une petite ville après la plus vigoureuse résistance, il fit renfermer dans une église, outre les ecclésiastiques, les hommes échappés aux armes, les femmes & les enfans, & y mit le feu. Dans une autre rencontre, un Seigneur Catholique ayant été fait prisonnier, fut étendu par terre & battu à coups de fléaux, comme un tas de blé; après quoi on lui coupa les mains, & l'on brûla le reste du corps. Ce sont-là deux traits tirés au hasard d'une infinité de cruautés pareilles ou plus atroces, & revêtues quelquefois de circonstances qui feroient autant gémir la pudeur que l'humanité.

*Æn. Sylv.
Krantz.
Bonfia.
Dubrav.
passim;*

*Dubrav.
Hic. Huff.
Æn. Sylv.* Quant à l'amour du pillage & du brigandage, afin de l'assouvir tout d'un coup

co
fid
far
jou
ton
tan
l'éc
cin
foin
fair
plac
tou
asile
son
que
aux
préc
flour
feu
laissa
cinq
les
& t
moie
des
L
pere
tre
l'ord
sa sui
T

coup à la faveur de la perfidie & des fictions sacrilèges, différens sectaires faisant les prophètes, annoncerent que le jour de la pentecôte des torrens de feu tomberoient du ciel, & consumeroient tant les villages que les villes dans toute l'étendue de la Bohême; à l'exception de cinq villes seulement, qu'ils eurent grand soin de nommer. Ils se proposoient de faire abandonner aux Catholiques leurs places de défense, & de les dépouiller tout à la fois de leurs biens & de leurs asiles. Stratagème grossier qui eut tout son effet, & qui nous marque la facilité que le caractère de cette nation prêtoit aux progrès de l'hérésie. Quoiqu'au jour prédit il tombât par toute la Bohême des fleuves de pluie, au lieu des torrens de feu qui avoient été annoncés; on ne laissa point de courir de toute part aux cinq villes réputées du Ciel; tandis que les villes Catholiques vuides d'habitans, & toutes les richesses qu'elles renfermoient, devenoient sans obstacle la proie des sectaires.

Le Pape, à la sollicitation de l'Empereur, ayant publié une croisade contre ces ennemis de la religion & de l'ordre public, Sigismond vit bientôt à sa suite des troupes plus nombreuses que

jamais. Mais c'étoient moins les forces qui manquoient à cet arbitre des Papes & des conciles, que le talent de la guerre & la valeur même, selon des auteurs

Dubrav.
l. 26.

contemporains. Après quelques minces avantages qu'il exalta beaucoup, il essuya des pertes immenses, faute d'habileté & d'intrépidité, fuyant quelquefois sans être poursuivi, & même sans avoir vu l'ennemi. Cinq fois il entra dans la Bohème avec de fortes armées, & cinq fois il tourna le dos avant d'avoir envisagé ceux qui lui faisoient peur; laissant à l'abandon son bagage, ses convois, son canon, & la plupart de ses troupes qu'on immoloit sur le champ de bataille, ou qu'on assommoit dans la fuite, avec les vivandiers même & les valets d'armée.

Annal.
Bavar.
c. 7.

Ziska perdit d'un coup de fleche le seul œil qui lui restât, & n'en devint pas moins formidable à Sigismond. Ce fut en cet état d'aveuglement, qu'après la diète de Nuremberg, où les princes de l'Empire avoient pris parti pour l'Empereur, il remporta sa plus mémorable victoire sur le chef & les membres du corps Germanique. Réduit à ne pouvoir plus sortir de sa tente sans guide, dès qu'il savoit l'ennemi dans un poste, il s'informoit de sa disposition. Là dessus il dis-

I
C
I
t
j
fa
fa
ru
pe
er
lu
le
ma
Bo
vo
prè
pea
que
nen
&
ses
T
ven
fchi
plor
prél
part
bour
cèse
tous

posoit sa propre armée, il donnoit des ordres précis, & jamais ses combinaisons ne se trouverent fautive, ni ses volontés sans exécution. Il soutint ses succès jusqu'à sa mort, qui, par une sorte de fatalité, ne fut guère moins nuisible que sa vie au malheureux Sigismund. Il mourut au plus tôt l'an 1424, lorsque l'Empereur plus habile à négocier qu'à vaincre, l'avoit attiré dans ses intérêts, en lui offrant, avec des sommes immenses, le gouvernement du royaume & le commandement de toutes les troupes de Bohême. On dit néanmoins, que se voyant près d'expirer, Ziska voulut qu'a près sa mort on l'écorchât, & que de sa peau on fit un tambour, dont il promit que le bruit suffiroit pour mettre ses ennemis en fuite. On exécuta ses ordres, & , selon Crantz l'historien, ses promesses eurent leur effet.

Æn. Hist. Bohem. cap. 46.

Id. ep.

L. II. Hist. Eccl.

Tant de troubles & de désordres survenus dans le Nord, après ceux du schisme, causèrent un relâchement déplorable dans la discipline, que de pieux prélats s'efforcèrent de rétablir, & en particulier Eberhard archevêque de Saltzbourg. Il tint un concile dans son diocèse, où l'on commença par confirmer tous les statuts portés par ses prédéces-

Conc. t. xii. p. 308.

seurs, Frédéric, Conrad & Pillegrain. On fit ensuite un grand nombre de réglemens généraux & particuliers, qui montrèrent toujours l'Eglise animée du même esprit pour la bonne conduite de ses ministres, & pour le sage gouvernement des Fidèles. Après avoir condamné l'erreur qui enseignoit qu'un prêtre en péché mortel n'a plus le pouvoir d'absoudre ni de consacrer, & que lui-même ne peut pas être absous du péché de fornication, on prive de leurs bénéfices les clercs concubinaires, & on les rend inhabiles à en posséder de nouveaux. On ordonne de publier trois fois l'an les constitutions du concile de Constance contre les simoniaques, avec injonction à tout ecclésiastique, avant de prendre possession d'un bénéfice, de jurer devant l'évêque qu'il n'a point commis de simonie pour l'obtenir. On oblige les clercs à se vêtir d'une manière différente des laïcs, & avec toute la modestie qui convient à leur état. Les religieux qui deviennent évêques, sont obligés de conserver leur habit de religion. Les bâtards sont exclus du clergé. Quiconque est admis aux ordres sacrés, doit se confesser avant de les recevoir. Il est défendu aux prêtres de donner des repas le jour

de leur première messe. On défend à tous les clercs d'aller au cabaret, & même de manger chez les laïcs, de prendre le divertissement de la chasse, ou des jeux de hasard. Les curés n'administreront pas la pénitence ni des autres sacremens à ceux qui ne sont point de leur paroisse, à moins d'en avoir obtenu la permission du curé propre. Dans tous les cas, les sacremens & la sépulture doivent s'administrer gratuitement. On prononce l'excommunication contre ceux qui ont enterré dans les cimetières pendant un interdit; mais on défend de porter les interdits légèrement, ou mal à propos. On refusera la communion aux femmes qui s'y présenteront vêtues d'une manière immodeste. On voit par plusieurs autres de ces statuts, que le pillage des biens ecclésiastiques, les violences à l'égard des clercs, les usurpations des dîmes, & le mépris des immunités cléricales étoient toujours fort communs.

Ce concile de Saltzbourg se tint l'an 1420, mémorable par la découverte que les flottes Portugaises firent alors des Indes Orientales. On s'empara d'abord, entre Lisbonne & les Îles Canaries déjà occupées par les Européens, d'une île assez médiocre pour l'étendue, mais très-

considérable par l'abondance & l'excellence de ses productions. Comme, entre autres avantages, elle avoit de belles îles, on lui donna le nom de Madère qui signifie bois. Amorcés par cette première acquisition, ils s'avancerent le long des côtes d'Afrique, firent la découverte du cap de Bonne-Espérance qu'ils doublerent les premiers d'entre les modernes, & parvinrent dans la grande Asie jusqu'aux Indes qui n'étoient connues que de nom, & où l'on n'avoit jamais pénétré par mer. Les plus célèbres de ces nouveaux Argonautes furent Jean Gonsalve, & Gilles Annius qui donna la connoissance de la vraie foi aux Hespériens les plus reculés, aux Ethiopiens, & à une multitude de nations Asiatiques. Gonsalve prit possession de l'île de Madère & de plusieurs autres riches domaines, au nom du Roi son maître : ce que le Pape Martin V prétendant légitimer, comme favorable au progrès de l'évangile, il accorda aux Rois de Portugal toutes les terres que leurs sujets découvroient depuis l'embouchure du fleuve Niger jusqu'aux extrémités des Indes. Plusieurs de ses successeurs, partant de cet exemple, & sans examiner davantage le droit commun des gouver-

nemens & des Empires, firent les mêmes concessions par différentes bulles.

L'attention des François étoit alors absorbée toute entière par les convulsions de l'esprit de parti, & par l'accablement de leurs maux portés à l'extrême. Leur Reine, Isabelle de Bavière, avoit conclu avec le Roi d'Angleterre, Henri V, le traité barbare de Troies, où cette femme diffamée à tous égards, perfide au royaume, d'une fidélité au moins équivoque envers son auguste époux, dénaturée pour le seul fils qui lui restoit, à la faveur du nom d'un Roi sans volonté, puisqu'il étoit sans raison, eut assez de pouvoir pour faire enfreindre les loix fondamentales de l'Etat, & transférer à l'Anglois le droit d'hérédité du Dauphin. Henri prit aussi-tôt le titre & fit les fonctions de régent. Jusqu'au décès du Roi Charles, on usa de cette formule, dans l'expédition des affaires : Par le Roi, sur le rapport du Roi d'Angleterre, héritier & régent de France. Dans l'acte de proscription porté en général contre ceux qui s'étoient rendus coupables de l'assassinat du duc de Bourgogne, cause ou prétexte de tout ce renversement, Charles VI lui-même donna au Roi d'Angleterre, avec le titre d'héritier & de régent du

royaume, celui de son fils très-aimé; au lieu qu'en parlant de son propre fils seul & indubitable héritier de la couronne, il ne le nomma que Charles soi-disant Dauphin. Il n'est toutefois rien de moins constant que ce qu'avance Monstrelet, & qu'ont répété d'après lui seul bien d'autres historiens, savoir que le Dauphin fut cité à la table de marbre, & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace, banni à perpétuité & déclaré incapable

Hainaut. de succéder à la couronne. On ne voit **m. 1430.** pas d'où ces auteurs peuvent avoir tiré cette allégation. Il n'en est pas dit un mot dans la déclaration du Roi Charles, qu'aucun d'entre eux ne paroît avoir lue. Les complices du meurtre de Jean Sans-peur ne sont pas nommés dans cette pièce de première authenticité; & au sujet de ce meurtre; on n'y parle du Dauphin qu'en termes équivoques.

Le duc Jean de Bourgogne, surnommé Sans-peur pour la valeur qui l'avoit signalé dans une foule de batailles perdues ou gagnées avec la même fermeté de courage, exerçoit sans retenue depuis l'assassinat du duc d'Orléans, la domination tyrannique sur les seigneurs de cette faction malheureuse, & sur la cour même. Il animoit encore les An-

glois à déchirer le royaume, après une réconciliation telle qu'elle pouvoit être avec l'héritier présomptif de la couronne, âgé de seize ans seulement, mais plein de caractère, malgré la sphère assez bornée de son génie, & livré au parti d'Armagnac, qui se confondit avec celui d'Orléans, quand cet assassin fameux fut assassiné à son tour dans une conférence avec le dauphin sur le pont de Montreuil: fléau de l'Empire François, dont il faillit à renverser toute la constitution; génie turbulent & hautain, d'un faste insultant, d'une ambition insatiable, allant à ses fins par tous les chemins indistinctement & par tous les attentats, populaire par grimace ou par nécessité, priant peu la religion dont il remplissoit les devoirs extérieurs par intérêt, ou tout au plus par habitude & sans esprit de piété. Tannegui du Chatel s'empressa de le frapper, sous prétexte que le duc avoit porté la main à son épée, au reproche que lui fit le dauphin sur ses nouvelles intelligences avec les Anglois. Les apparences étant contre le jeune prince, en vain nia-t-il constamment qu'il eût aucune part à ce forfait; en vain ses défenseurs alléguèrent sa grande jeunesse, asservie aux impressions étrangères, &

peu capable d'une pareille résolution. L'impitoyable Isabelle avoit tout à la fois deux passions violentes à satisfaire, & sa vengeance contre un fils qui avoit consenti à l'exil flétrissant d'une mère accusée d'intrigues honteuses, & le dépit d'avoir perdu par la mort du duc de Bourgogne les moyens d'affouvir sa cupidité & toutes ses passions. C'est pour quoi elle prit la résolution dénaturée; qu'elle exécuta l'année suivante par le traité de Troies.

Deux ans après, mourut le Roi Charles VI, le vingt-deuxième jour d'octobre 1422: mais quoique le Roi d'Angleterre fût mort dès le trente-unième d'août précédent, la France demeura dans la plus affreuse confusion. Son fils, enfant de neuf mois, lui succéda sous le nom d'Henri VI, & sous la régence du duc de Bedford, son oncle paternel. Tout fut doublé, ou divisé dans le royaume, la cour, le parlement, les charges de chancelier, de connétable, de grand amiral, les vues des seigneurs & le cœur des sujets. Au lieu de la guerre & de la discorde, se joignirent, dans la plupart de nos provinces, la stérilité, la famine, la peste; & le royaume se trouva réduit à un point de désolation, qui ne

laissa d'espérance aux bons François que dans les coups de la droite du Tout-puissant, qu'ils crurent dans la suite leur prodiguer en effet les miracles.

Dans l'état d'accablement où languit si long-temps la France, le bien de la religion & l'honneur de l'Église intéressèrent toujours vivement. Comme on touchoit au terme de cinq ans, marqué par le concile de Constance pour consommation de la grande affaire de la réformation, & que toute la Chrétienté avoit les yeux ouverts sur Martin V, en attendant l'effet de ses promesses, l'université de Paris lui envoya une députation, pour l'engager à secourir les vœux de tous les Fidèles. Le Pape entra dans les vues de cette première école Chrétienne, & promit de convoquer incessamment le concile général; & peu après, il le convoqua effectivement à Pavie. On en fit l'ouverture au mois de mai 1423; mais dès le 22 du mois de juin suivant, il fut transféré à Sienna. Quatre députés seulement arrivés d'Allemagne, point d'autres d'Italie que les trois légats du Pape, six de France, quelques-uns de plus venus d'Angleterre, aucun de la nation Espagnole; ce nombre si modique d'assistans, joint au danger de la peste

Rain. an.
1423. n.

Lidl
801

qui menaçoit le lieu de l'assemblée, en fit choisir un autre. On ne fut pas plus tranquille à Sienna où elle fut transférée, qu'on ne l'avoit été à Pavie. Cependant on y fit un décret contre les hérésies condamnées à Constance, & contre tous ceux qui donneroient du secours aux

Conc. **Wicléfistes & aux Hussites.** On y pronça aussi contre le schisme & les partisans de l'antipape Pierre de Lune; après quoi ce concile fut encore dissous, par un décret daté du 19 de février 1424. L'affaire de la réformation, avec la réunion des Grecs tentée de nouveau, fut renvoyée au concile général, fixé en second lieu par les Pères de Constance à la septième année après le premier; & l'on marqua pour le lieu de l'assemblée, la ville de Bâle, siège épiscopal de la province de Besançon; dont l'archevêque étoit le plus distingué des François qui se trouvoient à Sienna.

La cause de l'Eglise, aussi bien que celle de son vrai chef, Martin V, couroit de grands périls au concile de Sienna, où ce Pontife devoit se rendre dans les premiers mois de la célébration, & où il crut ensuite qu'il n'étoit pas de la prudence d'exposer sa personne. Des émissaires entretenus par le Roi d'Aragon ré-

Ibid. pag.
1102.

pa
ce
me
pré
mi
rag
fon
pa
qu
ce
de
en
tai
na
qu
nu
sen
tre
en
der
tal
les
stan
d'A
I
de
qu
avo
con
&

pandirent des soupçons sur l'élection de ce Pape, parlerent de la rappeler à l'examen, & lui opposerent de nouveau les prétentions de Pierre de Lune, toutes misérables qu'elles étoient. Le trône d'Aragon étoit néanmoins occupé par Alphonse V, fils de Ferdinand le Juste, qui par la capitulation de Narbonne avoit quitté avec tant d'éclat l'obéissance de cet antipape; & lui même, peu content de ratifier cette résolution, avoit procuré en Espagne une croisade contre le réfractaire; mais Alphonse, surnommé le Magnanime, ne parut faire usage de cette qualité qu'en faveur de son ambition, & nullement pour les intérêts les plus essentiels même de l'Eglise. Il pensa remettre lui seul en feu toute la Chrétienté, en ranimant le schisme qui rendoit ses derniers soupirs dans un coin de la Catalogne; parce que le Pape Martin, sur les traces des Pères de Fise & de Constance, appuyoit les droits de la maison d'Anjou au royaume de Sicile.

La Reine Jeanne II, sœur & héritière de ce Roi Ladillas qui eut à lutter jusqu'à sa mort contre le parti Angevin, avoit adopté Alphonse, pour se défendre contre Louis d'Anjou, troisième du nom & petit fils de celui que la Reine Jeanne

Sum-
mont.
Hist.
Prov. I.
4.

première avoit appelé autrefois en Italie. Alfonso exigea que le Pape lui donnât le titre de Roi de Naples, au préjudice de Louis, & le menaça, s'il refusoit, de remettre tous les Etats sous l'obéissance de Benoît VIII. Déjà il souffroit qu'on reconnût Benoît comme Pape en Aragon, & qu'on y prêchât contre le concile de Constance, au grand scandale de ses propres sujets. Le Pape qui avoit dissimulé sur l'article de l'adoption, fut indigné qu'on abusât de sa condescendance, jusqu'à le vouloir rendre positivement complice du dépouillement de la maison d'Anjou. Il répondit courageusement à l'Aragonois impérieux, qu'il ne se rendroit jamais coupable d'une pareille injustice; qu'à Dieu ne plût qu'il transportât ainsi le droit d'un prince, qui, à l'exemple de ses pères, se montrait en toute rencontre le protecteur de l'Eglise, à celui qui la persécutoit en protégeant les restes odieux d'un schisme manifeste. Alfonso se déclara ouvertement ennemi du Pape Martin, & fauteur de Pierre de Lune, dont il eût réveillé le parti dans l'Italie même, si la Providence touchée de la longueur des maux de l'Eglise, n'eût permis qu'il perdit peu après le crédit qu'il venoit d'y acquérir par son

Platin.
in Mart.
V.

Mart. ep.
l. 3. ap.
Rain.

ad
sa
vio
par
tifié
con
de
leur
roya
toun
de
Dur
du
Lou
bien
mau
dans
au p
vant
rer l
Lo
firmé
dant
préci
ses C
son p
parté
Prov
l'Esp
ticuli

adoption. S'étant rendu insupportable à sa bienfaitrice par sa hauteur & par ses violences, Jeanne révoqua son adoption par un acte authentique, qu'elle fit notifier à tous les princes de l'Europe. Et considérant qu'elle sortoit de la maison de France aussi bien que Louis, qui d'ailleurs avoit de justes prétentions sur son royaume, elle résolut de l'adopter à son tour, afin de réunir dans la personne de ce prince les droits des branches de Duras & d'Anjou, issues toutes les deux du comte Charles d'Anjou frère de Saint Louis. Il y eut bien des révolutions, & bien des alternatives de bonne & de mauvaise fortunes entre les deux prétendants à ce royaume, qui enfin demeura au parti d'Aragon: mais Alfonso auparavant fut assez affoibli, pour laisser respirer l'Eglise.

Louis, après son adoption qui fut confirmée par le Pape, ayant pris l'héritage sur l'Aragonais, celui-ci remonta précipitamment sur sa flotte avec tous ses Catalans, s'empara de Marseille sur son passage, saccagea cette ville qui appartenoit à son rival, & comme toute la Provence, & continua sa route vers l'Espagne, chargé de dépouilles, en particulier des reliques de St. Louis arche-

vêque de Toulouse. Arrivé dans ses Etats, & furieux contre le Pape constant protecteur du Roi Louis, par le genre de vengeance le plus indigne d'un prince Chrétien, il fit tout ce qu'il put imaginer pour ressusciter le schisme avant & après la mort de Pierre de Lune, qui enfin mourut environ un an après le retour de ce prince en Aragon, le vingt-neuvième jour de novembre 1424. A ne partir que des actes du concile de Siene, on assigneroit un terme plus court à la carrière de ce Pontife; mais sans parler de l'intérêt qu'avoit le Roi d'Aragon à répandre le bruit de cette mort, afin d'intimider les Romains qui ne craignoient rien tant que de lui voir donner un successeur, on a des preuves positives qui en fixent le décès au jour que nous venons de marquer.

Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, & il y en avoit trente qu'il se maintenoit dans une dignité, qui ne fut jamais ni attaquée plus vivement, ni plus opiniâtement défendue. De ce long espace de trente ans que n'atteignit point le pontificat de Saint Pierre, des esprits minutieux ont prétendu conclure démonstrativement, que Benoît XIII ne fut qu'un antipape: observation, qui ne dé-

cele
lité.
rém
aver
de
quat
c'est
des
très-
tion
pend
sage
marc
reille
noit
avoit
& il
qu'el
la ra
autre
les
faiso
perch
Le
rent
fit b
passio
plus
sur to
L'éte
profo

cele pas moins l'ignorance que la pué-
rité. Il est faux même que, dans la cé-
rémonie de l'élection des Papes, on les
avertisse qu'ils ne verront pas les années
de Pierre. Tout ce qu'il y a de remar-
quable, ou de singulier sur cet article,
c'est qu'en effet dans la suite si nombreuse
des Papes, dont plusieurs furent élus
très-jeunes, aucun néanmoins, à l'excepti-
on de S. Pierre, n'a occupé le S. Siège
pendant vingt-cinq ans. Mais l'Eglise,
sage & majestueuse dans toutes ses dé-
marches, ne les régla jamais sur de pa-
reilles petitesesses. Quand elle déposa Be-
noit XIII au concile de Pise, il n'y
avoit pas quinze ans qu'il étoit en place ;
& il n'y en avoit que vingt-deux, lors-
qu'elle jugea de même à Constance, par
la raison qu'il étoit impossible de rétablir
autrement l'union catholique, & d'après
les reproches si bien fondés qu'elle lui
faisoit de fomenter le schisme par la su-
percherie & le parjure même.

Les approches de la mort ne change-
rent rien aux dispositions de Benoit, qui
fit bien connoître alors, à quel point une
passion violente peut aveugler le génie le
plus transcendant, & combien l'ambition
sur-tout peut flétrir de qualités supérieures.
L'étendue & l'élevation de l'esprit, la
profondeur des connoissances, la science

des affaires & des ressources, le goût du travail & de l'application, le sang-froid dans les situations les plus critiques, la force d'ame & l'intrépidité du courage, sans compter les talens & bien des vertus qui gagnent les cœurs, l'affabilité, le don de la parole & de la persuasion, la libéralité & la bienfaisance, la patience & la facilité à pardonner les injures, avec de la piété, des mœurs irréprochables, & une naissance des plus illustres; tout fut éclipsé & comme anéanti par la soif des grandeurs & la passion de régner. Ce foible seul, mais le plus caractérisé peut être qui fût jamais en ce genre, lui ravit les belles qualités, tant reçues de la nature qu'acquises par une longue habitude, le rendit ombrageux, injuste, fourbe & sans parole, ravalla souvent cette ame grande aux dernières bassesses, & au lieu de la gloire qu'il eut des occasions si particulières de se procurer, dévoua sa mémoire à une ignominie & à une horreur éternelle.

Marian.
l. 21. c. 2.

Il mourut tranquille, & tellement entêté de sa Papauté, qu'il obligea, sous peine de la malédiction divine, les deux cardinaux qui restoient à sa cour, d'élire un autre Pape après lui. Aveuglement effroyable sans doute, mais qu'on doit

be
de
de
ch
ave
con
Pro
jam
con
tra
l'au
lui
sé à
poi
d'un
con
mot
lem
pou
eng
mon
tie
ver
cara
mém
pou
vien
qui
circo
Dieu

beaucoup moins imputer à la personne de Benoît, qu'aux maximes accréditées de son temps. On n'a rien à lui reprocher de plus qu'à ceux qui les tenoient avec lui, sinon d'avoir eu l'esprit plus conséquent qu'eux, ou l'ame plus forte. Prévenu d'une part que les conciles n'ont jamais aucun pouvoir sur les Papes, comme il s'efforça de le prouver par un traité qu'il composa sur ce sujet; & de l'autre, fort persuadé qu'il étoit vrai Pape, lui qui avoit vu tout ce qui s'étoit passé à l'élection d'Urbain VI; il ne se crut point obligé de déférer à la sentence d'une assemblée qu'il regardoit comme un conciliabule. Dans ses principes en un mot, on ne peut lui reprocher personnellement que les supercheries dont il usa pour éluder la cession à laquelle il s'étoit engagé. Telles sont les conséquences du monstrueux système, soit de la suprématie temporelle, soit de la monarchie universelle des Papes. Tout Pape du même caractère que Benoît XIII, & dans la même position, n'en peut faire usage que pour la subversion de l'Eglise. Elle ne vient donc pas du Ciel, cette doctrine qui peut tourner, du moins en quelques circonstances, à la ruine de l'œuvre de Dieu.

Benolt enjoignit à ses deux cardinaux de lui donner un successeur, dès qu'il seroit expiré; & ce talent de commander qu'il avoit caractérisé pendant sa vie, eut encore son effet après sa mort. Le Roi d'Aragon intima pareillement ses volontés, astreignit de plus les deux électeurs à choisir le Pape parmi ses sujets. Ils entrèrent au conclave, qu'on vit, contre l'essence des choses, composé de deux vocaux, & où par conséquent on ne pouvoit pas être élu à la pluralité des voix, sans se donner à soi-même son propre suffrage. Ils eurent honte d'en user ainsi; c'est pourquoi ils portèrent leurs vues hors de leur prétendu collège, sur un sujet néanmoins qui n'en eut pas plus de dignité. Le 10 de juin 1425, ils firent un Pape, du Chanoine Gilles Mugnos, à qui différens auteurs, copistes les uns des autres, font une réputation de sagesse & de doctrine, que détruit visiblement la manœuvre seule à laquelle il se prêta. On prétend avec beaucoup plus de vraisemblance, que la simonie n'eut pas moins de part à la création de ce burlesque Pontife, que la complaisance pour le Roi d'Aragon. Quoi qu'il en soit, le chanoine de Barcelone, sur le suffrage de deux cardinaux intrus,

en
Cle
fait
exé
de
loin
més
tou
lais
Bon
Jea
de
Ara
qu'i
ver
dég
plus
l'im
sur
Jea
intr
pro
se r
don
Pap
noit
tife
d'o
une

endossa la chape papale, prit le nom de Clement VIII, & ne manqua point de faire un cardinal-neveu; en un mot, il exerça généralement toutes les fonctions de souverain Pontife.

Le ridicule fut poussé encore plus loin. Outre les cardinaux électeurs, nommés Julien Loba & Eximino Doha, tous deux Aragonois, Benoit en avoit laissé deux autres; savoir, Dominique de Bonnefoi ou de Bonne-Espérance, & Jean Carrière, l'un & l'autre François de naissance. Dominique accéda aux deux Aragonois, non sans difficulté, parce qu'ils l'avoient long-temps flatté de l'élever sur la chaire de Benoit, qui, toute dégradée qu'elle étoit, excitoit encore les plus vives passions. Tant il est vrai que l'image des grandeurs agit autant & plus sur les hommes, que la réalité. Quant à Jean Carrière retiré en France durant ces intrigues, quand il les eut apprises, il protesta contre l'élection de Mugnos, & se regardant comme en droit lui seul de donner un chef à l'Eglise, il nomma Pape un François qui se fit appeler Benoit XIV. Ce fantôme de souverain Pontife, qui rentra bientôt dans les ténèbres d'où on l'avoit tiré, n'est connu que par une lettre de Jean Carrière au comte d'Ar-

Anecd.
Martin. t.
n. p. 173 r
Procès de
la Pucelle
d'Orl. Mss
Collég.
Lud. XIV

magnac, & par une consultation que le comte encouroit mal dégagé du schisme, adressa sur ce sujet à la pucelle d'Orléans, qui passoit alors pour être honorée des plus grandes faveurs du Ciel. Ce fut-là dans la suite un des chefs d'accusation contre cette fille extraordinaire, qui protesta néanmoins de son attachement inviolable à l'obédience de Martin V.

Quelque méprisable que fût, tant cette cabale que celle du Roi d'Aragon, toutefois comme ce prince avoit sous sa domination les royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, & même de Sicile, où il avoit repris le dessus depuis l'échec que nous lui avons vu essuyer, il y avoit un danger prochain que le schisme ne renaquit de sa cendre, & qu'après avoir entraîné ces quatre royaumes, il ne s'insinuat dans les autres nations, au premier mécontentement qu'elles auroient du légitime Pontife. Martin V. vit tous ces périls, s'appliqua de tout son pouvoir à les écarter, & ne trouva personne plus propre à seconder ses vues que le cardinal de Foix, créé par Benoit XIII, & demeuré dans son obédience jusqu'au concile de Constance, qui l'avoit confirmé dans cette dignité.

Il étoit frère du Comte de Foix, qu'il

Jacobus
 cardinalis
 de Foix
 creatus a
 benedicto
 XIII. pontifici
 romano
 anno
 MCCCXIII
 die
 VII. mensis
 Julii

fit rentrer dans l'unité Catholique, proche parent du Roi d'Aragon, & allié à tous les souverains de l'Europe. Mais dès sa tendre jeunesse, il avoit préféré l'humilité de la croix à toutes les grandeurs du siècle, & s'étoit consacré à Dieu dans l'ordre de saint François, où il acquit en peu de temps la réputation de l'un des plus vertueux & des plus sçavans hommes de cet institut florissant. Il avoit de même en partage la sagesse, la modération, l'esprit d'insinuation, & le talent des affaires. C'étoit peu néanmoins que tous ces avantages, pour fléchir un caractère aussi intraitable que celui d'Alfonse. Le fier Aragonois opposa d'abord la hauteur la plus repoussante, jusqu'à faire défendre au cardinal de mettre le pied sur ses terres en qualité de légat, & refuser aux plus pressantes instances toute permission de le voir. Deux ans tout entiers s'écoulèrent, sans que le Roi se rendit moins inflexible, & sans que le cardinal, qui passa ce temps d'épreuve chez le comte son frère, sur la frontière des Etats d'Aragon, relâchât rien de sa constance inébranlable.

Enfin, par un changement soudain, que put seul opérer celui qui manie comme il lui plaît le cœur des princes,

Act. Leg.
Card Fux
ex Mff.
Varic. ap.
Bfor. Ad.
1425, &c.

Alfonse rougit de sembler un schisme, dont tout le monde chrétien & la plupart même de ses sujets avoient horreur. Comme le cardinal-légat commençoit à désespérer de son entreprise, le Roi l'envoya prier de venir à Valence, pour y traiter ensemble, ordonna pour sa réception toute la pompe usitée dans les légations les plus solennelles, alla au devant de lui hors de la ville, lui donna la droite, quelque résistance que pût faire l'humble cardinal, & marcha toujours tête nue à côté du légat qui demeurait couvert de son chapeau rouge. On convint ensuite, non toutefois sans peine, des conditions réciproques de la réconciliation. Il y eut encore plus de difficulté, quand le légat ayant fait agréer les conventions au Pape, il en vint demander au Roi la ratification. Mais le Ciel, quand il importe à l'édification publique, fait réduire les cœurs même sans vertu à se montrer vertueux.

Alfonse proposa une foule de conditions nouvelles, qui le firent soupçonner de ne chercher que le lucre dans la religion, & même de n'en faire qu'un jeu. Telle dut paroître en particulier la demande qu'il fit d'une bulle pontificale, qui n'excuseroit pas seulement, mais qui
canoni-

canoniferoit tous les scandales qu'il avoit donnés par son schisme. C'est à quoi le légat vertueux ne voulut jamais entendre, offrant bien l'absolution, mais jamais la justification de tant d'excès. Après bien des pourparlers inutiles sur cet article, comme le succès en sembloit désespéré, & que le Roi alloit partir pour la guerre qu'il avoit préparée contre la Castille, le légat fut inspiré de faire encore une dernière tentative. Il va au palais; il arrive au moment que le prince, déjà descendu dans la cour, alloit monter à cheval. Voyant approcher le légat, le Roi s'arrête, comptant ne recevoir que le compliment d'adieu qu'un cardinal son parent venoit lui faire, en prenant congé pour s'en retourner. Le légat d'un ton pathétique & respectueux, commence par lui représenter tout ce qu'il a fait & souffert durant sa longue & triste légation. Mais il entroit à peine en matière, qu'Alfonse l'interrompant & le prenant par la main; c'en est assez, lui dit-il, vertueux prélat, je ne me souviens qu'avec amertume de toutes les peines que vous prenez depuis plus de quatre ans, pour le salut de mon ame & le bien de l'Eglise. Aussi pour m'acquitter de ce que je dois à Dieu & à la reli-

gion, pour le salut de mon ame & pour l'amour de vous, Monsieur le cardinal, je veux exécuter de point en point, & signer de ce moment tout ce que j'ai promis; ce qu'il fit en effet sur le champ. Après quoi, lui & le Roi de Navarre son frère, qui l'étoit venu joindre à Barcelone, prennent le légat, le mettent entre eux deux, vont à l'église, & font chanter le *Te Deum* en actions de grâces. Ensuite il donna ses ordres précis pour les porter à Paniscole, demanda & reçut avec beaucoup de respect la bénédiction du légat, & monta à cheval pour rejoindre son armée.

Au premier signe de la volonté du Roi, le chanoine travesti en Pape, & sujet aussi souple que vain Pontife, se dépouilla de ce personnage, avec beaucoup de majesté néanmoins, ou plutôt avec un appareil de comédie, & en renouvelant une farce qui n'a rien de comparable que celle de son élection. Ses cardinaux se déposèrent, comme lui, après avoir encore fait la cérémonie d'élire pour Pape celui qui étoit reconnu depuis douze ans par l'Eglise universelle. Le légat leur donna l'absolution des censures qu'ils avoient encourues, aussi bien qu'à leur chef, qui fut pourvu de l'évé-

ché de Majorque. Ainsi fut entièrement terminé le grand schisme, qui depuis le vingt unième de septembre 1378 jusqu'au vingt quatre d'août 1429, avoit duré près de cinquante & un ans.

Il n'avoit point empêché, que de l'Aragon même il ne sortit un des plus dignes restaurateurs de la vie religieuse. Le docteur Martin Vargas, du monastère de la Pierre en ce royaume, étant allé à Rome, en ramena douze compagnons, avec lesquels il rétablit dans le monastère de Sion, près de Tolède, les anciennes observances & toute sa régularité de Citeaux. Ce fut là l'origine d'une congrégation nouvelle, nommée de S. Bernard, qui, à l'exemple de ce Pape, allia si bien la retraite & la piété avec la culture des sciences, qu'on lui confia plusieurs écoles de philosophie & de théologie, entr'autres, les facultés déjà célèbres d'Alcala & de Salamanque. Un autre Espagnol, nommé Loup d'Olivet, peu content des observances de la congrégation des Hiéronimites approuvée par le Pape Grégoire XI, & dont il avoit été général; au lieu de la règle de S. Augustin qu'elle avoit suivie jusques-là, en dressa une nouvelle, tirée des écrits & principalement des épîtres de S. Jérôme,

Aub.
Mira.
orig. Mo-
nast. l. 5.
C. 4.

Ibid. l.
1, c. 15.

& obtint de Martin V, avec qui il avoit étudié à Paris, la permission de la faire prendre à son ordre. Il y éprouva beaucoup d'opposition de la part des principaux religieux, s'en sépara, & vint à Rome, où le Pape lui donna le monastère de S. Alexis au Mont-Aventin, chef-lieu de cette institution, qui se répandit de là dans toute l'Italie. Quelques auteurs assurent néanmoins qu'il l'avoit établie auparavant en Espagne, dans le monastère de S. Isidore près de Séville. On trouve en effet dans ce temps-là, deux congrégations nouvelles de Hiéronymites, qui furent réunies dans la suite sous le même régime, comme sous la même règle.

Ibid l. 3. Ce fut dans la même année 1425, c. II. l. 3. que la B. Colète fit refleurir la régularité, avec l'esprit de pauvreté & de pénitence qui l'animoit, premièrement dans le monastère de sainte Claire de Besançon, puis en dix-sept autres monastères de filles, soit d'ancienne, soit de nouvelle fondation. Elle rétablit de même la rigueur de la règle de S. François, dans plusieurs maisons d'hommes. Telles furent, jusqu'à l'âge de 66 ans, les heureuses occupations de sa vie, qu'elle couronna par une mort très-sainte, le 6

mars 1447, dans le monastère de Gand qui conserve ses reliques. Quoiqu'elle n'ait été que béatifiée, le Pape Urbain VIII a permis de célébrer sa fête dans l'ordre de S. François, & dans toute l'étendue de la France où elle étoit née.

Saint Bernardin de Sienne seconda *Vita per*
 puissamment le zèle de cette sainte fille. *Capistr.*
 Les frères Mineurs, qui pratiquoient leur règle sous des clauses & des dispenses obtenues du S. Siège, portoient depuis le pontificat d'Innocent IV le nom de frères conventuels. Bernardin, sans égard à cette espèce de possession, conçut le dessein de rappeler si bien ses frères à la pureté des observances primitives, qu'ils fussent dignes du nom d'Observantins, qui leur fut en effet confirmé par la voix publique. Il avoit en partage toutes les qualités & tous les avantages, les plus propres à lui faciliter le succès de son entreprise; la naissance & l'éducation, l'amour du travail, la doctrine, l'éloquence, l'habileté à manier les affaires & les esprits, sans compter toutes les vertus surajoutées au plus heureux naturel.

Il étoit né à Massa dans la Toscane, de la race des Albieschi de Sienne, qui jointe au long séjour qu'il fit dans cette ville, lui en

a fait donner le surnom. On y tint même cette espèce d'adoption tellement en honneur, qu'on observa qu'il étoit né dans l'année 1380 où étoit morte Ste. Catherine de Sienne ; comme pour conserver sans interruption à cette cité chérie du Ciel la plus grande splendeur dont elle pût briller. Il perdit sa mère à l'âge de trois ans, & son père à sept : mais une tante respectable prit un soin religieux de son éducation, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de treize ans : après quoi les parens distingués qu'il avoit à Sienne, le firent venir dans cette ville, où ils lui donnèrent les meilleurs maîtres ; Onuphte pour les belles lettres & pour la philosophie Jean de Spolète. Il ne tarda point à entrer dans cette carrière de l'héroïsme, qui annonce les âmes marquées du sceau des Saints. S'étant agrégé, tout au sortir des études, aux hospitaliers de la Scala, il s'y consacra au service des pestiférés ; & à cet exercice aussi pénible que périlleux, il ajouta des austérités encore plus effrayantes.

A l'âge de vingt-deux ans, il embrassa l'institut des frères Mineurs, reçut les ordres sacrés, & se livra au ministère de la prédication, dans lequel il fit des fruits admirables, & s'acquit la plus grande réputation. Pour exciter dans le

cœur des fidèles la première des dévotions ; c'est-à-dire l'amour envers Jésus-Christ , il imagina de leur présenter le nom de Jésus , peint ou gravé au centre d'un soleil étincellant de vives couleurs , & leur fit distribuer grand nombre de ces emblèmes. Mais les pieuses industries du zèle manquent rarement de trouver des censeurs : il fut accusé de superstition , & d'hérésie même , devant le Pape Martin qui le cita au tribunal apostolique , & fit examiner ses ouvrages. Comme on n'y eût rien trouvé qui ne respirât autant la pureté de la foi que les vives ardeurs de la charité , le souverain Pontife peu content de le renvoyer absous , ferma pour toujours la bouche à la malignité & à la censure , en le comblant d'éloges , & en l'exhortant à continuer les heureuses fonctions de son ministère. Il fut demandé pour évêque par les villes de Sienne , de Ferrare & d'Urbain : mais ce saint homme , d'une humilité & d'un détachement qui faisoient la base de toutes ses autres vertus , refusa inébranlablement ces honneurs , quelque instance que lui pût faire le chef de l'Eglise. Au moyen d'une vertu si bien éprouvée & si hautement reconnue , Bernardin réforma ou établit de nouveau près

de trois cens monastères, & fut institué vicaire général de cette étroite observance dans toute l'Italie : qualité que sa modestie ne lui permit d'accepter, qu'afin de consommer & de perfectionner l'œuvre du Ciel.

Il la soutint par ses ferventes exhortations, par ses travaux continuels, & sur-tout par ses exemples, jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans, où il mourut le vingtième de mai à Aquilée dans l'Abruzze. L'éminence de ses vertus, & les miracles éclatans qu'il fit pendant sa vie & après sa mort, l'ont fait compter au nombre des Saints, six ans seulement après son décès, contre le préjugé populaire qu'on ne peut faire de canonisation en règle que cent ans après le trépas.

Ratæ in
Mart V,
sub. fin.

Parmi les raisons que l'on rend du culte qui lui est décerné, on déclare qu'il a contribué principalement à étouffer la faction pernicieuse des Guelfes & des Gibelins, & à faire rentrer les fidèles dans les routes de la discipline & du bonheur. On a de ce saint & laborieux personnage, un ouvrage en quatre tomes, qui ne contient guère que des traités de morale & de spiritualité. Quant aux deux cours de sermons qu'on y trouve pour le carême, la différence très-mar-

quée du style fait présumer raisonnablement qu'ils ne sont pas de lui.

On rapporte au temps de ces réformes ; c'est-à-dire au 9 décembre de l'année 1425, la confirmation que fit Martin V de l'université de Louvain, fondée depuis peu par le duc Jean de Brabant : école trop illustrée par son zèle généreux contre les novateurs, sortis même de son sein, pour ne pas mériter place jusques dans les fastes les plus concis de l'Eglise. On y compte vingt collèges, où tous les arts & toutes les sciences ont fleuri dans tous les temps, & où des docteurs sans nombre se sont signalés spécialement par la profondeur & la solidité de leur étude.

Pendant tous ces temps-là, les factieux sectaires de Bohême, avançaient d'un pas toujours plus insolent dans la carrière de la séduction, de la violence, d'une barbarie manifestement anti-chrétienne. Jamais on ne vit mieux de quel danger il est pour un royaume, d'avoir dans la capitale un mauvais pasteur. L'aventurier Albicus, fait archevêque de Prague par le caprice du Roi Wenceslas, n'avoit paru en possession de ce riche archevêché, que pour en tirer les revenus. Conrad d'Olmütz, qui lui succéda

par les voies sacrilèges que nous avons dites, après quelques œuvres de parade, se montra presque aussi-tôt peu différent de ce fantôme de pasteur; puis, de spectateur oisif des progrès de l'hérésie; il en devint l'appui déclaré, le déserteur de la foi de ses pères, & l'un des principaux auteurs de la rébellion.

Cochl.
lib. 5.

Sous un régime aussi ruineux, les sectaires portèrent l'audace jusqu'à proposer, avec protestation de ne s'en départir jamais, quatre articles de demande qui contenoient tout le plan de leur procédé hérétique. Ils exigeoient qu'on administrât publiquement à tout le monde la communion sous les deux espèces; qu'ils eussent la liberté de prêcher en tout lieu, sans la mission des évêques; qu'on dépouillât le clergé de ses possessions temporelles, & sur-tout de ses seigneuries; enfin, qu'on exterminât tout péché mortel en tout état, par une réformation sérieuse & efficace: quatrième proposition, fort édifiante en apparence, mais raisonnablement suspecte dans la bouche de tout novateur, & manifestement subversive dans ceux qui prétendoient que le péché étoit aux ministres sacrés toute la vertu de leur ministère. Ils osèrent encore tenir, sous le gouvernement de

l'apostat Conrad, une assemblée, qu'ils qualifierent de saint concile, & par ordre, comme ils s'exprimerent, des barons, des gentilshommes, & des villes tant de Bohême que de Moravie, dont quatre magistrats y présiderent. Là, dans une suite de vingt-deux articles, dont plusieurs rendent témoignage à la sainteté & à la perpétuité de la foi catholique, spécialement touchant le sacrement de l'Eucharistie, le sacrifice de la messe, la confession auriculaire, & les différentes onctions sacramentales, ils en mêlèrent aussi beaucoup de contraires à la doctrine de l'Eglise, & à plusieurs de ses plus saintes observances, qu'ils dirent effrontément avoir abandonnées pour de justes causes. Sur quoi il s'éleva une dissension fort animée entre les sectaires de Prague & ceux de Thabor; les premiers demeurant d'accord avec l'Eglise, à la réserve de la participation au calice, d'où leur est venu le nom de Calistins; les autres renversant, comme les Wicléistes, presque toute la doctrine de l'Eglise, & criant sans nulle exception qu'il falloit abolir tous ses rites. La chaleur fut si vive & si opiniâtre dans les deux partis, que les congrès multipliés pour le convaincre ou se confondre respecti-

vement, ne purent jamais étouffer la discorde. Le même esprit d'orgueil & de scission, qui leur avoit donné naissance, fut, comme on le verra par la suite, l'instrument de leur ruine.

Ain. Sylv. L'un des plus ardens boute-feux étoit Hist. Boh. un déserteur sacrilège de l'ordre de Pré-cap. 44. montré, nommé Jean, génie brouillon, d'une audace effrénée, d'une insolence impudente; en un mot préparé par l'apostasie à toutes sortes d'excès & de forfaits. C'est par ses conseils que les hérétiques prirent la méthode de porter chaque jour l'Eucharistie sous l'espèce du vin, par toutes leurs églises; mais son orgueil exalté par la considération qu'il s'acquitt dans le parti, se rendit insupportable à ses propres partisans, ou du moins à ceux qui conservoient encore quelque teinture de retenue & de subordination. Les consuls de Prague, sous prétexte d'affaires capitales, attirèrent au prétoire ce scéau public, avec neuf complices de ses fougues & de ses suggestions violentes; & si-tôt qu'il y fut introduit, ils le firent expirer sous le glaive. Ce furent pour les fanatiques des reliques nouvelles, & non moins meurtrières que celles de Jean Hus: les magistrats qui avoient ordonné cette exé-

cution ; furent les premières victimes qu'on leur immola.

La division s'accrut encore , après la mort de Ziska leur chef & leur idole. Il s'éleva deux commandans nouveaux , qui partagerent les Thaborites même en deux factions. Un aventurier , nommé Procope , & surnommé le Rasé , parce qu'après bien des courses en France , en Espagne , en Italie , & jusqu'en Palestine , il avoit reçu la tonsure cléricale avec l'ordre de prêtrise , se mit à la tête des premiers rangs qui retinrent le nom de Thaborites. Par une suite d'exploits ou de forfaits , capables de faire perdre le souvenir de son sacerdoce , il obtint des brigands dont il étoit le guide & le modèle , le titre de Héros & de Grand. Le reste de ces bandits ne trouvant personne digne d'hériter de la puissance de Ziska , prirent le nom d'Orphelins ; & pour l'administration des affaires publiques ; c'est-à-dire du massacre & du pillage , ils ne choisirent que des conseillers , entre lesquels un second Procope , appelé le Petit , se rendit le plus important. Il restoit une troisième faction ; savoir les Orébites , qu'on a déjà vu rompre avec le Thabor. Ceux-ci prirent pour chef un autre prêtre libertin , nommé

Bédric, qui, au mépris de la religion catholique, se maria publiquement. Tels étoient dans la pratique ces rigoristes imposteurs, qui protestoit ne tendre qu'à exterminer de la société chrétienne la corruption & le relâchement. Ces trois partis de forcenés faisoient la guerre séparément, & assez souvent les uns contre les autres : mais toujours ils unissoient leurs forces & leurs fureurs, quand il étoit question de faire couler le sang catholique.

Crantz De la Bohême, ils portèrent leurs ravages en Silésie ; & de là, avec trois armées, se jetant sur la Hongrie, la Pologne & l'Autriche, ils renchérirent à l'envi les uns sur les autres par des atrocités toutes nouvelles, & par des sacrilèges aussi multipliés qu'inouis, contre les choses & les personnes consacrées à Dieu. Horreurs encore aggravées, si elles pouvoient l'être, par tous les accessoires de l'impiété & de la perversité, par le sang froid, la dérision & le triomphe dans le crime. Les raffinemens les plus affreux de la cruauté faisoient leurs jeux les plus assidus & leurs plus doux amusemens. Leurs prêtres & leurs dévots, sépulchres le mieux blanchis au dehors, n'en étoient que plus infectés au dedans de

Hist.
Vand. 1.
11. c.
17 & 20.

forfaiture & de corruption. Jean Prezibram, savant ecclésiastique, qui avoit été entraîné dans leur parti sans bien le connoître; au moyen de la grande influence qu'on lui donna dans les affaires, réussit à le pénétrer, & l'ayant abandonné avec horreur, il décrivit ainsi leurs prêtres en particulier.

C'est au dehors, dit-il, dans le livre où il consigna son abjuration, c'est l'image de la piété & de la bénignité évangélique, qu'un prêtre du Thabor; ce n'est au dedans que desseins tyranniques, que violence oppressive, que profanation, qu'impiété, que mépris de l'humanité & de la religion. Il est doux & bienfaisant en apparence; il est en effet tout dégoûtant de sang & de carnage. Il paroît paisible & soumis, il se prosterne au pied d'un chacun; & il s'élève intérieurement au dessus de tout le monde: il ne révere, il ne connoît point de puissance, il ne veut aucun maître, aucun supérieur, il croit surpasser en grandeur & en mérite tous ceux qu'il surpasse en enflure & en présomption. Il fuit les sages, & s'immisce en tout; rétablit ce qui est en ordre, refait ce qui est fini, juge ceux qui doivent le juger, fait marcher le préjugé avant le jugement; &

sans frein, sans discernement, sans nul autre guide que la précipitation & l'imprudenc-
 Cochl ce, il foule indistinctement aux pieds
 hist. huff. toutes les loix divines & humaines. Prezi-
 lib. 6. bram s'éleva tout particulièrement contre
 le prêtre apostat Procope le Rasé, chef
 principal des Thaborites, & contre leur
 évêque prétendu, Nicolas de Pelhisi-
 mon, qui tous deux s'efforcèrent long-
 temps de le regagner au parti; ce qui ne
 servit qu'à les couvrir d'opprobres, en
 lui donnant lieu de rapporter les énormes
 blasphèmes qu'ils vomissoient contre
 nos dogmes les plus sacrés, & spéciale-
 ment contre le mystère adorable de nos au-
 tels, qu'ils feignoient néanmoins de retenir.
 La France, plus religieuse que n'a-
 voient jamais été ces contrées demi-chré-
 tiennes du Nord, & toujours invariable-
 ment attachée à la foi pure qu'elles dé-
 figuroient si horriblement, ne jouissoit
 pas cependant d'un sort beaucoup plus
 heureux. Son Roi exclus du trône de
 ses pères, & banni du centre de ses
 Etats, s'étoit retiré vers le midi du roy-
 aume, où il figuroit moins en monarque
 qu'en proscrit fugitif. Il fut poursuivi
 par les Anglois, avec lesquels se ligue-
 rent les Bretons & les Bourguignons. Le
 Roi Charles fut accablé de tous les cô-

tés;
 presq
 enlev
 ses é
 d'arg
 de se
 état
 que
 rent
 C'
 goise
 non
 la plu
 religie
 tissu
 ne p
 souter
 long-t
 aume
 de se
 chréti
 portoi
 ainsi,
 Franç
 pressé
 royau
 Clovis
 comte
 Saintr
 Franc

tés; on battit ses petites armées, dans presque toutes les rencontres; on lui enleva la plupart de ses places, avec ses équipages, ses munitions & le peu d'argent qu'il réservoir pour le paiement de ses troupes: on le réduisit à un tel état de dépouillement & de dégradation, que ses vainqueurs insolens le nomment par dérision le Roi de Bourges.

C'en étoit fait de la monarchie Françoise, ou pour le moins de cette suite non interrompue de souverains indigènes, la plus longue, la plus auguste & la plus religieuse de l'univers; si le ciel, par un tissu de choses & de circonstances qu'on ne put qualifier que de prodige, n'eût soutenu viliblement un empire, depuis long-temps nommé par excellence le royaume des chrétiens, & si digne encore de servir de modèle aux autres nations chrétiennes. Orléans, pivot sur lequel portoient alors, si l'on peut s'exprimer ainsi, tous les destins de la constitution Françoise, étoit déjà investi, & vivement pressé; & sa chute entraînoit celle de la royauté du cinquantième successeur de Clovis. Le duc d'Alençon, le fameux comte du Dunois, la Fayette, la Hire, Saintrailles, noms à jamais chers à la France, & tant d'autres guerriers asso-

ciés à leur héroïsme & à leur renommée, loin de pouvoir sauver la place, soutenoient à peine le courage étonné du Roi, qui ne parloit que de se réfugier dans les détroits des montagnes, aux extrémités du royaume. Il étoit arrêté dans les décrets suprêmes, que la France en cette rencontre ne devoit point son salut aux héros.

Mais à cent lieues du tumulte des armes, dans l'obscurité paisible de la vie champêtre, l'ange tutélaire de la monarchie préparoit une héroïne, d'une manière si nouvelle, qu'elle pût à peine se persuader à elle-même la merveille de sa destination. Jeanne d'Arcq, née de parens simples & craignans Dieu, dans le village de Domremi, près Vaucouleurs, sur les frontières de la Champagne & de la Lorraine, occupée dès l'enfance à garder les moutons, ou à ranger la chaumière de son père, eût à l'âge de dix-sept ans un songe, où l'archange St. Michel lui apparut tout resplendissant de lumière, & lui commanda au nom du Seigneur de prendre les armes, d'aller délivrer Orléans, & de faire sacrer Charles VII à Rheims. Jeanne, toute jeune qu'elle étoit, avoit la fermeté d'esprit qui accompagne d'ordinaire celle du courage.

Elle
déli
mér
app
elle
qui
cou
cou
ann
que
cha
ann
gure
met
cou
réfor
tout
exqu
van
ral
à Pi
cette
spiré
parle
léan
il le
Hui
appr
Fran
voi

Elle avoit si peu de penchant à la crédulité, qu'à son réveil elle méprisa elle-même son rêve: mais ayant eu la même apparition trois ou quatre nuits de suite, elle s'en ouvrit à son père & à sa mère, qui la menerent au gouverneur de Vaucouleurs. Cét officier, nommé Baudricourt, ne put que rire, à la première annonce que lui fit une jeune paysane que Dieu vouloit se servir d'elle pour chasser les Anglois de France. Frappé néanmoins par sa jeunesse même, par sa figure, par son air de noblesse, par sa fermeté & son aisance à s'énoncer, il l'écouta long-temps, & ne fut trop que résoudre, en l'entendant raisonner de toute chose avec habileté & avec un sens exquis. Elle parloit de la religion en savant théologien, & de la guerre en général d'armée. Mais ce qui mit le comble à l'incertitude de Baudricourt, c'est que cette fille étonnante lui dit d'un air inspiré: Sachez qu'au moment où je vous parle, les François sont battus près d'Orléans; & si vous ne m'envoyez au Roi, il leur arrivera de plus grands malheurs. Huit ou dix jours après, Baudricourt apprit la vérité de cette prédiction. Les François avoient attaqué un grand convoi où il y avoit jusqu'à trois cens four-

gons chargés de harengs, que les Anglois menoient à ceux des leurs qui assiégeoient Orléans, & les aggresseurs avoient été battus à plate couture. C'est ce qu'on nomma la journée des harengs; le siège se faisant en carême, alors observé religieusement par les troupes, comme par les autres fidèles.

Quand Baudricourt vit que la Pucelle avoit prophétisé, il la regarda comme une personne envoyée de Dieu, lui donna des chevaux & des armes, & la fit conduire au Roi, accompagnée de deux gentilshommes, avec lesquels elle voulut encore avoir ses deux frères. Charles VII étoit alors à Chinon en Touraine, plus déconcerté que jamais, désespérant d'Orléans, & presque de sa couronne. On le prévint sur l'arrivée de la Pucelle; il la fit introduire dans sa chambre, au milieu d'une quantité de jeunes seigneurs, dont il eut soin que la plupart fussent vêtus plus richement que lui. Elle ne prit point le change, marcha droit au Roi, & le salua avec une assurance modeste. Charles poussant la feinte plus loin, dit qu'il n'étoit pas le Roi: le voilà, lui ajouta-t-il, en montrant de la main un courtisan de figure avantageuse. La Pucelle sourit, & dit: Je sais à qui j'ai

l'ho
mor
lui
grac
crut
hum
de
Roi
tière
fenc
con
des
niqu
Sire
saint
nier
chof
pou
tiez
& l'
sur
Le
miffi
pens
cre
Il
par
conf
fingu
denc

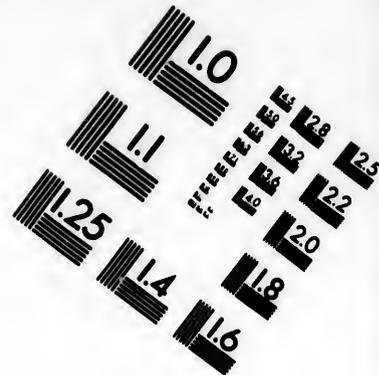
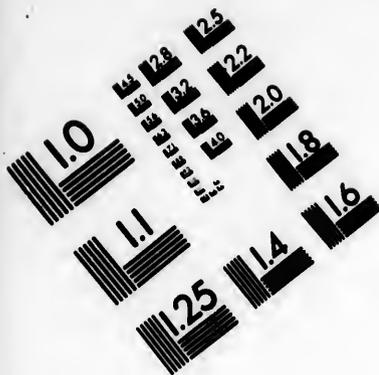
l'honneur de parler, & je connoissois mon souverain avant de l'avoir vu. Elle lui parla avec tant d'esprit, avec tant de grace & de dignité, que toute la Cour crut voir en elle quelque chose de sur-humain. Elle promit en termes formels de délivrer Orléans, & de faire sacrer le Roi à Rheims. Pour se concilier une entière créance, elle lui rappela, en présence de son confesseur, du duc d'Alençon, & du sage Christophe d'Harcourt, des secrets qu'il n'avoit jamais communiqués à personne. Vous souvient-il, Sire, lui dit elle, que le jour de la Toussaint dernière, au moment de communier, vous demandâtes à Dieu deux choses; l'une de vous ôter l'envie & le pouvoir de faire la guerre, si vous n'étiez pas l'héritier légitime du royaume; & l'autre de faire tomber toute sa colère sur vous, plutôt que sur vos peuples? Le Roi parut dès-lors persuadé de la mission divine de la Pucelle, & il ne pensa plus qu'aux moyens d'en convaincre les autres.

Il la fit d'abord examiner dans sa Cour par l'évêque de Chartres qui étoit son confesseur, par le seigneur d'Harcourt, singulièrement renommé pour sa prudence, & par les autres personnes les

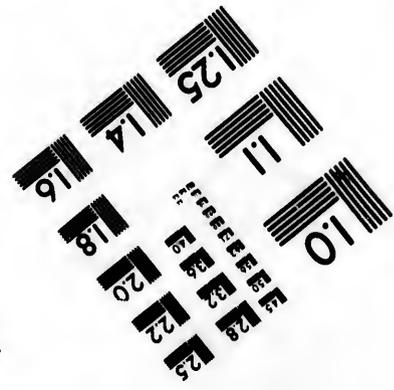
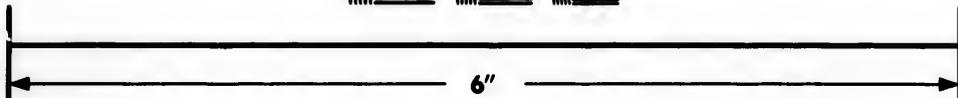
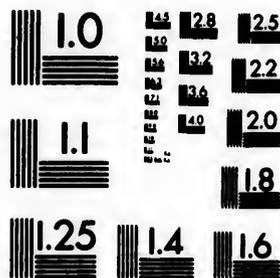
plus éclairées ; après quoi on la conduisit à Poitiers, où elle fut interrogée par le Parlement, & par la plus saine partie des docteurs de Paris, qui étoient venus s'y établir. Elle subit entr'autres un interrogatoire de plus de deux heures, où les docteurs lui parlerent l'un après l'autre, & lui représenterent tout ce qu'elle risquoit. Un religieux de l'ordre des Carmes, docteur sévère & rébarbatif, suivant le portrait qu'en trace un Historien du temps, lui dit d'un ton brusque, qu'on ne la croiroit point, à moins qu'elle ne montrât un signe. Elle répondit qu'elle ne vouloit point tenter le Seigneur, que le signe ordonné par le Ciel étoit la levée du siège d'Orléans, puis le sacre du Roi à Rheims ; qu'on la suivit, & qu'on verra. Sur quoi, un autre docteur, de l'ordre de St. Dominique, lui objecta que si la délivrance d'Orléans devoit être l'œuvre de Dieu, il n'étoit pas besoin de tous ces gens de guerre qu'elle demandoit. Je n'en demande qu'un petit nombre, reprit-elle ; qu'on tente seulement le combat, & Dieu donnera la victoire. Enfin le résultat de tous les examens fut que, tout étranges que parussent les promesses de la Pucelle, le Roi devoit y prendre confiance, & en faire usage.

On l'arma de toutes pièces, habillée en homme, comme elle étoit venue de son pays, & les cheveux déjà coupés en rond. On lui donna un cheval, qu'elle mania sur le champ, avec toute la facilité du meilleur écuyer. Le Roi lui voulut donner une épée; mais elle dit d'un ton prophétique, qu'il en étoit une dans l'église de sainte Catherine de Fierbois en Touraine, & qu'à cette arme fatale, marquée de cinq croix & de trois fleurs de lys, étoient attachées ses victoires sur les Anglois. On trouva l'épée à l'endroit qu'elle avoit indiqué, & si-tôt qu'on la lui eut remise, elle la tira comme par effort, & toute énorme qu'elle étoit, l'agita dans les airs, aux yeux de tout le monde, avec une célérité, avec un air de joie & de sécurité qui présagea son prochain triomphe. Quand elle se vit armée comme elle le désiroit, elle prit congé du Monarque, & s'en alla joindre à Blois les troupes préparées pour Orléans. Elle avoit donné le dessein d'un étendard à fond blanc, semé de fleurs de lys d'or, au milieu desquelles le Tout-puissant étoit représenté tenant le globe du monde: on bénit l'étendard, suivant les cérémonies accoutumées de l'Eglise; après quoi elle rassembla les généraux, les engagea à





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
15 128
18 132
22 136
25 140
20 144
18 148

10
11

chasser de l'armée toutes les femmes de mauvaise vie, pour qui elle marqua toujours la plus grande horreur, à prendre avec leurs soldats toutes les dispositions capables d'attirer les bénédictions du Ciel, spécialement à se confesser & à communier. Elle commença par leur en donner l'exemple.

Quand elle eut été satisfaite sur tous ces articles, elle se mit à la tête des troupes, & s'approcha d'Orléans. Déjà le comte de Dunois s'y étoit jeté: il fit une sortie pour favoriser le secours; & la Pucelle entra dans la place, presque sans combattre. Dès qu'elle en eut reconnu l'état & les tranchées, elle fit à son tour des sorties terribles & répétées sans cesse, attaqua & enleva pied à pied les ouvrages des assiégeans. Toujours elle étoit la première à la charge, & crioit ordinairement aux soldats: Ils sont à nous, ils sont à nous, le Seigneur est pour nous. Elle reçut à une de ces attaques un coup de flèche, qui lui perça l'épaule. Le comte de Dunois qui la vit tout en sang, la voulut faire retirer. Non, non, lui dit-elle, pour un peu de sang qu'il m'en coûte, ils ne m'échapperont pas: & poussant toujours les ennemis, elle monta sur leurs retranchemens,

me
dan
de
tou
effr
les
tres
le t
les
célé
de l
L
mien
le R
sent
Que
par
posit
& il
guér
ordin
teno
dans
avoie
trou
celle
pagn
de T
toute
Puce
T

mens, & y planta elle-même son étendard. Les François poussèrent mille cris de joie & de triomphe, forcèrent de toute part les assiégés, & en firent un effroyable carnage. Dès le lendemain, les Anglois abandonnerent tous les autres forts qui leur restoit, & leverent le siège le 8 de mai 1429, jour auquel les Orléanois établirent une fête, où ils célébrent encore tous les ans la merveille de leur délivrance.

La Pucelle ayant ainsi rempli le premier point de sa mission, revint trouver le Roi, & lui dit : Prince, il faut à présent vous aller faire sacrer à Rheims. Quelque ascendant qu'elle se fut acquis par ses grands faits d'armes, cette proposition parut extravagante au conseil; & il faut convenir, qu'on n'en pouvoit guère juger différemment dans les règles ordinaires de la prudence. Les Anglois tenoient encore une infinité de places, dans le pays où l'on se trouvoit; ils avoient dans toutes les provinces, des troupes infiniment plus nombreuses que celles du Roi Charles; & dans la Champagne, ils étoient maîtres de Rheims, de Troies, de Châlons, & de presque toutes les villes. A ces objections, la Pucelle dit pour toute réponse : Sire, al-

lons à Rheims ; de la part de Dieu, je répons de vous y remettre en toute sûreté, & de vous y faire conférer l'onction des Rois vos pères. L'affurance avec laquelle elle parloit, passa dans le cœur des plus timides, & l'on ne délibéra plus.

Son nom eut bientôt volé jusqu'au fond des Provinces qu'on avoit à parcourir ; mais sa prudence voulut d'abord s'affurer des contrées voisines. Elle emporta, comme en passant, la ville de Gergeau. Pour faire tomber Beaugenci, elle ordonna la bataille de Patai, où tous les généraux ne parurent chargés que de l'exécution de ses ordres. Toujours elle étoit au front de la première ligne, avec son étendard redouté ; & à chaque mouvement, les plus habiles capitaines venoient lui demander ce qu'il falloit faire. Les Anglois furent mis en déroute, & le célèbre Talbot, leur général, fut fait prisonnier. On retourna au siège, & Beaugenci se soumit sans résistance. Les ennemis de la France, si orgueilleux peu auparavant, reconnurent enfin que le Ciel combattoit pour elle. Il sembloit que l'arrogance Britannique, si fort exaltée par la fortune, & que le duc de Bourgogne, si plein de sa vengeance, crai-

Dieu, je
en route
rer l'onc-
assurance
la dans le
n ne déli-

é jusqu'au
t à parcour
ut d'abord
. Elle em-
la ville de
Beaugenci,
ai, où tous
rgés que de
oujours elle
ligne, avec
chaque mou-
pitaines ve-
falloit faire.
Béroutte, &
ral, fut fait
siège, &
istance. Les
queilleux peu
nfin que le
sembloit que
fort exaltée
luc de Bour-
geance, crai-

gnissent de lutter contre la toute-puis-
sance divine, ou qu'elle leur tint les
mains liées; tant une fille devenue tout
à coup général, avoit changé la destinée
des combats.

Les François, d'un autre côté, per-
suadés que le Ciel se déclaroit pour Char-
les VII, se réveillèrent de l'assoupisse-
ment où ils languissoient, & prirent les
armes de toute part. La noblesse armée
à ses dépens, accouroit de toutes les
Provinces, & grossissoit de jour en jour
l'armée royale. Le connétable de Riche-
mont lui-même, Artur de Bretagne,
quoique le duc son frère fût ligé avec
les Anglois, & qu'il fût personnellement
disgracié du Roi, lui vint offrir ses ser-
vices, avec douze cens gentilshommes.
La Pucelle, par les impressions de Char-
les à qui il étoit suspect, monta aussi tôt
à cheval à la tête de toute la cavalerie,
à dessein de l'observer, & pour le char-
ger en cas de besoin: mais quand elle
eut reconnu la droiture d'intention de ce
héros généreux, elle sauta de cheval, &
palla saluer avec de grandes marques
d'honneur. Le connétable mit aussi pied
à terre, & lui dit: Jeanne, on m'avoit
rapporté que vous vouliez me combat-
tre; j'ignore si vous êtes ou n'êtes pas

envoyée de Dieu ; si vous l'êtes véritablement, je n'ai rien à craindre, car Dieu fait mon bon vouloir ; & si vous venez de la part de l'Enfer, je vous redoute encore moins. Il étoit à propos de rapporter avec justesse cet incident, peu considérable en lui-même, mais de conséquence contre les détracteurs de la Pucelle & du nom François. L'héroïne fit tous ses efforts, mais sans fruit, pour remettre le connétable dans les bonnes grâces du Roi. Artur ne laissa pas de demeurer très-fidèle à son souverain, & de le servir en quelque sorte malgré lui ; il poussa vers la Normandie, où il reprit plusieurs places sur les Anglois.

Le Roi prit enfin le chemin de la Bourgogne, pour passer en Champagne, & se faire sacrer à Rheims. La ville d'Auxerre, à qui la peur faisoit observer la neutralité, refusa d'ouvrir ses portes, & fournit néanmoins des vivres. Troies étoit plus mal disposée, ou mieux asservie. Elle avoit une forte garnison, de bons ouvrages, des munitions abondantes, & l'armée royale n'avoit pas même d'artillerie pour en faire le siège. Charles assembla son conseil ; & toutes les voix alloient à s'en retourner en Berry, quand la Pucelle, le doutant de cette résolution

ho
de
toi
ma
vou
dit
obé
fit
deu
taille
défa
l'es
spect
aspe
& te
autan
au pi
toyen
core
à ses
de Je
mand
tes.
évêqu
à fair
Rhein
chassé
de bo
de B
amend

honteuse, vient & entre, sans être mandée. La dispute & les longs discours n'étoient pas de son génie: Sire, dit-elle, marchons à Troies, & en deux jours je vous remets cette ville. Laissons-la faire, dit le Roi, & que tout le monde lui obéisse. Elle monta aussi-tôt à cheval, fit avancer l'armée, qui n'étoit qu'à deux lieues de la place; éploya ses bataillons à la vue des assiégés, dressa, au défaut de canons, des batteries simulees, & donna tous les autres genres de spectacle propres à imprimer l'effroi. Son aspect même, tel que la beauté auguste & terrible des habitans célestes, effrayoit autant que son courage. Elle se montra au pied des remparts, & menaça les citoyens de la vengeance divine, plus encore que de celle du Roi. Ils se rendirent à ses exhortations, soutenues par celles de Jean de l'Esquife leur évêque, demandèrent grace, & ouvrirent leurs portes. Peu après, Jean de Sarrebruche, évêque de Châlons, engagea son peuple à faire la même chose; & la ville de Rheims envoya ses clefs, après avoir chassé sa garnison Angloise. Pour surcroit de bonheur, le duc de Lorraine, le duc de Bar & le damoiseau de Commerci amenèrent leurs troupes au Roi. Il en-

tré dans Rheims en pleine assurance, & y fut lixé par l'archevêque; la Pucelle étant présente en habit de guerre, & son standard arboré près du Monarque. Ce Prince, en reconnaissance, l'anoblie avec toute sa famille, même en ligne féminine, lui changea le nom d'Arce en celui du Lys, & lui donna pour armoiries, une épée soutenant le couronne, & accompagnée de deux fleurs de lys.

Tels sont les exploits principaux qui signalèrent la Pucelle d'Orléans. On les qualifera, comme on imaginera le devoir faire; mais on n'en contera point de vérite, pour peu qu'on ait d'érudition & de droiture. Il faut s'abandonner à toute la partialité de l'Anglois, Rapin-Toyris, ou de quelques faux compatriotes, travaillés de la même manie contre la gloire du nom François & le nom seul de miracle, pour avancer que Monstrelet est le seul auteur contemporain qui ait parlé de la libératrice d'Orléans. Jean

Hist. de
Charles
VII, par
Godef. p.
19 & suiv.

Chartier, moine de S. Denis, attaché à la personne de Charles VII pour écrire les événemens de son regne; le Héraud du même Prince, nommé Berri; Alain Chartier, qui avoit quarante-trois ans quand Jeanne d'Arce vint pour la première fois à Chinon; l'Auteur anonyme

qu
en
sa
pr
de
Pa
ro
tro
le
jeu
Fra
qu
con
sur
Fla
nié
por
que
son
lit
Jean
tém
des
pre
com
de
L
s'op
les
Alle

qui se trouvoit à Orléans quand le siège en fut levé, & dont l'histoire circonstanciée suit pas à pas la Pucelle jusqu'à près le sacre du Roi; un savant magistrat du Parlement de Grenoble, nommé Gui Paps, qui témoigne avoir vu cette héroïne; l'auteur du petit ouvrage qui se trouve dans les œuvres de Gerson, sous P. 864. le titre de l'admirable victoire d'une jeune bergère devenue chef des armées Françaises contre les Anglois, & datée du 14 de mai 1429, soit qu'il ait été composé par Gerson même, qui ne mourut que deux mois après, soit par le Flamand Gouckeim qui vivoit dans le même temps: tous ces écrivains, plus à portée de s'instruire, & plus impartiaux que Monstrelet, tout dévoué à la maison de Bourgogne, étoient aussi bien que lui contemporains de Charles VII & de Jeanne d'Arcq. Or cette multitude de témoins attestent tous, ou la merveilles des exploits de la Pucelle & leur cause première, ou du moins la persuasion commune des docteurs & des citoyens de tout rang, à ce sujet.

Le bruit de ces prodiges, si-tôt qu'ils s'opérèrent, se répandit au loin parmi les étrangers même. Un ecclésiastique Ap. Honoré Allemand & modeste qui ne nous a

point transmis son nom, composa, du temps même de la Pucelle, un livre intitulé de l'admirable Jeanne de Lorraine, qui commande l'armée du Roi Charles VII. Elle y est représentée comme une prophétesse suscitée de Dieu, qui a rempli tout l'univers du bruit de ses exploits, & de la bonne odeur, de ses vertus. Jean Nider, aussi Allemand, & religieux Dominicain, mort en 1438, rapporte que dix ans auparavant, on voyoit une fille nommée Jeanne, qui se disoit & que tout le monde croyoit envoyée de Dieu, pour rétablir le Roi Charles dans ses Etats, & qui faisoit tant de merveilles, que tous les royaumes de la chrétienté en étoient dans l'admiration. Saint Antonin, archevêque de Florence, qui étoit au plus beau point de sa carrière lorsque la Pucelle vint en 1429 offrir ses services à Charles VII, parle d'abord de cette fille extraordinaire avec quelque incertitude: mais bientôt il leve tous ses doutes, en voyant l'estime générale qu'on en faisoit, fondée sur ses grandes œuvres & sur la sainteté de sa vie. Le Pape Pie II, ou, si l'on veut, son secrétaire, également contemporain à Jeanne d'Arc, témoigne, comme S. Antonin, que la merveille de

Comment. Pie II, lib. 6. p. 254.

ses
qu'el
Dieu
éhan
il ajo
roïne
point
Nou
mém
de F
& d
Bern
qu'a
comm
nos t
gamie
Paul
infini
ment
senté
ment
ques
naire
de la
Pre
jets j
pas à
quest
les fa
6712

ses beaux faits ne laissoit pas douter qu'elle ne fût conduite par l'Esprit de Dieu; & ce qui marque le peu de penchant de l'auteur à flatter les François, il ajoute que Dieu leur envoya cette héroïne, pour qu'ils ne s'enorgueillissent point du succès, selon leur coutume. Nous pourrions encore citer, pour le même temps, Martin Franc, secrétaire de Félix V, ou d'Amédée de Savoie, & différens annalistes d'Italie, tels que Berni & Boniacaretio. En poussant jusqu'à la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième, la liste de nos témoins, tels que Philippe de Bergame, Paul Emile, Naucleic, Meyer, Paul Jove, Belle Forêt, Paquier & une infinité d'autres, s'allongeroit démesurément & inutilement. Nous en avons présenté un assez grand nombre, pour démentir Rapin-Toyras, & tous les critiques décidés à ne rien voir que d'ordinaire dans les exploits & la destination de la Pucelle.

Prétendons-nous donc élever ces objets jusqu'à l'ordre surnaturel? Ce n'est pas à nous de prononcer sur cette grande question. Après que nous avons présenté les faits, & les pièces justificatives, tout

ce qu'on peut nous demander encore , c'est de mettre le lecteur en état d'en faire un usage libre de prévention. Or tous ceux que n'effarouche pas la seule idée de miracle , qui croient & confessent que le bras du Tout-puissant ne fut jamais raccourci , qui connoissent & savent appliquer les règles de discussion propres à ce genre d'examen , ne reconnoîtront-ils pas que l'événement dont nous venons d'offrir les détails & de fournir les preuves , fut , sinon un de ces prodiges qui dérogent aux loix de la nature , du moins un trait marqué de protection & de providence particulière sur l'Empire François ? Une jeune fille paroit , qui , à quinze jours près qu'elle servit dans une auberge , fut perpétuellement appliquée aux soins paisibles d'une demeure champêtre , & qui avec un esprit sain , des mœurs extrêmement pures , une piété solide , sans travers , sans erreurs , sans superstition , se dit tout à coup inspirée de Dieu pour la délivrance du royaume , excite d'abord la curiosité du Roi & des grands , fait , pour autoriser sa mission , des prédictions qui sont soumises à l'examen rigoureux des juges & des docteurs , n'arme d'après leur suffrage ; & si tôt qu'elle est en lice , ce n'est plus une

vierge timide, c'est un soldat robuste, c'est un général consommé qui n'ignore rien de l'art de l'attaque & de la défense, qui voit d'un premier coup-d'œil ce qui échappoit aux Dunois, aux La Hire, aux Saintrilles, & réduit tous ces héros à lui venir demander à chaque instant, *Jeanne, que ferons-nous ?* qui les étouffe autant par ses faits d'armes, que par l'habileté de ses manœuvres & la profondeur de ses ressources. Est-ce là, qu'on prononce enfin, est-ce là un événement qui ne sorte point de l'ordre commun, & dont on trouve la cause dans les facultés naturelles d'une paysanne laissée à elle-même ?

Le regne des devins & des magiciens, prétexté dans ce temps par la vengeance homicide des Anglois au désespoir, est trop bien tombé aujourd'hui, pour y avoir recours. Donneroit-on avec plus de succès l'illusion, pour cause d'exploits réels, incomparables, combinés & conduits avec une intelligence supérieure ; lesquels changent la fortune des nations, subjuguent les provinces & les esprits, rangent les soldats & les généraux sous les loix d'une fille de campagne, excitent l'admiration dans tous les rangs & parmi tous les peuples ? Reste la supposition

plus misérable encore, d'une manœuvre de Politique : mais sans nous arrêter à ce que Charles VII risquoit par-là pour sa réputation & tous ses intérêts, depuis quand les intrigues de Cour transformèrent-elles une fille de dix-sept ans en foudre de guerre, en capitaine expérimenté, ramenant-elles, fixent-elles la victoire sous les drapeaux qui combattoient à peine pour retarder leur dernière catastrophe ? Car enfin les succès de la Pucelle renverseront toujours les systèmes, les suppositions, les conjectures imaginées pour réduire ses faits héroïques à la classe des choses humaines & communes.

Quand elle eut fait conférer à Charles VII le sceau sacré de l'oingt du Seigneur. Enfin, lui dit-elle, auguste monarque, les ordres d'en-haut sont remplis. Orléans est délivré, & vous venez d'être sacré dans la ville de Rheims. C'est le terme de ma mission ; il ne me reste plus qu'à rentrer dans la vie paisible d'où le Ciel ne m'a tirée que pour ces deux objets. Le Roi qui se trouvoit si bien de ses services, lui fit de grandes instances, pour qu'elle les lui continuât. Elle obéit à son Souverain ; en quoi manifestement il n'est rien à reprendre. Si en même

tem
res,
que
&
pro
seul
que
dans
qui
bien
lui
guel
rent
com
terre
fait
depu
vint
qu'o
bleff
en r
cour
A
1430
les
piegr
firen
pour
Auff
barb

temps les applaudissemens des militaires, compagnons de sa fortune, & quelque confiance dans ses propres forces & sa renommée, dans son ascendant prodigieux sur des ennemis que son aspect seul mettoit en fuite; si ces germes presque imperceptibles de vanité influèrent dans sa résolution; bientôt le Seigneur, qui avoit sur cette ame pure des vues bien différentes de celles des hommes, lui fit expier ces foiblesses avec une rigueur qui nous étonne encore. Jeanne rentra dans l'ordre d'une providence commune; & après qu'un reste de la terreur attachée à son nom eut encore fait rendre au Roi la plupart des places depuis Rheims jusqu'à Paris, sa fortune vint briser à cette capitale. Elle voulut qu'on y donnât l'affaut, & reçut une blessure assez considérable, pour battre en retraite, malgré tout le feu de son courage.

Au mois de mai de l'année suivante 1430, elle fut prise dans une sortie, par les Bourguignons qui assiégeoient Compiègne; puis vendue aux Anglois, qui firent chanter le *Te Deum*, comme pour le plus signalé de leurs triomphes. Aussi-tôt après, ils aviserent aux moyens barbares d'effacer l'opprobre que cette

héroïne imprimoit depuis deux ans à leurs armes. Pierre Cauchon, nom à jamais flétri dans les fastes de l'Eglise & de la France, fut l'instrument principal de leur lâche vengeance. Cet évêque François-Anglican, prétexta que la Pucelle ayant été prise sur les terres de son diocèse, qui confine près de Compiègne avec celui de Soissons, & les crimes dont on l'accusoit regardant le for ecclésiastique, c'étoit à lui d'instruire le procès. Il la demanda à Jean de Luxembourg, général du duc de Bourgogne; & ce grand sordide la lui vendit pour une somme de dix mille livres. Elle fut transportée & enchaînée au château de Rouen, où l'on ne tarda point à l'accuser de toutes sortes de crimes, excepté néanmoins le dérèglement dans les mœurs; ce qui fait une démonstration rigoureuse de sa pudeur & de sa pureté virginale. On étoit si peu disposé à l'épargner, ou à se taire seulement sur cet article, qu'on ne s'y détermina qu'après s'être assuré, par des examens révoltans où la duchesse de Bedford ne rougit point d'entrer, que l'infortunée prisonnière étoit toujours demeurée vierge.

L'évêque Cauchon, au défaut de l'Inquisiteur, qui refusa de prendre part à

cette trame d'iniquité, s'en associa le vicaire moins délicat, avec quatre abbés Normands, & grand nombre de docteurs ou de licenciés. Il la fit comparoitre, & débutant par une interrogation insensée, il lui demanda si elle étoit en grace avec Dieu. Hélas! Monseigneur, répondit-elle avec une sagesse modeste, qui peut le savoir! si j'y suis, que Dieu m'y conserve; & qu'il daigne m'y remettre, si je n'y fais pas! Un moine fort simple étant venu pour l'exorciser, & le mu- nissant sans fin du signe de la croix; Ne craignez rien, mon père, lui dit-elle, je ne vous enforecellerai pas. Après les interrogatoires, qui furent réitérés presque chaque jour pendant plus de deux mois; après la rédaction de bien des faux témoignages, des réponses & des aveux de la prisonnière, falsifiés de même, comme il fut prouvé par la fuite; on envoya cette procédure monstrueuse à l'université de Paris. Cette compagnie célèbre, devenue l'oracle de la faction Anglicane, n'étoit plus que la lie d'elle-même, depuis que la plus saine partie en avoit suivi son Roi en Poitou. A la seule inspection des pièces, il fut décidé que Jeanne d'Arc étoit atteinte & convaincue de superstition, de divination,

d'invocation des démons, de blasphème, de schisme, d'hérésie & d'impiété. Dès-lors la sentence capitale fut comme rendue. On fit comparoître Jeanne sur un échafaud, à la vue d'un peuple infini; on la sermona, suivant l'usage qui s'est perpétué au delà des monts, & on lui dit qu'elle devoit soumettre toutes ses paroles & toutes ses œuvres au jugement de l'Eglise. Après qu'elle l'eut fait sans difficulté, on lui ajouta qu'elle devoit déferer de même à l'autorité de ses présens juges, & se rétracter sur tous les égaremens de sa vie. A cette seconde injonction, elle ne se montra pas si docile, au moins pendant quelque temps; car si nous en croyons les actes de son procès, falsifiés, il est vrai, en quelques points & dès-là fort suspects en tout: après quelque résistance, durant laquelle on n'omit rien pour l'intimider, elle dit que, puisque tant d'ecclésiastiques jugeoient ses révélations fausses, elle ne s'obstineroit point à les tenir pour vraies; cet acte, soit de foiblesse, soit de docilité, recula, mais n'empêcha point la perte, trop décidément résolue. Soustraite par les formes même au sort de la contumace & de l'opiniâtreté, ses juges Pharisaïques ne la condamnerent pour

le m
au
poc
pour
vou
cité

U
posé
Phar
de
lée
que
vête
l'inf
gés
don
ne
nuel
de
sans
rent
qu'il
la P
Ce
des
ble
form
expl
sable
elle

le moment qu'à une prison perpétuelle, au pain & à l'eau ; mais ces tyrans hypocrites s'étoient ménagé un faux fuyant, pour revenir sur leurs pas, quand ils le voudroient, & pour consommer l'atrocité, quand il leur conviendrait le mieux.

Une des conditions qu'on avoit imposée à la prisonnière, c'étoit de quitter l'habit d'homme qu'elle avoit coutume de porter ; & aussitôt elle s'étoit habillée en femme. On la réduisit, après quelques jours de prison, à reprendre ses vêtemens militaires ; & apparemment par l'insolence qu'on inspira aux soldats chargés de sa garde ; puisque nous l'entendons depuis ce moment prétexter, pour ne s'en plus défaire, le danger continué que couroit sa pudeur, de la part de ses gardes. Les juges, bien avertis sans doute de l'effet du piège, envoyèrent leurs appariteurs pour constater ce qu'ils n'ignoroient pas ; c'est à dire que la Pucelle avoit repris l'habit d'homme. Ce fut-là son crime capital ; qu'on juge des autres ; ce fut son crime & le comble de son malheur, d'avoir pris la forme de vêtement la plus propre à ses exploits, qui ne la rendoit méconnoissable à personne, qui, loin d'être pour elle une voie à la licence, n'étoit qu'une

sauf-garde pour sa vertu. Afin d'en imposer au peuple par les grands termes de forciers, d'apostate & de relaps, on l'interrogea de nouveau. Son amie représentant alors tout ce qu'elle avoit jamais eu d'énergie, elle se persuada que des ministres si indignes de leur état n'avoient pas l'esprit du Seigneur pour l'intelligence de ses merveilles; sur quoi elle protesta derechef, & pour ne s'en plus dédire, que c'étoit du Ciel qu'elle tenoit ses révélations ainsi que ses victoires, & qu'elle avoit failli, en adoptant la rétractation qu'on lui avoit suggérée d'une manière insidieuse.

Dès le lendemain de cette déclaration, vingt-huitième de mai 1431, l'évêque de Beauvais, avec ses barbares assesseurs, prononça qu'on l'abandonnoit au bras séculier; ce qui étoit la même chose que de la condamner au feu. En effet, le 30 du même mois, à l'âge de vingt-un ans seulement, elle fut brûlée, à la vue d'une multitude infinie de spectateurs, qu'elle exhortoit à rentrer sous l'obéissance de leur Souverain légitime, & dont la plupart ne voyoient qu'avec exécration cette horrible scène. Toute la constance possible & modeste du Chrétien, jointe, en un moment si décisif, à la magna-

nimité des héros, les convainquit sur-
 tout de son innocence & de la merveille
 de sa mission. Mais il n'étoit pas sûr de
 s'en expliquer, la tyrannie s'étendant jus-
 ques sur les cœurs & la manière de pen-
 ser. Le Dominiquain Pierre Bosquier, pour
 avoir laissé paroître un premier mouve-
 ment d'indignation, fut entrepris par le
 fougueux évêque de Beauvais, contraint
 de se rétracter, & après cela condamné
 à faire encore en prison une pénitence
 de six mois au pain & à l'eau. Vingt-
 quatre ans après la mort de la Pucelle,
 le Pape Calixte III commit l'archevêque
 de Rheims, avec les évêques de Paris &
 de Coutance, à l'effet d'en réviser le
 procès. Ils informèrent d'abord à Rouen,
 avec toute la maturité & la circonspec-
 tion imaginable; & le cardinal d'Esquité-
 ville, que la prudence réfléchie du Pape
 voulut encore peu après leur adjoindre,
 entendit avec eux une multitude de té-
 moins. Ils ne déchargèrent pas seulement
 la Pucelle de toute imputation de cri-
 mes; mais ils constaterent la pureté & la
 simplicité de sa foi, sa soumission religieuse
 à l'Eglise, sa piété sincère, sa chasteté
 angélique & toutes ses vertus. Le pro-
 moteur de l'officialité de Rouen, qui avoit
 assisté à l'instruction de la première procé-

dure, révéla une infinité de fraudes commises par l'évêque de Beauvais. Le propre neveu de cet indigne prélat, déposa en termes exprès que son oncle, mort quelques années auparavant, avoit procédé dans cette affaire avec une injuste partialité.

On ne se contenta point des informations faites à Rouen; on informa jusques dans le lieu où la Pucelle étoit née, & tout le monde y attesta sa religion, sa piété, la régularité parfaite & invariable de sa conduite. On entendit encore le duc d'Alençon, le comte de Dunois, tous les princes & les courtisans à qui la guerre avoit donné des rapports intimes & si fréquens avec elle: tous ces seigneurs, dans un temps où la religion n'étoit pas un jeu pour le grand monde, obligés sous le sceau du serment à dire le vrai en toute rigueur, la déchargèrent de toutes les imputations qu'on lui avoit faites, rendirent en particulier à sa piété & à sa pudeur le plus éclatant témoignage, & protestèrent unanimement qu'ils la croyoient inspirée de Dieu.

En conséquence d'une enquête si grave, qui dura près de huit mois, il fut prononcé que le procès fait contre la Pucelle étoit iniqué, plein d'impostures, de mensonges & de calomnies; qu'il se-

ro
ne
att
de
éto
rat
sion
l'en
l'au
éle
fin
tot
qu
poi
tue
str
chr
Pu
qui
teu
-bie
ron
S
d'O
du
Fla
be
il i
jou
an
bo

roit, comme tel, lacéré & brûlé; qu'on ne seroit aucun fond sur les rétractations attribuées à cette fille; que sa mémoire devoit être, & que, par ces présentes, elle étoit entièrement rétablie; que pour réparation d'honneur, on seroit deux processions en deux jours consécutifs, l'une à l'endroit où elle avoit été condamnée, & l'autre au lieu de son supplice, où l'on élèveroit une croix pour monument; enfin, que cette sentence seroit publiée dans toutes les bonnes villes du royaume: ce qui fut aussi-tôt exécuté de point en point. Depuis on érigea encore une statue dans la ville de Rouen, à cette illustre & infortunée héroïne. De vieux chroniqueurs ont ajouté à la vie de la Pucelle, des années & des aventures qui ne méritent que l'oubli. Tout lecteur sensé concevra de lui-même, combien un pareil fond prêteit aux fictions romanesques.

Sur la fin des triomphes de la Pucelle d'Orléans, au mois de janvier 1430 le duc de Bourgogne, retourné de Paris en Flandres, épousa en troisièmes noces Isabelle de Portugal; & à cette occasion, il influa l'ordre de la toison d'or, toujours si distingué depuis cette époque antique. Il s'en réserva la maîtrise, & borna d'abord à vingt quatre le nombre

des chevaliers, qu'il porta depuis à trente et un. Ce nombre est devenu illimité par la suite : mais le Roi d'Espagne qui en est le chef, & comme héritier du duc de Bourgogne, & comme prince du même sang de France, le maintient dans toute sa splendeur, par la dignité de ceux à qui il le confère. Reprenons à présent le cours des affaires générales.

Le concile ordonné depuis si long-temps pour la réformation de l'Eglise, commencé à Ravie, & presque aussitôt transféré à Siennas, l'avoit encore été à Bâle, pour un temps assez éloigné, mais déterminé cependant, & au quel on touchoit enfin. Les sept ans de la prorogation coulant, depuis le 19 de février 1494, Martin V, le premier de février 1491, donna sa bulle d'exécution, & commit en sa place le cardinal Julien Cesarini, pour célébrer le concile; déclarant que lui-même, pour cause de maladie, n'y pouvoit pas présider en personne. On ne tarda point à reconnoître la vérité de son excuse. Dès le vingtième jour du même mois, il mourut à Rome, à l'âge de soixante-trois ans, dont treize & trois mois & demi de pontificat. Grand homme de bien & grand homme d'Etat, qui par tout ce qu'il a fait en des conjonctures si diffi-

les
le
glo
à
de
feu
pes
mai
ren
a fa
des
le ju
L
Gon
Gré
chap
élu
les c
leme
reten
qui
feu
préc
quen
avec
chari
veau
qu'il
exces
temp

les, pour la splendeur de Rome, pour le repos de l'Italie, pour la paix & la gloire de l'Eglise universelle, nous laisse à regretter ce qu'il n'eût pas manqué de faire en des temps meilleurs. Les censeurs déterminés à chicaner tous les Papes, l'accusent d'avoir aimé à thésauriser: mais le témoignage que S. Antonin lui rend sur cet article, joint à l'usage qu'il a fait de ces trésors dans toutes les grandes œuvres que nous venons de toucher, le justifie surabondamment.

Le troisième jour de mars, Gabriel Gondelmère, Vénitien & petit neveu de Grégoire XII, de qui il avoit reçu le chapeau étant évêque de Sienne, fut élu Pape sous le nom d'Eugène IV, par les cardinaux rassemblés au nombre seulement de quatorze; cinq se trouvant retenus ailleurs, sans compter les quatre qui avoient été créés depuis peu par le feu Pape, & qui n'étoient pas encore préconisés. S. Antonin qui eut de fréquens rapports avec Eugène, en parle avec éloge, & loue particulièrement sa charité, sa ferveur & son zèle. Le nouveau Pape marqua néanmoins, si-tôt qu'il fut établi sur le S. Siège, une rigueur excessive, ou du moins fort à contre-temps, dans la poursuite des officiers &

Atte.
Chron.
Titul. 224
c. 8,

des propres neveux du Pape défunt, sous prétexte des distractions faites sur le riche mobilier & les trésors de ce Pontife. On fait état de plus de cent personnes, à qui cette recherche coûta la vie. Les Colonnes, parens de Martin, prirent les armes; & il y eut bien des troubles & du sang répandu, avant qu'on pût les soumettre. On avoit déjà pris à mauvaise augure pour le pontificat d'Eugène, une éclipse de soleil qui étoit arrivée le jour de la mort de Martin. Les poutres de la salle où Eugène tint son premier consistoire étant encore affaillées, & quelques personnes ayant péri dans le tumulte, le vulgaire crédule ne s'attendit plus qu'à un avenir funeste. Nous verrons bientôt que le règne du nouveau Pape fut en effet très-orageux: mais comme on pourra le remarquer aussi, ce fut du choc des idées, des prétentions, des intérêts, & non pas de la révolution des astres ou des élémens, qu'on en put tirer quelque pronostic.





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-UNIÈME.

Depuis le commencement du concile de Bâle en 1431, jusqu'à la fin du concile de Florence en 1442.

LES orages commencemens du concile de Bâle ressemblerent à ces nuages sombres, où se forment sourdement les tempêtes. Le troisième jour de mars 1431, auquel devoit s'ouvrir l'assemblée de l'Eglise universelle, qui étoit précisément le jour de l'élection d'Eugène IV, on vit par une singularité sans exemple, un seul homme procéder à une cérémonie si auguste; encore n'étoit-il pas évêque. Ce prélat unique, abbé de Vézelay en Bourgogne, ne laissa point de se rendre pontificalement à la cathédrale au

Tome XV. N

jour indiqué, & en prit acte le lendemain en présence des chanoines de cette église. Sur la fin du mois, il lui arriva pour collègues, quatre docteurs de Paris, dont deux se détachèrent aussi-tôt pour aller en Allemagne prendre langue avec le cardinal de S. Ange Julien Cesarini qui étoit occupé en qualité de légat, à des expéditions plus qu'inutiles contre les Hussites, & qui avoit été confirmé par le Pape Eugène dans la dignité de président du concile. Ce délégué, qui ne vouloit pas encore renoncer aux succès qu'il se promettoit vainement en Bohême, subdélégua, pour tenir sa place à Bâle, Jean Polemar, auditeur du sacré Palais, & Jean de Raguse, docteur Dominicain de l'université de Paris. Le 23 juillet, ces présidens subalternes, avec le persévérant abbé de Vézelay, les députés Parisiens & quelques prêtres du lieu, firent une seconde ouverture, à laquelle on ne crut point encore devoir donner le nom de session.

Ampliss.
Collect.
T. viij. p.
28,

Enfin le cardinal de S. Ange laissa ses guerres de religion, & se rendit vers la mi-septembre dans la ville de Bâle, d'où il écrivit à tous les métropolitains de la chrétienté, pour les inviter avec leurs suffragans, à se rendre sans délai au con-

cile. Mais quelque pressantes que fussent ces exhortations, le nombre des Pères parut encore assez long-temps disproportionné à la dignité des représentans de l'Eglise universelle, & bornés, dit-on, à trois évêques & sept abbés, quand le cardinal-légat jugea qu'il falloit avertir le Pape de cette solitude. Tant en son nom qu'en celui du concile, Jean Beau-père, chanoine de Besançon, fut envoyé vers le Pontife, pour lui faire cette observation, & lui représenter en même temps l'état déplorable où se trouvoit le clergé d'Allemagne; que la contagion des nouvelles erreurs gaignoit tous les Etats de l'Empire; qu'elles étoient insinuées jusques dans la ville de Bâle, où l'on ne témoignoit que du mépris aux ecclésiastiques; que d'ailleurs on ne pouvoit plus s'y promettre la tranquillité, depuis les hostilités qui avoient commencé entre les ducs d'Autriche & de Bourgogne. Un nouveau contre-temps fut que les Grecs témoignant de nouveau vouloir se réunir aux Latins, & reconnoissant que le concile qu'ils avoient proposé de tenir pour cela dans la Grèce ne pouvoit point y avoir lieu, l'Empereur & le Patriarche de Constantinople demanderent qu'il se tint au moins dans

Conc:
Hard. T.
viiij. pag.
1177.

quelque ville d'Italie, la plus à portée d'eux qu'il seroit possible. Sur ces considérations, ou sous ces prétextes, le Pape répondit à son légat, le 12 de février, selon Rainalde, Sponde & Pagi, qu'il eût à dissoudre ce qu'il y avoit de concile à Bâle, ce sont les termes de la bulle, & à le transférer à Bologne, pour y être célébré dans dix-huit mois. Une autre découverte, peu de temps après, confirma Eugène dans cette résolution; ayant appris que le légat & les Pères de Bâle avoient invité les sectaires de Bohême à venir conférer sur les points controversés entre eux & les catholiques, il lui parut que c'étoit remettre en question ce qui avoit été si solennellement décidé, & il donna le 18 décembre une seconde bulle, adressée à tous les Fidèles, qui déclaroit formellement le concile de Bâle dissous & transféré à Bologne. Telle fut la première origine des tristes débats, où nous allons voir, si long-temps & à tant de reprises différentes, le Pape Eugène IV lutter avec le concile de Bâle.

Mais avant la bulle du 18 décembre, le cardinal Julien, qui peut avoir pris la bulle antérieure pour un ordre seulement conditionnel de dissoudre le concile; c'est-à-dire supposé que les circon-

stances fussent telles qu'on les avoit rapportées au Pontife, les crut apparemment changées, indiqua la première session pour le 14 du même mois, & la tint en effet. Il y eut auparavant des congrégations préliminaires, où l'on dressa des réglemens qui annonçoient une assemblée toute autre qu'elle n'étoit encore. On ne comptoit pas douze prélats à Bâle, & déjà l'on avoit, comme à Constance, distingué quatre nations; savoir d'Italie, de France, d'Allemagne, & d'Espagne. On régla de même tout ce qui pouvoit contribuer à la tranquillité & au bon ordre. En conséquence, le président, en habits pontificaux, siégea près de l'autel dans la chaire épiscopale, le visage tourné vers les évêques, qui revêtus aussi des ornemens épiscopaux, étoient assis dans les stalles des deux côtés du chœur. Les ambassadeurs des princes occupoient des bancs dans le milieu, le visage tourné vers le président, & derrière eux, les généraux d'ordres, les abbés, les docteurs, & les autres ecclésiastiques. Pour prévenir toute difficulté, au sujet des rangs & de la prééminence, il fut statué qu'à l'avenir on ne pourroit point se prévaloir de ce qui s'étoit passé à Bâle. Après les prières & les exhortations ac-

contumées, on lut le décret de Constance, concernant l'obligation & le temps de célébrer les conciles, avec les bulles de Martin V & d'Eugène IV, qui avoient désigné la ville de Bâle, pour exécuter enfin le grand projet de la réformation.

La bulle formelle de translation étant parvenue au cardinal Julien, il en parut extrêmement mortifié, & néanmoins il fit d'abord scrupule d'y contrevenir; il déclara à tout le monde qu'il ne pouvoit plus exercer les fonctions de président. Nous verrons par la suite, que sa conscience douteuse, variable, entraînée par les circonstances, comme il arrive souvent dans ces positions critiques, ne fut pas toujours si timorée: mais pour le moment, il se contenta d'adresser au Pape des remontrances contre la bulle de translation, qu'il y dit rendue sur un faux informé. Or cette fausseté ne pouvoit être imputée qu'au chanoine Beaupère, sur le rapport duquel le Pontife avoit pris sa résolution, & qui, par son caractère d'envoyé du concile, étoit revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer. Nulle part cependant on ne le taxe d'infidélité; on le trouve, après comme avant cette commission, qualifié de vénérable docteur, & l'on apperçoit des attentions

marquées à le ménager: espèce de contradiction qui fait raisonnablement présumer qu'il s'est glissé des pièces fausses dans cette affaire, ou du moins qu'il s'en est perdu d'essentielles; ce qui doit nous faire user à ce sujet d'une grande circonspection dans nos jugemens.

Quoi qu'il en soit, les Pères de Bâle Concile arrêterent entre eux de continuer le concile, & firent expédier des lettres circulaires; qui enjoignirent aux prélats divers, sous les peines de droit, de s'y rendre promptement. Le 15 de février, ils tinrent la seconde session, où l'évêque de Constance, Philibert de Mont-Joyeux, présida au lieu du cardinal de Saint-Ange, & où l'on se prémunit contre tout ce que le Pape pourroit faire pour dissoudre ou transférer le concile. A cet effet, on relut les décrets fameux des sessions quatrième & cinquième de Constance, portant que le concile général tient son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ, que toute personne, de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est obligée de lui obéir, dans ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme, & la réforme de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & que tous ceux qui refuseroient de lui obéir, fût-ce le Pape même, de-

T. xij, p.
832. &c.

voient être punis de la manière convenable, & même par les moyens de droit, s'il étoit nécessaire.

En conséquence, notre saint concile, disent les Pères de Bâle, représentant l'Eglise militante, & ayant été assemblé légitimement pour l'extirpation des erreurs & des hérésies, pour la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & pour la pacification des princes chrétiens, déclare & définit qu'il est dûment & légitimement assemblé dans cette ville; qu'il ne peut être dissous transféré, ni différé par qui que ce soit, pas même par le Pape, sans le consentement des Pères; que personne, par qui que ce soit, n'en peut être rappelé, ni empêché d'y aller, sous prétexte même de nécessité en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation; que les censures, privations de bénéfices, & toutes autres voies de contrainte à ce sujet, sont d'avance mises à néant; enfin, qu'aucuns membres du concile, avant qu'il soit terminé, ne s'éloigneront de la ville de Bâle, si ce n'est pour une cause raisonnable, trouvée telle par la députation préposée à cet examen; que dans ce cas-là même, ils seront tenus de constituer des procureurs pour les

rep
plu
ma
po
lieu
(
dès
ou
au
la v
roie
fave
exerc
Huf
les
ils n
& l
torit
sous
temp
ils d
port
au b
réfie
nétre
y rép
que
ses a
feroi
voya

représenter. Il étoit difficile de pousser plus loin la prévoyance & les précautions : mais en même temps ces procédés ne pouvoient qu'aliéner le Pape, & donner lieu aux scissions & à bien des scandales.

Ce fut pour prévenir ces dangers que dès le 26 de février, le clergé de France ou du moins des provinces soumises alors au Roi Charles VII, se rassembla dans la ville de Bourges. Ces prélats n'ignoroient pas les raisons qui militoient en faveur du concile de Bâle, telles, par exemple, que l'espérance de ramener les Hussites, & le besoin de réforme dans les ordres divers de la hiérarchie; mais ils n'avoient pas oublié non plus le respect & les ménagemens qu'on devoit à l'autorité pontificale. Par un acte adressé sous le titre d'avis, selon le style du temps, au Roi qui les avoit convoqués, ils déclarerent que le concile de Bâle importoit dans les circonstances présentes au bien de l'Eglise; que sans cela l'hérésie des Bohémiens, qui avoit déjà pénétré dans quelques coins du royaume, y répandroit son venin de tous côtés; que le prince, animé du même esprit que ses ancêtres pour le salut de la religion, feroit une œuvre digne de lui, en envoyant une ambassade solennelle au Pape,

afin de l'engager à favoriser le concile ; qu'il devoit en même temps exhorter l'Empereur, les ducs de Savoie & de Milan à ne rien entreprendre qui pût engager le Pontife & la cour pontificale dans une résolution violente, comme de rompre ou de suspendre cette assemblée. On demandoit encore au Roi, pour les évêques ses sujets, la liberté de s'y rendre : mais on le prioit aussi d'envoyer promptement des ambassadeurs à Bâle, afin d'y maintenir l'esprit de paix & de concorde, & pour y annoncer les démarches qu'on faisoit auprès du Pape.

Les docteurs de Paris, ou, pour mieux dire, la partie de l'université de cette ville qui y croupissoit dans l'opprobre sous le joug Anglican, ne manqua point de s'intriguer dans une affaire, dont l'importance & l'éclat couvroit pour le moment la tache de sa déloyauté & de sa connivence à l'usurpation. Mais autant les prélats attachés inviolablement à leur Souverain légitime, ménageroient avec dignité les grands intérêts du chef & du corps de l'Eglise, autant cet amas flétri de prêtres, de clercs, de laïcs, oubliant toutes les règles d'une sage économie, de la réserve, & de la décence même. Ils écrivirent coup sur coup à Bâle, du

Du Boul.
T. V. p.
412.

ran
qu
son
tôt
qui
tan
arti
Eup
teur
ils
ne p
pas
enco
nistr
C
gére
au n
le re
jour
la m
dians
ils s'
tann
porta
ges,
pour
plus
qui p
littéra
plus

rant plusieurs mois, tantôt qu'il n'y avoit que des enfans d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile; tantôt que c'étoit l'ennemi du genre humain qui avoit inspiré cette pensée détestable; tantôt qu'il falloit se roidir contre ces artifices pernicioeux, & résister en face à Eugène, comme Paul, modèle des docteurs, avoit résisté à Pierre. En un mot, ils procéderent avec une violence, qui ne prouve autre chose, sinon que ce n'est pas aux clercs du second ordre, & moins encore aux laïcs, qu'il est donné d'administrer les affaires capitales de la hiérarchie.

Ces docteurs inquiets voulurent s'ingérer aussi dans les affaires politiques, au moins pour accélérer la paix, dont le retardement qui aggravoit de jour en jour la misère publique, diminueoit dans la même proportion le nombre des étudiants & l'honoraire des maîtres. Par-là, ils s'attirerent l'indignation du régent Britannique, le duc de Betsfort, qui d'abord porta différentes atteintes à leurs privilèges, puis institua l'université de Caen pour les mortifier. C'étoit un coup des plus sensibles pour ces maîtres intéressés, qui par la multiplication des académies littéraires voyoient décroître de plus en plus la célébrité de celle de la capitale.

Ils firent bien des plaintes & des représentations, que méprisa le régent, peu reconnoissant, comme il arrive toujours, du honteux sacrifice qu'ils lui avoient fait autrefois de leur honneur & de leur patrie. Le Pape Eugène confirma ce nouvel établissement en 1437, & lui accorda tous les privilèges dont jouissoient les autres universités.

Nonobstant le zèle qu'on marquoit en France pour le concile de Bâle, il est à présumer qu'il n'eût pas tenu long-temps contre les efforts du Pape & de la cour Romaine, si l'Empereur, plus heureux à régir des prêtres que des militaires, n'eût repris un peu moins vivement néanmoins, le personnage que nous lui avons déjà vu faire à Constance. Il avoit perdu jusqu'à treize batailles rangées contre les Hussites; sa royauté de Bohême ne tenoit plus à rien, pour ainsi dire: il ne voyoit de ressource que dans les conférences que les Pères de Bâle offroient à ces réformateurs révoltés. Alors il étoit en Italie, occupé à se décorer des couronnes impériales, tant de celle de fer qu'il alla recevoir à Milan, selon l'ancien usage, que de celle d'or qu'il reçut à Rome de la main du Pape le

jour
pour
tous
senti
teme
préc
Il de
les
chos
le sc
Ce
dans
sans
tint j
& ce
ruptu
rassen
par la
nir au
de sa
On e
qui é
en pe
contr
se co
conci
tous
tous
quist
d'exc

jour de la Pentecôte 1433. Il s'intéressa pour la continuation du concile, & fit tous ses efforts pour inspirer les mêmes sentimens au Pape : mais il exhorta fortement les Pères du concile à ne rien précipiter, à prendre plutôt les voies de la douceur & de la conciliation que celles de l'autorité, & à éviter sur toute chose les éclats capables de faire renaitre le schisme.

Cependant les sessions se multiplioient dans le concile qu'improvoit le Pape : sans compter les deux premières, il s'entint jusqu'à douze dans cet état de crise & ce danger toujours plus prochain de rupture. Dès la première fois qu'on se rassembla, on fit une motion juridique, par laquelle on sommoit le Pape de venir au concile, ou d'y envoyer quelqu'un de sa part, dans l'espace de trois mois. On enjoignit à tous les cardinaux, ce qui étoit sans exemple, de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le Pape & contre eux, s'ils ne se conformoient pas aux intentions du concile. Le même décret s'adressoit à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre, à tous les inquisiteurs; & commandoit, sous peine d'excommunication, à toutes personnes,

soit ecclésiastiques, soit séculières, aux Rois même & à l'Empereur, d'intimer cette monition au Pape & aux cardinaux.

Moins de deux mois après, on fit des réglemens concernant le régime pontifical. Il fut statué que le Pape ne pourroit faire aucune promotion de cardinaux durant le concile; que s'il venoit à mourir (sa santé étoit fort chancelante) l'élection de son successeur se feroit à Bâle; qu'il ne pourroit empêcher les prélats, ni les officiers de sa cour, de venir au concile, quelque emploi & quelque devoir qui les attachassent à sa personne. Ils s'ingérèrent enfin dans l'administration même temporelle de l'Etat ecclésiastique, & donnerent un gouverneur au comtat Venaissin, d'une manière injurieuse à Eugène qui avoit nommé pour cela son frère Marc Condolmer.

Ce Pontife, à la sollicitation de l'Empereur, prit le parti d'envoyer à Bâle, pour y chercher un tempérament aux difficultés qui ulcéroient si fort les esprits. Jean Dupré qui partit le premier, y fut emprisonné honteusement, sans qu'on en fache la raison, mais évidemment contre le droit public & l'honneur du saint Siège. La seconde députation, composée de trois évêques & d'un auditeur du

fac
Ap
Infi
dier
just
ils a
ger
tant
conf
gem
qu
conf
à ce
écou
prit
croire
nonce
sions
& ren
Les H
favora
l'invit
besoin
vitatio
du co
Dat
qui sp
marqu
voir t
& dev

sacré palais, ne fut guère mieux reçue. Après avoir obtenu, avec des peines infinies, les passe-ports suffisans & l'audience des Pères, ils s'efforcèrent de justifier les vues du souverain Pontife : ils appuyèrent particulièrement sur le danger auquel on exposoit la foi, en invitant les hérétiques de Bohême à venir conférer, *afin de porter ensuite un jugement définitif sur ce qui devoit être cru & tenu dans l'Eglise. Venez avec confiance*, disoient-ils en termes exprès à ces novateurs déjà condamnés, *on écouterà vos raisons, & le Saint-Esprit décidera lui-même ce qu'il faut croire.* Or il est évident, disoient les nonces, que c'est-là réputer les décisions de Constance comme non venues, & rendre problématique la foi des fidèles. Les Pères donnerent une interprétation favorable & catholique à ces termes de l'invitation, qui véritablement en avoient besoin : mais ils ne céderent, ni sur l'invitation même, ni sur la continuation du concile.

Dans la sixième session, la première qui spécifie le nombre des personnes de marque qui composoient l'assemblée ; savoir trente prélats, évêques ou abbés, & deux cardinaux, les docteurs Berard

& Lami, de la faculté de Paris, requirèrent qu'on déclarât le Pape & le sacré collège contumaces; & déjà le concile avoit ordonné les citations canoniques, quand les nonces, par les instances les plus engageantes, en obtinrent à peine le délai. Entre les deux cardinaux présens à cette session, Dominique Capranica étoit un des quatre nommés simplement peu avant la mort de Martin V, & qu'on n'avoit pas voulu admettre au conclave. Le Pape Eugène n'avoit pas encore jugé à propos de confirmer sa nomination, & de lui conférer le chapeau, qu'il vint chercher & obtint à Bâle. Devenu ainsi cardinal du concile, ce titre ne lui inspiroit rien moins que du ménagement pour le souverain Pontife. Branda de Castiglione, deuxième cardinal présent à la même session, & plusieurs autres, tant cardinaux qu'officiers de la cour pontificale, qui s'en échaperent successivement & se transportèrent à Bâle, avoient ou prétendoient avoir contre Eugène des sujets particuliers de mécontentement, qui les firent entrer de même dans les intérêts du

Pius II, concile contre ce Pape. Tel est au moins
 In Bull. le témoignage d'un homme qui fut bien
 retract. voir, & qui fut à portée de voir tout,

mais qu'il faut apprécier sur les temps & les circonstances où il eut à vivre : il s'agit d'Énéas Silvius, officier de Capranica pendant le concile de Bâle, élevé dans la suite à la papauté, sous le nom de Pie II, & qui, en des positions si diverses, prit des sentimens ou un langage qui ne furent pas moins variables.

Le cardinal de S. Ange qui avoit interrompu ses fonctions de président du concile, les reprit à la septième session, apparemment en conséquence de l'invincibilité des représentations qu'il fit au Pape, dans une seconde lettre plus forte encore que la première. Il alla jusqu'à lui rappeler la rigueur si mémorable des Pères de Constance contre les Pâpes Jean XXIII & Benoît XIII. On étoit déterminé à soumettre Eugène, ou à ne plus le ménager; & pendant presque toute l'année 1433, on suivit ce dessein avec une inflexible persévérance. Dès le 18 décembre de l'année précédente, on lui avoit assigné, dans la huitième session, un terme de soixante jours, pour révoquer ses bulles défavorables au concile; après quoi, lui dénonçoit-on, il seroit procédé contre lui, en usant, sous la direction de l'Esprit-saint, de

toutes les voies que le droit divin & humain pourroit suggérer. Durant ces soixante jours, il lui étoit défendu, à peine de nullité, de conférer aucun bénéfice en vue de dissoudre ou de traverser le concile. On ordonnoit aux cardinaux & à tous les officiers de la cour, de s'en retirer vingt jours après l'expiration du terme assigné : on lui ôtoit même la faculté de mettre aucun nouvel impôt sur les terres de l'Eglise, ainsi que d'en aliéner la moindre partie. On renouvelloit encore l'injonction faite aux prélats divers de se rendre promptement à Bâle; enfin, on défendoit à toutes personnes, aux Rois même & à l'Empereur, aussi bien qu'au Pape, de reconnoître aucun autre concile; parce qu'il ne peut y avoir, disoit-on, deux conciles réunis en même temps.

Cependant, l'arrivée des Hussites offrit un tout autre spectacle au concile, où, nonobstant la déférence excessive de ceux qui les y invitoient, ils ne voulurent se rendre qu'après avoir obtenu tous les faus-conduits que leur fit demander la crainte de s'y voir traités comme Jean

Ain Sylv.
c. 49.

Hus. Ils firent leur entrée à Bâle avec un grand appareil, au nombre de trois cens cavaliers, qu'un peuple innombra-

ble,
place
jusqu
une
sion
leurs
rouch
veau
Leurs
cléfiat
illustre
& Jer
res m
la rou
il perp
Ces de
partisan
cile, q
cette v
admis
d'opini
dureren
abando
nifester
se bor
cles au
chés;
espees
chés p
parole.

ble, attroupé dans les rues & dans les places, entassé aux fenêtres, & monté jusques sur les toits, contemploit avec une curiosité mêlée de terreur. Leur physionomie sinistre, leurs regards terribles, leurs manières & tout leur extérieur farouche rappeloient avec un effroi nouveau le souvenir de leurs excès passés. Leurs principaux chefs, militaire & ecclésiastique, étoient Procope le Rasse, illustré par ses victoires & ses forfaits, & Jean de Roquesaine, qui par les noires manœuvres de l'hypocrisie se frayoit la route à l'archevêché de Prague, où il perpétua en effet l'erreur & l'impiété. Ces deux apostats & la plupart de leurs partisans ne seignoiént d'obéir au concile, que pour maintenir leur crédit par cette vaine montre de docilité. Ils furent admis à une conférence, ou plutôt à d'opiniâtres & fastidieuses disputes, qui durèrent cinquante jours entiers. Ils abandonnerent cependant les points manifestement impies de leur doctrine, & se bornèrent à défendre les quatre articles auxquels ils étoient le plus attachés; savoir la communion sous les deux espèces, la correction arbitraire des péchés publics, la liberté d'annoncer la parole de Dieu indépendamment des évé-

qués, & l'anéantissement de la domination temporelle du clergé. On leur laissa dire librement, & fort au long tout ce qu'ils voulurent, on leur répondit avec la même diffusion, & l'on ne termina rien. Les Pères voyant enfin l'inutilité de la controverse avec des commissaires de parti, naturellement entetés, gênés de plus par les instructions de leurs commettans, & qui commençoient eux-mêmes à presser leur retour, prirent la résolution d'envoyer sur les lieux, afin de traiter d'une manière plus franche & plus aisée avec le corps de la secte.

On députa pour cela dix savans de différentes nations, à qui l'on donna pour chef l'évêque de Coutance: personnage très-considérable dans le concile, où nous l'avons déjà vu présider, & qui en Bohême travailla beaucoup pour la pacification de l'Etat & le rétablissement de la religion, administra trois ans l'archevêché de Prague, & pendant six années; c'est-à-dire jusqu'à sa mort, empêcha Roquesane d'usurper ce siège. A l'arrivée de ces députés annoncés avantageusement, il se rassembla dans la capitale une multitude infinie de Bohémiens, prêtres, seigneurs, & de tous les ordres du peuple, qu'ils exhorterent affectueuse-

ment
l'unité
difficul
la prév
yant t
conten
prenoi
de l'év
marque
pour la
part &
gocia l
jusqu'a
sources
quatre
on les
ser au
cus en
ministre
les deu
le roya
droits
corrigés
par ceu
que les
prêtres
cher fic
ne soit
une do
tempore

ment à rentrer d'abord dans le sein de l'unité, pour mieux discuter ensuite les difficultés qui ne seroient plus grossies par la prévention. La multitude cria, qu'ayant toute chose au contraire il la falloit contenter sur les quatre articles, qu'elle prenoit pour autant de points immuables de l'évangile, & qu'après cela elle ne marqueroit plus que de l'empressement pour la réunion. On pérorra beaucoup de part & d'autre, on contesta & l'on négocia long-temps; mais toujours en vain, jusqu'à ce que les députés épuisés de ressources demanderent qu'on leur remit les quatre articles dans la forme précise où on les vouloit, pour qu'ils les fissent passer au concile. On les leur donna, conçus en ces termes: Que les prêtres administrent librement la communion sous les deux espèces, à tous les fidèles dans le royaume de Bohême, & dans les endroits limitrophes: que les péchés soient corrigés selon la raison & la loi de Dieu, par ceux à qui il importe de le faire; que les dignes ministres du Seigneur, prêtres ou lévites aient la liberté de prêcher fidèlement la parole de Dieu: qu'il ne soit pas permis au clergé d'exercer une domination séculière sur les biens temporels. Les députés du concile reçy-

rent les articles, & repartirent pour Bâle.

L'accord, selon toutes les apparences, ne se fut pas encore fait, s'il n'eût été favorisé par les dissensions domestiques de ces factieux & jaloux sectaires: mais la noblesse & la bonne bourgeoisie de Bohême, rougissant enfin de préférer aux justes droits d'un maître auguste le joug honteux d'un prêtre apostat qui les traitoit tous indistinctement en vils esclaves, ils choisirent un administrateur du royaume dans l'ordre de la noblesse. Procope furieux rassembla aussi-tôt les Thaborites & les Orphelins, la lie de la secte, ennemis de tout ordre, & dont la rapine & le ravage étoient devenus comme l'élément naturel. Leur premier dépit tomba sur la ville de Pilsen, qui avoit persévéré dans une inviolable fidélité à l'Eglise, quoique tentée sans fin par les séducteurs, & ils la tinrent assiégée une année presque entière, pendant laquelle ils lui livrerent de fréquens & terribles assauts. La cause des Catholiques & des Hussites modérés commença ainsi à devenir commune.

Cependant les envoyés des uns & des autres agissoient à Bâle, afin d'accélérer la réunion. Avant de toucher à la manière de communier, le concile pronon-

ce
he
re
ce
me
à
Vo
Au
ma
on
tro
por
à le
rigé
tutu
artic
role
fidèl
app
rieu
non
ave
tori
nistr
des
rigé
clési
& s
SS.
ils

ca sur les trois autres demandes des Bohémiens; ajoutant qu'après qu'ils auroient reçu les modifications qu'il jugeoit nécessaire d'y mettre, on aviseroit aux moyens de s'accorder aussi, par rapport à la communion sous les deux espèces. Voici quelles étoient ces modifications. Au premier de ces trois articles qui demandoit que les péchés fussent corrigés, on avoit supprimé ces mots, comme trop généraux, *par ceux à qui il importe de le faire*; & l'on avoit substitué à leur place, que les péchés seroient corrigés *selon la loi de Dieu & les institutions des SS. Pères*. Sur le second article, le concile prononçoit que la parole de Dieu seroit prêchée librement & fidèlement, par des ministres dignes, *approuvés & envoyés par les supérieurs à qui il appartenoit de le faire; non pas cependant à tout propos, mais avec ordre & dignité, sauf encore l'autorité du Pontife, chargé de l'administration générale suivant l'institution des Pères*. Enfin le troisième article corrigé par le concile, portoit que les ecclésiastiques *administreroient fidèlement, & suivant les salutaires maximes des SS. Pères, les biens de l'Eglise dont ils sont les administrateurs, & que*

cés biens ne peuvent être usurpés sans sacrilège sur ceux à qui l'administration en a été commise canoniquement.

Attachés sur toute chose à leur manière de communier, les Bohémiens ne voulurent point répondre sur les autres objets, qu'ils n'eussent entendu ce qu'on offroit sur ce premier chef de toutes leurs demandes. Il fallut encore négocier, conférer, disputer long-temps, & enfin renvoyer à Bâle le chef même de la députation du concile, pour en prendre les derniers ordres. Il fut conclu, qu'encore que la coutume de ne plus communier que sous une espèce, introduite généralement pour plusieurs raisons très-fortes, ne dût point être improuvée, & qu'on ne dût pas la changer arbitrairement sans l'autorité de l'Eglise; cette Eglise pouvoit néanmoins pour des causes raisonnables, accorder la communion sous les deux espèces: en conséquence, qu'on permettoit aux prêtres de Bohême de donner à leurs peuples la communion sous l'espèce du pain & du vin, en avertissant chaque fois que Jésus-Christ tout entier est sous chaque espèce. Là-dessus les Bohémiens consentirent à la réunion, qui ne put toutefois s'effectuer d'une manière authentique & générale, qu'après

d
jo
P
ne
ne
gr
dir
de
de
diti
une
de l
avoi
essu
dése
copen
tie d
stere
priso
bre
comm
que
les fa
tre le
gue
faits
To

qu'après que l'indomptable opiniâtreté des Thaborites & des Orphelins eut fini par leur destruction.

Mais si-tôt que la division se fut mise dans la secte, ceux-ci se rendirent de jour en jour plus odieux aux habitans de Prague, leurs anciens fauteurs. Dès l'année 1434, ils en vinrent assiéger la ville neuve. Ils furent repoussés, avec une grande perte, le jour de l'Ascension. Le dimanche d'après la fête-Dieu, le siège de Pilsen étant levé aussi bien que celui de Prague, & toutes les forces des séditieux se trouvant réunies, ils livrèrent une bataille rangée à l'armée nationale de l'administrateur, à qui les Catholiques avoient joint leurs armes. Ces forcenés essayèrent une défaite égale à la fureur désespérée de leur attaque. Les deux Procopos y furent tués, la plus grande partie des Thaborites & des Orphelins restèrent sur le champ de bataille, & les prisonniers que l'on fit encore au nombre de plusieurs milliers furent traités comme des bêtes féroces, qui n'épient que le moment de déchirer la main qui les fait vivre. On distingua cependant entre les scélérats naturalisés par une longue habitude à tous les genres de forfaits, une foule de paysans séduits, qui

étoient venus nouvellement de leurs campagnes se ranger aveuglément, sous les mêmes drapeaux.

On fit publier par un Héraut d'armes, que les guerriers accoutumés à suivre les Procopés au milieu des hazards eussent à se séparer des lâches, parce qu'on vouloit employer ces braves gens à une expédition glorieuse qui leur fit mériter un traitement digne d'eux. On vit aussitôt s'avancer de toute part & en très-grand nombre, des groupes de sauvages de haute stature, d'une carrure énorme, les cheveux hérissés, la barbe démesurément longue, le regard sombre & farouche, tout noircis par le soleil, tellement durcis par les vents & les frimas, la peau si rude & si raboteuse, que le fer sembloit s'y devoir émousser. Tel est au moins le portrait que nous en a tracé Enée Sylvius ou Pie II, qui les avoit vus. On les répartit dans un grand nombre de granges, comme pour les y enrôler; & quand ils y furent entrés, on en ferma les portes, & on y mit le feu, ajoute le même auteur, pour les punir du mépris qu'ils faisoient de la religion depuis si long-temps. Il auroit pu prétexter, d'une manière plus analogue aux loix, les meurtres, les ravages & les

Hist. Boh.
c. 51.

Im
ne
fo
ne
ca
à l
fav
mu
cipi
léve
l'év
S
cour
noit
mém
rites.
diète
sous
d'Igla
que
rons
& de
leurs
rain,
sane
prêtre
solem
béiffar
Le le
les Me

incendies qu'ils avoient multipliés sans nombre. Mais sans parler de la mauvaise foi dont on usa à leur égard, & que rien ne peut excuser, n'étoit-ce point ici le cas, où saint Augustin, conformément à l'esprit de l'Eglise, nous enseigne qu'en faveur de la multitude, & sur-tout d'une multitude confuse & attroupée avec précipitation, il faut moins avoir égard à la sévérité de la loi, qu'à la douceur de l'évangile?

Sigismond, qui ne s'oublioit pas, accourut à ces nouvelles, & se fit reconnoître pour Roi par tous les Bohémiens, même par le peu qui restoit de Thaborites. Quelque temps après, dans une diète régulière, assemblée à loisir, & sous les auspices du concile, dans la ville d'Iglaw, en Moravie, l'administrateur que ces peuples s'étoient donné, les barons du royaume, les députés de Prague & des autres villes, firent publiquement leurs soumissions à leur nouveau souverain, & furent reçus en paix. Roquesane représentant, avec quatre autres prêtres, tout le clergé du parti, promit solennellement à l'Eglise Romaine l'obéissance qu'il garda si mal par la suite. Le lendemain, tous les Bohémiens & les Moraves furent absous par les envoyés

du concile, de l'anathème, & de toutes les autres censures qu'ils avoient encourues. Sigismond, soit par trop d'empressement à recouvrer l'héritage de ses pères, soit par la crainte dont il prétendoit s'affranchir, quand son autorité seroit établie, leur accorda beaucoup d'autres faveurs que n'avoit jamais le concile.

Cette assemblée s'occupoit sur-tout à défendre les droits, dont elle soupçonnoit toujours le chef de l'Eglise, d'en vouloir dépouiller le corps. Eugène déjà sommé juridiquement de révoquer sous un terme fixe les bulles contraires au concile, pressé continuellement par l'Empereur Sigismond, étonné du cours inattendu qu'avoit pris l'affaire des Hussites, & de la faveur qu'acqueroit le concile; frappé de toutes ces considérations, Eugène craignit de passer pour indifférent aux vrais intérêts de l'Eglise, & prit le parti de plier un peu ses idées sur celles de Bale. Il consentit, après avoir encore défendu le terrain pied à pied; & il prescrivit en particulier qu'on n'entamât les grands articles de la réformation que quand il y auroit au concile soixante & quinze prélats revêtus du caractère épiscopal; enfin, il consentit que le concile se tint à Bale; mais le décret rendu pour

Rain. an.
1439. n.
5 & 6.

cela
lero
hém
chré
la r
vérit
avec
glise
ne s
craig
arbitr
leurs
claus
c'est-à
glise
ses m
Ces
étoien
étoit p
cher,
tempé
porter
néanm
nant c
qui ne
but. I
fession
on rec
mace.
avril,

tela portoit simplement, qu'on y travailleroit à l'extirpation des hérésies de Bohême, & à la pacification des Etats chrétiens, sans faire aucune mention de la réforme. Par une autre bulle, à la vérité, il chargea ses légats de travailler avec le concile à la réformation de l'Eglise dans tous ses membres: mais cela ne satisfit point encore les Pères, qui craignoient que les légats ne fussent seuls arbitres de la réformation, & qui d'ailleurs ne voyoient point dans la bulle la clause alors réputée de si grande valeur, c'est-à-dire, la liberté de réformer l'Eglise dans son chef aussi bien que dans ses membres.

Ces réserves, tout implicites qu'elles étoient, révolterent l'assemblée; on n'y étoit point du tout d'humeur à se relâcher, ni à se maintenir par la voie des tempéramens. On vouloit, ou tout emporter, ou tout rompre; en observant néanmoins les formes d'usage, & en tenant cette marche froide & compassée, qui ne va que plus efficacement à son but. Le 19 de février, dans la dixième session composée de quarante-six prélats, on requit qu'Eugène fût déclaré contumace. Dans la onzième, tenue le 27 avril, après avoir exalté l'utilité des con-

ciles généraux, on le menaça de suspension & de déposition, s'il s'opposoit à leur célébration. La douzième session, qui fut différée jusqu'au 13 de juillet, devoit tenir lieu de la troisième monition à Eugène, qu'on y représenta comme un Pontife scandaleux & mal intentionné pour l'Eglise. C'est pourquoi, on lui ordonnoit sous peine de suspension, de révoquer ses premières bulles dans l'espace déjà donné de soixante jours, & de reconnoître que le concile étoit légitime depuis son commencement. On abolit ensuite toutes les réserves, on rétablit les élections, & exposa la manière dont elles se devoient pratiquer, soit dans les cathédrales, soit dans les abbayes.

Tout étant ainsi disposé, on entendit les promoteurs touchant la contumace du Pape, dans la troisième session qui se tint le 11 de septembre. Le décret de suspension fut dressé; & déjà l'évêque de Leitouré en avoit commencé la lecture, quand les nonces d'Eugène, incidant sur la forme, alléguèrent que les soixante jours qu'on lui avoit donnés pour révoquer ses bulles, n'étoient point expirés. Il s'en falloit en effet deux jours, à compter de la session précédente, qui étoit censée tenir lieu de troisième moni-

tion
pro
l'E
puy
qu'
jou
7 n
éter
L
ratio
143.
pou
tout
tion
mar
que
sente
de l'
sion
le P
ment
ment
puis
d'aut
tageu
ment
au co
voulu
furen
nal J

tion. Le duc de Bavière, chargé de la protection du concile en l'absence de l'Empereur, & les magistrats de Bâle appuyerent les nonces; & le résultat fut qu'on accorderoit encore au Pape trente jours de délai. Sigismond qui se trouva le 7 novembre à la quatorzième session, fit étendre le terme à trois mois.

Le Pontife n'en attendit point l'expiration. Sur la fin de cette même année 1433, la réconciliation se fit, au moins pour un temps, entre lui & le concile; toutefois encore après bien des altercations, bien des marches & des contre-marches, & des variations sans nombre, que la délicatesse des circonstances présentes, & plus encore les appréhensions de l'avenir ne manquèrent pas d'occasionner. Mais enfin l'accord se conclut: le Pape approuva purement & simplement le concile, & confirma généralement tout ce qu'on y avoit statué depuis l'ouverture. On révoqua de part & d'autre les décrets offensans & défavantageux qu'on avoit portés réciproquement; & de nouveaux légats envoyés au concile, qui jusques-là ne les y avoit voulu recevoir qu'en leur privé nom, furent admis à y présider avec le cardinal Julien qui lui étoit encore tout dé-

Conc.
T. viij, p.
1172.
Conc.
Hard. T.
ix, pag.
1113.

voué. Ces nouveaux représentans du chef de l'Eglise étoient les cardinaux de Ste. Sabine, d'Albane, de Ste. Croix & de S. Marc, avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue & l'abbé de Sainte-Justine : les trois derniers étoient simplement constitués, pour tenir, en cas d'absence, la place des cardinaux présidens.

Depuis l'accord, on vit les Pères arriver au concile en bien plus grand nombre qu'auparavant. On en compta cent à la dix-septième session ; & depuis la quinzième jusqu'à la vingt-quatrième, le concile parut beaucoup plus tranquille. Ces dix sessions furent au moins les jours sereins du concile de Bâle, qui n'y usa point contre le Pape des voies odieuses de la contrainte & de la procédure. Mais il restoit un levain d'aigreur ou de méfintelligence, un fond de méfiance réciproque qui perça dans mille rencontres, & que tous les palliatifs ne purent empêcher de faire enfin sa triste éruption.

Les deux partis cherchèrent séparément à s'épauler de la faveur des Souverains divers de la chrétienté, qui tout en s'intéressant pour le concile & le rétablissement de la discipline, ne soute-

noient pas l'idée révoltante des procédures intentées contre le vicaire de Jésus-Christ. Charles VII, du sein des embarras que les Anglois ne cessent pas de lui susciter, écrivit aux Pères de Bâle, qu'il étoit effrayé de la menace étrange de suspension faite au souverain Pontife de l'Eglise universelle, & du terme fatal de soixante jours; qu'il les conjuroit par les entrailles de la divine miséricorde, de ne point pousser ainsi le premier pasteur, au péril de voir ces poursuites aboutir au schisme. Hélas! ajoutoit-il, nous frémissons encore, au seul souvenir de la cruelle division qui a si long-temps affligé l'Eglise. Que seroit-ce donc, s'il venoit à se rallumer, l'affreux incendie qu'on eut tant de peine à éteindre! Les autres princes de l'Europe, spécialement le Roi d'Angleterre, les ducs de Bourgogne & de Savoie, le Doge de Venise, l'Empereur même & les Electeurs de l'Empire s'exprimeroient à peu près de même sur cette étrange suspension du chef de l'Eglise.

Le duc Philippe III de Bourgogne, fils si différent de son factieux père, qu'il fut surnommé le Bon, puissant par ses grands domaines & ses grandes alliances, sage, vertueux, plein de piété,

Ampliss.
coll. T.
vii. pag.
633.

Ibid. p.
627. &c.

étoit l'un des princes qu'Eugène avoit le plus à cœur d'attacher à ses intérêts.

Boulien ,
Remarq.
sur la sain-
te hostie
de Dijon.
Rain. an.
1433, n.
27,

Il fit au duc un présent conforme à ses pieuses inclinations. Il lui envoya la sainte hostie, qui se conserve encore dans la sainte chapelle de Dijon. Il y joignit un bref, portant qu'il l'avoit tirée de sa propre chapelle; que par l'attentat d'un homme sacrilège elle avoit été percée de plusieurs coups de couteau, & qu'en ces endroits elle étoit teinte de sang. On assure qu'elle ne se corrompt point, qu'au moins elle ne l'étoit pas quand on en fit l'examen il y a environ cent ans, & qu'elle conserve encore sans corruption une seconde hostie qu'on met par-dessus pour la soutenir. On raconte aussi plusieurs merveilles opérées par son moyen. Il est constant que le Roi Louis XII eut lui devoir le recouvrement soudain de sa santé après une communion, & qu'en reconnoissance il donna la couronne de son sacre à l'église, où est gardée, cette relique adorable.

Jusques là le duc de Bourgogne n'avoit eu que peu d'envoyés au concile de Bâle: aussi-tôt après, il revêtit de ce caractère six évêques & quatre abbés, sans compter les docteurs & les seigneurs laïcs. Les autres souverains parurent

aussi prendre plus à cœur ce qui s'y
 passoit; & telle fut sans doute, avec le
 concours d'un bien plus grand nombre
 de prélats qu'auparavant, la cause du genre
 de ménagement qu'observerent alors les
 Pères à l'égard du Pape. La quinzième
 session, qui se tint encore dans l'année
 1433, le 26 de novembre, on ne fit que
 des réglemens très-sages, concernant la
 célébration des conciles provinciaux &
 des synodes diocésains. Quant à la sei-
 zième, tenue le 5 février de l'année sui-
 vante, on y révoqua solennellement tout
 ce que de part & d'autre on avoit fait
 de contraire à la bonne intelligence.
 Toutefois les légats survenus pour pré-
 sider au concile n'y furent admis que
 le 24 avril, dans une congrégation gé-
 nérale; après avoir encore été obligés
 de jurer, mais en leur privé nom seule-
 ment, & non pas en celui du souve-
 rain Pontife, qu'ils donneroient leurs
 avis suivant les règles de la conscience;
 qu'ils observeroient un secret exact, qu'ils
 ne s'éloigneroient point de Bâle sans la
 permission du concile, qu'ils travaille-
 roient pour son honneur & sa conserva-
 tion, qu'ils en maintiendroient les dé-
 crets, & spécialement celui qui avoit été
 renouvelé de Constance, touchant la

puissance coactive des conciles généraux sur les Papes, en ce qui regardoit la foi, l'extirpation du schisme & la réformation de l'Eglise dans son chef, aussi bien que dans ses membres.

Dans la dix-septième session qui se tint le surlendemain, & où l'on vit cent prélats mitrés, les nouveaux légats furent admis enfin à présider conjointement avec le cardinal Julien; mais sans aucune juridiction coactive, & avec obligation de suivre la méthode observée jusques là par le concile, & d'expédier les actes en son nom & sous son sceau. Il paroit que ces ministres pontificaux tarderent peu à se dégoûter d'une présidence si limitée & si mortifiante; puisqu'ils ne voulurent point assister à la dix-huitième session, qui se tint deux mois après la dix-septième. Alors on confirma de nouveau, beaucoup plus par humeur que par nécessité, les décrets de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les Papes. C'étoit pour la cinquième fois qu'on en revenoit à cette montre affectée de prééminence.

Conc. T.
lx p. 117.

La session suivante présente un incident plus remarquable encore; puisqu'il fournit par là suite le dénouement de cet interminable démêlé. Un des objets du concile œcuménique étant la réunion des

Gr
glif
don
Pap
voy
&
enve
plac
au n
ébra
voifi
de l'
rable
autan
positi
coup
d'avoi
d'Orie
voul
gène
convi
7 de
sion,
absolu
accept
vantag
l'utilité
le cou
pour l
Le

Grecs, les deux partis qui divisoient l'Eglise Latine s'efforçoient chacun de se donner du relief par cet endroit. Le Pape Eugène & le concile de Bâle envoyèrent l'un & l'autre à Constantinople, & l'un & l'autre aussi en reçurent des envoyés. Les Grecs, au défaut d'une place de leur domination, demandoient au moins, & avec une persévérance inébranlable, quelque ville maritime, ou voisine de la mer, en Italie, pour le lieu de l'assemblée. La demande étoit favorable aux vues du Pape, qui l'appuyoit autant que le concile y mettoit d'opposition. Cep. tant comme c'étoit un coup de partie pour l'un ou pour l'autre, d'avoir au moins en apparence l'Eglise d'Orient de son côté; le concile ne voulant pas marquer moins de zèle qu'Eugène pour l'union des deux Eglises, convint avec les envoyés de Grèce, le 7 de septembre, à la dix-neuvième session, que, si leur maître ne vouloit point absolument agréer la ville de Bâle, on accepteroit l'endroit qui lui plairoit d'avantage. Ce point d'observation, dont l'utilité ne se fera pas sentir durant tout le cours de l'année 1435, est important pour la suite d'une affaire si compliquée. Le concile fit cette année-là des ré-

Ampliff.
Collect. t.
viiij p. 767

glements exemplaires de discipline. Les ecclésiastiques, publiquement concubinaires, furent déclarés déchus du droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices pendant trois mois; & si à ce terme ils n'avoient pas renvoyé leurs concubines, privés de tous leurs bénéfices, & inhabiles à en obtenir de nouveaux. Et le concubinage public, aux termes de cette sévérité judicieuse, ne devoit pas s'imputer seulement à ceux qui seroient convaincus, ou par sentence, ou par leur aveu, ou par la notoriété du fait, mais à tous ceux qui, après avoir été avertis, ne se seroient pas séparés des femmes suspectes. Il leur fut encore défendu de garder chez eux les enfans provenus de ce honteux commerce. Ensuite, pour la paix des consciences, les excommuniés qu'on seroit tenu de fuir; savoir ceux qui seroient nommément dénoncés, ou qui auroient encouru si manifestement cette censure, qu'il ne leur resteroit aucun moyen plausible de tergiverser & de s'en défendre. On statua aussi, contre les interdits jetés trop facilement, contre les appels frivoles, en faveur de la possession triennale des bénéfices, sur la révérence due aux fêtes & aux églises, sur la célébration publique

ou
me
la d
Il
nue
rent
tre
sent
ratio
on a
prem
toute
ou à
de cc
ture,
ces,
dres
privile
ça les
par le
on d
contra
que,
qu'auc
nir les
ci, il
Les
insister
temps
n'avoit

ou privée des saints offices, & généralement sur tout ce qui peut contribuer à la dignité & à la régularité du culte divin.

Il sortit de la vingt-unième session, tenue au mois de juin, des décrets qui furent moins généralement applaudis. Contre les remontrances des légats & le sentiment de plusieurs Pères de considération, mais de l'avis du grand nombre, on abolit les annates, les déports ou premiers fruits, & sans nulle exception toutes les redevances qui alloient au Pape ou à des prélats inférieurs, sous prétexte de collation, de confirmation, d'investiture, d'expédition en matière de bénéfices, de dignités ecclésiastiques & d'ordres sacrés, nonobstant toute coutume, privilège, ou statut contraire. On menaça les contrevenans des peines marquées par les canons contre les Simoniaques, on déclara nuls tous les engagemens contractés à cet égard, & l'on ajouta que, si le premier Pontife, plus obligé qu'aucun autre à observer & à maintenir les canons, donnoit atteinte à celui-ci, il seroit déferé juridiquement au concile.

Les légats, dans leurs représentations, insistèrent particulièrement sur le contretemps des circonstances, & sur ce qu'on n'avoit rien statué contre ces relâche-

mens prétendus dans les différens conciles qui s'étoient célébrés depuis leur établissement. Ce moyen de défense, il en faut convenir, n'avoit pas bonne grace. Les prélats se plaignoient sur-tout des entraves où les Papes avoient tenu les derniers conciles par rapport à la réforme des prérogatives, des translations, des délais sans nombre & sans fin; après quoi, Rome sembloit déjà se prévaloir de leur silence à ce sujet. D'un autre côté cependant, les circonstances ne pouvoient pas être plus mal choisis pour faire cette énorme réduction aux revenus pontificaux; & les Pères, aux yeux de fidèles qui le sentoient, avoient tout l'air de vouloir amener de force le Pape à leurs fins, en déprimant, tant l'autorité, que la dignité du siège apostolique.

Blond. liij.
dec. 5 & 6
Antonia
Tit. 22, c.
10.

Eugène, sans cesse vexé par le duc de Milan Philippe Visconti, & poussé depuis peu à toute outrance, resserré & comme emprisonné dans Rome par les généraux Milanois, courant risque à chaque instant d'être livré par les Romains ennuyés de cette guerre ruineuse, ou même par des traîtres gagés; comme le complot en étoit déjà fait, il s'étoit échappé secrètement en habit de moine, avoit descendu précipitamment le Tibre dans

une
& c.
con
qu'il
s'éto
rence
mom
d'un
ses le
porté
cité
les do
nés,
à mer
ressen
que or
moins
ment
Milan
Bâle,
ses vo
tenir u
charité
altératio
qu'un
que sa
se prom
leur par
voient
qu'après

une barque, où il fut assailli de pierres
 & de flèches par des furieux qui le re-
 connurent du rivage; puis sur une galère
 qu'il rencontra heureusement à Ostie, il
 s'étoit retiré à Pise, & peu après à Flo-
 rence. Là, après la commiseration du
 moment, & les vaines démonstrations
 d'un attachement stérile, dénué des cho-
 ses les plus nécessaires, n'ayant rien em-
 porté de son palais abandonné à la rapa-
 cité Romaine, privé du revenu de tous
 les domaines de l'Eglise envahis ou rui-
 nés, peu s'en fallut qu'il ne fût réduit
 à mendier de porte en porte. Comme le
 ressentiment d'une injure atroce fait pres-
 que oublier les offenses plus légères ou
 moins récentes, Eugène dans l'accable-
 ment des maux que lui faisoit le duc de
 Milan, écrivit de Florence aux Pères de
 Bâle, que le fond de son ame, que tous
 ses vœux & ses desseins étoient de se
 tenir uni avec eux par les liens d'une
 charité parfaite; qu'il leur conservoit sans
 altération, les sentimens de tendresse
 qu'un bon père a pour ses enfans, &
 que sa plus douce consolation étoit de
 se promettre une cordialité semblable de
 leur part, que les démêlés précédens n'a-
 voient laissé aucun nuage dans son esprit;
 qu'après tout la dispute avoit simplement

roulé sur la forme & les moyens, & non pas sur la substance de la bonne œuvre, qu'on vouloit également de part & d'autre. Telle fut, ajoutoit-il, l'apparente division de S. Paul & de S. Barnabé, tous deux animés également du zèle de l'évangile. Ensuite avec cet épanchement de cœur & cette diffusion même de style qui suppose la réciprocité d'intérêt, il leur racontoit les cruelles extrémités où l'avoient réduit la violence du duc de Milan, & la connivence des Romains.

Eugène ignoroit encore quelles étoient à son égard les dispositions du grand nombre des prélats, ou des docteurs de Bâle, qui prirent à la vérité quelque part à ses derniers chagrins, mais qui n'en travailloient pas cependant avec moins d'activité à l'amener de gré ou de force au terme où ils le vouloient. Ils envoyerent à son secours les cardinaux Nicolas Albergati & Jean de Cervantès, pour contenir les Italiens, qui révéroient singulièrement la haute probité du saint homme Albergati, ou du moins pour démentir le duc de Milan, qui feignoit d'agir de concert avec le concile. Il est des observateurs qui prétendent que ce pieux cardinal, alors premier légat du S. Siège à Bâle, & fort

zèle
ne
pa
zèle
ve
(
qu
des
par
tôt
du
en
élect
des
chan
simp
Jean
& tr
se pl
conc
& fit
sans
core
nal.
que
répon
par se
lés p
tude d
blia p

zélé pour la dignité du chef de l'Eglise, ne fut renvoyé au delà des monts que par la crainte que le concile avoit de son zèle & du crédit que lui donnoit sa vertu.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, qu'on ne peut guère tirer que du secret des cours & des intentions, Eugène, par l'attaque la moins déguisée, fut bientôt convaincu de la détermination fixe du concile. Les Pères lui firent signifier en forme, avec le rétablissement des élections, la suppression des annates & des autres redevances qui alloient à la chambre apostolique. Leur commissaire, simple docteur en droit canon, nommé Jean Bachenstein, harangua longuement & très-fortement en présence du Pape, se plaiguit hardiment que les décrets du concile n'étoient point observés à Rome, & fit en particulier des reproches offensans au Pontife, sur ce qu'il attiroit encore une infinité de causes à son tribunal. Eugène, piqué sans doute autant que surpris, se contenta néanmoins, & répondit froidement qu'il s'expliqueroit par ses nonces. Bientôt il envoya vers les Pères, & fit à son tour une multitude de plaintes, parmi lesquelles il n'oublia point de récriminer contre l'empres-

fément du concile à s'emparer de toutes les affaires, tant communes qu'importantes, tant particulières que générales.

En effet, rien n'égaloit l'activité sans réserve & sans borne de cette assemblée. Les débats, chaque jour renaissans, entre deux prétendans à un même bénéfice, étoient des affaires capitales pour ces représentans de l'Eglise universelle.

Amplif.
Coll. T.
vii. p. 937

On les vit entrer jusques dans les rivalités monastiques, académiques, canonales, maintenir, entr'autres, un chanoine de Troies, contre les conclusions de son chapitre, dans la jouissance entière de sa prébende qu'il ne desservoit pas. Ses absences furent excusées, pour la diligence avec laquelle il s'étoit rendu au concile, où, quoique peu nécessaire, il avoit paru des premiers; ce qui joint à bien des traits semblables, fit dire souvent, qu'il suffisoit de parvenir à s'incorporer à cette assemblée pour en obtenir tout ce qu'on vouloit, & même pour écraser les parties avec lesquelles on plaie.

Append.
in. edit.
act. Bienn

Sigismond lui-même, retiré de Bâle après la dix-septième session, se plaignit beaucoup de la fermentation qui regnoit en ce lieu, & de l'étendue qu'on y donnoit aux occupations de tout genre, sans épargner ce qui regardoit beaucoup

plu
-fac
aff
élo
bie
plic
Pap
gran
cilia
Bou
effo
fin a
vint
ras;
avec
pren
des
mand
Le f
trouv
gues
cile;
breuf
gues
charg
devo
& ba
sition
ils n

plus la puissance impériale que celle du sacerdoce.

Le concile entreprit cependant une affaire temporelle qui lui attira de justes éloges, comme infiniment importante au bien de l'Église, & digne de toute l'application d'un concile œcuménique. Le Pape Eugène voulut avoir part à cette grande œuvre; c'est-à-dire à la réconciliation de Charles VII & du duc de Bourgogne, qui déconcertoit tous les efforts de l'Angleterre, & devoit mettre fin aux troubles de la France. On convint d'un congrès qui se tiendroit à Arras; on y invita le Roi d'Angleterre avec tous les princes qui pouvoient y prendre intérêt; & chacune au moins des puissances directement intéressées ne manqua point d'y envoyer ses agens. Le saint cardinal Nicolas Albergati s'y trouva, comme légat du Pape, & Hugues de Chypre, comme légat du concile; l'un & l'autre avec une suite nombreuse de prélats, & d'autres ecclésiastiques: mais ces ministres de l'Église, chargés de l'office de simples médiateurs, devoient rester neutres entre les parties, & balancer avec impartialité les propositions qui se feroient de part & d'autre. Ils ne purent qu'applaudir à celles de

la cour de France, qui offrit d'abandonner au Roi d'Angleterre tout ce qu'il possédoit en Guyenne, avec la Normandie tout entière, sauf néanmoins l'hommage au Monarque François. Les plénipotentiaires Anglois rejetèrent ces offres, avec une hauteur que l'évènement montra bien plutôt inspirée par la présomption que par une juste estime de soi-même; ils n'exigèrent rien de moins que la cession de la couronne de France; n'en laissant à l'héritier légitime, qu'ils nommerent toujours par mépris Charles de Valois, que ce qu'il possédoit alors, tant en deçà qu'au delà de la Loire: les légats du Pape se récrierent d'une voix unanime contre le projet révoltant de ravir au fils de tant de Rois le trône de ses ancêtres. Les Anglois mécontents se retirèrent, & l'on continua la négociation avec le duc de Bourgogne.

Philippe le bon, que le cri du sang paternel & la fatalité des circonstances avoient moins induit qu'entraîné dans cette querelle; Philippe, bon parent, bon François, & sur-tout prince vraiment chrétien, souffroit beaucoup depuis quelque temps de voir employer sa main, ou du moins ses forces, à déchirer sa patrie, & à dégrader le dia-

dème de ses ancêtres. La paix entre le monarque & le duc se conclut avec d'autant plus de facilité, que le souverain consentit en quelque sorte à recevoir la loi du vassal; assuré qu'il étoit par-là de la faire bientôt lui-même à tous les ennemis du royaume. La délivrance de la capitale fut, huit mois après, le fruit de cette réconciliation, & peu à peu toutes les parties de l'empire François rentrèrent sous les loix de leur maître naturel; ce qui fit autant d'honneur qu'il causa de joie au Pape Eugène & au concile de Bâle, auxquels on dut presque uniquement le succès d'une affaire également importante & difficile. Le cardinal Julien, quand il l'eut appris, s'écria dans l'assemblée des Pères, que le concile, eût-il duré vingt ans, & n'y eût-on rien fait autre chose, devoit sembler très-court.

La conduite de cette négociation ménagée en commun fit diversion aux querelles de Bâle, durant une bonne partie de l'année 1435: mais on reconnut dès le commencement de la suivante, que, dans les cœurs ulcérés à un certain point, si le venin de l'aigreur peut encore demeurer assoupi, l'éruption n'en est ensuite que plus violente. On fit alors des

plaintes plus longues & aussi animées que jamais, sur les différens points de réforme qu'on avoit proposés sans effet dans les conciles précédens; sur les réserves & les expectatives aussi bien que sur les annates, sur les causes d'appel en cour de Rome, sur la dispensation des indulgences, sur les offices de la chancellerie & de la pénitencerie, sur les dispenses, les exemptions, les commendes, les décimes, & sur tous les abus que l'esprit de discussion & de censure avoit relevés dans ces différentes matières. Il fut impossible de statuer en détail sur tant d'objets, dans la vingt-troisième session où ils s'agitèrent le 25 de mars: pour les réformer en substance, & comme pour trancher d'abord tous les abus dans leur racine, on donna des règles pour le choix des Papes & des cardinaux. Après avoir déterminé l'ordre & la police des conclaves, on spécifia les qualités qui seroient requises pour être élu Pape, les sermens particuliers qu'on leur feroit faire à la profession de foi le jour de leur couronnement, & les monitions qui leur seroient faites chaque année sur leurs devoirs essentiels. Pour le cardinalat, on ne devoit choisir que des hommes mûrs, éclairés, d'une sagesse reconnue, expé-

rimentés

ri
fi
ck
ra
de
leu
vin
tête
goc
ram
le 1
O
venu
pouv
sinop
pour
terioie
Depui
session
le cou
Pape
lées d
Consta
du cha
les esy
de dép
solicita
de sub
savoit,
igné la
Tom

rimementés dans les affaires ecclésiastiques, tirés indistinctement de tous les Etats chrétiens, rarement des maisons souveraines, & jamais neveux des Papes ou des cardinaux. On ordonnoit encore que leur nombre seroit irrévocablement fixé à vingt-quatre. Cette session remonta les têtes comme elles l'étoient avant les négociations d'Arras; & la suivante, en ramenant l'affaire des Grecs, donna lieu, le 13 d'avril, au dernier éclat.

On a vu que les Pères étoient convenus en termes exprès, que, si l'on ne pouvoit engager l'Empereur de Constantinople à s'en tenir à la ville de Bâle pour y traiter de la réunion, ils accepteroient l'endroit que voudroit ce prince. Depuis cet arrêté fait à la dix-neuvième session plus d'un an & demi apparavant, le conflit perpétuel d'autorité entre le Pape & le concile, & les tentatives isolées de l'un & de l'autre, du côté de Constantinople, avoient occasionné bien du changement dans les affaires & dans les esprits. Sans entrer dans ce labyrinthe de députations multipliées & rivales, de sollicitations contraires, de négociations, de subtilités & d'intrigues; il suffira de savoir, qu'enfin le concile avoit déjà désigné la ville d'Avignon, pour y enten-

dre les Grecs. Le 14 d'avril, dans la vingt-quatrième session, où l'on prétend qu'il ne se trouva que vingt-trois prélats, dont dix seulement étoient évêques, & qui ne laissa pas de publier des indulgences plénières, le grand nombre des assistans tint invinciblement pour la ville d'Avignon, ou du moins ne voulut entendre au choix d'aucune ville plus à la portée & plus conforme à la demande des Grecs. Mais ce grand nombre, dit

Conc. T.
ix. pag.
1131.

Augustin Patrice dans sa rédaction des actes de Bâle, n'étoit que la populace du concile. Il ajoute que, pour grossir la multitude, on admit à l'assemblée une foule de prêtres de campagne, & de bas officiers attachés au service des prélats. Dès là, le cardinal Julien, auparavant si opposé à Eugène IV, trembla pour les droits du S. Siège même, & reprit vivement les intérêts du souverain Pontife.

Parut alors ce phénomène presque inexplicable, ce contraste de tant de vertu & de tant d'opiniâtreté, qu'offrit dans sa personne & sa conduite Louis d'Alman, cardinal-archevêque d'Arles, qui prit à cette époque la haute autorité qu'il ne quitta plus, tandis qu'il y eut à Bâle quelque ombre de concile. Il avoit quitté secrètement la cour de Rome, s'étoit

jeté dans une galère Génoise, & s'étoit venu joindre aux Pères de Bâle; enchanté du projet de réforme qui les rendoit célèbres, & qui le séduisit au point de conniver, de présider à la trame, à la consommation, à la prolongation la moins déguisée du schisme. Il étoit donc encore nécessaire, l'exemple tant de fois donné & tant de fois insuffisant, afin de bien inculquer, & que la vertu plus ferme qu'éclairée n'eût qu'un écueil pour les grandes places, & qu'on ne doit pas juger de la doctrine ou de la foi par les plus apparentes vertus, mais bien de la vertu par les principes de la foi & la doctrine de l'Eglise.

On n'avoit rien prononcé de définitif pour les Grecs, dans la vingt-quatrième session; la vingt-cinquième, tenue le septième jour de mai 1437, après bien des cour d'Occident en Grèce, & de Grèce en Occident, mit le comble à la méintelligence, & rendit la division désormais irrémissible. On y porta deux décrets contradictoires, dont le premier avoit pour auteurs les légats du Pape, & les personnages du plus grand poids dans l'ordre de la prélature. Il y étoit statué que les Grecs s'assembleroient, ou à Florence, ou à Udine dans le Frioul,

ou dans quelque autre ville d'Italie, à leur bienfiance. Le gros de l'assemblée au contraire, composé, comme on l'a vu, d'un amas confus de clercs, & de bas officiers érigés en pères du concile, prononça, par l'organe de son président le cardinal d'Arles, que l'assemblée des Grecs & des Latins se tiendroit ou à Bâle, ou à Avignon, ou en Savoie; qu'on iroit prendre à Constantinople les députés de la Grèce, & qu'ils seroient obligés de se laisser conduire à l'un de ces trois endroits. Les deux factions ayant ainsi rendu ces décrets contradictoires, & aucune des deux ne voulant céder, le débat devint encore plus vif, quand il fut question d'apposer les sceaux. Cependant les présidens respectifs, pour moyen de conciliation, imaginèrent de constituer trois commissaires qui jugeroient le différend, & qui firent sceller le décret des prélats attachés au Pape, à ce que dit Augustin Patrice. L'archevêque de Palermé au contraire, dans l'ouvrage qu'on lui attribue sur ce sujet, dit qu'ils firent sceller le décret du parti opposé à Eugène, & que le premier décret ne fut scellé que par la manœuvre de quelques faussaires qui forcerent clandestinement le dépôt où se gardoit le

sceau du concile ; sur quoi plusieurs critiques se perdent en des discussions aussi problématiques que superflues. Un vice de plus ou de moins, dans un procédé qui ne fut tout entier que le résultat de la cabale & de la zizanie, doit nous sembler d'autant plus indifférent, qu'il ne s'y agissoit en aucune manière de l'enseignement de l'Eglise.

La même ardeur qu'on avoit mise au décret, & à l'apposition des sceaux, on la mit de part & d'autre à rechercher les Grecs. Les légats & la partie du concile qui tenoit pour le Pape d'une part ; & de l'autre, la multitude confuse qui lui étoit opposée, envoyèrent à Constantinople pour en ramener l'Empereur & les prélats représentans de l'Eglise Orientale : mais les partisans du Pape gagnèrent de vitesse, & arrivèrent près d'un mois avant leurs compétiteurs. Ce n'étoit pas encore pour ceux-ci le plus grand désavantage. Les Grecs prenoient d'ailleurs peu de confiance dans un concile contredit par le premier Pontife. Ceux d'entre eux qui n'avoient que des vues politiques, n'espéroient pas grand secours de ces prélats tout prêts à rompre avec leur chef, peu puissans par eux-mêmes, & désapprouvés à bien des égards par

leurs souverains. Ceux qui aspireroient sincèrement à rentrer dans l'unité catholique & la voie du salut, craignoient de ne sortir d'un schisme que pour retomber dans un autre.

Cette seconde disposition, qui paroit avoir été constamment celle de l'Empereur Jean Paléologue, deuxième du nom, fut encore fortifiée par les exhortations de George de Trébizonde, personnage aussi distingué par l'éminence de sa doctrine & l'élevation de ses sentimens, que par la noblesse de son extraction. Il lui écrivit de ne point se lier avec un concile, qui par ses manœuvres scandaleuses contre Eugène, vrai successeur de Pierre, témoignoit clairement n'aspirer qu'au schisme, afin de transporter le pontificat en France ou en Germanie; que le peuple de prêtres & de clercs attroupés à Bâle devoit moins se nommer un concile, qu'un conciliabule d'impies, & un repaire de brigands; qu'il lui seroit d'ailleurs bien honteux de se rendre à l'endroit marqué sans la participation pour un concile œcuménique, lui successeur des Empereurs qui, après le Pontife Romain, avoient toujours eu la première part à la célébration des conciles; qu'il renvoyât donc à leur concile prétendu les émissai-

Edir.
Pontan.
post. hist.
Pharan.

tes de la cabale, & que sans balancer il allât célébrer le saint & légitime concile avec le chef des pasteurs; autrement, qu'il ne feroit qu'augmenter la division dans l'Eglise, dont il témoignoit désirer si vivement l'union.

Paléologue suivit ce conseil, dont il reconnut la solidité avant son départ; les députés du concile s'étant démasqués eux-mêmes, & lui ayant dit, comme ils le voyoient résolu à monter les galères envoyées par Eugène, qu'en arrivant auprès de ce Pontife, il le trouveroit précipité de la chaire apostolique. L'Empereur n'en fut que plus affermi dans sa résolution, que soutint encore l'assurance qu'on lui donna de la détermination du souverain Pontife à présider en personne au nouveau concile. Il s'embarqua sur les neuf galères qu'on lui avoit envoyées bien armées & bien équipées, avec le despote Démétrius son frère, le patriarche de Constantinople, vingt autres prélats, évêques ou archevêques, environ autant de députés du second ordre; les uns & les autres choisis dans toute l'Eglise Grecque pour la suréminence de leur mérite, & une suite nombreuse qui montoit à sept cens personnes. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jé-

rusalem avoient commis formellement quelques-uns de ces prélats, pour les représenter au concile. Après une navigation longue & assez fâcheuse, tous arrivèrent à Venise, le 9 de février 1438.

Conc. On n'épargna rien pour leur faire une
T. xlij, entrée magnifique. Le lendemain de leur
P. 19 & arrivée, dimanche de la septuagésime, le
903. doge & le sénat allèrent recevoir l'Empereur dans le Bucentaure, tout éclatant d'or & de soie, suivi de douze galères superbement équipées, & d'une infinité de gondoles qui couvroient au loin toute la mer, tandis qu'un peuple immense bordoit la côte & tous les passages. Après que Paléologue assis dans sa galère sur un trône magnifique, eut reçu les devoirs que le doge & les sénateurs lui rendirent en grande cérémonie, il passa sur leur bord, & ayant mis le doge à sa droite, & Démétrius son frère à sa gauche, il entra dans la ville par le grand canal, au bruit de toutes sortes d'instrumens, des cloches de toute la ville, & des acclamations de tout le monde. Le Pape informé de l'arrivée du prince, l'envoya complimenter par le cardinal Albergati, accompagné du Marquis de Ferrare, Nicolas d'Est, qui lui déféra le commandement dans sa ville & dans tous ses Etats.

L'E
tém
envo
Ferra
Les
salua
chire
de s
pieds
nue
Con
le mo
de pa
Patriar
s'arrac
on le
Pô jus
de Be
trouva
lui ren
monta
enharn
cardina
tres P
de lui
mars,
par les
du ma
palais
Bologn

L'Empereur le remercia avec de grands témoignages de sensibilité, & de son côté envoya deux abbés & trois seigneurs à Ferrare, pour rendre ses devoirs au Pape. Les abbés ne firent qu'une inclination en saluant le souverain Pontife; les laïcs fléchirent le genou; mais tous refuserent de se prosterner pour le baisement des pieds; coutume encore tout-à-fait inconnue aux Grecs.

Comme le concile étoit ouvert depuis le mois de janvier, l'Empereur s'empressa de partir quelques jours même avant le Patriarche extrêmement avancé en âge, s'arracha le 28 fevrier aux honneurs dont on le combloit à Venise, & remonta le Pô jusqu'à Francolin, à une demie lieue de Ferrare, où le Marquis d'Est se retrouva, au moment de la descente, pour lui renouveller ses offres. Là, Paléologue monta sur un cheval bai superbement enharnaché, puis au milieu de tous les cardinaux & d'une grande multitude d'autres Prélats, qui étoient venus au devant de lui hors de la ville, il y entra le 4 de mars, sous un dais magnifique, porté par les enfans & les plus proches parens du marquis. Il fut ainsi conduit jusqu'au palais du Pape, arrivé depuis peu de Bologne. Tous ceux qui l'accompagnoient

mirent pied à terre, à la première porte, lui seul demeurant à cheval, pour traverser les cours, jusqu'à la porte de la salle où étoit le Pontife. Il descendit alors, & le Pape averti à point nommé quitta son trône, & vint à sa rencontre, en mesurant si bien ses pas, qu'ils se rencontrèrent au milieu de la salle. Eugène l'embrassa tendrement, & lui présenta sa main, que Paléologue s'empressa de baiser avec respect. Il le conduisit à sa chambre, & le fit assenir à sa gauche, où tous les princes, avec les cardinaux, vinrent lui rendre leurs honneurs. Après quelque temps d'entretien, il le fit conduire avec la même pompe dans le palais qu'on lui avoit préparé, & où on le traita avec toute la grandeur & la somptuosité qui convenoient à son rang auguste.

Trois jours après l'entrée de l'Empereur, le patriarche, avec une partie des évêques & des métropolitains, arriva par eau dans un vaisseau magnifique du marquis de Ferrare. Comme on n'avoit point envoyé de cardinaux au devant de lui, mais seulement quelques évêques, il passa le reste du jour dans son vaisseau jusqu'à ce qu'on eût réglé tout le cérémonial de sa réception, d'une manière qui répon-

dit
de
tal
le ;
acc
gra
du
cor
à la
& a
qu'o
card
l'un
à ter
salles
à la
Pont
cette
sur, u
droit
coup
on o
accor
tains.
Le P
l'emb
fit aff
blable
métro
au ba

dit a son zèle pour maintenir la dignité de son rang, le premier de l'Eglise Orientale. Tout fut arrangé dans cet intervalle ; & le lendemain quatre cardinaux, accompagnés de vingt-cinq évêques, d'un grand nombre d'officiers du Pape, & du marquis d'Est avec ses enfans & le corps de la noblesse, allèrent le recevoir à la descente du vaisseau, lui présentèrent & aux personnes de sa suite les chevaux qu'on leur avoit préparés, & entre deux cardinaux, il avança jusqu'à la porte de l'une des ailes du palais, où il mit pied à terre. De là, traversant une suite de salles & d'antichambres, il fut conduit à la chambre secrète, où le souverain Pontife qui n'avoit pas voulu rendre cette audience publique, l'attendoit assis sur un trône fort élevé, & ayant à sa droite les cardinaux sur des sièges beaucoup plus bas. A l'arrivée du patriarche on ouvrit la porte, & on le fit entrer, accompagné seulement de six métropolitains, des plus distingués de la Grèce. Le Pape le voyant approcher, se leva, l'embrassa, se remit sur son trône, & le fit asseoir à sa gauche, sur un siège semblable à ceux des cardinaux. Les six métropolitains furent pareillement admis au baiser, & rangés à la gauche de

patriarche; mais debout, ainsi que les autres Grecs, qu'on fit entrer six à six les uns après les autres, & dont on proportionna l'accueil à leurs qualités respectives. Les évêques & les principaux officiers de l'Eglise de Constantinople furent admis au baiser de la main & de la joue : les autres ecclésiastiques firent une profonde inclination, & les laïcs baisèrent à genou les pieds du Pontife. Quelques jours après, on s'occupa de soins plus sérieux.

Aussi-tôt que le Pape Eugène s'étoit vu assuré des Grecs, approuvé qu'il étoit d'ailleurs des meilleurs têtes de Bâle, & voyant les restes de ce concile décidés à ne plus observer de ménagement; il avoit repris courage du sein de l'adversité, & par une bulle du 17 de septembre, il avoit transféré cette assemblée tumultueuse à Ferrare, avec des modifications cependant. Le concile ne devoit se tenir uniquement en ce dernier lieu, qu'après que les Grecs seroient arrivés, & à tout événement, on pouvoit durant trente jours à compter depuis cette bulle de translation, s'occuper à Bâle de l'affaire des Bohémiens, qui avoient alors des ambassadeurs en cette ville. Mais il s'en fallut bien

que
mo
fan
vin
che
vell
fon
com
un
tre
l'arr
Bâle
trage
la ne
les b
ne,
qu'au
clerg
obéit
vrag
fessio
Da
mars
Chris
avoit
qui c
sembl
tour
le ch
venti

que ces tempéramens inspirassent de la modération à cette assemblée sans chef & sans ordre. Parfaitement acéphale dès la vingt-sixième session, & n'ayant plus qu'un chef de pur appareil, elle avoit renouvelé contre le Pape & les cardinaux son procédé favori de l'ajournement à comparoitre sous soixante jours, avec un long détail de griefs ou d'injures contre le Pape. Depuis cette époque jusqu'à l'arrivée des Grecs à Ferrare, il y eut à Bâle session sur session, outrage sur outrage envers le chef de l'Eglise. Casser la nomination d'un cardinal, supprimer les bulles de Rome, contumacer Eugène, le déclarer suspens tant au spirituel qu'au temporel, avertir les princes & le clergé qu'ils eussent à ne plus lui rendre obéissance; tous ces excès furent l'ouvrage de quelques mois, & de cinq sessions.

Dans la trente-deuxième, tenue le 24 mars 1438, comme le vicaire de Jésus-Christ, à la tête du concile de Ferrare, avoit déjà frappé de censures tous ceux qui osoient encore tenir à Bâle des assemblées ecclésiastiques, ils osèrent à leur tour fulminer contre le concile uni avec le chef de l'Eglise, & le traiter de conventicule schismatique. Déjà cependant il

s'y trouvoit environ quatre-vingts évêques; & deux mois après, il y en eut plus de cent quatre-vingt, en y comprenant les Orientaux, qui avec les Latins formerent enfin le concile général des deux Eglises, le neuvième d'avril 1438. Il s'étoit tenu auparavant deux sessions, qui ne sont pas comptées dans les actes Romains du concile, parce qu'il n'y fut pas question du différend entre les deux Eglises qui en faisoit l'objet capital. Par la même raison, cette première assemblée des prélats Grecs & Latins n'est pas encore compté au nombre des sessions en règle; elles ne commencerent proprement que six mois après; les Grecs attentifs à leurs intérêts temporels, autant qu'aux spirituels, vouloient attendre la fin des démêlés de Rome avec Bâle, & la réunion de tout l'Occident, qui leur fourniroit alors de plus grands secours.

On ne laissa pas de faire, au jour marqué l'ouverture du concile œcuménique, le premier où ce souverain Pontife, à la tête des évêques Latins, eût assisté en personne avec l'Empereur & les patriarches d'Orient. C'est ce qui occasionna d'abord quelque difficulté, par rapport à l'ordre des séances. Le Pape souhai-

toit
milli
doit
l'exe
qui l
& d
rang
qu'or
le Pa
cès a
dans
miné
mit le
des a
droit
l'Evan
& un
pereu
suivoi
nomb
siégeo
de Jé
& cel
les ar
l'ancie
de l'é
dans l
pereur
de C
triarch

toit que son trône fût placé en chef au milieu de l'Eglise; & l'Empereur prétendoit occuper cette première place, à l'exemple de Constantin & de Marcien, qui l'avoient eue aux conciles de Nicée & de Chalcedoine: mais l'affaire s'arrangea sans beaucoup de peine, après qu'on eut représenté à Paléologue, que le Pape n'avoit pas assisté en personne à ces anciens conciles. Chacun prit sa place dans l'ordre suivant. Sur un trône illuminé, devant le milieu de l'autel, on mit le livre de l'Evangile, entre les chefs des apôtres S. Pierre & S. Paul. Du côté droit, nommé communément côté de l'Evangile, étoit la chaire apostolique; & un peu au dessous, le trône de l'Empereur Latin quoiqu'absent. Après quoi suivoient les sièges des cardinaux, au nombre de huit ou neuf, parmi lesquels siégeoient deux patriarches Latins, celui de Jérusalem après le premier cardinal, & celui d'Aquilée après le dernier; puis les archevêques & les évêques, selon l'ancienneté de leur ordination. Du côté de l'épître, l'Empereur des Grecs étoit dans son trône, vis-à-vis celui de l'Empereur Latin, puis la chaire du Patriarche de Constantinople & des autres Patriarches Orientaux; savoir Phylotée d'A-

alexandrie , représenté par Antoine d'Héraclée & par Grégoire confesseur de l'Empereur ; Dosithee d'Antioche , représenté par Marc Eugénie d'Ephèse , & par Isidore de Kiovie en Ruffie ; Joachim de Jérusalem représenté par Denys de Sardes & de Dosithee de Monembasé ; ensuite les Métropolitains Dorothée de Trébizonde , Métrophanes de Cyzique , Bessarion de Nicée , Macaire de Nicomédie , Dorothée de Mytilène , celui des Georgiens avec un de ses évêques & plusieurs autres moins dignes de remarque. Le bas de l'église étoit rempli par les Généraux d'ordres , les abbés , les docteurs , & beaucoup d'autres ecclésiastiques. Le haut étoit occupé par les notaires & les autres officiers du concile. Aux pieds du trône de l'Empereur Grec , qui avoit à son côté son frère Démétrius , étoient placés les ambassadeurs de Trébizonde du grand duc de Moscovie , du prince des Georgiens , des despotes de Servie & de Valachie , & les principaux officiers de l'Empire. Les ambassadeurs des princes Latins étoient assis de même , près du trône de l'Empereur d'Occident.

Tout cet arrangement ayant été convenu , on s'assembla dans l'église de S. George , la plus grande de Ferrare , & l'on y déclara , de concert avec les Grecs ,

que
pour
sriar
qu'o
une
conf
jour-
délai
conc
comm
diffé
moig
y ver
pagn
que l
Eugè
prop
évêqu
avec
les Pè
To
temps
moins
cissant
les pri
tenoie
Latine
& hab
affaire
pressio

que le concile œcuménique y étoit ouvert pour l'union des deux églises. Le patriarche de Constantinople, vieillard plus qu'octogénaire, & retenu chez lui par une indisposition, donna ses lettres de consentement. On ne fit rien de plus ce jour-là; on accorda même quatre mois de délai à ceux qui devoient se rendre au concile, dont les opérations ne devoient commencer qu'à ce terme. Il fut ensuite différé jusqu'à six mois, sans qu'on témoignât beaucoup plus d'empressement à y venir. Le Roi de France, ceux d'Espagne & les princes d'Allemagne, quoique bien décidés à reconnoître toujours Eugène IV pour vrai Pape, jugerent à propos de ne point lui envoyer leurs évêques, afin d'employer leur médiation avec plus de succès entre ce Pontife & les Pères de Bâle.

Toutefois, pour ne point perdre de temps, Eugène proposa de préparer au moins les voies à la réunion, en éclaircissant par des conférences préliminaires les principaux articles de controverse qui tenoient les Orientaux séparés de l'Eglise Latine. Le cardinal Julien, homme docte & habile, qui entra fort avant dans cette affaire, & sembla vouloir effacer les impressions que sa première conduite avoit

données à la cour pontificale, réduite les points de dispute à la primauté du Pape, à la procession du Saint-Esprit, à l'usage des azymes, & au purgatoire. Ensuite il pressa fort les docteurs de la Grèce d'entrer en lice sur ces différens objets. Ceux-ci remettoient toujours à le faire jusqu'à ce que le concile composé de deux partis qui divisoient l'Occident, tint en paix ses sessions réglées. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut d'agiter celui des articles où les deux Eglises se rapprochoient davantage. Les Grecs, ainsi que les Latins, tenoient la foi du purgatoire, ou d'un lieu destiné à purifier les ames des justes, morts coupables de fautes légères, ou redevables à la divine justice pour des péchés griefs insuffisamment expiés. Ils confessoient encore qu'elles étoient purifiées & délivrées par les sacrifices, les prières, les aumônes & les autres bonnes œuvres des fidèles: mais ils vouloient que tout leur châtimant consistât dans les ténèbres, la tristesse, la privation de la vue de Dieu; & non pas dans la peine du feu, qu'ils prétendoient n'avoir lieu dans l'enfer même qu'après la résurrection des corps. Quoi qu'il ne parût pas difficile de concilier deux sentimens, où de part

&
en
cet
sur
être
que
divi
p
liatic
Père
aux
soit
des
le F
roya
très-
le sta
le co
fut d
jours
queld
de le
articl
les fa
tant
circo
tout
l'auto
périe
les a

& d'autre le fond du dogme se trouvoit en sûreté, la dispute ne produisit point cet effet, qui, de même que la docilité sur les autres points de différend, ne put être le fruit que des délibérations publiques & de la vertu attachée à l'autorité divine des conciles.

Pour trouver quelque voie de conciliation entre le Pape Eugène & les Pères de Bâle, ou du moins pour obvier aux suites d'une méfintelligence qui faisoit languir la discipline dans la plupart des Eglises, le clergé de France, avec le Roi Charles VII & les grands du royaume, tint à Bourges une assemblée très-fameuse encore de nos jours, quoiqu'il ne fut que le statut principal en ait été anéanti par le concordat de François I. C'est là que fut dressée la Pragmatique sanction, toujours si chère depuis aux François, dont quelques-uns l'ont nommée le rempart de leur Eglise. Elle comprend vingt-trois articles tirés des décrets de Bâle, avec les sages modifications qui convenoient, tant aux usages du royaume, qu'aux circonstances critiques où se trouvoit tout le monde chrétien. On y reconnut l'autorité des conciles œcuméniques supérieure à celle des Papes; on y abolit les annates, les réserves, les expectati-

Marc. de
corde, p.
886. &
seq.

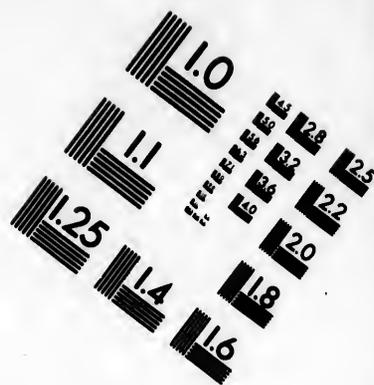
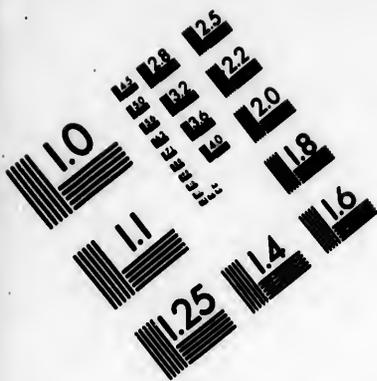
ves, la multiplicité des censures & des appellations à Rome, les jugemens ecclésiastiques hors du royaume; &, ce qui mérite ici le plus d'attention, on y rétablit les élections canoniques. La plupart de ces réglemens ont été maintenus par le concordat, qui n'a totalement éteint que les élections, bien dégénérées alors de leur ancienne pureté & sujettes à une infinité d'abus, auxquels d'illustres prélats de l'Eglise même de France, ont jugé ce remède convenable.

Tant que les Gaules, & l'on peut dire à peu près la même chose des autres régions, tant que les Gaules furent soumises aux Empereurs Romains, ces maîtres du monde, surchargés des soins d'une domination sans borne, ne s'ingéroient point dans le détail des changemens infinis de titulaires dans les évêchés & les abbayes, peu riches alors, ou du moins peu considérables dans l'ordre politique. Mais les conquérans, qui des provinces Romaines se firent autant de Royaumes, ayant appelé les prélats à leur conseil, & leur ayant donné, avec les titres d'honneur & les grands domaines, une puissante influence dans les affaires d'Etat, n'en obtinrent pas seulement le pouvoir réciproque d'entrer dans bien

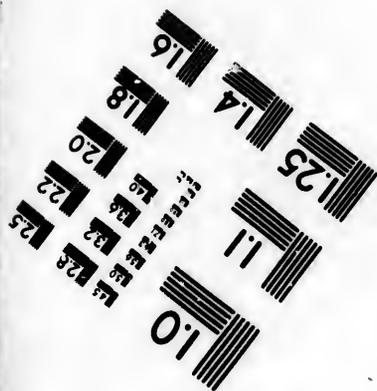
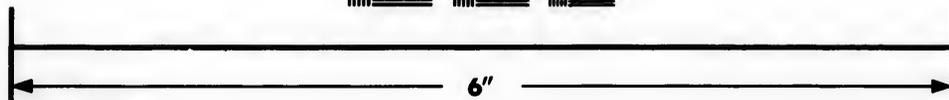
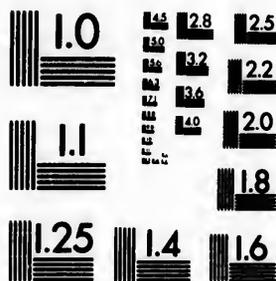
des af-
treren
de s'a
à la p
Tant
acqué
quelqu
Cepen
n'étoie
leurs p
gés de
connu
nu so
métho
tels qu
naire:
nomme
gues;
des élec
bon p
confirm
ne s'en
& qu'i
sionner
glise &
des Pa
& le cl
lement
à la co
serves,

des affaires de la hiérarchie, mais se montrèrent fort jaloux de bien connoître, & de s'attacher ceux qu'ils admettoient ainsi à la participation de leur propre puissance. Tant il est dangereux que l'Eglise, en acquérant un bien, ne perde quelque partie de ses biens naturels. Cependant ni le clergé, ni le peuple n'étoient encore privés du droit d'élire leurs pasteurs: ils étoient seulement obligés de n'en point élire, qui ne fussent connus du Roi, & qui n'eussent obtenu son agrément. C'étoit au moins la méthode suivie sous les princes religieux, tels que Charlemagne & Louis le Débonnaire: car avant eux, souvent les Rois nommoient de pleine autorité les évêques; & depuis, malgré le rétablissement des élections fait différentes fois sous leur bon plaisir, & à condition qu'ils les confirmeroient, il arriva souvent qu'ils ne s'en tinssent point à cette prérogative, & qu'il s'introduisit des abus qui occasionnerent de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Etat. Depuis la translation des Papes en deçà des monts, les Rois & le clergé de France se trouvoient également frustrés de leurs plus beaux droits à la collation des bénéfices, par les réserves, par les expectatives, par tous





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8 2.0 2.2 2.5
E E E E E E
E E E E E E

10
E E E E E E

les expédiens inventés à Avignon pour en disposer avant même qu'ils fussent vacans. C'est ce qui attacha sur-tout les François au concile de Bale, si ardent en particulier pour cette partie de la réforme; c'est ce qui leur en fit emprunter presque tous les reglemens de la pragmatique sanction. On croira sans peine que ce concile ne manqua point de l'approuver.

En Allemagne aussi bien qu'en France, on prit tout de nouveau en considération les démêlés du chef de l'Eglise avec les Pères de Bale. L'Empereur Sigismond, non moins inhabile à conduire sa femme que ses armées, étoit mort le 6 décembre en Moravie, où il avoit été contraint de s'enfuir de Prague, tout malade qu'il étoit, dans la crainte d'une sédition préparée par cette Imperatrice debauchée, qui sans front, comme sans mœurs, intrigua, son mari vivant, afin de se remarier avec le Roi de Pologne à peine sorti de l'enfance. Sigismond avoit marié Elisabeth sa fille & son héritière, avec Albert II duc d'Autriche, qui fut élu pour l'Empire le vingt mars de cette année 1438. Ce fut dans la diète tenue pour ce sujet à Francfort, que les princes électeurs déliberèrent sur les décrets

&
réc
con
lem
les
le
men
élec
pou
sade
dre
cretr
mais
poun
quem
lieux
tes
préte
voya
amba
par
les
cont
prelq
multi
cardi
deur
que
dale.
fut

& les censures contraires que publioient réciproquement le Pape Eugène & le concile de Bâle. Ils arrêterent que l'Allemagne garderoit la neutralité, & que les Eglises y seroient gouvernées suivant le droit ordinaire; ce qui déplut également au Pape & au concile. Après son élection néanmoins, Albert se déclara pour le concile, & ordonna aux ambassadeurs nommés par Sigismond de se rendre à Bâle. Il vouloit même que les décrets en fussent observés en Allemagne; mais les princes demanderent du temps pour s'y déterminer. On tint en conséquence plusieurs assemblées, en différens lieux d'Allemagne. On envoya différentes ambassades au Pape, qui parut se prêter aux voies de conciliation: On envoya de même vers le concile; & ces ambassadeurs Allemands furent soutenus par des François, par des Italiens, par les envoyés même du duc de Milan si contraire à Eugène. La médiation fut presque entièrement inutile, auprès d'une multitude entraînée par l'impétuosité du cardinal d'Arles, par cette aveugle roideur de vertu qui ne contribue pas moins que le vice à la subversion & au scandale. Tout ce qu'on y put gagner, ce fut que le concile surseeroit pendant

quelques mois au jugement du Pape, sans interrompre cependant les instructions de procédures, ni les dépositions de témoins qui se faisoient contre lui.

Conc. T.
xiiij. p. 34
& seq.

Enfin, le temps marqué pour reprendre le concile de Ferrare étant près d'arriver, sans qu'il vint aucun évêque de Bâle, ni presque d'ailleurs, & les Grecs voyant au cours des affaires, qu'une attente plus longue seroit inutile, ils se déterminèrent à tenir des sessions solennelles, après que le Pape leur eut encore fait entendre que là, où il se trouvoit avec l'Empereur & le patriarche de Constantinople, les vicaires des autres patriarches, & les cardinaux ou les premiers prélats d'Occident, tous y ayant été dûment convoqués, là étoit véritablement l'assemblée de l'Eglise universelle. Comme ils témoignèrent craindre que les évêques Latins, bien plus nombreux que les Grecs, ne l'emportassent par le nombre seul des suffrages, on leur promit que chacun diroit simplement & paisiblement son avis pour éclaircir les matières, & que pour la décision, on useroit de tous les tempéremens que la sûreté du sacré dépôt pourroit permettre.

On nomma donc six théologiens de part & d'autre; & parce que le Pape étoit

étu
s'a
qu
orc
ten
gra
éto
les
près
lien
chev
Forl
Jean
res p
qui
ins.
la na
on re
quero
jeune
Bessan
de pa
arche
arche
& l'ér
biblio
ple :
prélats
latin
versé
Ton

étoit retenu chez lui par la goutte, on s'assembla dans la chapelle de son palais qui étoit fort spacieuse, avec le même ordre & le même appareil qu'on avoit tenu les sessions préliminaires dans la grande église de S. George. Les Pères étoient placés devant le livre d'évangile, les Latins près du Pape, & les Grecs près de leur patriarche. Le cardinal Julien, André Dominicain parvenu à l'archevêché de Rhodes, Louis évêque de Forli tiré de l'ordre de S. François, & Jean de Montenegro provincial des frères prêcheurs de Lombardie, furent ceux qui se distinguèrent le plus entre les Latins. Parmi les Grecs, choisis dans toute la nation pour la montrer avec avantage, on remarqua, sur-tout la science & l'éloquence, la maturité jointe au feu de la jeunesse, la modestie, la droiture de Bessarion archevêque de Nicée; le flux de paroles & la souplesse d'esprit de Marc archevêque d'Ephèse; la probité d'Ildore archevêque de Kiovie; le raisonnement & l'érudition de Michel Balsamon, grand bibliothécaire de l'Eglise de Constantinople: Nicolas Secundin, placé entre les prélats des deux nations pour écrire en latin ce qui se disoit en grec, étoit si versé dans les deux langues, qu'il ren-

doit sur le champ dans l'une tout ce qui s'étoit dit dans l'autre.

On avança peu néanmoins par une marche si bien ordonnée, & fournie par de si habiles personnages. Le point de controverse concernant la foi du S. Esprit, fut seul proposé à Ferrare; il y fut encore réduit de plus de moitié; savoir à la simple insertion que l'Occident en avoit faite dans le symbole: toutefois après quinze sessions, à ne compter que de la reprise du concile au 8 d'octobre, on n'avoit point fait cesser les reproches que les Grecs faisoient aux Latins, d'avoir altéré jusqu'aux premiers monumens de la foi chrétienne. Avant d'entrer en dispute, Marc d'Ephèse demanda que l'on commençât par lire les définitions des SS. Pères, afin de reconnoître quelle étoit, de la doctrine des Grecs ou des Latins, celle qui s'y trouveroit la plus conforme. On lut en effet, non pas les définitions entières des sept premiers conciles, ce qui eût duré trop long-temps; mais ce qu'elles avoient de relatif à la question proposée, & spécialement la défense faite par le concile d'Ephèse de rien ajouter au symbole. Par un managemement réciproque, on ne cita rien de conciles qualifiés contradictoirement

hui
avo
Apr
con
ene
tion
Rho
loien
ai un
une
eviden
la sou
sur le
particu
proles
tout
ou il
principe
is auff
pe. O
ortes d
éclarat
ntenu
tout
le ad
de
blem
er dar
gise,
struct

huitième général, ni de tous ceux qui avoient été tenus pour & contre Photius. Après qu'on eut bien examiné les autres conciles ; comme les Grecs accusoient encore les Latins d'altération ou d'addition dans le symbole, l'archevêque de Rhodes leur prouva que ce qu'ils appeloient ainsi, n'étoit ni un changement ni une addition proprement dite, mais une simple explication des principes, évidemment conforme à l'évangile qui est la source du symbole. Il établit ce moyen sur le témoignage des Pères Grecs, en particulier de S. Chrysostome, & sur ces paroles du fils de Dieu dans l'évangile, *Tout ce qu'a mon père est à moi* ; où il conclut que, si le père est le principe d'où procède le S. Esprit, le fils aussi est nécessairement le même principe. Or il est certain, reprit-il, que ces sortes d'explications qui ne sont qu'une déclaration plus étendue de la vérité contenue dans le symbole, ne sont pas tout défendues ; & quoiqu'on les appelle additions, en tant qu'exprimées par une suite de paroles, elles ne le sont pas véritablement : au moins peuvent-elles s'insérer dans le symbole par l'autorité de l'église, quand elle les juge propres à l'instruction des fidèles.

L'archevêque conclut de là, que la défense des Pères ne tomboit que sur les additions contraires à la croyance une fois définie, & non pas sur celles qui lui donnent le développement convenable; puisqu'eux-mêmes avoient ajouté au symbole des apôtres, dans le concile de Nicaée, & au symbole de Nicée, dans les conciles d'Ephèse & de Chalcedoine, que les apôtres ayant pu déduire des principes généraux de la foi, les dogmes particuliers qui y sont contenus, qu'ayant inféré par exemple l'unité de l'Eglise de ces mots, *un seul seigneur, une seule foi*, le même pouvoit appartenoit à ses successeurs, que Jésus-Christ a promis d'assister jusqu'à la consommation des siècles; que s'il n'étoit pas permis d'ajouter au dogme par cette voie d'explication, il ne seroit plus possible de profiter des hérésies naissantes; que pour cela ne pouvoit point accuser d'imperfection les premiers symboles, très-parfaits, qui ont la vérité & la sûreté de la foi, & non pas quant aux notions distinctives qui ne peuvent résulter que du développement des principes; que les Conciles eux-mêmes, depuis les conciles d'Ephèse & de Chalcedoine, avoient ajouté à celui de Constantinople ces paroles, que

desce
les é
concil
sans r
portan
prit p
voien
avec
chisme
romain
est; c
patic
d'éc
quoiqu
voit
es dro
lé
la C
ré a
sur fi
voit s
concile
ap
Orient
et que
bré C
Bessa
ent à
ute a
plicat

là, que la
 it que sur la
 croyance ne
 celles qui lui
 convenable;
 ajouté au syn-
 concile de Ni-
 cée, dans le
 Chalcédoine
 déduire de
 bl, les dogme
 enus; qu'aya
 de l'Eglise
 ur, une sen-
 tation à les
 Christ a prom-
 omation des
 permis d'aj
 voie d'exp
 ible de profes-
 ue pour cela
 r d'imperfec-
 es-parfaits, qu
 de la foi, et
 ions distinc-
 que du déve-
 que les G
 conciles d'Ep
 ont ajouté
 s paroles, q

*descendu des cieux, & celles-ci, selon
 les écritures; que dans le deuxième
 concile de Nicée, ils avoient entendu
 sans réclamation une formule de foi,
 portant en termes exprès que le S. Es-
 prit procède du père & du fils; qu'ils
 avoient reçu, sans réclamer davantage,
 avec Photius même, auteur de l'her-
 schisme, différentes lettres des Pontifes
 Romains qui contenoient la même vé-
 rité; d'où il apparoissoit que cette ex-
 plication ne s'étoit pas faite à l'inqui-
 des Grecs, comme ils s'en plaignoient;
 quoique le siège apostolique, ajoute-t-il,
 avoit pu en user ainsi, sans outrepasser
 ses droits. Comme il n'est point de con-
 cile légitime suivant les auteurs même
 de la Grèce, à moins qu'il n'ait été or-
 déné avec le consentement de ce pre-
 mier siège; tout décret au contraire doit
 avoir son effet, si-tôt qu'il émane d'un
 concile assemblé & approuvé par l'au-
 torité apostolique, soit que les évêques
 d'Orient & d'Occident tout ensemble,
 soit que les uns ou les autres l'aient cé-
 lébré séparément.*

Bessarion & Marc d'Ephèse répondi-
 rent à l'archevêque de Rhodes, que
 toute addition, de mots ou de choses,
 explicative ou ampliative, étoit indistin-

tement défendue; qu'on pouvoit bien expliquer la foi, & même en inférer les explications dans les définitions synodiques, mais jamais dans le corps du symbole; qu'on avoit pu le faire jusqu'au concile d'Éphèse, mais que ce sage concile l'avoit défendu en termes formels; qu'au reste toute défense étoit de vaine ment inutile, si elle ne fut tombée que sur les choses contraires à l'ancienne foi, puisqu'un pape entant avoit toujours été défendu. L'évêque de Rome, pape, & qu'il n'y avoit, & qu'il ne pouvoit y avoir aucune loi qui étoit ce pouvoir à l'Église, revêtu comme elle l'étoit par Jésus-Christ même de toute l'autorité de cet Homme-Dieu pour la fraction des fidèles, selon les temps & les rencontres; qu'une telle défense ne pouvoit regarder que les particuliers, qui voudroient de leur chef faire ces sortes d'additions.

Le cardinal Julien, avec le provincial des Dominicains de Lombardie, revint encore sur ce décret du concile d'Éphèse, & l'expliqua par les circonstances où il avoit été porté. Charisius, prêtre zélé de Philadelphie, ayant été à ce concile un symbole dressé par les Nestoriens pour tromper les simples,

Pères
& de
signe
suon
même
Charis
forme
noble
& qui
contre
Esprit
d'ou l
que ce
que le
d'autre
pêcher
duist
cédoin
& le
lés de
en, ex
ca:holi
par le
une ac
l'hérés
dans
au con
l'été
concile
l'Église

Peres défendirent, sous peine d'anathème
 & de déposition, de dresser, & de faire
 signer aucune autre confession ou expo-
 sition de la foi que celle de Nicée. En
 même temps, néanmoins, ils reçurent de
 Charisius lui-même un autre symbole, con-
 forme à ceux de Nicée & de Constanti-
 nople; mais qui n'étoit ni l'un ni l'autre,
 & qui faisoit confesser plus expressement,
 contre les Novateurs du canton, le S.
 Esprit consubstantiel au Père & au Fils;
 d'où les deux docteurs Larina tirent
 une conséquence bien naturelle; savoir,
 que le concile d'Ephèse n'avoit point eu
 d'autre but dans sa défense, que d'em-
 pêcher qu'on enseignât ou qu'on intro-
 duisît de nouvelles doctrines. Et à Chal-
 cedoine, reprit le cardinal, le Pape Léon
 & le patriarche Elavien ayant été accu-
 sés de contrevenir à la défense d'Ephèse,
 en exposant plus au long les dogmes
 catholiques, furent pleinement justifiés
 par le concile, comme ayant moins fait
 une addition au symbole, que confondu
 l'hérésie par de sages & salutaires ex-
 positions. Que si l'on ne donnoit pas ce sens
 au concile d'Ephèse, & qu'on en vou-
 lût étendre la défense aux Peres & aux
 conciles postérieurs, il s'ensuivroit que
 l'Eglise ne pourroit pas faire une expo-

tion nouvelle de la foi contre les nouvelles erreurs ; ce que les Grecs eux-mêmes reconnoissoient faux. En finissant, il dit que c'étoit s'amuser à des contestations frivoles ; que le point essentiel & décisif étoit le dogme des Latins sur la procession du S. Esprit ; que s'il étoit faux, on ne devoit l'insérer, ni dans le symbole, ni dans aucune définition ; & que s'il étoit vrai, on ne pouvoit plus douter, après tout ce qu'on avoit entendu, qu'il ne pût s'insérer dans le symbole, afin de maintenir en toute sûreté un dogme si long-temps combattu.

Après le discours du cardinal Julien, Béllarion le félicita sur ce qu'il avoit saisi le nœud de la difficulté ; & avec la candeur qui embellissoit tous ces talens, il lui témoigna combien il étoit satisfait de la justesse de ses conséquences. Cependant il devoit encore lui répliquer : mais on ne trouve point qu'il l'ait fait. Il n'en fut pas ainsi de l'intercessible, & opiniâtre archevêque d'Ephèse : il recommença une vive & très-longue diatribe contre toute espèce d'addition dans le symbole, à quoi il ne vouloit point, sans produire de moyens nouveaux, qu'on ajoutât une seule syllabe. La matière étant épuisée, le reste de la dispute ne fut plus qu'une espèce de

joute
mém
eusse
tense
prit
coure
huit
de pat
poudr
voul
forces
à huit
de no
surée,
pour s
il exce
dénoue
vir d'
core ce
termes
inspirer
pédanti
oseroit
s'échau
& il en
nement
rière de
corps d
rouva
amer le

jointe, où le cardinal Julien montra une
 mémoire & une présence d'esprit, qui
 eussent excité une admiration plus flat-
 teuse, s'il les eût mieux employées. Il re-
 prit par ordre l'immense verbiage du dis-
 couteur schismatique, le réduisit à vingt-
 huit chefs, & à chacun opposa une foule
 de passages & d'argumens qui mettoient en
 poudre tout l'édifice du sophiste. Marc
 voulant à son tour faire montre de ses
 forces, rapporta le discours du cardinal
 à huit chefs, sur lesquels il s'étendit tout
 de nouveau, avec une diffusion & déme-
 surée, qu'elle parut un jeu d'apprêt, soit
 pour se signaler par le genre d'escrime où
 il excelloit, soit plutôt pour retarder un
 dénouement qui ne pouvoit que le cou-
 vrir d'opprobre. Julien lui disputant en-
 core ce pitoyable avantage, & passant les
 termes de la retenue qu'il prétendoit lui
 inspirer, lui dit avec toute la jactance du
 pédantisme, qu'à chaque argument qu'il
 oseroit faire, il en opposeroit mille. On
 s'échauffa, on se piqua réciproquement;
 & il en arriva ce qui provient commu-
 nément des disputes substituées en ma-
 tière de foi à la voix pacifique & sûre du
 corps des pasteurs; c'est-à-dire qu'on se
 trouva plus loin de la paix qu'avant d'en-
 lever les conférences nombreuses qui la

devoient procurer. Le chagrin succéda ; on fut assez long-temps sans se rassembler ; & la plupart des Grecs, ennuyés d'ailleurs de la prolongation, de leur séjour sous un ciel étranger, ne sembloient qu'aspirer à la rupture entière du concile ; ce qui fut indubitablement arrivé, sans le zèle sincère de l'Empereur & du Patriarche pour l'extinction du schisme.

Pour surcroît de contre-temps, le Pape dans ces entrefaites, soit par la crainte réelle de la peste qui assiégeoit le voisinage, & qui pouvoit gagner Ferrare au sortir de l'hiver, soit plutôt par le besoin où il se trouvoit d'argent, à quoi les Florentins s'offroient de subvenir, s'il transféroit le concile chez eux, en fit la proposition, qui redoubla d'abord les mécontentemens. Mais par les bornes & la nature même de l'esprit humain, qui partagé entre deux passions ne donne à l'une que ce qu'il reprend sur l'autre, le chagrin que ce nouveau déplacement causa aux Grecs, fit diversion à leurs premières plaintes, & amortit peu à peu toute leur sensibilité. La loi impérieuse du besoin fit le reste ; moyennant toutefois la promesse qu'on leur fit de ne point les retenir à Florence au delà de quatre mois. La translation du concile

fut publiée le 10 janvier 1439, dans la seizième & dernière session de Ferrare, où il ne fut question de rien autre chose.

Il y eut encore à Florence, entre les Conc. T. Grecs & les Latins, dix sessions qui n'occupèrent que huit jours au delà du terme marqué; savoir depuis le 26 de février jusqu'au sixième de juillet. Le patriarche de Constantinople accablé de vieillesse & d'infirmités, ne put assister à aucune de ces sessions, où l'on commença par disputer, comme à Ferrare & avec aussi peu de fruit. Tout ce que gagna Paléologue qui entra lui-même en lice avec le cardinal Julien, ce fut la réputation d'une habileté plus propre d'un théologien que d'un Empereur. Le goût de la dispute s'étoit ranimé. On nomma derechef des athlètes de part & d'autre; les Grecs demanderent même que cette lutte nouvelle se fit hors des sessions publiques. Le Pape refusa fermement d'y consentir, & voulut, si l'on en revenoit encore à la controverse & aux discussions, qu'elles se fissent du moins en plein concile. Sur ce pied-là, Jean provincial des Dominicains de Lombardie occupa principalement l'arène durant six sessions consécutives, avec Marc d'E-

phète, jusqu'à ce que cet antagoniste confus lui eût abandonné le champ de bataille pour les sessions huitième & neuvième.

L'ayant d'abord fait convenir, que procéder c'étoit recevoir l'être, & que le S. Esprit recevoit son être du Père, il lui proposa l'objection suivante, touchant le fond du dogme, qu'enfin l'on traita sérieusement. L'Esprit-saint reçoit la procession de celui dont il reçoit l'être: or il reçoit son être du fils, puisqu'il n'y a qu'un être en Dieu: donc il en reçoit aussi la procession. Le docteur appuyé ce raisonnement d'une foule de passages de l'Écriture, & de témoignages des Pères Grecs, ainsi que Latins; il en fit l'application avec dextérité, avec précision d'une manière si juste & si pressante, qu'il réduisit plusieurs fois Marc au silence, non-obstant la volubilité de l'éloquence & les détours de la dialectique qui le distinguoient entre les Grecs même. En conférant, sur plusieurs anciens exemplaires apportés de Grèce, un texte déeif, où saint Basile dans ses livres contre Eunomius dit expressément que l'Esprit-saint procède non seulement du Père, mais encore du fils, Jean causa bien une autre confusion à l'archevêque d'E-

ph
au
qu
du
mé
rep
dit
tres
mal
val
emp
neu
vies
con
les
dre
Je
Basi
l'esp
cou
en
prit
rem
mis
L'E
con
que
lé,
lieu
dan

phèse : il lui fit toucher, par ainsi dire, au doigt & à l'œil la fourbe des Grecs, qui dans quelques exemplaires qu'ils produisoient de leur côté, avoient supprimé le mot de *fiis*. Marc demeurant sans repartie, l'Empereur prit la parole, & dit qu'il y avoit en Grèce beaucoup d'autres exemplaires où ce mot ne s'étoit jamais lu, & qu'on ne devoit pas se prévaloir de ce que la distance des lieux empêchoit de les produire. Mais, seigneur, repartit le cardinal Julien, ne devriez-vous point, en partant pour le combat, vous munir de vos armes? c'est les demander un peu tard, que d'attendre pour cela le fort de la mêlée.

Antonin.
Fit. 22. c.
12.

Jean revint encore à l'autorité de S. Basile, comme du plus grand poids sur l'esprit des Grecs. Il en produisit beaucoup de passages nouveaux, quelques-uns en particulier de l'homélie sur le S. Esprit, où la doctrine des Latins est si clairement énoncée, que Marc d'Ephèse fut mis derechef hors d'état de répondre. L'Empereur prit encore la parole; & comme si le vaincu n'eût gardé le silence que parce qu'il commençoit à être ébranlé, Paléologue dit qu'en effet il y avoit lieu de douter, & qu'on en délibéreroit dans un moment plus opportun. Avisant

ensuite aux expédiens pacifiques, il s'arrêta au passage de S. Maxime, où ce Père dans une de ses lettres, parle ainsi du sentiment des Latins sur la procession du S. Esprit: ils ne prétendent pas que le fils soit la cause du S. Esprit, puisqu'ils reconnoissent que le Père est la cause unique des deux autres personnes, du fils par la génération, & du S. Esprit par la procession; mais ils entendent seulement que le S. Esprit procède par le fils, parce qu'il est d'une même essence. Sur quoi le prince observant que les docteurs Latins reconnoissent sans difficulté que le Père est la seule cause du S. Esprit, il proposa aux évêques ses sujets de conclure l'union, moyennant que le concile approuveroit la lettre & le sentiment de S. Maxime. Puisqu'on nous avoit arrêtés uniquement, leur dit-il, par la crainte que les Latins n'admissent deux principes du S. Esprit; à présent qu'ils professent hautement le contraire, tous les blâmes retomberoient sur nous, si nous nous obstinions encore à nous tenir séparés. Tous les prélats de Grèce applaudirent à la proposition de l'Empereur, excepté l'archevêque d'Ephèse & celui d'Héraclée.

Du consentement des évêques, il vou-

les entendre encore une fois le savant provincial des Dominicains, mais paisiblement & sans dispute, afin de lever jusqu'à leurs moindres doutes, & de prendre ensuite à la pluralité de leurs suffrages une dernière résolution. Pour ôter toute obstacle à ces sermemens pacifiques, il défendit aux archevêques d'Éphèse & d'Héraclée d'y assister. La défense n'étoit pas nécessaire pour le premier, si mal traité dans les dernières disputes, si confus & si déconcerté, qu'il n'osât plus paroître. Selon quelques Historiens, il en pensa perdre l'esprit; il eut au moins quelques accès de délire. On le trouva un jour dans son lit, pleurant & se lamentant de ce que les cardinaux, entrés de nuit par le toit, lui avoient donné mille coups de fouet avec des verges toutes rouges de feu. Telle étoit la tempête d'esprit de ce héros du schisme; tout le fanatisme se d'affoie avec la démence. Le Dominicain Jean, sans antagoniste dans la huitième session, ainsi que dans la suivante, triompha d'abord de ce que Marc abandonnoit le combat; mais l'Empereur le rappelle, lui fitôt à des pensées plus graves & plus modestes, en le faisant souvenir qu'on n'étoit plus rassemblé par un esprit de contention.

Joseph
Merkon.
In tom.
xiii, conc.
p. 678.

Jean reprit le ton de dignité, & posant pour base de ses assertions la doctrine de S. Basile, il montra que ce Père, & les Latins avec lui, tenoient que le S. Esprit tire son être du fils, aussi bien que du Père; que toutefois le Père est la seule cause du fils & du S. Esprit. Il rappara de ces paroles de l'évangile, *le consolateur, l'esprit de vérité, qui procède du Père que je vous enverrai de la part de mon Père; & il insista particulièrement sur ces mots, que je vous enverrai.* Ensuite il rapporta une quantité de témoignages des Papes S. Léon & S. Grégoire, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Augustin & de beaucoup d'autres saints docteurs. Il reprit le même sujet de la tradition & de l'autorité, dans la neuvième session, & montra que les textes du nouveau testament dont s'autorisoient les Latins, avoient été pris dans le même sens par tous les Grecs qui vivoient dans le troisième, le quatrième & le cinquième siècles, long-temps avant le schisme de Photius; que leur doctrine avoit été regardée unanimement comme très-orthodoxe, par les Grecs aussi bien que par les Latins; que de tous ceux même de la Grèce qui avoient parlé de la procession du S. Esprit, plu-

fleur
en
reço
qu'il
réve
proc
qu'il
seroi
s'il é
capit
dans
seus
preu
la d
huit
tion
puis
cour
désir
une
L
uns
emb
lart
par
donn
d'Ep
tête.
son
mépr

fleurs avoient dit en termes formels ou
 en termes équivalens, qu'il procède &
 reçoit l'Être du Père & du fils; plusieurs,
 qu'il procède du Père par le fils, ce qui
 revenoit au même; quelques-uns, qu'il
 procède du fils & par le fils, & aucun
 qu'il procède seulement du Père: ce qui
 seroit indubitablement arrivé, ajouta-t-il,
 s'il étoit faux qu'il procédât du fils. Ré-
 capitulant enfin tout ce qui s'étoit dit
 dans les discussions précédentes, il remit
 sous les yeux la substance de toutes les
 preuves, de toutes les objections. Il par-
 la de la sorte, dans ces deux sessions,
 huit heures entières, avec toute l'érudition,
 la sagacité & la force imaginable; puis donna par écrit le précis de son discours,
 afin que les Grecs, comme ils le désiroient,
 pussent l'examiner à loisir dans une assemblée particulière de leur nation.

Les avis y furent très-partagés, les uns ne voyant plus rien à désirer pour embrasser l'union, & les autres la reculant par toutes sortes de chicanes, ou par une aveugle résistance qu'ils ne se donnoient pas la peine de motiver. Marc d'Ephèse qui n'avoit plus d'adversaire en tête, avoit repris tout son courage & son arrogance insultante. Il rejeta avec mépris le dogme des Latins, & alla jus-

T. xij.
 Conc. p.
 563, 592
 & seq.

qu'à le qualifier d'hérésie. Bessarion au contraire s'abandonnant aux impressions de la vérité & de la droiture de sa conscience, dit qu'il ne falloit plus que rendre gloire à Dieu; qu'il reconnoissoit de bonne foi, dans la doctrine Romaine, celle des anciens Pères de la Grèce; que si quelques-uns d'entr'eux avoient parlé d'une manière obscure, on devoit les expliquer par ceux qui s'étoient énoncés clairement; qu'il étoit honteux de n'avoir plus qu'à dire vaguement avec Marc d'Ephèse, que les œuvres des Pères Grecs avoient été corrompues par les Latins, comme si l'on ignoroit que tous les anciens exemplaires en ont été tirés de la Grèce, & transcrits par les Grecs eux-mêmes; qu'il est d'ailleurs de toute nécessité de concilier ensemble les docteurs de l'Eglise d'Occident & ceux de l'Orient; que si en quelques passages ils semblent contraires les uns aux autres, il faut, par la suite de l'enseignement, montrer, comme une chose nécessaire, à la foi, que ces contradictions ne sont qu'apparentes; enfin, que si les Grecs avant le concile étoient excusables dans leur éloignement de l'Eglise Romaine, depuis que la lumière avoit lui si abondamment à leurs yeux, ils ne pou-

vol
Ce
ross
étr
des
dan
fut
card
par
nou
de s
rius
gie,
& in
neur
chang
res n
vérité
qu'à
autres
au co
grand
de co
même
penda
avons
ont-él
matier
paru
notre

voient plus se tenir séparés sans crime. Ce Grec plein de droiture & de générosité, sembla craindre qu'un caractère si étranger à sa patrie ne lui attirât que des revers, s'il y retournoit. Il resta dans le centre de la catholicité, où il fut élevé dans la suite à la dignité de cardinal, & ne se distingua pas moins par sa dextérité dans un genre tout nouveau d'affaires, que par sa doctrine & sa piété éminente; George Scholarius, sénateur très-versé dans la théologie, appuya le sentiment de Bessarion, & insista sur la fausseté du point d'honneur qu'on mettoit encore à ne point changer de parti, depuis que des lumières nouvelles montroient clairement la vérité. Il fit, pour avancer l'union, jusqu'à trois discours, qui, avec plusieurs autres, prononcés de même par les Grecs au concile de Florence, annoncent une grande supériorité de génie, & sur-tout de culture, sur les orateurs Latins du même temps. Nous nous bornons cependant au peu d'analyses que nous en avons présentées jusqu'ici. Déjà peut-être ont-elles paru longues, vu l'aridité d'une matière si abstraite: mais elles nous ont paru devoir indispensablement entrer dans notre plan, qui nous oblige à fournir

des notions justes sur tout ce qui appartient au dogme.

Les discours de Bessarion & de George Scholarius, comme celui du provincial Dominicain, furent remis aux Grecs, afin qu'ils y fissent leurs observations. Ils y employèrent plus de deux mois, pendant lesquels ils examinerent sur-tout le docteur Latin avec toute l'exacritude de la jalousie nationale. Enfin, comme il n'y avoit plus d'éclaircissement à demander, il fut question de prendre un parti. L'Empereur voulant absolument terminer cette affaire, & voyant que les conférences, les discussions, les controverses ne finissoient rien, il alla trouver le chef de l'Eglise, qui lui persuada de prendre la voie de l'autorité, comme la seule établie de Dieu, pour fixer en matière de religion l'instabilité de l'esprit humain. On convint d'assembler de part & d'autre dix personnes, pour opiner chacune sur les moyens les plus propres à terminer sans retardement. On se proposa réciproquement des formules de croyance, on se rapprocha autant qu'on le put faire sans donner atteinte au sacré dépôt; & quand l'Empereur vit l'affaire au terme où la condescendance & la prudence de concert la demandoient, il

fit
tri
me
du
de
min
réu
per
con
rais
que
l'O
que
du
pro
fie
serv
pro
fils
dan
m'e
taux
cède
pro
ces
dev
l'un
dit
ren

fit assembler tous les préats chez le patriarche, pour donner leurs voix & former la décision à la pluralité des suffrages.

Le vertueux patriarche, tout occupé du dernier compte qu'il se sentoît près de rendre au souverain juge, & déterminé, comme il s'en expliqua, à se réunir au siège apostolique, quand l'Empereur même ne prendroit pas ce parti, commença par opiner d'une manière raisonnée, & motivée sagement. Puisque les Pères, tant de l'Orient que de l'Occident, dit-il, enseignent en quelques endroits que le S. Esprit procède du Père & du fils, & en d'autres qu'il procède du Père par le fils, ce qui signifie la même chose; toutefois, sans me servir de cette expression, *du fils*, je prononce qu'il procède du Père par le fils, entendant par-là que le fils est la cause, dans la procession du S. Esprit. Je ne m'en tiens pas moins uni aux Occidentaux, qui disent que le S. Esprit procède du Père & du fils: mais je ne prononce pas, ni qu'on doive ajouter ces paroles au symbole, ni que nous devions changer nos rites en recevant l'union. Après le patriarche, l'Empereur dit qu'il reconnoissoit le concile de Florence pour œcuménique, & que se

croyant obligé en conscience à suivre le sentiment du plus grand nombre des Pères, il s'y soumettoit avec une entière docilité, sans toutefois que l'Occident obligé les Grecs à rien ajouter au symbole, ni changeât rien à leurs rites. Isidore de Russie, Bessarion de Nicée, l'archevêque même d'Héraclée, ci-devant contraire à l'union, presque tous les vicaires des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, & d'autres évêques, au nombre de dix, donnerent leur consentement dans cette première assemblée. Les contradicteurs les plus opiniâtres furent Marc d'Ephèse & Sophron d'Anchiale. Dans une assemblée nouvelle, tenue peu après, tous enfin, à l'exception du seul archevêque d'Ephèse, reconnurent unanimement que le S. Esprit procède du Père par le fils, comme lui étant consubstantiel : ils confessèrent même qu'il procède du Père & du fils, comme d'un seul principe & d'une seule substance, & par une seule spiration ou production. Cependant il y eut encore quelques difficultés de part & d'autre, sur les formules diverses qu'on dressa dans les deux partis pour énoncer cette doctrine, & spécialement sur ces mots, *par le fils*, auxquels s'étoient arrêtés

les
une
Occ
Il
sur l
du
sacril
sans
diction
ture
des G
au su
sas-C
fécration
qu'ils
té, ils
général
interjet
patriar
concile
& le
un tel
que ro
au moy
cations
enfin
berté,
de B
d'Eph
par qu

les Grecs: mais ceux-ci donnerent enfin une déclaration qui satisfit pleinement les Occidentaux.

Il ne s'agissoit plus que de convenir sur les autres articles; savoir la primauté du Pape, la manière d'offrir le saint sacrifice & le purgatoire. On s'accorda sans peine sur les deux derniers, à condition qu'on ne toucheroit pas la nature des peines du purgatoire, & que les Grecs reconnoitroient que la matière du sacrifice est changée au corps de Jésus-Christ par les seules paroles de la consécration, indépendamment de la prière qu'ils y ajoutoient. Quant à la primauté, ils ne la vouloient reconnoître qu'en général, & non point à l'effet spécial d'y interjeter appel du jugement des sièges patriarchaux, ni de pouvoir célébrer les conciles œcuméniques sans l'Empereur & le patriarche. Cette difficulté crut à un tel point, que tout l'accord fut presque rompu. On se rapprocha cependant, au moyen des tempérans & des explications; & tous les Grecs embrassèrent enfin l'union, & avec une entière liberté, selon le témoignage authentique de Basile, qui n'en excepte que Marc d'Ephèse & l'un de ses disciples, nommé par quelques auteurs George Scholarius,

mais bien différent du savant & pieux Sénateur du même nom, qui devint dans la suite patriarche de Constantinople.

Cependant le patriarche Joseph étoit mort, avant les derniers arrangemens, dans les desirs les plus vifs de voir son troupeau réuni avec toute l'Eglise, sous la houlette de Pierre. Il mourut subitement, après s'être exprimé par écrit en ces termes : Joseph, par la divine miséricorde, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, & patriarche œcuménique. Touchant au terme de mes jours, & tout près de payer la dette commune à tous les mortels, j'écris par la grace de Dieu, je souscris & manifeste mes sentimens sincères à mes chers enfans : Je crois tout ce que croit & enseigne l'Eglise catholique & Apostolique de notre Seigneur Jésus-Christ, celle de l'ancienne Rome, & je déclare que j'embrasse tous les articles de cette croyance. Je confesse encore que le Pape de l'ancienne Rome est le père des pères, le souverain Pontife & le vicaire de J. C. pour assurer la foi de tout le Monde, je crois aussi le purgatoire des ames. Le Pape fit faire à un si digne prélat des funérailles magnifiques, dans le monastère des Dominicains où il étoit logé.

Let

L
n
d
L
let
rég
ses
avo
éto
nal
Nic
teur
de n
teme
Christ
des
place
ches
glise
nité,
proba
assem
que to
savoir
du Pè
ence
du Fi
de l'un
L'un
Tor

Les prélats Grecs y officierent selon leur rit; & tous les cardinaux se firent un devoir d'y assister, avec les évêques Latins.

On tint enfin, le sixième jour de juillet 1439, la dixième & dernière session réglée du concile général des deux Eglises, pour la publication du décret qui avoit été préparé avec tant de soin. Il étoit conçu en ces termes, que le cardinal Julien rendit en latin, & Bessarion de Nicée en grec: Eugène évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de monument à perpétuité, du consentement de notre très-cher fils en Jésus-Christ Jean Paléologue, illustre Empereur des Romains, de ceux qui tiennent la place de nos vénérables frères les Patriarches, & les autres représentans de l'Eglise Orientale; au nom de la sainte Trinité, Père, Fils & S. Esprit, avec l'approbation de ce saint concile œcuménique assemblé à Florence, nous définissons ce que tout chrétien doit croire & professer; savoir que le S. Esprit est éternellement du Père & du fils, qu'il reçoit son essence & son être subsistant du Père & du Fils tout ensemble, & qu'il procede de l'un & de l'autre éternellement, comme d'un seul principe & par une seule spiration.

Conc. T.
xij, p. 510

tion; déclarant que les saints Docteurs & les Pères qui disent que le S. Esprit procede du Père par le Fils, entendent & font connoître par-là, que le Fils, aussi bien que le Père, est la cause selon les Grecs, & selon les Latins le principe de la subsistance du S. Esprit; & parce que le Père, en engendrant éternellement le Fils, lui a communiqué tout ce qu'il a lui-même, à l'exception de la paternité; il lui a donné aussi de toute éternité ce en quoi le S. Esprit procede de lui. Nous définissons encore, que l'explication faite par ces paroles *Filioque*, pour éclaircir la vérité, comme il étoit nécessaire alors, a été ajoutée au symbole légitimement, & avec raison. Nous déclarons de même que le corps de Jésus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment, levé ou azyme, & que les prêtres doivent employer chacun celui qui est d'usage dans son Eglise, soit Orientale, soit Occidentale; que les âmes des vrais pénitens qui sont morts dans la grâce de Dieu, avant d'avoir expié par de dignes fruits de pénitence leurs péchés de commission & d'omission, sont purifiés après la mort par les peines du purgatoire, & qu'elles y sont soulagées par les suffrages des fidèles yvans, tels que le sa-

crifice de la messe, les prières, les aumônes & les autres œuvres pies que les fidèles font pour les autres fidèles suivant les institutions de l'Eglise; que les ames qui n'ont contracté aucune souillure du péché depuis le baptême, & celles qui en ayant contracté les ont effacées pendant la vie, ou après la mort en la manière que nous venons de dire, entrent aussi-tôt dans le ciel, & jouissent de la claire vision de Dieu, plus ou moins parfaitement selon la différence de leurs mérites; enfin, que les ames de ceux qui sont morts dans le péché mortel, actuel, ou dans le seul péché originel, descendent aussi-tôt en enfer, pour y être punies, quoiqu'inégalement. Nous définissons aussi que le saint siège apostolique & le Pontife Romain a la primauté sur toute la terre, qu'il est le successeur de S. Pierre prince des apôtres, le véritable vicair de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père & le docteur de tous les Chrétiens; que Jésus-Christ lui a donné, dans la personne de S. Pierre, le plein pouvoir de paître, de régler & de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est expliqué dans les actes des conciles œcuméniques & dans les saints canons; renouvelant en outre l'ordre des canons, concernant les autres patriarches,

en sorte que celui de Constantinople soit le second, ou immédiatement après le Pape, celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième, & celui de Jérusalem le cinquième, sans toucher à leurs droits ni à leurs privilèges.

Ce décret fut signé par le Pape, huit cardinaux, les deux patriarches Latins de Jérusalem & d'Aquilée, huit archevêques, quarante-sept évêques, quatre généraux d'ordre & quarante-un abbés. Les prélats avoient été en plus grand nombre, même jusqu'à la dernière session: mais comme la signature ne se fit que plus de trois mois après, sans doute à cause des questions qui s'agiterent depuis, plusieurs déclarerent d'avance leur sentiment, & partirent incontinent, rappelés par les besoins pressans de leurs Eglises. Du côté des Grecs, Jean Paléologue s'empressa de signer le premier; il ne fut point imité par le prince Démétrius son frère, qui s'obstina dans le schisme. Ceux qui signerent les premiers après l'Empereur, furent les deux vicaires du patriarche d'Alexandrie, celui de Constantinople étant mort; ensuite le seul archevêque de Russie pour le patriarche d'Antioche, Marc d'Ephèse son autre vicaire persévérant dans le schisme; l'archevêque de Mo-

ne
ch
vé
Be
qu
frè
&
situ
son
non
criv
jusqu
de C
de l'
l'Ar
l'Ar
Greco
comp
qui se
Ay
mand
rentes
à leur
cerno
& l'inc
per,
que le
quitter
firmati
un vr
ce qu

rembase, demeuré seul vicaire du patriar-
 che de Jérusalem par la mort de l'arche-
 vêque de Sardes, au nom duquel signa
 Bessarion, qu'imiterent différens évê-
 ques, commis de même par leurs con-
 frères: puis encore quatorze archevêques,
 & dix tant abbés qu'ecclesiastiques con-
 stitués en dignité. Il est des auteurs qui
 font monter beaucoup plus haut le
 nombre des évêques d'Orient qui sous-
 crivirent au concile: on le trouve porté
 jusques à quarante-six, soit de l'Empire
 de Constantinople, soit de Trébizonde,
 de l'Ibérie ou Géorgie de la Russie, de
 l'Arménie, d'où il arriva deux métropo-
 litains à Florence avant le départ des
 Grecs. Il y a toute apparence, que l'on
 compte dans ce nombre les souscriptions
 qui se firent par procureur.

Avant qu'on se séparât, les Latins de-
 manderent aux Grecs la raison de diffé-
 rentes observances tout-à-fait particulières
 à leur liturgie. Les plus étonnantes con-
 cernoient le sacrement de confirmation,
 & l'indissolubilité du mariage. Ruard Tap-
 per, docteur célèbre de Louvain, assure
 que les prélats & les théologiens de Grèce
 quitterent leurs erreurs touchant la con-
 firmation, & la reconnurent tous pour
 un vrai sacrement de la loi nouvelle;
 ce que plusieurs d'entr'eux ne croyoient

Tapp. t. ij.
 art. 12. de
 Confirm.

point auparavant. Quant au mariage, ils pensoient qu'il étoit permis de le dissoudre pour cause d'adultère, & d'en contracter ensuite un nouveau. En vain leur montra-t-on qu'ils s'écartoient en cela, non seulement de la pratique des Occidentaux, mais de la multitude même de leurs anciens docteurs. Ils n'eurent rien de mieux à répondre, sinon qu'ils n'en agissoient pas ainsi sans de bonnes raisons. On ne les poussa pas plus loin, parce que le concile n'avoit pas prononcé formellement sur cette question: mais on vit avec douleur & les atteintes funestes que le schisme manque rarement de porter à la croyance, & à la triste indulgence où réduit le danger d'éteindre le dernier souffle de vie en enfonçant l'instrument même de la guérison en des plaies si profondes. Le Pape vouloit encore que Marc d'Ephèse fût traité, comme les Empereurs chrétiens en avoient usé constamment envers les réfractaires qui ne se soumettoient point aux décisions des conciles. Les évêques de la Grèce s'assemblerent pour en délibérer, & citerent ce schismatique opiniâtre, qui courut effrayé vers l'Empereur, & le supplia, les larmes aux yeux, de lui donner du temps pour prendre une résolution qui n'eût

pas
sez
les
esp
nop
rene
Il
juille
natu
coup
Outr
séjou
s'en
d'or
Consi
habit
arbalé
Jusqu
ou b
l'on c
s'emp
des p
des fo
A
récom
On y
née la
gré le
grande
qui pr

pas l'air de la contrainte. Paléologue assez humain, se laissa fléchir, & adoucit les évêques, en leur donnant ces fatales espérances qui renverserent à Constantinople tout ce qu'on avoit fait à Florence.

Il repartit pour la Grèce sur la fin de juillet, après avoir obtenu d'Eugène, naturellement grand & généreux, beaucoup plus que n'avoit promis ce Pontife. Outre les frais, tant du voyage que du séjour, & les vaisseaux nécessaires pour s'en retourner, il donna vingt mille écus d'or pour le paiement de la garnison de Constantinople, s'obligea d'y entretenir habituellement deux galères & trois cens arbalétriers, de fournir en cas de besoin jusqu'à vingt navires pendant six mois; ou bien dix pendant une année, & si l'on demandoit des troupes de terre, de s'employer de tout son pouvoir auprès des princes chrétiens, afin de procurer des forces respectables.

A Bâle cependant, Eugène fut mal récompensé de ce qu'il faisoit à Florence. On y tint le 16 mai de cette même année la trente-troisième session, où malgré les oppositions des cours & des plus grands prélats, on prit les conclusions qui préparoient au dernier scandale. On

avoit dressé préalablement un mémoire, où l'on établissoit, comme une chose de principe, que le concile général est au dessus du Pape, qu'il ne peut être dissous, transféré, ni prorogé sans le consentement des Pères, & que celui qui contredit ces vérités est hérétique. On y faisoit ensuite l'application de ces généralités à Eugène, d'où l'on concluoit enfin, particulièrement & comme un point de foi, qu'il étoit coupable d'hérésie. Les ambassadeurs des princes près du concile, la diète impériale qui se tint en même temps à Mayence, le plus grand nombre des évêques, tout ce qui conservoit encore assez de sang-froid pour discerner les véritables intérêts de l'Eglise, s'éleva contre une entreprise qui étoit un acheminement si visible & si rapide au schisme. Nicolas Tudesque, nommé communément Panorme, parce qu'il étoit archevêque de Palerme, ce protégé qui n'eut jamais de forme à lui, & qui prit toutes celles que lui marqua la fortune, avoit à Bâle le caractère d'ambassadeur du Roi d'Aragon, & se montra l'un des plus ardens défenseurs des droits pontificaux que sa plume trahit par la suite. Il combattit avec autant de force que d'avantage, les princes schismatiques, les rai-

so
ra
co
sci
trib
tor
sur
pon
tre
L
sou
&
cette
puis
tres
elles
à do
ees p
un c
& no
cardin
en di
s'ente
Louis
les ar
du m
ce qu
& de
Avanc
fité q

sonnemens rompus, les bévues & l'ignorance passionnée du cardinal d'Arles, qui confondant le pouvoir de juger les consciences avec celui de juger de la foi attribuoit aux simples prêtres la même autorité qu'aux évêques pour prononcer sur le dogme, & donnoit même la prépondérance au suffrage d'un pauvre prêtre sur celui d'un prélat opulent.

L'archevêque de Palerme au contraire Comment.
Æn. Sylv.
L. I, pag.
24. soutenoit, que ce n'étoit qu'aux apôtres & aux évêques leurs successeurs que cette puissance avoit été accordée. Et depuis quand, s'écria-t-il, de simples prêtres ont-ils voix définitive dans les conciles? Leur état ne les borne-t-il point à donner simplement leur avis? Il cita ces paroles des Pères de Chalcédoine, *un concile est une assemblée d'évêques, & non pas de clercs*, ce que le bon cardinal d'Arles crut fort bien réfuter, en disant que le nom de clercs devoit s'entendre des simples tonsurés. Mais si Louis d'Alleman étoit si peu versé dans les antiquités ecclésiastiques, il montra du moins qu'il n'en étoit pas ainsi de ce qu'il avoit autrefois puisé d'érudition & de politique dans les livres de collège. Avançant toujours, avec une impétuosité qui le servoit mieux que le goût &

la raison, il rejeta tous les tempéramens & tous les délais qu'on lui proposa; instruit, disoit-il, par l'exemple d'Annibal, qui, au lieu de marcher à Rome incontinent après la bataille de Cannes, avoit manqué son coup pour avoir différé au lendemain, & par celui des Gaulois-Sénonois, qui déjà maîtres de cette ville, en furent chassés honteusement, pour s'être laissé amuser autour du Capitole: d'où il conclut qu'il falloit mourir pour l'Eglise, comme Curtius étoit mort pour Rome, & Codrus pour Athènes.

Ces motifs parurent péremptoires à la plupart des membres du concile, tel qu'il étoit alors; c'est-à-dire à une multitude confuse d'ecclésiastiques du second ordre. Le cardinal profitant de l'enthousiasme qu'il avoit inspiré, voulut aussi-tôt faire approuver dans une congrégation les articles dressés contre le Pape Eugène. Les ambassadeurs des princes, les nations d'Espagne & d'Italie tout entières, le plus grand nombre des évêques, & surtout l'archevêque de Palerme y marquerent la plus grande opposition. L'archevêque voyant que le cardinal n'en prétendoit pas moins conclure, cria fortement pour se faire entendre au milieu de la confusion: Puisque vous méprisez tant

de princes & de prélats, je vous déclare, au nom du corps épiscopal, que vous ayez à surseoir à la conclusion. Il est bien étrange que vous prétendiez l'emporter, avec trois évêques. C'est à nous qui sommes le plus grand nombre, qu'il appartient de prononcer: nous sommes véritablement le concile, & ce titre ne va point au tas de pédagogues & d'écrivains gagés qui vous environnent. L'archevêque s'attira des applaudissemens, & occasionna de vives réclamations.. Le patriarche d'Aquilée qui tenoit pour le cardinal d'Alleman, éleva la voix, & dit au parti de l'opposition, qu'ils ne connoissent pas la nation Germanique, & que, s'ils continuoient à s'opposer au bien de l'Eglise, ils ne sortiroient pas la tête sauve. Panorme s'écria qu'il n'y avoit plus de liberté dans le concile, & qu'ils eussent à fuir d'une assemblée où on les menaçoit de leur casser la tête. En vain le comte de Tierstein qui faisoit l'office de protecteur du concile, promit toute sûreté, & obligea le patriarche à révoquer ce qu'il avoit osé dire. Le tumulte & la confusion ne firent que s'accroître; & si l'on ne s'emporta point aux derniers excès, on ne tint du moins aucun compte de la protestation de Panorme.

Ibid. p.
33. & 34.
Conc. t.
lx. p. 1154

Comme il étoit déjà nuit, & que l'obstiné cardinal ne vouloit point lâcher prise sans avoir rempli son objet, il usa de ce stratagème pour suspendre le tumulte. Feignant tout à coup d'avoir à proposer des choses qui n'avoient aucun rapport aux contestations présentes, il dit qu'il avoit reçu de France des lettres récentes, dont le contenu étoit étonnant & presque incroyable. La curiosité ayant procuré un moment de silence, il lut en effet quelques lettres assez peu intéressantes, d'où il inféra néanmoins que les nonces d'Eugène remplissoient la France de leurs maximes touchant le pouvoir absolu du Pape & la dépendance du concile. Le feu s'étant aussi-tôt rallumé parmi la multitude, il conclut, sans donner le temps de réfléchir, & comme au nom du concile, à confirmer au moins, entre les articles proposés contre le Pape, ceux qui assuroient les principes généraux de la sainte doctrine.

On tint en conséquence la trente-troisième session, où les ambassadeurs des princes & la plupart des évêques refusèrent d'assister. On n'y vit pas un seul prélat d'Espagne; il y eut un évêque & un abbé d'Italie, dix huit évêques ou abbés tant de France que d'Allemagne,

en tout vingt prélats, dont la plupart n'étoient pas évêques. En récompense, on y compta quatre cens de ces Pères factices à qui le cardinal-président conféroit la plus haute prérogative de l'épiscopat. Mais comme cette maxime inouïe ne prenoit pas à beaucoup près dans toutes les têtes, il usa d'un expédient plus étrange encore, pour concilier de la vénération à son concile. Il fit recueillir toutes les reliques réparties dans les différentes églises de Bâle, & les plaça sur les sièges des évêques absens : ce qui inspira tant de dévotion, que *les bonnes gens*, dit *Cæneas Sylvius*, & non pas *un chacun*, comme traduit un écrivain moderne, *fondoient en larmes*. Peut-on chercher des palliatifs, ne doit-on pas laisser à une manœuvre aussi palpable de subornation, tout le hideux de ses couleurs naturelles ? Mais non, jamais on ne donnera le change aux fidèles tant soit peu instruits, sur l'infaillibilité accordée aux successeurs des apôtres jusqu'à la consommation des siècles ; c'est-à-dire au corps vivant de l'apostolat, ou de l'épiscopat. On n'excitera que le mépris & l'indignation des gens sensés, en suggérant aux simples, avec un autre écrivain encore plus hardi, que de saints

De Gen.
Concil.
Basil. 12,
p. 37, in
fals.

& muets témoins de la foi valent mieux que des témoignages d'évêques vivans & viciéux. Le décret projeté passa sans doute à un pareil tribunal : il y fut décidé, comme trois articles de foi, premièrement que le concile général a une autorité supérieure au Pape & à qui que ce soit ; en second lieu, que le Pape ne peut en aucune manière dissoudre, transférer ni proroger les conciles ; enfin qu'on doit traiter, en hérétique, quiconque contredit les deux vérités précédentes. Quelques semaines après, on fit à Eugène, dans une congrégation nombreuse, l'application de ce décret général dans les termes, mais très-personnel dans les vues de ceux qui l'avoient si artificieusement ménagé.

Dès le surlendemain de cette congrégation, le 25 de juin, dans la session trente-quatrième, on déclara le Pape Eugène déposé, comme schismatique, hérétique, endurci, parjure, entaché de tous les vices qui prétoient aux qualifications injurieuses. Le décret défendoit à quiconque de le reconnoître désormais pour chef de l'Eglise, & déclaroit les contrevenans déchus par le seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculiers ; fussent-ils évêques, arche-

vêq
ou
une
don
qui
pal ;
dout
sition
ce n
tous
récul
ou i
le té
ou d
masq
partic
simple
aposta
même
le mar
tre le
obten
charg
s'en
toute
moins
qu'att
qui de
avoie
te P

vêques, patriarches, cardinaux, Rois ou Empereurs. Voilà ce que statuoit une assemblée de trente-neuf prélats, dont il n'y en avoit que sept ou huit qui fussent revêtus du caractère épiscopal; tandis que les canons demandent douze juges de cet ordre, pour la déposition d'un simple évêque. Encore dans ce nombre méprisable de sept à huit, tous avoient contre eux des moyens de récusation, qui les rendoient indignes, ou incapables de juger. Tel est au moins le témoignage du cardinal de S. Sixte, ou du savant Turre-Cremata, qui les démasque l'un après l'autre, & trouve en particulier parmi eux deux évêques, à simple titre, moines de profession & apostats de leur ordre. Il n'épargne pas même le coryphée du parti, Louis d'Allemagne, qu'il peint comme envenimé contre le Pape Eugène, pour n'en avoir pu obtenir de succéder à son oncle dans la charge de Camerlingue. Si l'on craint de s'en rapporter à Turre-Cremata dans toute l'étendue de ses inculpations, au moins ne peut-on guère douter de ce qu'atteste saint Antonin, qu'entre ceux qui déposèrent Eugène IV, quelques-uns avoient été privés de leurs dignités par le Pape à cause de leurs crimes.

Nat. Alex.
t. vij, pag.

544.

La majesté du siège apostolique étoit violée à Bâle d'une manière trop outrageante, pour que Rome gardât le silence. Le successeur de Pierre ne se contenta point de casser comme pernicieux, & conclusions prises contre lui, & tous les actes de cette assemblée; mais il la traita de brigandage, de conspiration infernale pour placer l'abomination de la désolation dans l'Eglise de Dieu: il en déclara les assistans opiniâtres, frappés d'anathème, privés de toute dignité, & réservés à la rigueur de la justice divine, avec Coré, Datham & Abiron.

Cependant le concile rendit un décret d'édification, touchant la mère de Dieu. Dans la trente sixième session, il déclara que la croyance de la conception immaculée de Marie est pieuse, conforme au culte de l'Eglise, à la foi catholique, à la droite raison & aux saintes écritures; qu'il n'est permis à personne d'enseigner ni de prêcher le contraire, & que la fête en sera célébrée suivant l'usage de l'Eglise Romaine. Mais à la session trente-septième, les Pères de Bâle, instruits & vivement offensés du décret porté contre eux par le Pape, procédèrent au choix des électeurs & aux préparatifs du conclave pour instituer un nouveau Pon-

tise
 d'e
 I
 PE
 qui
 l'élé
 ces
 prop
 pren
 Sigit
 petit
 quit
 abdic
 fa ba
 fit s
 Ripa
 Il ét
 mode
 S. Ma
 cer a
 emba
 jours
 de p
 persu
 jeune
 sères
 trop
 qui n
 dans
 & de

iffé; ce qui fournit encore beaucoup d'exercice à la session suivante.

Il existoit alors, parmi les princes de l'Europe, un de ces caractères manqués qui prétent également au blâme & à l'éloge, sans jamais atteindre à l'un de ces deux points marqués qu'on nomme proprement vice ou vertu. Amédée, créé premier duc de Savoie par l'Empereur Sigismond, avoit gouverné sagement son petit Etat durant bien des années. Il quitta le monde sans chagrin, & sans abdiquer la souveraineté; il laissa croître sa barbe à la façon des hermites, & se fit solitaire dans le séjour délicieux de Ripailles, au bord du lac de Genève. Il établit autour de lui, sous un habit modeste & pénitent, les chevaliers de S. Maurice, qu'on soupçonna de renoncer avec lui, moins aux plaisirs qu'aux embarras du monde, pour couler des jours oisifs dans ce que la volupté avoit de plus raffiné. On ne peut guère se persuader qu'Amédée, réglé durant sa jeunesse, se fût livré à des passions grossières dans un âge avancé: mais on a trop de raisons de croire que l'ambition qui ne vieillit jamais, n'étoit pas éteinte dans cet étrange solitaire. Des évêques & des troupes de prêtres attirés de ses

Etats au concile de Bâle, s'y montrèrent les plus ardens contre le Pape Eugène; la plupart des électeurs établis au nombre de trente-trois pour choisir un nouveau Pontife, étoient de Savoie, ou des contrées voisines; les principaux officiers du conclave étoient pareillement de la domination d'Amédée; enfin le cardinal d'Arles peignit si bien le sujet qu'on devoit élever à la papauté, qu'il ne manquoit au tableau que le nom de ce prince; ce qui fit même décliner sensiblement la confiance illimitée que le concile avoit eue jusques-là dans son président.

On procéda cependant à l'élection, & le duc de Savoie, après quatre scrutins, où sa qualité de prince du siècle & purement laïc écartera bien des suffrages, en eut vingt-six au cinquième, & fut déclaré Pape, le 5 novembre 1439. Il donna son consentement après quelque résistance, & prit le nom de Félix V, sans venir encore à Bâle. Il n'y parut que le 24 juin de l'année suivante; & de là jusqu'à son sacre & son couronnement, il y eut encore un mois d'intervalle: mais il ne négligea pas si longtemps les soins de sa nouvelle dignité. Il se fit d'abord un consistorial, en créant

qua
qua
s'en
non
gag
La
ehan
tre-D
bonni
Fran
à la c
conci
doctes
teurs
& le
ment
on po
bassade
après
testé c
pour
trouve
manufa
de Sai
envoy
rassemb
royaun
conver
boit l
ours,

quatre cardinaux, auxquels il en ajouta quatorze par deux autres promotions. Il s'empresfa de même à faire partir des nonces pour toutes les cours, afin de gagner les princes à son parti.

Le docteur Thomas de Courcelles, chanoine d'Amiens, puis doyen de Notre-Dame de Paris, & proviseur de Sorbonne, fut député vers la cour de France, où il n'omit rien pour répondre à la confiance que lui avoit marquée le concile, en l'admettant au nombre des docteurs chargés de nommer les électeurs du nouveau Pape. Le Roi Charles & le corps du clergé avoient constamment

improuvé la violence avec laquelle on pouffoit le Pape Eugène. Les ambassadeurs du Roi au concile, aussi-tôt après l'élection d'Amédée, avoient protesté contre une entreprise si effrayante pour la politique chrétienne: on en trouve l'acte en bonne forme, dans un manuscrit respectable de la bibliothèque

de Saint-Victor. Eugène de son côté avoit envoyé vers le Roi, & ce prince avoit rassemblé à Bourges le clergé de son royaume, afin de prendre une résolution convenable au nouveau péril où retomboit l'Eglise. On délibéra pendant six jours, après lesquels l'évêque de Cler-

Miss. Vic.
tor. part.
8, fol.
124.

Conc. t.
ix. p. 1171
Du Boul,
t. v. p.
449.

mont, au nom du Monarque, répondit qu'encore que sa Majesté eût toujours favorisé le concile de Bâle, le démêlé survenu entre le Pape & les Pères n'avoit point cessé de la remplir d'amertume; qu'elle n'avoit rien négligé pour en prévenir les suites; & que toutes ses intercessions, tous ses soins, tous ses efforts, avec une sorte d'injure pour sa couronne, étoient demeurés sans effet; qu'ayant fait tout son possible pour empêcher la déposition précipitée du Pape Eugène, elle vouloit avec ses sujets persévérer dans son obéissance, & le reconnoître à jamais pour seul & vrai Pontife. Du reste, ajouta le prélat, ce n'est pas l'intention de sa Majesté, qu'on fasse aucune injure à Monsieur de Savoie, qui lui est uni par les liens du sang: mais comme il s'agit de la religion, le Roi ne se favorisera point contre la justice. Parut aussitôt une déclaration, par laquelle Charles VIII ordonnoit à tous ses sujets d'obéir au Pape Eugène, avec défense de reconnoître un autre Pape, & de répandre dans le royaume aucunes lettres ou expéditions pontificales, sous le nom de tout autre que ce pût être.

Conc. t. L'Empereur Frédéric III, qui fut élu le 2 février 1440, à la place d'Albert.

Ex. p. 1175.

son
para
lema
le R
trali
à ne
de B
dans
corps
de la
lui ay
les qu
l'ancie
& non
tenoit
nouve
public
autres
la réfer
téressée
s'attach
de Ro
moins
que la
Bavière
Munic
bourg,
ssez b
urent
ort &

son cousin germain, mort quatre mois auparavant, & la plupart des princes d'Allemagne se comporterent à peu près comme le Roi de France, nonobstant leur neutralité apparente. Elle consista uniquement à ne rien statuer sur le démêlé des Pères de Bâle avec Eugène, qui passa toujours dans l'Empire pour le vrai Pontife. Le corps Germanique s'occupant fortement de la triste situation de l'Eglise, & Félix lui ayant envoyé, avec le Cardinal d'Arles quatre autres cardinaux de sa création, l'ancien cardinal fut admis comme tel, & non comme légat, à la diète qui se tenoit alors à Mayence; & les quatre nouveaux eurent défense de paroître en public avec leurs chapeaux rouges. Les autres grands États de la chrétienté, à la réserve d'Aragon, que la politique intéressée du Roi Alphonse fit un peu varier, s'attachèrent de plus en plus à l'obédience de Rome. Félix n'eut jamais, ou du moins n'eut constamment dans la sienne, que la Savoie, les Suisses, la partie de Bavière qui obéissoit au prince Albert de Munich, la ville de Bâle, celle de Strasbourg, quelques-unes en Saxe, & un assez bon nombre d'universités. Telles furent celles de Paris, de Cologne, d'Erfort, & de Cracovie, dont alors les doc-

leurs formoient presque seuls le concile.

La Grèce nouvellement réunie avec les Latins, se montra fort indifférente à l'égard de ces deux obédiences, ou plutôt elle se déclara plus vivement que jamais contre le corps & tout les membres de l'Eglise d'Occident. Ceux des Orientaux qui avoient signé l'union à Florence, ne furent pas plutôt retournés à Constantinople, où ils arrivèrent le premier jour de février 1440, qu'il y eut contre eux un soulèvement général du clergé, du peuple, & sur-tout des moines. On les appeloit des noms injurieux d'azymites, d'apostatats, de traitres à la religion & à la patrie, de lâches esclaves des Barbares qui se disoient Romains. On refusa de les admettre aux exercices publics de la religion. L'Empereur d'abord très-zélé, ayant voulu qu'ils y vinssent, tous leurs compatriotes sortirent précipitamment, & les laisser comme des excommuniés, & des impies : Marc d'Ephèse triomphoit seul entre les Grecs qui avoient paru à Florence; tout retentissoit de ses louanges à Constantinople, comme de l'unique défenseur de la religion de ses pères, & d'un confesseur magnanime qui avoit tout méprisé pour s'opposer au torrent de la séduction. Il exaltoit à son tour la foi &

la p
leur
il an
jes p
infol
reco
de s
de la
pides
à Co
Un
assisté
rens
que t
d'Hér
de cou
clamer
contre
crire.
signale
tant de
logie d
la foi.
Bessari
de M
l'Empe
dirigé,
ils éta
mirent
calomn

la piété de ses panégyristes, il enflammoit leur courage dans tous les rencontres, il animoit leur haine & leur mépris contre ses partisans de l'union, il s'élevoit avec insolence contre l'Empereur même, qui reconnut trop tard les effets pernicioeux de son aveugle indulgence. Les progrès de la séduction furent d'autant plus rapides, qu'il n'y avoit point de patriarche à Constantinople pour la réprimer.

Un grand nombre de ceux qui avoient assisté au concile œcuménique, & différens prélats des plus considérables, tels que les archevêques de Trébizonde & d'Héraclée, ne manquèrent pas seulement de courage, mais s'emportèrent jusqu'à déclamer, tant par écrit que de vive voix, contre les décrets qu'ils venoient de souscrire. Il y en eut cependant plusieurs qui signalèrent leur persévérance, & avec autant de force que d'habileté, firent l'apologie du concile dont ils avoient embrassé la foi. Tels furent, non pas seulement Bessarion fixé en Italie, mais Joseph évêque de Méthone, Grégoire confesseur de l'Empereur, qu'il avoit si heureusement dirigé, & le célèbre George Scholarius. Ils établirent sagement le dogme, & mirent en évidence la mauvaise foi, les calomnies, les inventions insensées &

l'ignorance présumptueuse de l'oracle des schismatiques.

Conc. t.
xliij, p.
677.

Joseph de Méthone, en particulier, nous fait connoître l'esprit faux & la fote suffisance de l'archevêque d'Ephèse, qui bien moins occupé du dogme que des armes & des flottes des Latins, étoit parti pour l'Italie, dans l'orgueilleuse persuasion qu'il n'auroit à traiter qu'avec un tas d'ignorans; qu'il ne se trouveroit pas entre eux tous un seul homme capable de lui répondre; qu'après le premier argument, il ne seroit plus question que d'armer pour la défense de la Grèce. C'est ce qu'il prouve par le tumulte que Marc s'efforça d'exciter, aussi-tôt qu'il vit des séances en règle; & par le saisissement qui souvent pensa lui faire prendre la fuite, quand il entendit une foule de savans à qui tout étoit familier, dans la tradition grecque & latine, ancienne & moderne. Isidore de Russie, ainsi nommé parce qu'il en étoit archevêque, quoique natif & moine de Grèce, soutint sa foi au péril de sa vie & aux dépens de sa liberté, parmi ses ouailles farouches & plus entêtées du schisme Grec que les Grecs eux-mêmes. A l'exception des Russes voisins de la Pologne; où il fit recevoir les décisions de Florence, il n'essuya par-tout que des avanies

avan
ce
ses b
fin
s'ent
nal,
M
de so
avec
Floren
la foib
avoit e
qu'il e
Mais
part, i
les pro
lerent
Eglises
ché des
la crair
par mé
murat a
avec les
pereur
contre
Eugène
ruit de
certitude
emps c
ourage
Tome

avanies & des brutalités barbares, jusqu'à ce qu'il fût renfermé, dépouillé de tous ses biens, dans une dure prison, d'où enfin il s'échappa comme par miracle, & s'enfuit auprès du Pape qui le fit cardinal, aussi bien que Bessarion.

Marc d'Éphèse ne jouit pas long temps de son triomphe impie. Dans une dispute avec le savant Dominicain Barthelemi de Florence, envoyé à l'Empereur qui eut la foiblesse de remettre en question ce qui avoit été décidé, Marc s'échauffa si fort, qu'il en mourut au bout de quelques jours. Mais l'incendie étant allumé de toute part, il ne fut plus possible d'en arrêter les progrès. Le fanatisme & l'audace allerent si loin, que dans la plupart des Églises le nom de l'Empereur fut retranché des dyptiques. Paléologue, soit par la crainte d'une rébellion déclarée, soit par ménagement pour les ombrages qu'Amurat avoit conçus de l'union des Grecs avec les Latins, soit que la mort de l'Empereur Albert qui avoit entrepris la guerre contre le Turc à la sollicitation du Pape Eugène, ne lui laissât plus espérer grand fruit de la réunion, soit plutôt par l'incertitude où le jeterent tant de contretemps capables d'étonner le plus ferme courage, Paléologue, jusques-là si bien

Ibid.

disposé, sentit expirer tout son zèle, ou du moins s'amortir si considérablement, que les factions schismatiques n'éprouverent presque plus de gêne dans tout ce qu'elles osèrent désormais tenter. C'étoit pour la treizième fois, mais ce fut aussi pour la dernière, que la grace du salut fut ainsi rejetée par l'obstination indomptable des Grecs, treize ans avant l'effroyable catastrophe qui en fut le juste châtement.

On vit néanmoins éclore, dans ces temps mauvais, deux productions admirables, plus ou moins directement relatives au bien de la religion. Le livre de l'imitation de Jésus-Christ, le plus précieux pour la piété après les divines Ecritures, parut pour la première fois dont on ait connoissance, dans le cours de l'année 1441, sous le nom de Thomas à Kempis, chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès près de Zwol en Hollande. Cette édition jointe au témoignage de Jean Bruschi, historien contemporain & confrère de Thomas, fait attribuer presque généralement à celui-ci cet incomparable ouvrage. Toutefois la jalousie de corps & de nation lui en disputa la gloire, sur bien des indices & des probabilités, qui ne pouvoient man-

qu
lon
qu
Re
qu
Il
livr
d'en
Il
tes,
qu'o
servi
noiss
des l
mune
de S
où il
Schoe
Harle
neur
Laure
Costen
des li
à la
avec
de bo
lets q
tée en
bue e
Jean

quer contre un auteur beaucoup plus jaloux d'imiter l'humilité de Jésus-Christ, que de s'assurer l'honneur de son travail. Respectons son motif, & ne pensons qu'à nous conformer à des vues si saintes. Il importe infiniment de lire & relire ce livre tout divin, & très-médiocrement d'en connoître l'auteur.

Il ne s'est pas moins élevé de disputes, touchant l'invention de l'imprimerie qu'on rapporte au même temps, & qui servit autant à la propagation des connoissances religieuses, qu'à l'avancement des lettres humaines. On l'attribue communément à Jean de Guttemberg, natif de Strasbourg, & habitué à Mayence, où il s'associa avec Jean Faust & Pierre Schoeffer gendre de Faust. La ville de Harlem en Hollande qui en fait honneur à l'un de ses citoyens, nommé Laurent Janson, & plus souvent Jean Coster, ne produit pour preuves que des livres sans date, imprimés d'ailleurs à la manière des Chinois; c'est-à-dire avec des planches ou de petites tables de bois, multipliés à l'égal des feuillets qu'on avoit à copier: méthode usitée en Chine, dès l'an 930. On attribue encore l'invention de l'imprimerie à Jean Mantel, bourgeois de Strasbourg;

Tritem.
Chron.
Hirs. an;
1440.

& on la rapporte au regne de l'Empereur Frédéric III, qui pour récompense anoblit Mantel. Quoi qu'il en soit de ces prétentions diverses, le livre intitulé *Psal-morum codex*, imprimé en 1457 en caractères détachés, & le plus ancien que l'on connoisse, se trouve, avec tous ceux qui approchent le plus de cette antiquité, imprimé à Mayence chez Jean Faust & Pierre Schoeffer. De là, cet art inestimable se répandit en peu de temps dans tous les Etats de la chrétienté, où bientôt les sciences, d'une acquisition si difficile & si dispendieuse auparavant, n'offrirent plus de difficultés, pour ainsi dire, qu'à la stupidité & à la nonchalance. Avant cette époque, une concordance de la Bible fut vendue cent écus d'or, & les œuvres de Trévise en coûtoient jusqu'à six-vingt.

Après que les Grecs eurent quitté Florence, il y eut encore cinq sessions, depuis le six de septembre 1439 jusqu'au sixième d'avril 1442. Ce fut dans la première de ces sessions que le Pape Eugène prononça contre les actes & les Pères de Bâle la sentence terrible, sur laquelle il revint encore dans la session troisième, tant contre Amédée que contre ses fauteurs. Il avoit appris que l'œuvre du

schisme étoit enfin consommée; & afin de procurer de nouveaux défenseurs au siège Romain, il fit une promotion de dix-sept cardinaux, moins remarquable encore par le nombre que par les qualités de ceux qu'il honoroit de la pourpre. Ils étoient tirés de presque toutes les nations, & tous estimés pour leur capacité, pour leurs mœurs, pour leur naissance. Ce fut alors que Bessarion de Nicée, le plus distingué entre tant de prélats illustres, & Isidore de Russie reçurent le Chapeau. Parmi ceux d'Occident, l'Espagnol Jean Turrecremata, Dominicain, maître du sacré palais, étoit le plus renommé pour son habileté dans la théologie, dans la philosophie, dans le droit canon, & dans la plupart des sciences.

La seconde session de Florence offrit un spectacle encore tout nouveau, après la réunion des Grecs. On a déjà vu Conc. t.
xiiij. p.
1198. que des Arméniens étoient arrivés en cette ville, avant que les Grecs en fussent partis. Le catholique ou patriarche de cette nation, instruit qu'on devoit célébrer un concile œcuménique, afin de réunir toute l'Eglise sous un même chef, comme dans une même foi, avoit envoyé quatre de ses plus habiles doc-

teurs, chargés de le représenter, de proposer quelques difficultés pour s'en éclaircir, & adhérer en son nom aux décisions légitimes du concile. Ces peuples lointains, engagés dans les erreurs d'Eutychès, y perséveroient plutôt par habitude & faute d'instruction, que par opiniâtreté. Ils cherchoient de bonne foi la lumière, & la reçurent dès qu'on la leur présenta. Mais comme leur éloignement & leur position leur interdisoit presque tout rapport avec le reste de la chrétienté; outre leurs égaremens dans les spéculations de la foi, il s'étoit glissé parmi eux plusieurs pratiques abusives dans l'administration des sacremens. C'est pourquoi le décret fameux du concile de Florence, ou du Pape Eugène aux Arméniens, s'étend particulièrement sur cette matière. Ce qu'il a de plus singulier, c'est qu'il assigne pour matière au sacrement de confirmation, l'onction du saint chrême, & la tradition des instrumens au sacrement de l'ordre, sans exprimer d'une manière formelle & précise l'imposition des mains: elle n'y est cependant exclue nulle part; & si l'on veut, sans esprit d'école & de système, se rappeler les circonstances des lieux & des personnes, on sentira que cette sorte

d'o
l'E
ché
à l
moi
gag
ne
le c
des
tout
qui,
dégag
est fo
à no
Le
d'Egy
ainsi
vités
conci
des r
bert,
neurs
quitta
Leur
ble o
la hié
le gov
de mo
manière
tir en

d'omission étoit fans inconvenient pour l'Eglise d'Arménie, extrêmement attachée, comme toutes celles de l'Orient, à l'imposition des mains. Voilà néanmoins une des fortes raisons qui ont engagé plusieurs théologiens modernes à ne plus regarder comme œcuménique, le concile de Florence depuis le départ des Grecs. Nous n'entrerons point du tout dans cette nouvelle controverse, qui, à raison de son étendue & de notre dégagement de tout intérêt de système, est sous tous les points de vue étrangère à notre plan.

Le Patriarche & les évêques Jacobites d'Egypte, Eutychiens ou Monothélites Ibid. p. 1204.
ainsi que les Arméniens, avoient été invités, comme tous les Orientaux, au concile de Florence, par des lettres & des nonces du souverain Pontife. Albert, prêtre de l'ordre des frères mineurs, envoyé vers les Jacobites, s'acquitta parfaitement de sa commission. Leur patriarche, réduit à l'état déplorable où se trouvoient tous ces chefs de la hiérarchie, autrefois si florissans sous le gouvernement Romain, & manquant de moyens nécessaires pour paroître d'une manière convenable à son rang, fit partir en sa place André, abbé du mona-

frère dit spécialement de Saint Antoine, parce que ce saint y étoit mort. Il avoit commission de recevoir avec respect la doctrine de la sainte Eglise Romaine, & de la rapporter fidèlement dans sa patrie, pour y être embrassée de tout le monde. Le patriarche l'avoit chargé de la lettre suivante, où il parut craindre que toute l'emphase du style Oriental ne pût rendre encore la vivacité de ses sentimens pour le Pape.

Jean, serviteur indigne des serviteurs de Jésus-Christ, évêque du siège de S. Marc, de la grande Alexandrie, & de toute l'Egypte, de la Lybie, de l'Ethiopie, de l'Afrique Occidentale, & généralement de toute la mission du saint Evangéliste, après avoir demandé au Seigneur le pardon de mes péchés, je me prosterne jusqu'à terre devant vous, très-sage & très-saint Père, seigneur Eugène, Pape de la grande Rome, prêtre & pasteur par excellence, guide assuré, dont les leçons & les exemples marquent la route du ciel à tous ceux qui fournissent leur pèlerinage dans les ombres de ce siècle, chef apostolique de toutes les Eglises chrétiennes, prince unique & vénérable de tous les princes constitués dans les autres sièges: que l'Eternel

confirme à jamais la stabilité de votre trône, & que par vos lumières, comme par l'étoile qui apparut aux Mages, il dirige si bien son immense bercail, qu'aucun de ceux qui entendront votre voix ne manque de la suivre. Après ces hommages, le patriarche instruit le souverain Pontife de la commission qu'il a donnée à l'abbé son représentant. Il ne fut pas difficile de terminer, avec des sujets si bien disposés : André, au nom de son patriarche & de tous les Jacobites, adopta tout ce que tenoit & enseignoit l'Eglise Romaine ; il réprova de même tout ce qu'elle réprovoit ; & l'acte en fut dressé tant en arabe qu'en latin.

L'Empereur d'Ethiopie ou d'Abyssinie, nommé Zarah, écrivit aussi au Pape Eugène, & lui envoya ses lettres par un abbé des Ethiopiens, nommé Nicodème : il témoignoit tant de zèle pour l'union, qu'il projetoit de venir lui-même à Rome, afin de l'embrasser en personne ; ce qui ne fut pas suivi de l'effet. Toute cette ferveur de climat, aussi prompte à s'évaporer qu'à s'enflammer, nous donne à connoître quelle foible mesure de christianisme restoit enfin à tous ces étrangers volages, depuis leur ancienne rupture avec le centre de l'u-

mité. Philotée, patriarche Melquite d'Alexandrie, ne manqua pas non plus d'écrire au Pape, en des conjonctures si propres à réveiller l'enthousiasme. Il lui prodigua les titres d'honneur, avec la même profusion que le Jacobite; il l'appela homme céleste, & ange terrestre, non moins revêtu de la grâce divine que des ornemens pontificaux, le chef divin de toutes les Eglises, le successeur de Pierre, & la pierre inébranlable de la foi; il applaudit en termes aussi pompeux à l'union, qu'il confirma aussi-tôt qu'il en eut reçu la nouvelle. Il ajoute, qu'il écrit à l'Empereur & aux principaux prélats de Constantinople, afin de traiter en hérétiques & en objets d'anathème, ceux qui ne l'admettront pas. Bientôt on verra ces bouillans Africains, & généralement tous les Orientaux se rengager avec la même chaleur dans la défection de la Grèce.

Ces dangers à venir n'empêchoient pas le Pape Eugène d'opérer le bien présent, malgré les obstacles & les embarras de tout genre qu'on ne cessoit de lui susciter à Bâle. Mais les membres de ce concile, à force de manquer au Pape, s'habituerent à peu révéler la papauté, dans le sujet même qu'ils en avoient re-

Conc.
T. xliij. p.
3174.

v
de
ils
tin
ni
à
ve
son
y p
élec
bien
tâg
soit
fou
pere
nou
ré,
le Pa
com
passa
mettr
diffic
voja
répor
rer c
avec
jà cir
leur
craint
motif

vêtu. Ils ne souffroient point que leurs décrets fussent publiés au nom de Félix; ils le tenoient dans une dépendance continue. L'Empereur & le corps Germanique ayant résolu dans une diète tenue à Francfort, de faire assembler un nouveau concile, celui de Bâle promit que son Pape n'y présideroit point, & qu'on y procéderoit en tout comme avant son élection. Félix se plaignoit encore, que, bien loin de lui procurer tous les avantages qu'on lui avoit promis, on lui faisoit épuiser l'héritage de ses pères pour soutenir son obéissance. Cependant l'Empereur suivoit toujours le projet d'un nouveau concile. Après en avoir conféré, par des envoyés réciproques, avec le Pape Eugène & l'assemblée de Bâle; comme il retournoit dans ses Etats, il passa près de cette ville, sans y vouloir mettre le pied; parce qu'on y faisoit difficulté d'entrer dans ses vues. Il y envoya des ambassadeurs pour avoir une réponse précise, & n'y laissa point ignorer qu'il traitoit avec Eugène comme avec le vrai Pôntife Romain, & que déjà cinq électeurs opinoient à faire cesser leur neutralité entre Rome & Bâle. La crainte & l'intérêt firent ce que tant de motifs plus relevés n'avoient pu faire: on

Cochl.

hist. russ.

l. 9.

rendit à César l'obéissance qu'on refusoit depuis si long-temps à Dieu & à son Vicaire. Ce prince vint pour lors à Bâle, afin de consolider ce qui avoit été conclu, & l'on observe qu'il ne rendit point à Félix les honneurs dûs au souverain Pontife : il partit aussi-tôt après ; & dès-lors le concile de Bâle se dissipa presque entièrement. Félix se retira lui-même, & avec une partie de ses cardinaux alla s'établir à Lausanne.

Eugène qui, le 6 avril de cette année 1442, dans la cinquième & dernière session tenue à Florence depuis le départ des Grecs, avoit transféré ce concile à Rome ; cet habile & magnanime Pontife répondit à l'Empereur, avec la dignité qui convenoit au vrai chef de l'Eglise, qu'aussi-tôt qu'il seroit dans cette ville il rassembleroit le plus grand nombre possible de prélats, pour examiner s'il étoit expédient de célébrer un autre concile, & qu'ensuite il enverroit des légats en Allemagne, pour délibérer à ce sujet avec l'Empereur & les princes de l'Empire ; qu'il ne voyoit pas cependant ce qu'on pouvoit avancer, à moins que l'Allemagne ne se départit d'une neutralité inconciliable avec les vrais principes de la foi, & ne reprit les sentimens de

son
que
roit
noir
la c
avec
princ
dans
ne la
rency
premi
eut p
nodiq
que t
qu'un
affaire
garder
Det
& en
ment
l'Eglis
adorab
propres
nité. C
décisio
qui fur
la sec
l'autor
concile
de Bal

son ancien respect pour le siége apostolique ; conduite , qui toute seule rétablirait la paix dans l'Eglise : que si on prenoit ce parti , il procéderoit volontiers à la célébration d'un nouveau concile , avec l'agrément des Rois & des autres princes , qui n'avoient point chancelé dans leur soumission religieuse. Eugène ne laissa point de passer encore à Florence le reste de l'année , & les deux premiers mois de la suivante : mais il n'y eut plus ni sessions , ni congrégations synodiques ; & dès-lors ce concile , quoique transféré à Rome où l'on ne tint qu'une session sans conséquence pour les affaires générales de l'Eglise , put se regarder comme fini.

Deux conciles célébrés en même temps , & en contraction l'un avec l'autre , forment sans doute un grand scandale dans l'Eglise chrétienne , à qui son instituteur adorable n'a point imprimé de signe plus propre & plus divin , que celui de l'unité. Cette difficulté résulte sur-tout des décisions , contradictoires en apparence , qui furent prononcées à Florence & dans la seconde session de Bâle , touchant l'autorité respective des Papes & des conciles. Car pour les dernières sessions de Bâle , à compter depuis la vingt-sixième

me inclusivement ; c'est-à-dire de la dissolution ou translation expressément ordonnée par le chef de l'Eglise ; comme on reconnoît aujourd'hui , d'une manière assez unanime , que ce concile dès-lors cessa d'être œcuménique , il ne reste plus que le scandale de la discorde & la zizanie , qui ne touche point au fondement de la foi. Mais la prérogative même de l'infaillibilité ne se trouve-t-elle pas compromise dans ces différends ? Ne s'y en est-il pas fait deux attributions contradictoires qui l'anéantissent , d'un côté par le concile de Bâle qui ne faisoit que répéter les décrets œcuméniques de Constance , & de l'autre par le concile de Florence , sur lequel renchérit encore , sous Léon X , celui de Latran ? Pour dissiper ces alarmes , il suffit de se rappeler les définitions prétendues contradictoires qui les ont fait naître. Et d'abord , quant au décret fameux de Bâle ou de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les Papes , il nous est inutile d'en rien répéter , après tout ce qu'on en vient de lire. Pour celui de Latran , il paroît tout au contraire attribuer aux Papes cette autorité supérieure : mais outre que cela n'y est pas même prononcé comme définition de foi , ni pour d'autres effets que de convoquer

ou
im
soit
tab
ent
con
dée
aut
fino
pou
quel
con
Pon
que
médi
à leu
A
jamai
de c
plus
Tout
soient
ortho
chacu
néral
la mé
par c
qui r
enfan
chirer
ternel

ou de dissoudre les conciles, que nous importe cette contrariété, quelle qu'elle soit? puisque les docteurs les plus respectables de l'Italie même nous laissent une entière liberté de regarder ou non ce concile comme œcuménique. Quant au décret de Florence, qui est d'un tout autre poids, il ne porte autre chose, sinon que le Pape a pleine puissance pour gouverner l'Eglise universelle. Or quel est le catholique sincère, qui ne convienne que l'autorité du souverain Pontife s'étend à toutes les Eglises, & que les pasteurs qui les gouvernent immédiatement lui sont subordonnés comme à leur chef?

Après tout, le lien de l'unité n'a jamais été rompu, par ce genre impropre de controverse, entre les Partisans les plus vifs des deux sentimens opposés. Tout en se combattant, ils se reconnoissent mutuellement pour frères, & pour orthodoxes. Ils contribuoient même, chacun selon ses maximes, au bien général de leur mère commune, ou de la même Eglise; essentiellement différens par cela seul, de ces enfans d'anathème qui ne tournent leurs efforts contre les enfans dociles & zélés, que pour déchirer plus librement ensuite le sein maternel.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

*Depuis le concile de Florence en
1442, jusqu'à la fin du schisme de
Bâle en 1449.*

CE qui avoit donné les plus grandes espérances aux Pères de Bâle, la déposition du Pape Eugène & l'élevation de Félix en sa place, ne servit qu'à précipiter la ruine de ce concile. Depuis cette fatale époque, la plupart des évêques & des souverains n'apprennent plus qu'en tremblant ce qui se passoit dans cette assemblée. Ses membres eux-mêmes prenant une partie de l'effroi qu'ils inspiroient, sentirent tout à coup succéder à leurs

for
go
fiat
tin
en
que
à l'
ran
se t
dan
par
du c
cop
ce
qui
à l'
on a
célèb
Lyo
ne se
là y
ravan
à La
les o
ce de
Le
ment
& Fé
& qu
Lausa

fougues une espèce de langueur & d'engourdissement. Après le premier enthousiasme de leur triomphe déplorable, ils ne tinrent plus que quelques sessions de loin en loin, & ils n'y parurent occupés que de pourvoir à leur sûreté propre, ou à l'impunité de leurs complices. La quarante-cinquième & dernière session de Bâle se tint enfin le 19. mai 1448. On y condamna quelques propositions, avancées par des religieux mendiants, au préjudice du droit des curés, de la juridiction épiscopale & du service des paroisses. Mais ce qu'on y fit de relatif au grand objet qui nous occupe ici, c'est qu'en partant à l'ordinaire des décrets de Constance, on arrêta qu'un autre concile général se célébreroit trois ans après dans la ville de Lyon; & cependant que celui de Bâle ne seroit pas dissous, si les Pères jusques-là y trouvoient la même sûreté qu'auparavant; autrement, qu'il seroit continué à Lausanne. Des causes de toute espèce les obligèrent presque aussi-tôt à prendre ce dernier parti.

Le froid, avec les contre-temps, augmentoit de jour en jour entre le concile & Félix, qui refusoit de retourner à Bâle; & qui transportant son séjour, tantôt à Lausanne & tantôt à Genève, ne réus-

Conc.
T. xij. p.
657.

R E

S E.

XIÈME.

orence en
chisme de

plus grandes
e, la dépo-
élévation de
u'à précipi-
Depuis cette
evêques &
plus qu'en
ns cette as-
mes prenant
inspiroient,
der à leurs

siſſoit qu'à diverſifier ſes ennus. La dignité où il s'étoit promis le repos & le bonheur, lui cauſoit infiniment plus de ſoucis que ne lui avoit jamais donné le gouvernement de ſes Etats. Naturellement enclin à l'économie, il gémiſſoit ſur l'épuiſement rapide des tréſors amasſés par les épargnes d'une longue ſuite d'années, & ſouvent il répétoit qu'on l'obligeoit à ruiner ſes enfans. L'Empereur, d'un autre côté, parloit toujours de tenir un concile qui ne fût point ſuſpect au Pape Eugène. Le Roi d'Aragon, qui par intérêt s'étoit ſoumis quelque temps à Félix, ſe rapprocha d'Eugène par un intérêt plus puiffant, & rappela les eccléſiaſtiques ſes ſujets qui étoient à Bâle. Enfin, la guerre s'allumant entre le duc d'Autriche & les Suiffes, la ville de Bâle, alliée de ceux-ci, ne parut plus un lieu sûr.

Surit 1. Alfonſe, Roi d'Aragon, Prince vraiment digne du ſurnom de grand, ſi l'on acquiert ce titre par le ſacrifice de toutes les loix de la religion & de la probité, traita tout à la fois & dans le même temps avec Eugène & Félix, afin de ſ'attacher à celui des deux qui lui feroit le meilleur parti. Félix promit par ſes nonces de confirmer l'adoption faite en premier lieu d'Alfonſe par la Reine Jeanne de Naples,

15. c.

18.

av
no
cer
à le
l'E
d'é
gut
ſem
rago
plus
le P
qu'a
Suiff
subor
fortun
ſes p
auprè
éluder
propo
veaux
contra
veau
entre
les de
tard,
vit ſes
concu
bornée
dattoit
a part

avec le titre de Roi de Sicile qu'il prenoit en conséquence, & de fournir deux cent mille écus d'or pour aider ce prince à le mettre en possession du patrimoine de l'Eglise. Eugène qui ne manqua point d'être instruit de ces propositions, en conçut de vives alarmes; & c'étoit là vraisemblablement tout ce que prétendoit l'Aragonois artificieux, qui trouvoit bien plus sûr & plus honorable de traiter avec le Pontife reconnu de presque toute Eglise, qu'avec le Pape des Savoyards & des Suisses: l'amour de la gloire, quoique subordonné dans Alfonso à celui de la fortune, ne laissoit point d'être une de ses passions. Quand il vit sa ruse réussir auprès d'Eugène, il ne chercha plus qu'à éluder les engagements pris avec Félix, proposant d'y ajouter des articles nouveaux, extrêmement onéreux, & très-contraires en particulier au goût du nouveau Pape pour l'épargne. Il exigeoit, entre autres conditions, qu'on lui livrât les deux cent mille écus d'or, sans retard, & d'un seul paiement. Ainsi, Félix vit ses espérances avortées aussi-tôt que conçues, & sa petite obédience plus bornée que jamais, au moment où il se flattoit de l'étendre: mais en abandonnant la partie à son compétiteur, il lui rendit

le succès beaucoup plus difficile & plus dispendieux.

Le fier Aragonois exigea que le Pontife Romain lui cédât le royaume de Naples, sous cette clause humiliante, *Nonobstant que le Roi Alphonse s'en soit rendu maître à main armée*. Il voulut encore qu'on le tint quitte de tout ce qu'il redevoit à la chambre apostolique, à quelque titre que ce fût; enfin, que Ferdinand, son bâtard, fût légitimé par le souverain Pontife, & désigné, lui & sa postérité, successeur de son père au royaume de Naples. Ce dernier article parut

Ibid. c.
32.

si honteux à Eugène qui l'accorda néanmoins comme les autres, qu'on arrêta que la bulle n'en seroit pas publiée du vivant de ce Pontife; comme si la tache qu'on laisse, en mourant, imprimée pour toujours à sa mémoire, étoit un moindre mal, que celle qu'on peut, en survivant, se promettre d'effacer.

Le Roi d'Aragon s'obligea, de son côté, à reconnoître Eugène pour Pape certain, à lui faire hommage pour le royaume de Naples, à rendre les villes qu'il avoit enlevées à l'Eglise Romaine, & à donner des troupes pour forcer le duc de Milan à la même restitution; de plus à fournir contre les Turcs six gal-

res.
Mai
Alfe
fit p
fes
Pape
à reg
fait
Péspr
longu
fes d
son c
un pl
sujets
ciers c
tions,
dans l
protéfi
du ter
toujou
Panor
ble ou
signalé
d'Eug
Félix c
renonc
pompe
l'Allen
césé de
enviro

res, & quatre mille hommes de cavalerie. Mais ce qui importoit sur-tout à Eugène, Alfonse, après la conclusion du traité, fit publier dans toutes les provinces de ses Etats, qu'on eût à reconnoître ce Pape pour légitime & unique Pontife, & à regarder comme nul tout ce qui s'étoit fait contre lui à Bâle. C'est ainsi que l'esprit d'intérêt dissipa tout à coup les longues incertitudes d'Alfonse, ou plutôt ses doutes affectés, dont il a soin dans son ordonnance d'attribuer la solution à un plus mûr examen. Trois cardinaux ses sujets, & presque tous les autres bénéficiers de ses Etats, après quelques délibérations, sortirent de Bâle, & se retirèrent dans leurs Églises, en se lamentant & en protestant, tandis qu'ils furent éloignés du terrible Alfonse, qu'ils demeureroient toujours fidèles à Félix & à son concile. Panorme, dont le zèle étoit le plus variable ou le plus servile, qui, après l'avoir signalé avec l'éclat qu'on a vu en faveur d'Eugène, s'étoit si bien retourné vers Félix qu'il en avoit obtenu le cardinalat, renonça tant à cette dignité, qu'au titre pompeux de légat du concile par toute l'Allemagne, puis se retira dans son diocèse de Palerme, où il mourut de la peste environ deux années après. Personnage

le plus versé de son temps dans le droit canonique, comme ses différens ouvrages en font foi; mais le moins stable dans les principes, ou du moins le plus inconséquent dans sa conduite, tour à tour favorable ou contraire à Eugène, & toujours jusqu'à la passion. On compte parmi ses ouvrages, un traité fameux, composé en faveur du concile de Bâle, & qui comprend les temps les plus orageux de ce concile: mais on a peine à le trouver; parce qu'il fut supprimé, dit-on, comme ne respirant qu'une animosité scandaleuse.

L'accord du Pape avec le Roi d'Aragon porta le coup mortel au parti de Félix. Alfonso s'unit avec les Vénitiens, les Florentins, les Siennois, & les autres villes principales d'Italie; & tous de concert agirent auprès de l'Empereur, afin de l'engager à favoriser le dessein qu'avoit le Pape, d'assembler au palais de Latran le concile qui devoit porter le dernier coup au schisme. Frédéric alors conçut que la célébration d'un autre concile qu'il proposoit depuis long-temps, éprouveroit des difficultés insurmontables. On chercha des tempéramens, on proposa des expédiens nouveaux, on s'es-

fo
po
se
de
où
att
to
Bâl
per
plan
Cha
néra
leur
eutic
des
Le
rene
un se
quan
nages
força
leur
ses e
chagr
nal d
Alber
chem
flam
été tir
il con

força sur-tout d'amener les affaires à un point, où ce prince pût avec honneur se tirer d'embaras. Dans cette situation des affaires & des esprits, la disposition où se montra la France, invariablement attachée à l'autorité d'Eugène; malgré tout son respect pour la discipline de Bâle, fit pencher la balance & déterminer la résolution finale. On s'en tint au plan donné à l'Empereur par le Roi Charles VII, de tenir une assemblée générale des princes de l'Europe, ou de leurs représentans, & de mettre à exécution ce qui seroit conclu à la pluralité des voix.

Le Pape Eugène, au sortir de Florence, s'étoit rendu à Sienne, où il fit un séjour de six mois. Il y fut visité par quantité de princes, & d'autres personnages considérables d'Italie, dont il s'efforça de redoubler l'affection, & qui de leur côté ne manquèrent pas de relever ses espérances. Il essuya cependant un chagrin sensible, par la mort du cardinal de Ste. Croix, le pieux Nicolas Albergati évêque de Bologne: son attachement au légitime Pontife avoit constamment égalé ses autres vertus. Il avoit été tiré de l'ordre des Chartreux, dont il conserva & augmenta même sous la

Æn. Sylv
Ep. 54
& 55.

pourpre la tendre piété, l'esprit de recueillement & toutes les austérités. Son habileté & sa rare sagesse éclaterent dans les légations les plus importantes & les plus épineuses. Il mourut comme il avoit vécu; c'est-à-dire en telle réputation de sainteté, qu'en divers endroits on le trouve honoré du titre de Bienheureux. Thomas de Sarane & Aeneas Sylvius, qui devinrent tous deux Papes, avoient été de sa maison; & ce fut pour honorer sa mémoire que le premier prit le nom de Nicolas V, en montant sur le S. Siège. Le corps du Bienheureux Albergati, comme il l'avoit ordonné, fut transporté où avoit toujours été son cœur; c'est-à-dire parmi ses confrères, à la Chartreuse de Florence, d'où Thomas de Sarane étoit alors prieur. Le souverain Pontife honora de sa présence le convoi funèbre, acheva d'expédier à Sienne plusieurs affaires, puis se rendit à Rome. Il y arriva le 28 septembre de cette année 1443, & y reçut tout l'accueil qu'il devoit se promettre, après une absence de plus de neuf ans, employés au triomphe du S. Siège. Quelques jours après il se transporta au palais de Latran, annonça le concile qu'il y devoit célébrer, puis envoya les lettres de

de convocation aux Etats divers de la Chrétienté.

Cependant l'éloquence & l'activité du cardinal Julien, qu'il avoit envoyé légat en Hongrie, rallumerent la foi & le courage dans ce royaume, & dans toutes les contrées voisines: on arma de toute part, pour faire tête au formidable Amurat, Empereur des Turcs qui, à la faveur de la division qui désoloit la Hongrie, menaçoit d'en ravir également le trône aux deux concurrens qui se le disputoient. Après la mort de l'Empereur Albert, qui n'avoit laissé, pour lui succéder en Hongrie, que l'enfant dont l'Impératrice demeuroit enceinte; les grands, dans le doute si ce seroit un fils, avoient offert cette couronne à Uladiflas Roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant la princesse étant accouchée d'un fils qu'elle nomma Ladiflas, ne laissa point de le faire couronner. Ce fut la guerre allumée à cette occasion dans la Hongrie, qui parut à l'équité Musulmane une raison décisive pour attaquer les Hongrois. Les Polonois & les Valaques leur envoyèrent ce qu'ils avoient de meilleures troupes, en cavalerie & en infanterie; & comme le Pape avoit fait prêcher au loin la croisade contre une si

odieuse oppression, il arriva de la France même & de l'Allemagne une quantité de généreux volontaires. Ainsi l'armée chrétienne, assez nombreuse, fut infiniment plus respectable encore par les troupes d'élite qui la composoient.

On passa le Danube avec intrépidité, on s'empara de la ville de Sophie, qu'on croit être l'ancienne Sardique, fameuse dans l'histoire des conciles, on prit en passant plusieurs autres places; & comme le Roi Uladislas eut reçu avis que les Turcs avançaient vers la rivière de Morave, il détacha, avec dix mille chevaux, Jean Corvin, plus connu sous le nom d'Hunade, afin de les surprendre durant la nuit. Ce héros étoit alors valvode ou gouverneur de Transylvanie, & général des troupes Hongroises & Polonoises, qu'il avoit accoutumées à braver toutes les forces Musulmanes. Dans la seule année précédente, il avoit remporté trois victoires éclatantes sur les infidèles, l'une devant Belgrade, qu'il avoit délivrée après sept mois de siège, & les deux autres en Transylvanie. Son nom étoit si redoutable aux Turcs, que leurs enfans ne l'entendoient prononcer qu'avec effroi. Leurs Janissaires même lui donnoient ces surnoms injurieux qui sont

si honorables dans la bouche d'un ennemi armé, l'appeloient le plus souvent Jean le scélérat.

Ce foudre de guerre exécuta si heureusement l'ordre d'Uladiflas, qu'il tomba sur les Turcs au moment où ils s'y attendoient le moins, en fit un carnage effroyable, & dissipa le reste, sans perdre plus de cinq cens hommes. Tout le voisinage de la chrétienté fut purgé d'infidèles après cette victoire, & l'armée chrétienne s'avança librement jusqu'aux frontières de la Thrace & de la Macédoine. Là, elle défit, près du mont Hémus, une seconde armée, qu'Amurat avoit fait venir d'Asie pour garder les défilés des montagnes. Carambei, son général, avoit eu ordre de couvrir simplement les passages, & défense absolue d'engager une action générale: mais ce bouillant Asiatique ne prenant conseil que de son audace, à la vue du petit nombre des chrétiens infiniment disproportionnés à la multitude qu'il commandoit, accablés d'ailleurs par l'âpreté des chemins, la difficulté de la subsistance & l'inclémence de la saison, tomba tout à coup sur eux la veille de Noël. Ses meilleures troupes furent hachées autour de lui, les autres prirent la fuite, & il

demeura prisonnier. Les historiens varient étonnement sur le nombre des infidèles qui périrent dans la mêlée, & qu'ils font monter ou baisser depuis trente mille jusqu'à six mille : mais tous sont d'accord sur la conséquence infinie dont cette affaire fut pour les Turcs, non pas seulement par le respect, alors tout nouveau, qu'elle leur imprima pour la valeur Européenne, mais spécialement par la prise de quatre mille de leurs braves, parmi lesquels on comptoit treize bachas ou généraux. Toutefois comme le reste des Turcs demeuroient cantonnés dans les montagnes, le Roi Uladilas craignit de pousser plus avant, & reprit le chemin de Bude, où, pour acquitter le vœu qu'il avoit fait, il alla nud-pieds à l'église de Notre-Dame, &, aux acclamations de toute cette capitale, suspendit à la voûte neuf enseignes qu'il avoit enlevées aux ennemis de la religion.

Rain.
an. 1443.
Chal-
cond.

Scanderbeg, non moins digne qu'Hunniade de trouver place dans les fastes de l'Eglise, commandoit dans l'affaire de la Morave une division de l'armée d'Amurat dont il avoit la confiance, quoiqu'il fût né de parens chrétiens, & qu'il dût être suspect au Sultan pour bien d'autres raisons. Il étoit fils de Jean Castriot Roi

d'Albanie, qui avoit été réduit par Amurat à lui livrer la ville presque imprenable de Croie sa capitale, afin de conserver le reste de son petit royaume, & à lui donner encore ses fils en otage pour une entière garantie de sa fidélité. George, le plus jeune des quatre, par sa bonne mine & ses belles qualités, gagna si bien les bonnes grâces de son tyran, qu'il le tint dans son palais & sa familiarité, le fit élever avec soin dans la religion Mahométane, & dans tout ce qui pouvoit former un Turc distingué. Il changea jusqu'à son nom de George en celui de Scanderbeg, qui veut dire seigneur Alexandre, & qu'il lui donna, frappé de sa stature imposante, de la force prodigieuse de son corps, de l'élevation & de la fermeté de son ame, qui chaque jour se développoient davantage. Ayant mis son intrépidité à toutes sortes d'épreuves, & jusques dans ces duels barbares où les deux champions demi-nuds & le poignard à la main, se mesuroient dans une même tonne, il lui confia le commandement de troupes nombreuses, & en tira de grands services, tant contre les chrétiens d'Europe que contre les infidèles d'Asie. Toujours il lui avoit promis de le rétablir sur le trône de son

père ; mais le Sultan perfide s'étant emparé de l'Albanie après la mort du Roi Jean , & ayant fait empoisonner les frères de Scanderbeg , cette ame haute & sensible prit la détermination de ravir au moins l'héritage de ses proches à leur assassin.

Ayant , selon toute apparence , concerté son dessein avec Humiade avant la bataille dont nous venons de parler , & seignant , durant l'action , de prier avec le corps de troupes qu'il y commandoit , il se renversa sur le gros de l'armée Turque , qui fut aussi-tôt enfoncée & mise en déroute. Au milieu du désordre & de la confusion , il saisit le secrétaire d'Amurat qui accompagnoit le général en chef , & se poignard sur la gorge , le força d'expédier pour le gouverneur de Croie un ordre en bonne forme , de remettre la place & le gouvernement au porteur de cette commission. Si-tôt qu'il en fut muni , il fit main basse sur le secrétaire & sur le peu de Turcs qui étoient présents , afin que le Sultan n'eût connoissance de l'entreprise qu'après l'exécution. Il vint à Croie , il présente l'ordre , on lui remet la place ; puis il se fait connoître à ses peuples , qui enchantés de secouer le joug Ottoman , le proclament Roi , avec

des transports inexprimables d'alégresse. C'est ainsi qu'il reprit le sceptre de ses ancêtres, l'an 1443. Ayant captivé à un point unique le cœur de son peuple & de sa noblesse, à laquelle il fut communiqué son héroïsme, il trouva moyen de résister au dépit furieux d'Amurat, remporta souvent sur lui des avantages à peine vraisemblables, & le contraignit enfin à lui accorder la paix & tous les droits de la souveraineté. Il traitoit en toutes choses d'égal à égal avec lui, surtout quand il importoit à la vraie religion, qu'il reprit sincèrement, & qu'il honora constamment par ses vertus. Amurat l'ayant invité à rentrer tout à la fois dans son ancienne faveur & dans les observances de la religion Mahométane, Scanderbeg l'exhorta lui-même à se faire chrétien, & avec une supériorité de motif, qui fit au moins sentir l'inégalité des deux religions. Il vouloit que tout mit le christianisme en honneur, jusques dans ses armées, où il fit fleurir la piété, & par un bien plus grand prodige, regner une pureté de mœurs qu'on eût admirée dans une communauté religieuse. Par les secours qu'il attiroit ainsi d'en haut, il soutint, il augmenta sa puissance durant tout le regne d'Amurat, & enfin, sous

les murs de Croie, lui fit essuyer un affront personnel, & des pertes immenses qui firent mourir de chagrin cet orgueilleux Sultan. Le héros chrétien, avec son petit Etat & le secours unique du Ciel, lutta long-temps encore depuis contre toutes les forces Ottomanes, contre le plus formidable des Sultans, Mahomet II, qu'il fit souvent trembler, dont il eut constamment l'estime, & qu'il réduisit à l'admiration lors même qu'il faillit succomber sous le poids énorme qui écrasa tout l'Orient.

Amurat déconcerté par la valeur réunie d'Huniade & de Scanderbeg, les deux héros de leur siècle, & par une ligue formidable, conclue contre l'ennemi commun de la chrétienté entre les Hongrois, les Polonois, les Vénitiens, les Génois, le bon duc de Bourgogne que sa piété associa aux entreprises des plus grandes puissances, le prince de Caramanie qui incommodoit beaucoup Amurat en Asie, & l'Empereur de Constantinople tout foible qu'il étoit, Amurat, quoiqu'animé d'une haine implacable contre les chrétiens, & d'une passion qui n'étoit pas moins ardente pour l'agrandissement de ses Etats, ne vit que la paix, pour écarter une attaque qu'il

ne
Il
tra
&
sec
il
avo
qu'
tres
une
mé
qui
& c
dilla
la p
par
& c
léga
conc
ditio
la B
sessio
là,
noie
tous
nom
de S
ter c
jurât
lévo

ne se croyoit pas en état de surmonter. Il envoya des commissaires, comme pour traiter de la rançon du bacha Carambei; & par leur moyen, il y fit promettre secrètement au despote de Servie dont il avoit épousé la fille, & qu'il n'en avoit pas moins dépouillé de ses États, qu'il l'y rétablirait, s'il engageoit les autres princes ligués à conclure au moins une trêve supportable. Le despote, nommé George, gagna d'abord Huniade, à qui l'on n'épargnoit point les promesses, & qui fit ensuite consentir le Roi Vladislas, peu porté d'ailleurs à continuer la guerre loin de la Pologne menacée par les Tartares; ainsi, au grand regret & contre les remontrances du cardinal-légat, le célèbre Julien Césarini, on conclut une trêve de dix ans aux conditions suivantes: Qu'Amurat garderoit la Bulgarie, & que toutes les autres possessions qu'il avoit envahies de ce côté-là, seroient restituées à ceux qui les tenoient avant la guerre; qu'on rendroit tous les prisonniers faits de part & d'autre, nommément les fils du despote George de Servie. Le Turc, pour bien cimenter cette paix furtive, vouloit qu'on la jurât sur la divine Eucharistie; ce qui révolta la piété chrétienne, alarmée de

Boasfin.
3. dec. 6.
Mart.
Trom. L.

la seule idée de donner en spectacle aux infidèles nos plus redoutables mystères. Elle fut néanmoins jurée sur l'évangile par les chrétiens, & sur l'alcoran par les Turcs.

Amurat se promettant bien de recouvrer par la suite ce qu'il rendoit en Europe, fit passer toutes ses troupes en Asie, afin d'accabler d'abord le prince de Caramanie abandonné, pour ainsi dire, à la discrétion du Turc. Le cardinal François Gondolmer, neveu du Pape Eugène, qui commandoit la flotte des chrétiens déjà rassemblée sur ces plages, fit savoir à Uladilas ce qui s'y passoit. Il le pressoit en même temps de seconder avec vigueur, selon ses promesses, des alliés éloignés & de bonne foi, qui déjà s'étoient exécutés (avec tant de grandeur d'ame; lui représentant que jamais l'occasion n'avoit été si belle, que depuis que le Mahométan avoit épuisé de troupes tous ses domaines d'Europe. L'Empereur de Constantinople écrivit de son côté, que les Occidentaux ne pouvoient plus différer à lui prêter la main, sans imprimer une tache ineffaçable à leur mémoire; lui qui n'avoit pas seulement rejeté la paix & l'alliance qu'Amurat lui avoit offertes, mais qui tenoit toutes ses armes prêtes contre lui, &

avoit dans
fraude
Turc
premi
les se
infidèle
milieu
de l'un
les gra
la par
& de
de la
rent à
concur
ainsi pr
Le c
avis co
mières
avec ce
soit son
de l'arm
légèreté
leur foi
celle qu
à toute
leur qu
Christ,
à tous
chrétiens

avoit déjà commencé les hostilités; que dans leur trêve tout avoit été fait en fraude & par surprise, de la part du Turc, disposé à reprendre les armes au premier moment favorable, malgré tous les sermens, que ce jeu familier à ces infidèles, s'il arrêtoit les vainqueurs au milieu de leurs succès, les rendroit la fable de l'univers. Hadissas, Huniadé & tous les grands de l'armée, préconisés jusque-là par la voix unanime de tant de Rois & de tant de nations comme les sauveurs de la république chrétienne, commencèrent à rougir de leur inconsideration, & conçurent un repentir amer de s'être ainsi précipités.

Le cardinal-légat que le torrent des avis contraires avoit arrêté dans les premières réclamations, les fit alors valoir avec cette force de raisons qui caractérisoit son éloquence. Il conjura les chefs de l'armée de bien envisager à quoi leur légèreté avoit abouti; qu'en engageant leur foi aux infidèles, ils avoient violé celle qu'ils avoient donnée antérieurement à toute l'Eglise militante, au premier pasteur qui est en terre le vicaire de Jésus-Christ, aux souverains ligués avec eux, à tous les princes & à tous les peuples chrétiens; & cela pour un mince avan-

tage, pour un avantage illusoire, pour le recouvrement de la Mysie entièrement ruinée, & où le Musulman parjure rentreroit quand il lui seroit expédient; qu'auroient-ils donc à répondre au père commun de tous les fidèles dont ils trompoient l'espérance; à l'Empereur de Constantinople, qui se tenoit sous les armes depuis l'alliance qu'il avoit contractée authentiquement avec eux, & qui les attendoit pour marcher à un sûr & plein triomphe; aux Vénitiens & aux Génois qui avoient si ponctuellement équipé leur flotte; aux Bourguignons, qui, séparés de la mer par tant de provinces, l'avoient déjà franchie, & couvroient l'Hellespont; à tout le monde chrétien, qui les accuseroit d'infidélité à leurs promesses, de lâcheté, de perfidie, d'avoir foulé aux pieds tout droit social, & au lieu de l'immortalité qu'ils avoient presque acquise à leur nom, de lui avoir imprimé une ignominie éternelle.

Revenant encore, comme au point capital de la difficulté, à la nullité de la trêve conclue contre des engagements antérieurs, il les pressa vivement de réparer une faute si honteuse, avant que la renommée eût donné plus d'éclat à cette infamie. Il leur dit, qu'à la vérité

on
ser
les
ces
rain
bien
en
voir
ven
chré
& q
dépl
que
pule
nom
vius
Eugè
Roi
l'obli
la gu
Le
sion,
sembl
doien
devro
beauc
que
avoir
zélés
le des

on devoit observer inviolablement un serment juste, & que tel étoit celui qui les engageoit envers le Pape & les princes ligués; mais qu'un serment téméraire, fait au préjudice d'un tiers & du bien public, contre un traité précédent, en faveur d'un ennemi sans foi qui n'avoit pas délivré, selon ses propres conventions, les prisonniers & les places des chrétiens, qu'un pareil serment étoit nul, & que son observation ne pouvoit que déplaire à Dieu, au lieu de l'honorer; que pour écarter néanmoins tout scrupule, il leur en donnoit l'absolution au nom du souverain Pontife. *Æneas Sylv. Æn Sylv. vius* rapporte en effet, que le Pape *Europ. c.* Eugène écrivit à son légat d'absoudre le Roi *5.* *Uladiflas* de son serment, & de l'obliger même par menaces à continuer la guerre contre le Turc.

Le discours du légat fit tant d'impression, qu'on n'entendoit dans toute l'assemblée que les cris de ceux qui demandoient la guerre, quand même l'issue en devroit être malheureuse; qu'il valoit beaucoup mieux mourir pour la religion que de traîner une vie honteuse, après avoir trahi avec elle ceux qui étoient plus zélés pour sa défense. *Huniade* même & le despote de *Servie*, qui avoient ména-

gé la trêve, revinrent au sentiment commun; celui-ci dans l'espérance de recouvrer plus glorieusement sa principauté, & celui-là au moyen de la promesse qu'on lui fit de l'établir Roi des Bulgares. Aussi-tôt après cette résolution, on l'envoya notifier à l'Empereur de Constantinople & au cardinal neveu qui commandoit la flotte. Uladilas partit ensuite de Segedin dans la Basse-Hongrie, passa le Danube, & traversa la Bulgarie, sans s'arrêter au siège des places & des forts nombreux encore occupés par les Turcs, dans le dessein de faire sa jonction avec les troupes embarquées. Il fut joint en route par le prince de Valachie, grand homme de guerre, qui, par son habileté autant que par sa valeur, avoit jusques là défendu lui seul son pays contre les Turcs. Mais quand ce sage capitaine vit l'armée d'Uladilas, extrêmement diminuée par la retraite de quantité de Valaques & de Polonois, qu'on avoit licenciés aussi-tôt après la signature de la trêve, sans compter les auxiliaires de toute nation dont elle avoit éteint la chaleur, il fit tout son possible pour empêcher le Roi de s'avancer davantage, ou du moins pour lui faire attendre différens secours qu'on lui promettoit. Et que ferez vous, lui ajouta-

et il,
arm
page
étan
laisa
vau
pott
péril
In
traité
chrét
pour
mais
voir à
flotte
l'avari
sa d'a
à raiso
tan ré
toutes
& à jo
semble
Avanc
des ch
vage
la Ball
à leur
gne n
battere
un ab

et il, contre le grand-seigneur, avec une armée qui n'équivaut pas à son équipage de chasse ? Toutes ses instances étant inutiles, le généreux Valaque ne laissa pas de lui donner quatre mille chevaux commandés par son fils; puis il alla pourvoir par lui-même, en cet imminent péril, à la défense de ses propres Etats.

Instruit à son tour de la rupture des traités, & des mouvemens de l'armée chrétienne, Amurat ne vit plus de salut pour lui que dans son extrême diligence: mais ce qui le faisoit frémir, c'étoit d'avoir à repasser des mers couvertes de la flotte ennemie. Soit par surprise, soit par l'avarice perfide des Génois, qu'on accusa d'avoir vendu le passage aux Turcs, à raison d'un écu d'or par tête, le Sultan réussit à repasser en Europe avec toutes les troupes qu'il en avoit tirées, & à joindre encore celles qui s'étoient rassemblées vers la Chersonèse de Thrace. Avancé à grandes journées au devant des chrétiens, il les rencontra sur le rivage du Pont-Euxin, à Varne dans la Basse-Mésie, & se disposa sur le champ à leur livrer bataille. Le Roi de Pologne n'étoit pas moins empressé à combattre, quoiqu'il fût tourmenté par un abès qu'il avoit à la cuisse. Le légat

Boas. Hist.
Hung. Des-
cad. 6.

opina sagement à se retrancher près des montagnes, pour bien reconnoître les forces de l'ennemi, & pour attendre des nouvelles précises, tant de la flotte que des troupes Grecques, avec qui l'on devoit agir de concert. Plusieurs capitaines expérimentés furent de même avis: mais Huniade emporté par le feu de son courage, à la vue des bataillons qu'il avoit si souvent rompus, dit qu'il connoissoit l'ostentation Musulmane, qu'on faisoit toujours les armées Turques beaucoup plus nombreuses qu'elles n'étoient; qu'à près tout, quand toutes les forces de la Turquie seroient rassemblées, elles n'offriroient à la valeur Hongroise que plus de lauriers à cueillir. Sur cet avis dicté par une bravoure de soldat, le combat fut imprudemment résolu pour le lendemain: mais quand les deux armées se trouverent en présence, Huniade fut si étonné de leur énorme disproportion, qu'il ne dissimula point au Roi tout ce qu'on hasardoit, & lui conseilla la retraite. Vladislas lui répliqua brusquement que son conseil venoit trop tard; qu'il eût à se rappeler les assurances pompeuses qu'il avoit données le jour précédent; qu'il n'étoit plus temps que de combattre avec le courage qu'il avoit prématurément té-

moigné
qui ne
honte
chacun
tenir to
gea au
n'étoit q
mes; &
auteurs

La b
vembre
long-tem
bravoure
pétuosité
première
prit une
ne pens
forti de
la bride
à rétablir
nouveau
durant pl
cha, tanc
du côté de
ci, accab
rent à per
dislas, av
jette au p
droite & à
affaires,

moigné, & non pas de faire une retraite qui ne pouvoit plus être qu'une fuite honteuse. Après quoi, il donna ordre à chacun de prendre les armes, & de se tenir tout prêt à charger. Huniade rangea aussitôt l'armée en bataille. Elle n'étoit que de dix-huit à vingt mille hommes; & celle des Turcs, selon différens auteurs, en comprenoit cent mille.

La bataille se livra le dixième de novembre, le veille de S. Martin; & assez long-temps, on se battit avec une grande bravoure de part & d'autre. Mais l'impétuosité des chrétiens ayant renversé les premières lignes des Turcs, Amurat en prit une terreur soudaine & si vive, qu'il ne pensoit qu'à s'enfuir; & bientôt il fût sorti de la mêlée, si ses officiers prenant la bride de son cheval, ne l'eussent forcé à rétablir le combat. On se battit de nouveau, avec une ardeur prodigieuse, & durant plusieurs heures, la victoire pencha, tantôt du côté des Turcs, & tantôt du côté des Chrétiens, jusqu'à ce que ceux-ci, accablés par le nombre, commencèrent à perdre quelque terrain. Alors Uladislas, avec un groupe de ses braves, se jette au plus fort de la mêlée; & taillant à droite & à gauche, avance à travers les Janissaires, jusques sur une colline où le Sul-

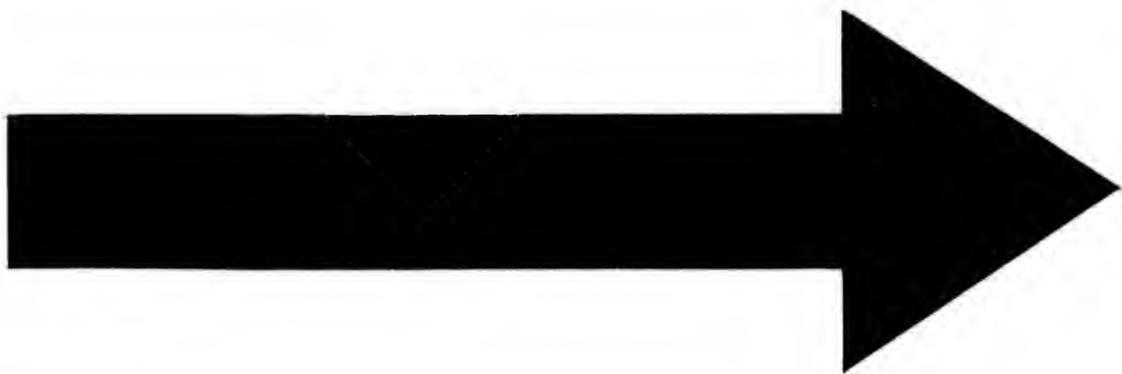
Naucles
Gener. 49
pag. 466.

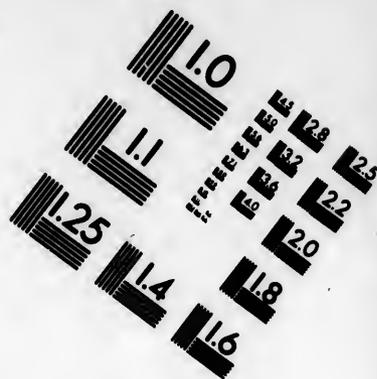
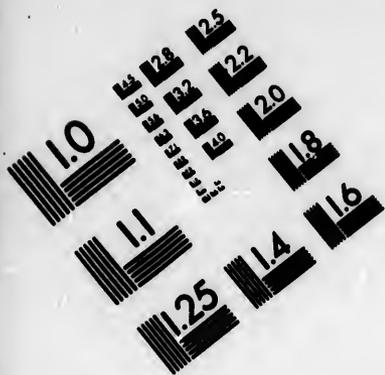
tan s'étoit posté : fougue de jeunesse & de désespoir, qui ne laissa point de porter encore la terreur dans le cœur d'Amurat & de ses gens, & qui pouvoit décider la victoire, si Huniade avoit marqué la même vigueur. Mais ce grand capitaine, qu'on ne peut pas raisonnablement soupçonner d'avoir eu peur, s'astreignit trop aux règles ordinaires; & jugeant par-là toute l'armée perdue, s'il n'en savoit quelque partie, il battit en retraite, avec dix mille hommes, tant Hongrois que Valaques. Le Roi eut son cheval tué sous lui & périt, accablé plutôt que vaincu. Héros infortuné, âgé de moins de vingt ans, & déjà digne de l'immortalité, non seulement pour la valeur à laquelle on ne reprocha que l'excès, mais pour toutes les qualités solides & brillantes du corps & de l'esprit, pour de rares vertus, la tempérance, la frugalité, l'insigne piété; & même pour l'amour de la justice, qui ne l'empêcha pas néanmoins d'usurper sur un Roi enfant le royaume de Hongrie. Mais où sont les vertus qui tiennent contre l'appât d'une couronne? Amurat attendrit lui-même lui-même sur le champ de bataille une sépulture honorable, avec une colonne & des inscriptions qui pussent au moins perpé-

tue
 plu
 T
 pa
 à l
 Tu
 tan
 prop
 inf
 teur
 terel
 toire
 tion
 s'éto
 nes,
 tien
 avoi
 igno
 au S
 s'éto
 gnire
 & de
 ler le
 dats
 rent
 nier,
 sur le
 camp
 gneur
 les se

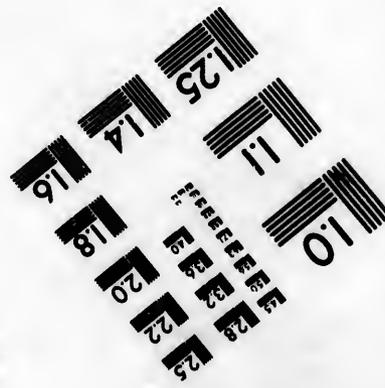
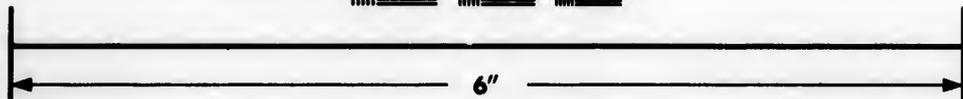
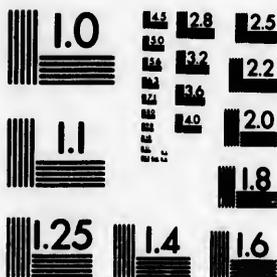
trer la mémoire d'un héros digne de plus longs jours.

Mais si tôt qu'il fut tué, on lui coupa la tête, & on l'éleva sur une pique, à la vue de toutes les troupes. Les Turcs qui commençoient à désespérer, tant de la vie du Sultan que de leur propre salut, reprirent courage, & à leur insçu pour ainsi dire, remirent en fuite ceux qui les faisoient fuir, & remporterent contre leur attente une pleine victoire. Déjà ceux d'entre eux que l'irruption d'Ulacilas avoit d'abord dissipés, s'étoient répandus dans les places voisines, & y avoient publié que les chrétiens étoient vainqueurs. Ceux même qui avoient soutenu le combat jusqu'à la fin, ignorant encore que la victoire fût restée au Sultan, & ne sachant où les chrétiens s'étoient retirés depuis leur fuite, craignirent que ce ne fût là qu'un piège, & demeurèrent deux jours sans oser piller le camp des vaincus. Tous les soldats Polonois néanmoins, selon le torrent des auteurs, périrent jusqu'au dernier, avec la plupart des Hongrois, soit sur le champ de bataille, soit dans les campagnes où ils se disperserent. Les seigneurs & les évêques furent jetés dans les fers. Aeneas Sylvius dit que le car-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.4 1.8
1.6 2.0
1.8 2.2
2.0 2.5

10

Chalcond
et 7.

dinal Julien fuyant à cheval, & déjà soustrait aux pourluites des Turcs, fut assassiné par des voleurs qui le croyoient chargé d'argent. Telle fut la fin de cet excellent homme, ainsi qualifié par les Grecs même, & digne de toute sa célébrité, par ses vertus, par sa doctrine, par son éloquence, par son influence dans les plus grandes affaires de deux conciles généraux, avant l'âge de quarante six ans où il périt. Tout lui avoit réussi, excepté la conduite des armées, étrangère à son état.

Le malheureux Jean Paléologue, Empereur d'Orient, ou pour mieux dire, de la ville de Constantinople enclavée dans l'Empire des Turcs, s'attendoit après la bataille de Varne, à tous les emportemens de la vengeance, de la part d'Amurat. Le Sultan usa d'une modération à peine croyable, lui accorda la paix, à la première demande, & l'observa ponctuellement tout le reste de sa vie. On ne le vit point s'enfler de cette victoire; loin d'en témoigner la joie qui lui étoit ordinaire dans ces rencontres, il paroïssoit triste & rêveur, & répondit un jour à ceux qui lui en demandoient la raison, qu'il ne voyoit point de plus grand malheur que de vaincre souvent.

ce prix. C'est pourquoi, sans poursuivre ses avantages, il s'en retourna vivre paisiblement dans la capitale d'Andrinople. Il avoit perdu au moins trente mille hommes de ses meilleures troupes. On dit que voyant tout tomber ou plier autour de lui, il tira de son sein l'acte de la trêve signé par les chrétiens, & leva les mains & les yeux au ciel, en conjurant Jésus-Christ, s'il étoit véritablement Dieu, d'en punir les violateurs parjures : on ajoute qu'à l'instant l'armée chrétienne se débanda. Historiette batie sur le fond des annales Turques, où il est dit simplement, qu'Amurat, au fort du péril, implora l'assistance du ciel, à quoi la verve exaltée de l'Italien Bonfinio a donné peu sensément un air de miracle. En se rappelant ce que nous avons touché de la foi violée, à l'égard du Pape & des princes chrétiens, par le traité contraire & conclu depuis avec Amurat, peut-on raisonnablement imaginer que le ciel ait fait intervenir les prodiges, pour punir l'infraktion de ce nouvel engagement, qu'on n'avoit pu contracter sans fouler aux pieds tout ce qu'on devoit au corps entier de la république chrétienne ? Il est même des auteurs qui justifient absolument cette conduite, sur ce qu'Amu-

rat avoit le premier violé son traité, en retenant les prisonniers & les places qu'il s'étoit obligé de rendre aux chrétiens.

Le Pape Eugène fut accablé de douleur, quand il apprit les suites de la journée de Varne, qui faisoit évapourer les espérances conçues de tenir au moins les Turcs relégués pour long temps au delà du Bosphore. Il s'efforça de s'en consoler, en s'occupant de fonctions moins tumultueuses, propres uniquement au successeur de Pierre & au vicaire du

Conc. c.
T. xliij. p.
1222.

Sauveur de tous les hommes. Dans la première session du concile de Rome, tenue au palais de Latran le trentième de septembre 1444, il réunit à l'Eglise Romaine les peuples chrétiens de la Syrie & de la Mésopotamie, qui étoient infectés des erreurs d'Eutychès & des Grecs. L'archevêque d'Edesse, nommé Abdala, vint à Rome, de ces extrémités de l'Orient & au nom du Patriarche Ignace, reçut après quelques conférences une confession de foi, par laquelle il reconnoissoit qu'il y a dans Jésus-Christ deux natures sans confusion, ainsi que deux volontés sans opposition, & que le Saint-Esprit procedo du Père & du fils, comme d'un seul principe. On vit avec admiration, que ces frères séparés du

centre de
& de ter
si long-
reur, éto
la réserve
ils sa sou

Le con
jours, le
née suivan
nérale, l
tenoient
Timothée
Chaldéen
revièrent
leur peup
de Tars
vêque Eli
sentant au
une profes
maine, &
catholique

La bata
fets défast
vacans, f
rapacité d
pour sem
dant leurs
ans, soit c
d'inclinati
avoient d'

centre de la catholicité par tant de mers
& de terres incultes, & plongée depuis
si long-temps dans les ténèbres de l'er-
reur, étoient entièrement orthodoxes, à
la réserve de ces trois articles, auxquels
ils se souvenant, dès qu'ils les connurent.

Le concile de Latran continuant tou- Ibid. 12
jours, le septième du mois d'août de l'an 5,
née suivante, dans une congrégation gé-
nérale, Elie, évêque des Maronites qui
tenoient aussi les erreurs d'Eutychès, &
Timothée de Tarse, archevêque des
Chaldéens, entachés du Nestorianisme,
revinrent à la saine doctrine, avec tout
leur peuple & leur clergé. L'archevêque
de Tarse étoit venu en personne, & l'é-
vêque Elie avoit envoyé Isaac son repré-
sentant au concile, où tous deux firent
une profession solennelle de la foi Ro-
maine, & furent admis à la communion
catholique.

La bataille de Varne, entre autres es- Thurof.
fets désastreux, avoit rendu deux trônes C. 441. &
vacans, fort exposés l'un & l'autre à la 45.
rapacité des infidèles. Les Hongrois, Dubray. 1
28,
pour remplir le leur, portèrent cepen-
dant leurs vues sur un prince de cinq
ans, soit qu'ils fussent touchés d'un reste
d'inclination pour ce même Ladislas qu'ils
avoient d'abord rejeté à cause de son en-

sance, soit qu'ils ne vissent point de moyen plus propre à étouffer les factions si dangereuses dans les circonstances présentes, que de couronner le sang de leurs anciens Rois. Mais pour tenir les rénes dans un gouvernement si agité & des conjonctures si difficiles, on établit régent du royaume le célèbre Huniade, auquel on applaudit alors de s'être conservé pour le salut de la patrie & de la religion. Il ne fallut pas moins que ce grand homme pour les préserver d'une ruine entière, durant un interregne de plus de six ans, causé par l'obstination de l'Empereur Frédéric à retenir près de lui le jeune Ladislas son neveu. Durant ce temps-là, le régent eut à combattre, tantôt cet Empereur, & tantôt les Turcs; & contre ceux ci même, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, sans jamais rien perdre de sa force d'ame, & faisant redouter aux infidèles jusqu'à ses défaites. Les Polonois, après s'être obstinés à révoquer en doute la mort du Roi Uladislas, élurent enfin pour lui succéder le duc de Lithuanie, qui refusa d'abord la couronne. Ce ne fut qu'après une seconde élection qu'il l'accepta, & qu'il prit avec le diadème le nom de Casimir IV, le vingt-six de juin 1447.

Crom.
l. 22.

Vers

Vers
 reur de C
 deuxièm
 historien
 époques
 Ils s'acc
 où restor
 formidab
 blessé des
 relles de
 visoient
 l'Empere
 fant, Co
 plus âgés
 schisme,
 bien plus
 tions au t
 le moyen
 pour arbit
 l'Empire,
 solue qu'
 son succe
 L'Emp
 jours ses
 & toujours
 du Pape
 veau conc
 assez mod
 lière, il f
 bla d'abor

Tome

Vers le même temps mourut l'Empereur de Constantinople, Jean Paléologue, deuxième du nom, à la mort duquel les historiens Grecs & Latins assignent des époques qui varient considérablement. Ils s'accordent tous sur l'état déplorable où restoit son empire, par la puissance formidable des Turcs, par l'extrême faiblesse des Grecs, & sur-tout par les querelles de politique & de religion qui divisoient ceux-ci. Des quatre frères de l'Empereur qui mourut sans laisser d'enfant, Constantin & Démétrius les deux plus âgés, dont celui-ci tenoit pour le schisme, & l'autre pour l'union, étoient bien plus divisés encore par leurs prétentions au trône. Constantin l'emporta, par le moyen du grand-seigneur qui fut choisi pour arbitre, & qui en disposant ainsi de l'Empire, parut préluder à la puissance absolue qu'y exerceroit bientôt son fils & son successeur.

L'Empereur d'Occident continuoit toujours ses soins pour la paix de l'Eglise, & toujours suivoit le dessein, peu goûté du Pape Eugène, d'assembler un nouveau concile. Comme chacun poursuivoit assez modérément sa prétention particulière, il survint un événement qui sembla d'abord devoir tout brouiller, & qui

de
ions
pré-
de
r les
té &
rabit
ade,
con-
de la
ue ce
d'une
de de
nation
rés de
Durant
pattre,
ôt les
tantôt
jamais
faisant
défai-
obstinés
du Roi
succéder
d'abord
une se-
& qu'il
Calimir

forme néanmoins une issue à ce laby-
 rinte. Le Pape légitime ayant déposé
 les archevêques de Trèves & de Cologne,
 comme auteurs des plus ardens de l'an-
 tipape Félix, les autres électeurs de
 l'Empire, assemblés à Francfort, con-
 vinrent entre eux, que si Eugène n'an-
 nulloit cette déposition, ils adhéreroient à
 celle qui avoit été faite de lui même par
 le concile de Bâle. Ils envoyèrent aussitôt
 après vers l'Empereur, pour lui dé-
 clarer cette résolution & le prier de la
 soutenir. Frédéric l'improva hautement,
 le traitant d'inique & d'impie, comme
 faisant dépendre d'un intérêt privé l'état
 & l'autorité du vicaire de Jésus-Christ ;
 mais il envoya Aeneas Sylvius, exercé
 dès la jeunesse à remplir les personnages
 les plus disparates, & alors secrétaire de
 l'Empereur, afin de représenter au Pape,
 combien il lui importoit de ménager les
 esprits en des conjonctures si critiques.
 Eugène qui un tact sûr guidoit toujours
 dans ces rencontres décisives, ne balança
 point à faire ce qu'on lui demandoit, &
 renvoya vers les princes Allemands les
 légats Thomas de Sarisane, déjà évêque
 de Bologne, & Jean de Carvajal, Es-
 pagnol d'une grande prudence.
 Le concile de Bâle, réduit presque à

rien p
 lière d
 lut cr
 qu'on
 ces cle
 hauteu
 de tran
 avoient
 par le
 rendus
 le décri
 vénérab
 cours p
 rerent p
 avoit po
 nouveau
 & qu'ils
 qu'indiqu
 de l'Empi
 cardinal
 velle, où
 d'Eugène
 vus & de
 reur, on
 moyennar
 Eglises d'
 eur neutre
 comme au
 aire fut c
 e l'année

rien par la mort & la défection journalière de quelqu'un de ses membres, voulut encore avoir l'air d'influer dans ce qu'on alloit résoudre. Ces évêques ou ces clercs qui avoient rejeté avec tant de hauteur tous les projets d'abrogation & de translation de leur concile, quand ils avoient été proposés avec ménagement par le Pape, ou même par l'Empereur, rendus enfin pacifiques & modestes par le décri où ils étoient tombés, & par la vénération qui se réveilloit dans tous les cœurs pour le Pontife légitime, déclarerent par un décret formel, qu'il n'y avoit point de voie plus propre qu'un nouveau concile pour terminer le schisme, & qu'ils transféreroient le leur au lieu qu'indiqueroient l'Empereur & les princes de l'Empire; après quoi ils envoyèrent le cardinal d'Arles leur chef à la diète nouvelle, où l'on devoit entendre les légats d'Eugène. Sur les conseils d'Aeneas Sylvius & des autres ministres de l'Empereur, on y proposa quelques demandes, moyennant la concession desquelles les Eglises d'Allemagne devoient mettre fin à leur neutralité, & obéir au Pape Eugène comme au seul souverain Pontife. L'affaire fut consommée au commencement de l'année suivante, par les ambassadeurs

que l'Empereur & les princes envoyèrent à Rome: mais dès cet arrêté conditionnel, le succès absolu parut si certain, que le Pape pour récompense, créa cardinaux ses légats encore absens, & leur envoya le chapeau sur la route. Il étoit temps de faire cardinal Thomas de Sarfane, si le successeur d'Eugène devoit être tiré du sacré collège; puisqu'il ne restoit que quelques mois de vie à ce Pontife, qui peu après cette promotion fut attaqué de la maladie dont il ne releva point.

Eugène plaça néanmoins encore sur le chandellier une des plus brillantes lumières de ce siècle, mais si attentive à tempérer son éclat par tous les pieux artifices de la modestie, qu'elle se déroba presque aux yeux qu'elle frappoit continuellement. Depuis neuf mois le siège important de Florence demouroit vacant, malgré la foule des compétiteurs qui aspireroient à ce riche archevêché; les uns portés par les citoyens de cette ville, les autres par les brigues de la cour de Rome. Mais Eugène vouloit un évêque, tel en tout que les Florentins en corps le lui avoient demandé; c'est-à-dire un prélat docte, saint, expérimenté, & Florentin lui-même; afin de mieux connoître les mœurs, & de mieux gagner l'affection

Ball. T.
II. pag.
183.

du peuple qu'il auroit à conduire. Le Pape avoit si fort à cœur de remplir ces vœux édifians, sur-tout pour une ville qui lui avoit toujours témoigné un attachement tout particulier, qu'au milieu de tant d'affaires majeures qui devoient absorber toute son attention, celle-ci paroissoit l'occuper uniquement. Un jour qu'il prenoit quelque relâche près d'un frère Dominicain, peintre habile & facétieux, dont le propos ne l'égayoit pas moins que le talent, il lui dit que l'archevêché de Florence lui causoit plus de soucis que toute l'Eglise. Ils me demandent un saint, un sage, un savant, & qui soit Florentin : où trouver cette merveille ? Je n'en dors point depuis neuf mois. Vous voilà bien embarrassé, répartit le frère : vous trouverez tout cela dans notre Père Antonin.

A ce nom, Engène fut comme un homme à qui on tire le bandeau qui lui déroboit la lumière. Il se piqua contre lui-même, & rougit de ne voir, pour ainsi dire, que par les yeux d'un autre un mérite qui lui étoit si personnellement connu, & qui, au seul nom d'un pasteur accompli, auroit dû le premier se présenter à sa pensée. Il le proposa sur le champ, & le diocèse l'accepta unanimement.

ment avec le plus grand respect & la plus vive allégresse. Il avoit cinquante-cinq ans, étoit entré dans l'ordre de S. Dominique dès l'âge de seize ans, & en avoit gouverné les monastères dans toutes les bonnes villes d'Italie, qui de leur côté l'employèrent en des négociations très-épineuses. Dans tous les lieux & tous les emplois, il avoit laissé dans le plus haute estime, sa sainteté, sa doctrine, son habileté dans le gouvernement monastique & dans la conduite des plus grandes affaires. Mais sa toute sa modestie ne put éclipser des talens d'un si grand éclat, jamais non plus tout cet éclat ne causa le moindre éblouissement à sa modestie. Bien affermi dans le saint éloignement des dignités ecclésiastiques, seul garant irrécusable de la vraie sainteté, il prit une ferme résolution de ne point accepter l'épiscopat. Il reçut la nouvelle de sa nomination, comme il retournoit à Naples, avec son neveu & un frère de son ordre, après la visite de l'un de ses monastères. Quant au-tôt la route de cette grande ville, où sa célébrité ne lui permettoit pas de demeurer inconnu, il s'avança précipitamment vers la mer, dans le dessein de passer en Sardaigne, & de se tenir caché le reste de ses jours

parmi
les con
étoit d
péchere
barquer
de viole
Là, il
votes
prières
souverai
envoya
fense rig
son Egli
fession
larmes,
qui s'aba
loie pres
Eugèn
s'empres
de Tole
la céléb
beau de
gustin s
dant la
d'un sièc
de béné
parens s
modèle
l'édificati
dans tou

parmi ces insulaires demi-sauvages : mais ses compagnons prétextant l'obéissance qui étoit due au vicaire de Jésus-Christ, empêchèrent absolument le saint de s'embarquer, & usèrent même d'une sorte de violence pour le ramener jusqu'à Sienne. Là, il résista invinciblement à toutes les voies de la persuasion, & à toutes les prières : il fallut un ordre formel du souverain Pontife, qui tout ensemble lui envoya ses bulles gratuitement, avec défense rigoureuse de laisser plus long-temps son Église sans pasteur. Il en prit enfin possession après beaucoup de plaintes & de larmes, que ne partagea point son peuple, qui s'abandonna tout au contraire à une joie presque démesurée.

Eugène IV, au terme de sa carrière, s'empressa aussi de donner à S. Nicolas de Tolentin, au moins après le trépas, la célébrité à laquelle ce brillant flambeau de l'ordre des hermites de S. Augustin s'étoit constamment dérobé pendant la vie. Déjà même il y avoit plus d'un siècle que ce mortel admirable, fruit de bénédiction, accordé aux vœux de parens stériles, règle vivante & constant modèle d'un ordre fervent, l'objet de l'édification & de l'admiration publique dans tous les lieux où il s'étoit montré ;

Bullar. t.
j, Eugène
iv, Const.
27.

il y avoit, dis-je, cent quarante ans qu'il étoit mort avec la réputation d'un saint & même d'un Thaumaturge, sans qu'on pensât à le tirer des ombres du tombeau, où il étoit passé de l'obscurité du cloître, peu différent pour lui de la sépulture. Mais le Seigneur se plaît sur-tout à glorifier ceux de ses saints qui se font le plus dépréciés eux-mêmes; & le vicaire de Jésus-Christ entrant dans ces vues, inscrivit avec une grande solemnité, l'humble Nicolas au nombre des élus dignes de l'imitation & de la vénération publique. Depuis le décès du saint, il s'étoit continuellement opéré à son tombeau, des miracles plus éclatans encore, & en bien plus grand nombre que ceux qu'il avoit faits de son vivant.

Les ministres de paix qui devoient rétablir l'harmonie parfaite entre l'Empereur & le chef de l'Eglise, arriverent enfin à Rome, comme il ne restoit à Eugène que le temps précis de consommer cette grande œuvre. Le jour même où ils firent leurs propositions, le Pape, après les avoir entendues, fut réduit à garder le lit qu'il ne devoit plus quitter que pour le tombeau. *Æneas Sylvius*, chargé de la parole, comme le plus habile à la manier entre les agens impé-

Cochl.
Hist. Huss.
l. 9.

Pie II,
comment
l. 1.

riaux,
portoit
la chere
ques ar
voit seu
cette na
à l'unitè
chevéqu
Trèves,
premiere
dans le
signés;
torité &
neraux;
glise d'A
dont elle
par sa m
dinaux c
on lui e
projetées
ral, &
après qu
près du
fions, &
de leurs
encore
bulle, &
devint a
l'avoir é
le champ

riaux, dit que le corps Germanique apportoit la paix, mais qu'il venoit aussi la chercher, & qu'elle dépendoit de quelques articles, dont la concession pouvoit seule guérir les cœurs ulcérés de cette nation, & les attacher solidement à l'unité. Outre le rétablissement des archevêques déposés de Cologne & de Trèves, on demandoit trois choses: la première, d'assembler un concile général, dans le temps & le lieu qui seroient désignés; la seconde, de reconnoître l'autorité & la prééminence des conciles généraux; & la troisième, de libérer l'Eglise d'Allemagne des charges onéreuses dont elle se plaignoit. Le Pape, arrêté par sa maladie, donna pouvoir aux cardinaux de traiter en son nom: & comme on lui eut fait le rapport des conventions projetées, il approuva le tout en général, & ordonna d'en expédier les lettres; après quoi les ambassadeurs introduits près du malade, lui firent leurs soumissions, & lui promirent obéissance au nom de leurs commettans. Aeneas Sylvius qui fut encore chargé par Eugène de rédiger la bulle, & qui de secrétaire de l'Empereur devint aussi secrétaire du Pape, après l'avoir été de l'antipape Félix, remit sur le champ cette pièce aux ambassadeurs.

On y voit que ce qui intéresse le plus les Allemands, n'étoit, ni la célébration d'un nouveau concile, ni la puissance ou prééminence des conciles en général. La bulle regarde sur-tout la distribution des bénéfices, la juridiction des évêques, les droits des princes, les annates, les communs services; sur quoi elle accorde ou confirme beaucoup de privilèges à la nation Germanique. Elle absout aussi tous ceux qui avoient adhéré au concile de Bâle depuis sa rupture, pourvu qu'ils reviennent à l'unité de l'Eglise, & les rétablit dans leurs dignités, offices & bénéfices. Au moyen de ces concessions ou confirmations, sans plus incidenter sur ce qui pouvoit nuire à la réconciliation parfaite, on regarda mutuellement l'accord comme inébranlable, & l'on ne s'occupa plus que des actions de grâces & des réjouissances extraordinaires qu'occasionna cette heureuse issue dans toute l'étendue de Rome.

Il y a toute apparence que les princes Allemands qui agissoient de concert avec les François, & qui les avoient admis à leurs assemblées, se relâcherent sur les articles les plus contraires aux prétentions de la cour de Rome, par les conseils modérés & les sages tempéramens de

ce
ar
blif
pro
tou
ren
étoi
vea
pres
niqu
cet
man
& le
tis fu
méde
daus
le sou
vât à
digni
nonc
devo
Pape
de l'
aux
qu'ap
le vi
la sei
âge l
Si
en p

de France. Le Roi Charles VII, animé du zèle le plus vif pour le rétablissement de l'unité catholique, fit un projet d'accommodement, qui écartoit tous les préjugés nationaux, & les différends les plus difficiles à concilier. Il n'y étoit pas question de convoquer un nouveau concile, ni même de confesser expressément l'autorité du concile oecuménique sur le Pape; tout décidé qu'eût été cet article à Bâle & à Constance. Il demandoit simplement, que les procédures & les censures adversatives des deux partis fussent réputées non avenues; qu'Amédée de Savoie, dit Félix V, eût dans l'Eglise le rang le plus élevé après le souverain Pontife, & que l'on conférât à ses partisans leurs offices & leurs dignités. A ce moyen, Félix devoit renoncer au pontificat, & par tout Eugène devoit être reconnu pour seul & vrai Pape. Ce plan dressé à Tours sur la fin de l'an 1446, & porté en premier lieu aux Pères de Bâle, ne parvint à Rome qu'après la mort d'Eugène IV, qui arriva le vingt-trois février de l'année suivante, la seizième de son pontificat, & de son âge la soixante-quatrième.

Si-tôt qu'on avoit su la vie du Pape en péril, le saint archevêque de Flo-

J. Chart.
p. 129.
Spicil. T.
iv. p. 321.

rence, sans qu'il fût appelé, étoit venu pour lui administrer les derniers secours de l'Eglise. Eugène, comme tous les grands, instruit le dernier du peu d'heures qu'il avoit à vivre, marqua d'abord beaucoup d'étonnement: mais rappelant aussitôt la fermeté de courage & les grands sentimens de religion qui l'avoient animé toute sa vie, il fit rassembler dans sa chambre tous les cardinaux qui se trouvoient à Rome, afin de pourvoir, autant qu'il le pouvoit encore, au bien de l'Eglise. Durant son long pontificat, tous, à la réserve d'un seul, avoient reçu

Placin. de lui le chapeau. Il les exhorta paternellement à la concorde & à l'union fraternelle, à l'exemple de Jésus-Christ, qui, avant de se livrer à la mort, avoit légué sa paix à ses disciples, comme l'héritage le plus précieux. Il les conjura, par ce qu'il y a de plus sacré, d'établir dans un saint concert un digne vicaire de l'éternel pasteur; de préférer dans ce choix, à tout intérêt particulier, le bien public, la gloire de l'Eglise, le service de Dieu, & sur-tout de choisir une personne que l'esprit de charité & de modération, si spécialement nécessaire à un Pape dans ces conjonctures, rendit agréable à tout le monde. Dieu veuille me-

inEugen.

IV.

Æn. Sylv

Europ. c.

58.

pardon
pu co
cette
est ar
saint
mais t
res; &
terrible
a plus
succès.
plaisir
qui m'
le Seig
faire se
nes. E
cle, au
crioit d
c'étoit
qu'il te
n'avoir
nal, m
jours co
suivant
les exe
Ce f
Papes,
Il eut
rer &
l'esprit
blessé.

pardonner, ajouta-t-il, les fautes que j'ai pu commettre dans l'administration de cette dignité formidable ! J'avoue qu'il est arrivé bien des choses fâcheuses au saint Siège, tandis que je l'occupois : mais toujours mes intentions furent droites ; & ma consolation en ce moment terrible, c'est que la divine miséricorde a plus d'égard à la bonne volonté qu'au succès. J'avois sans doute pris trop de plaisir à me voir élevé aux grandeurs qui m'échappent comme une ombre, & le Seigneur a usé des revers pour me faire sentir l'instabilité des choses humaines. Eugène fort éloquent sur cet article, au moins à ce dernier moment, s'écrioit devant tout le monde : O Gabriel ! c'étoit son nom de baptême, ô Gabriel ! qu'il te seroit bien plus avantageux de n'avoir jamais été, ni Pape, ni cardinal, ni évêque ; mais d'avoir fini tes jours comme tu les avois commencés, en suivant paisiblement dans ton monastère les exercices de ta règle.

Ce fut toutefois un des plus grands Papes, quoiqu'un des moins heureux. Il eut toutes les qualités qui font révérer & chérir les grands, l'élévation de l'esprit, la fermeté du courage, la noblesse des goûts & des manières, la

Amplif.

Coll.

pref. t.

viiij, p.

xlv.

béralité & la bienfaisance, le don de la parole, le talent des affaires, l'amour des lettres sans être bien savant lui-même, & ce qu'on ne peut trop apprécier dans sa place & dans son siècle, la sagesse de ne point se mêler dans les différends temporels des princes. Sa vie fut édifiante & réglée; il se montra extrêmement charitable envers les pauvres, & très-zélé pour la réduction des sectes, qu'il eut le bonheur de réunir en si grand nombre au centre de l'unité. Un historien ecclésiastique, plus abondant que judicieux, dans sa compilation sans choix & sans discernement, l'accuse d'une ambition odieuse, & d'avoir entreteu le schisme, dans la seule vue de maintenir son autorité. Mais ne lui eût-on pas reproché, avec plus de sens & de justice, l'imprudence, la pusillanimité, l'abandon du devoir, la trahison même & la prostitution de l'épouse de Jésus Christ, si, à l'ordre de huit évêques & d'un amas confus de clercs travestis en successeurs des apôtres, il fût descendu de la chaire apostolique, pour y élever un intrus avéré? Eugène IV étoit naturellement si modeste, qu'en le voyant en public, on l'eût pris, dit un écrivain du temps, pour une vierge ti-

Volaterr.
l. 22.

mide
yeux.
dit tro
C'est le
situation
Dix
désunt
conclav
naux;
certain
Prosper
n'eût ét
proverb
conclav
lonné,
toujours
moins a
à coup
de Sarfa
cardinal
fort éto
défendre
si élevé.
moins
où l'En
ronner
élection
même
mort, f
sicaux

mide qui n'a pas l'assurance de lever les yeux. Observons cependant qu'on en a dit trop de bien, comme trop de mal. C'est le sort de tous les grands, en des situations même beaucoup moins critiques.

Dix jours après les funérailles du Pape défunt, selon la coutume, on ouvrit le conclave, où entrèrent dix-huit cardinaux; & d'abord on eût donné pour certain que le pieux & savant cardinal Prosper Colonne lui succéderoit, si ce n'eût été un point de fait, déjà passé en proverbe, que celui qui entre Pape au conclave n'en sort que cardinal. Colonne, après différens scrutins où il eut toujours le plus de suffrages, sans néanmoins atteindre aux deux tiers, vit tout à coup ses espérances passer à Thomas de Sarlane, autrefois Chartreux, & alors cardinal-évêque de Bologne, qui parut fort étonné de sa fortune, & voulut s'en défendre en se disant indigne d'un rang si élevé. *Com-* Æneas Sylvius rapporte néan- *ment. Pli* moins deux songes prophétiques, l'un où l'Empereur Frédéric III se vit couronner par Thomas, cinq ans avant son éléction; & l'autre, où Thomas lui-même vit Eugène IV, la veille de sa mort, se dépouiller des ornemens pontificaux pour l'en revêtir. Des observa-

teurs de même goût remarquerent aussi que, dans le conclave, tandis que les cellules des autres cardinaux se tendoient de vert ou de violet, le cardinal de Sarfane voulut que la sienne fût tendue de blanc. Quoi qu'il en soit de ces observations mystérieuses ou minutieuses, le cardinal de Sarfane, peu puissant dans le sacré collège, réunis sur sa personne les deux tiers des suffrages, & fut instantamment prié de ne pas se refuser aux besoins de l'Eglise. Il donna son consentement, & fut créé Pape le sixième de mars 1447, veille de saint Thomas d'Aquin dont il portoit le nom. Il prit sur le S. Siège celui de Nicolas V, en mémoire du saint cardinal Nicolas Albergati, qu'on prétend encore lui avoir prédit qu'il seroit Pape. Il étoit de si basse extraction, que sa mère Andréole, quoi que mariée à un médecin, avoit, selon Frégose, vendu publiquement des œufs & des volailles. Mais sa piété & son habileté en tout genre de sciences & de connoissances lui avoient acquis tant d'estime, qu'en moins de seize mois, elles lui firent déférer l'évêché de Bologne, le chapeau de cardinal, & enfin la tiare. Sa douceur, sa modestie, si nécessaires à un Pape dans les circonstances où il

Dié.
& Fact.
Mem. 1.
3. c. 4.

se trou-
ves autr

Après
même a
bla au
d'Allem
culiers ;
déjà re
l'Empire
à Nico
temps,
lie, & t
avec le
évêques
qui pres
fanne le
à ce suj
que cha
ment &
seul &
Jésus-Ch
S. Pierre
sance ef
jetât av
nom de
ficat, o
Ce trait
à l'autor
de cet é
neufeme
papauté

se trouvoit, se distinguoient entre toutes ses autres vertus.

Après son élection, le 20 juillet de la même année, l'Empereur Frédéric assambla au pays de Mayence les princes d'Allemagne, tant ecclésiastiques que séculiers; & il y fit confirmer l'obéissance déjà rendue par les ambassadeurs de l'Empire, d'abord au Pape Eugène, puis à Nicolas son successeur. En même temps, la neutralité fut totalement abolie, & toute communication rompue tant avec le prétendu Pape Félix qu'avec les évêques ou les prêtres de son parti, qui prenoient toujours à Bâle & à Lausanne le nom de concile. L'Empereur, ^{Cochin} à ce sujet, fit publier un édit, portant ^{in fin} que chacun eût à reconnoître sincèrement & invariablement Nicolas V pour seul & indubitable Pontife, vicaire de Jésus-Christ, & successeur légitime de S. Pierre; qu'on lui rendit une obéissance effective & entière; & qu'on rejetât avec mépris tout acte revêtu du nom de Félix qui avoit usurpé le pontificat, ou émané de l'assemblée de Bâle. Ce trait de vigueur porta le dernier coup à l'autorité depuis long temps défailante de cet étrange concile, & fit songer sérieusement Amédée à se démettre de la papauté chimérique.

Il y étoit d'ailleurs sans cesse porté par les pressantes sollicitations du Roi Charles VII, d'intelligence avec Louis de Savoie, fils & successeur d'Amédée. Charles qui avoit été constamment attaché au Pape Eugène, ne balança point à reconnoître Nicolas, & le fit assurer, aussi-tôt après son élection, des soins que l'on continuoit de prendre en France pour la destruction du schisme : le duc Louis, prince sensé & très-peiné du personnage ridicule qu'on faisoit jouer à son père, fit secrètement un voyage à Bourges, afin de s'aboucher avec le Roi, qui avoit invité les princes étrangers à venir traiter en commun avec les François, des besoins pressans de l'Eglise. On y vit des ambassadeurs, non seulement de l'Allemagne, mais de l'Angleterre même, nonobstant l'animosité qui subsistoit toujours entre cette couronne & celle de France. Comme on y revenoit encore au projet d'un nouveau concile, & au maintien de l'autorité des conciles en général ; pour ménager avec sagesse les dispositions des esprits, il fut dit qu'il n'étoit rien de plus juste que de procurer la célébration d'un concile œcuménique, & de maintenir en toute manière la prééminence de ces saintes

Hist.
Chron.
Car. VII.
p. 430.
Conc.
Hard. t. ix.
p. 1321.
Spic. T.
iv. p. 326.

asien
que
roya
ne ;
Nico
que
à l'e
sanc
& g
prés
ensui
veno
les di
le di
conci
suppr
& to
d'aut
conve
après
pouv
firme
dignit
pouv
plan
de to
s'agit
& à
On
sére

assemblées; que le Roi desiroit même que le nouveau concile se tint dans son royaume, & cela dans l'année prochaine; qu'il auroit soin d'obtenir du Pape Nicolas la bulle de convocation, ainsi que de lui faire reconnoître & révéler, à l'exemple de ses prédécesseurs, la puissance éminente du concile de Constance, & généralement de tous les conciles représentant l'Eglise catholique. Revenant ensuite à son objet, il fit sentir qu'il convenoit, avant toutes choses, d'éteindre les divisions qu'avoit causées dans l'Eglise le différend du Pape Eugène avec le concile de Bâle; qu'il falloit pour cela supprimer toutes les sentences rendues, & tous les appels interjetés de part & d'autre, régler & assurer le rang qu'il convenoit d'accorder à M. de Savoie après qu'il auroit renoncé à la papauté, pourvoir à l'état de ses officiers, & confirmer la possession de leurs bénéfices & dignités à tous ceux qui en avoient été pourvus dans son obédience. Tel fut le plan de la réconciliation, qui fut adopté de tout le monde; après quoi, il ne s'agit plus que de le faire agréer à Félix & à son concile.

On tint pour cela de nouvelles conférences à Lyon, au mois de juillet de

cette même année 1447. Les ambassadeurs d'Angleterre s'y trouverent encore, avec ceux d'Allemagne, ceux du Roi de Sicile, comte de Provence, & un choix illustre de plénipotentiaires François à la tête desquels on avoit mis le fameux comte de Dunois, afin de donner le plus grand poids à la commission. De la part de Félix qui avoit eu vent des préliminaires de Bourges, vint le cardinal d'Arles, avec quelques autres tenans principaux du parti. Le Roi, dans les instructions qu'il avoit données à ses plénipotentiaires, n'approuvoit pas qu'aucun député de Bâle vint à Lyon, sans néanmoins défendre positivement de les y recevoir; mais en cas qu'ils s'y présentassent, on ne devoit pas souffrir qu'aucun de ceux qui avoient été créés cardinaux par Félix, parût avec les marques de sa dignité. Avant toute chose, on devoit leur proposer de se soumettre à Nicolas V, & de faire renoncer Félix au pontificat.

Les ambassadeurs de France s'écartant de l'esprit de ces instructions, se transporterent à Genève où étoit alors Félix, par le content de l'assemblée, & dans l'espérance d'y négocier avec plus de succès. Félix en effet consentit à quitter le

pontificat, mais à des conditions que le légitime Pontife jugea ne pas même mériter une réponse. Il vouloit tenir la qualité de légat apostolique, & tous les traitemens qu'il demandoit tant pour lui-même que pour ses partisans, non de la grace du Pape, mais de l'autorité du concile dont il reconnoissoit, au moins indirectement, l'illégitimité en se démettant. Ce fut sans doute pour l'intimider & l'amener à une soumission plus recevable, que Nicolas publia sur la fin de cette année une bulle fulminante, par laquelle il abandonnoit toutes les terres de la maison de Savoie au Roi Charles VII & au Dauphin son fils; puisque ce jour-là même, douzième de décembre, on vit paroître une autre bulle qui laissoit ce monarque maître absolu de l'accommodement.

Cependant pour satisfaire aux plaintes de la nation Germanique, & y cimenter le rétablissement de l'unité, le Pontife y envoya le cardinal de Carvajal, en qualité de légat. Les principaux griefs des Allemands rouloient sur la distribution des bénéfices, en quoi ils se prétendoient excessivement lésés. Après plusieurs conférences entre le légat & l'Empereur Frédéric, accompagné des prin-

Bullar.
T. I. Ni-
col. V,
Const. I.

ces ecclésiastiques & laïcs de l'Empire, on fit enfin le règlement qui porte le nom de concordat Germanique, & qui fut confirmé par une bulle de Nicolas V, en date du premier avril 1448. On y laisse au souverain Pontife le droit de nommer à tous les bénéfices des grandes Eglises, comme aussi à toutes dignités & à tous bénéfices qui vaqueroient en cour de Rome, considérables ou médiocres, simples ou onéreux, séculiers ou réguliers, électifs ou non électifs; enfin à tous ceux des cardinaux, & des officiers de la cour Romaine, en quelque lieu que meurent ceux qui les possèdent. D'un autre côté, on arrêtoit que les élections canoniques se feroient dans les métropoles, les cathédrales & les monastères, à charge d'être confirmées par le S. Siège, dans le temps marqué par les anciens décrets; quant aux autres dignités & bénéfices, à la réserve des dignités principales des cathédrales & des collégiales, que le Pape & l'ordinaire alternativement, y pourvoiroient chacun pendant six mois de l'année, de telle manière cependant que, si, dans trois mois, à compter de la vacance du bénéfice laissé à la nomination du Pape, on

n'en pourvoit, payeroit abbayes chambre bénéfices la somme lesquels saint Siè. Le lég. les ord. dans la ne s'agit nière ma gion & reconnut temps, q d'être an teurs an qui ne de sur-tout t a toute l Ladiflas Albert, ce royau avoient r pendant e son enfan ronne à c générosité

n'en produisoit point l'acte, l'ordinaire y pourvoiroient; & quant aux annates, qu'on payeroit celles des cathédrales & des abbayes d'hommes selon la taxe de la chambre apostolique, excepté pour les bénéfices dont le revenu n'excede pas la somme de vingt quatre florins d'or, lesquels seroient conférés *gratis* par le saint Siège.

Le légat Jean de Carvajal passa, selon les ordres du Pape, de la Germanie dans la Bohême, où l'on croyoit qu'il ne s'agissoit plus que de mettre la dernière main au rétablissement de la religion & de l'ordre public: mais on y reconnut ce qu'on expérimenta de tout temps, qu'une secte abattue est bien loin d'être anéantie, tandis qu'elle a des fauteurs animés par cet esprit de faction qui ne dogmatise qu'afin de brouiller, & sur-tout tant qu'un prêtre ambitieux en a toute la confiance. A la naissance de Ladislas, fils posthume de l'Empereur Albert, Roi de Bohême, les Etats de ce royaume, poussés par les Hussites, avoient refusé de se soumettre à ce descendant de Sigismond, sous prétexte de son enfance, & avoient offert la couronne à différens princes, qui eurent la générosité de la refuser. Ils avoient en-

Cochl.
hist. Hun:
l. 10.

suite nommé deux administrateurs, Praczekou-Petarcon choisi par les Hussites, & Meinard de Neuhauf par les catholiques. Petarcon, livré aux sectaires qui avoient surpris sa probité, ne laissoit pas de révéler la vertu de Meinard, pour qui il eut une déférence étonnante en mille rencontres : mais il étoit l'ami intime, ou plutôt la dupe des fourberies de Roquesane, ce prêtre parjure & ambitieux, hérétique ou catholique suivant les intérêts de son ambition, & suivant le plus ou le moins d'espoir que lui donnoit de parvenir à l'épiscopat la profession ou l'abjuration de l'impiété. Ce fourbe, appuyé de l'administrateur son patron, circonviut tellement les Bohémiens par ses artifices, que le salut de la patrie & la félicité publique leur parurent attachés à son élévation sur le siège de Prague, & qu'ils en firent dépendre le destin de l'Etat.

Pour comble de contre-temps, l'administrateur Petarcon vint à mourir; & George de Cunstat, plus connu sous le nom de Pogebrac, aussi ami de Roquesane & bien plus dangereux que Petarcon, se fit substituer en sa place. Il avoit une ambition démesurée, qui n'aspiroit à rien de moins qu'à monter sur le trône

de

de Bé
comm
bles &
cessaire
à ses
cathol
cremen
laissa p
voir les
ces inqu
le légat
extraord
gua pub
éloges le
en expre
jet de l'E
tifes Eug
clut cepe
firmât les
& que J
archevêq
accordés
vateurs e
cardinal r
à loisir; q
sane, ava
tuer les
afin que l
vivre avec
légat voul

Tome

de Bohême : mais pour la satisfaire ,
 comme il y réuffit par la fuite, les trou-
 bles & les feiffions lui devenoient né-
 cessaires ; & rien n'étoit plus contraire
 à ses vues , que la concorde & l'unité
 catholique. Ainsi , quoiqu'il tint médio-
 crement à la doctrine des Hussites , il ne
 laissa point d'appuyer de tout son pou-
 voir les préjugés & les innovations de
 ces inquiets sectaires. On reçut néanmoins
 le légat du saint Siège , avec des marques
 extraordinaires d'honneur , on le haran-
 gua publiquement , on lui prodigua les
 éloges les plus flatteurs , on se répandit
 en expressions magnifiques , tant au su-
 jet de l'Eglise Romaine que de ses Pon-
 tifes Eugène IV & Nicolas V : on con-
 clut cependant par demander qu'il con-
 firmât les concessions du concile de Bâle,
 & que Jean de Roquesane fût ordonné
 archevêque de Prague. Sur les articles
 accordés par ce concile , & que les no-
 vateurs entendoient à leur manière , le
 cardinal répondit , qu'on en traiteroit plus
 à loisir ; que pour l'ordination de Roque-
 sane , avant qu'elle se fit , il falloit resti-
 tuer les biens de l'Eglise de Prague ,
 afin que l'évêque d'un si grand siège pût
 vivre avec la dignité convenable. Le sage
 légat vouloit , ou amortir le zèle des Bo-

hémions pour Roquesane, au moyen des difficultés & des délais nécessaires pour ce qu'il proposoit; ou il prétendoit se ménager le temps d'étudier & de connoître à fond les dispositions véritables de cet aspirant équivoque. Rien ne fait obstacle à l'esprit de parti: les Bohémiens repliquèrent, qu'en attendant qu'on eût rétabli les affaires de l'archevêché, ils s'obligeoient à fournir abondamment sur leur propre fortune, non seulement aux besoins, mais à l'aïssance, & à toute la splendeur qu'ils souhaltoient plus que personne proportionner à la dignité de leur archevêque.

Roquesane, de son côté, craignant qu'un si vif intérêt ne vint à se ralentir avec le temps, n'omit rien pour obtenir une réponse définitive, tandis qu'il étoit dans toute la vivacité: mais en voulant faire cesser les incertitudes ou les répugnances du légat, il ne fit que les augmenter: il protesta que, si le S. Siège le faisoit archevêque, il exécuteroit aveuglément tous les ordres qui lui viendroient de Rome, & garantit que, pendant tout son épiscopat, il n'arriveroit aucun trouble en Bohême, pour ce qui regardoit la religion. Un propos si peu réfléchi redoublant avec raison les ombrages du

légat o
faisoit
tranqu
l'épisco
jamais
dans il
Bohémi
crite qu
au poin
pouvoit
mens l'e
que le
prêts à
pe& dū
vant plu
sa propre
à se retir
tivement
unanimité
nité de f
la vie. L
point de
la Bohém
s'étendire
provinces
passer. Ce
marche. l
fection fi
princes
qu'enfin i

légat contre un ambitieux démasqué, qui faisoit dépendre la religion, ainsi que la tranquillité publique, de son élévation à l'épiscopat, le cardinal chercha plus que jamais à trainer en longueur; & cependant il s'efforça d'ouvrir les yeux aux Bohémiens sur l'ame oblique de l'hypocrite qui les fascinoit. Le charme en étoit au point, où la main la plus habile ne pouvoit plus le lever. En quelques momens l'émotion des esprits devint telle, que le légat Romain les voyant tout prêts à violer sans ménagement le respect dû au siège apostolique, & ne pouvant plus se promettre de sûreté pour sa propre personne, il pensa sérieusement à se retirer, sans le faire néanmoins furtivement. Mais ce dernier trait de magnanimité & de ménagement pour la dignité de son caractère, pensa lui coûter la vie. La secte perfide ne se contenta point de lui dresser des embûches dans la Bohême: leurs manœuvres homicides s'étendirent jusques dans la plupart des provinces Germaniques, où il devoit passer. Ce ne fut, qu'à la faveur de la marche la mieux concertée, & de l'affection sincère que lui portoient tant les princes que les peuples de l'Empire, qu'enfin il arriva auprès du Pape.

Après son départ & la dissolution des Etats du royaume, ce qu'il y avoit de Hussites à Prague, furieux de ce que Meinard y avoit rétabli les anciennes cérémonies de l'Eglise, interrompues depuis vingt-quatre ans, formerent le complot de l'exclure des affaires, & de rendre Pogebrac seul administrateur du royaume. Ils s'ouvrirent à celui-ci, qui ne manqua point d'accepter leur proposition, mais qui joignant la ruse à l'audace, ainsi qu'à tous les talens des rebelles & des usurpateurs, voulut s'assurer avant l'entreprise, que les sectaires fussent en état de la bien soutenir. On envoya de tous côtés, pour faire sourdement cet examen: sur le rapport, qui fut favorable, on prit la dernière résolution, & l'on s'arrêta, pour l'exécuter, à ce plan barbare: quelques Hussites devoient mettre le feu durant une nuit fort sombre au quartier de l'ancienne Prague qui étoit voisin de la nouvelle; & après que les catholiques seroient venus pour l'éteindre, d'autres Hussites devoient ouvrir à Pogebrac une porte désignée de la nouvelle Prague, où il ne manqueroit pas de se trouver avec toutes les forces du parti. Le succès passa les espérances des incendiaires: la violence d'un vent soudain qui portoit

les flammes
 logeo
 fit tou
 préhen
 qui les
 demeur
 qui, av
 struits
 parer d
 les plac
 vantag
 troupes
 forts d
 dont il
 lurent r
 vouloit
 dans un
 soit par
 au poids
 comme
 que, sur
 ticuliers
 trône.
 Prague,
 Bohême
 protectio
 de l'arche
 toutes le
 Le dis
 de Bale,

les flammes vers cette ville neuve, où logeoient la plupart des catholiques, les fit tous accourir, sans nulle autre appréhension que celle de l'embrasement qui les menaçoit; aussi-tôt les hérétiques demeurés seuls introduisirent Pogebrac, qui, avant que les catholiques fussent instruits de la surprise, eut le loisir de s'emparer du pont qui sépare les deux villes; les places, les remparts, tous les postes avantageux occupés de même par ses troupes, rendirent inutiles tous les efforts de ses malheureux concitoyens, dont il immola sans peine ceux qui voulurent résister. Meinard, à qui l'on envouloit principalement, fut pris & jeté dans un cachot, où il mourut peu après, soit par l'accablement du chagrin ajouté au poids des années, soit par le poison, comme tout porte à le croire. C'est ainsi que, sur les traces des tyrans nés particuliers, Pogebrac se frayoit la route au trône. Dès-lors, il fut seul maître de Prague, & il ne lui manqua dans la Bohême, que le titre de Roi: Par sa protection, Roquesane s'empara peu après de l'archevêché, & fit, sans autre mission, toutes les fonctions d'archevêque.

Le discrédit où étoit tombé le concile de Bâle, en ressuscitant le schisme, n'a-

voit pas rejaillir sur les plans utiles de restauration & de réforme. En conséquence de ses premiers décrets, la célébration des conciles provinciaux qu'il recommandoit si spécialement, reprit sur-tout en France, où le zèle de ces Pères fut constamment applaudi, pour tout ce qui étoit du vrai bien de l'Eglise. Entre autres conciles qui se tinrent dans ces circonstances, ceux de Rouen, d'Angers & de Lyon sont remarquables, à raison des mesures du temps qu'ils nous font connoître, & des sages réglemens qu'ils dressèrent pour les épurer. Les secrets prétendus de la divination & la magie avoient pris tant de faveur dans les têtes mal-saines, que le maréchal de Rais, de l'illustre maison de Laval, l'un des plus valeureux capitaines de son temps, & d'abord possesseur d'une fortune immense, ne fut pas néanmoins se préserver de cette épidémie. Abîmé dans la débauche, & bientôt après dans l'indigence; afin de réparer le délabrement de ses affaires, il eut recours au grand œuvre, puis au fortilège, ressource abandonnée aux derniers des misérables: outre les évocations & les enchantemens de toute espèce, il commit des maléfices, des profanations, des infamies, des vio-

Lobin. t.
1. p. 614.

lences
qu'ayan
justice,
de plus
condam
Il fut
cieux à

Pour
scandale
1445 pr
rigoure
tilèges,
les talis
nom de
Pon éto
liers à
Vierge,
recouvr
dégéné
servoit
attirer l
le conc
fiant ph
des décr
rante, c
ordres q
articles
les péch
& des
manquer

lencés & des meurtres si abominables, qu'ayant été mis entre les mains de la justice, il se confessa lui-même coupable de plus de forfaits qu'il n'en falloit pour condamner à mort dix mille personnes. Il fut brûlé, comme un monstre pernicieux à la société.

Pour empêcher désormais de pareils scandales, le concile tenu à Rouen l'an 1445 proscrivit d'abord, sous des peines rigoureuses, les livres de magie, les sortilèges, la divination, les enchantemens, les talismans, la profanation du saint nom de Dieu. Et parce que l'usage où l'on étoit de donner des noms particuliers à différentes images de la sainte Vierge, par exemple, *Notre-Dame de secourance*, *Notre-Dame de pitié*, dégénoit en superstition, outre qu'il servoit d'expédient à la cupidité pour attirer les offrandes, il fut abrogé par le concile. Les mêmes raisons ne subsistant plus, il a été rétabli. Par la suite des décrets qui sont au nombre de quarante, on ne doit admettre aux saints ordres que les sujets bien instruits des articles de foi, de la distinction entre les péchés, de la doctrine du décalogue & des sacremens : pour cela, on ne manquera point de les examiner avant

Conc.
Hard. r.
ix, pag.
1295 &
seq.

l'ordination. On exigera aussi qu'ils aient un bénéfice, ou un titre patrimonial; & s'ils commettent quelque fraude à cet égard, ils seront suspens de leurs ordres. Les prêtres ne feront point de conventions intéressées, pour la célébration de la messe; ils éviteront tous les gains sordides, tout négoce, les procès en cour séculière, l'intempérance, la vanité dans les habits. Les prêtres, tant réguliers que séculiers, ne prêcheront qu'après avoir été trouvés capables par l'évêque ou ses grands vicaires. Les curés, chaque dimanche, instruiront soigneusement leurs paroissiens, touchant la foi & les mœurs. Ceux qui ont l'autorité sur les écoles publiques, y mettront des maîtres d'une maturité, d'une vertu & d'une capacité éprouvées. On entretiendra la propreté & la décence dans les choses saintes. Il est défendu de passer la nuit de Noël à jouer aux dés, ou à d'autres jeux. Jamais on ne se promenera, ni on ne conversera dans les églises: quant à la régularité monastique, il est enjoint aux supérieurs réguliers de bien s'acquitter de leur charge; & s'ils la négligent, l'évêque est autorisé à se saisir de l'affaire.

Ibid. p. 1341. Au concile de la province de Tours, tenu à Angers au mois de juillet 1448.

les évêques
de Reims
la préséance
siéger
nation.
mens,
concile
nutentio
dispositi
rescrits:
leurs p
d'une jo
d'excôm
l'espace
effet, si
dans le
point de
publiera
sans la p
séra les
n'auront
qui auro
gnités,
majeurs
leurs bé
comman
spect d'un
vèremen
laics, le
clandestin

les évêques, par ménagement pour ceux de Reims & du Mans qui se disputoient la préférence, convinrent d'abord de siéger suivant l'ancienneté de leur ordination. Ils firent ensuite dix-sept réglemens, où l'on retrouve tout l'esprit du concile de Bâle, par rapport à la maintenance de la discipline. Suivant ces dispositions, ceux qui obtiennent des rescrits apostoliques, ne pourront traîner leurs parties hors du diocèse, au delà d'une journée de chemin. Les sentences d'excommunication seront publiées dans l'espace d'un mois, & demeureront sans effet, si l'on prévient le terme marqué dans les monitions. On ne distribuera point de reliques nouvelles, & l'on ne publiera point de nouvelles indulgences, sans la permission de l'ordinaire. On refusera les distributions aux chanoines qui n'auront point assisté aux offices. Ceux qui auront été pourvus de quelques dignités, sont tenus de prendre les ordres majeurs dans l'année, sous peine de perdre leurs bénéfices. Outre la résidence, on recommande instamment le silence & le respect durant les offices. On condamne sévèrement le concubinage, & même pour les laïcs, les jeux de hasard, les mariages clandestins, les charivaris ou vacarmes.

qui se faisoient aux secondes noccs, & enfin la fête des foux, si digne de cette qualification, & depuis si long-temps néanmoins défendue sans succès.

Anecd. L'année suivante, on fit à Lyon dix-
T. IV, p. huit réglemens de discipline, vraisemblablement dans l'assemblée qui négocioit l'extinction du schisme, & qui, par les vues générales tracées dans le préambule, semble annoncer un concile national de l'Eglise de France : au moins est-il constant, qu'aux prélats de la province de Lyon, il se joignoit plusieurs archevêques, vraisemblablement de ceux qui étoient chargés de traiter avec la cour de Savoie. Dans ce concile, ou cette assemblée, on s'étudia sur-tout, à prendre les mesures convenables, pour rétablir dans l'Eglise que de dignes ministres. On n'en doit ordonner que le nombre nécessaire pour le service. Tous, jusqu'aux moindres clercs, doivent être examinés soigneusement, tant sur la conduite, que sur le degré de doctrine qui leur convient. On examinera plus scrupuleusement encore ceux qui sont nommés pour les bénéfices à charge d'ames. Tout l'extérieur des ecclésiastiques annoncera la gravité & la modestie : ils porteront la soutane, la toafure, & jamais

ils n'ad-
surpris. L
s'étend
moient l
& auxqu
Ilgenn
fendent
prédicati
l'approba
de la clôt
destins,
alors trè
qu'on ré
bras sécu

Ces pr
fir de s
discipline
& les po
pour con
confit s
Déjà le
sans succ
les condi
sa démiss
point le
envoya a
composée
évêques,
d'ailleurs
venoit pa

ils n'administrent les Sacremens sans surplus. Les attentions religieuses des Pères s'étendent jusqu'aux universités, qui formoient les premiers élèves de l'Eglise, & auxquelles ils enjoignent de veiller diligemment à ce précieux dépôt. Ils défendent aussi l'abus des indulgences, les prédications & les confessions faites sans l'approbation des ordinaires, l'infraction de la clôture religieuse, les mariages clandestins, le concubinage, le blasphème alors très-commun, & qu'ils veulent qu'on réprime, en implorant même le bras séculier.

Ces prélats eurent à Lyon tout le loisir de s'occuper des mœurs & de la discipline, durant toutes les démarches & les pour-parlers qui furent nécessaires pour concilier les grands intérêts dont le conflit suspendoit la paix de l'Eglise. Déjà le Roi d'Angleterre avoit envoyé sans succès à Rome, pour y faire goûter les conditions auxquelles Félix attachoit sa démission. Cet événement ne rebuta point le zèle du Roi très-chrétien, qui envoya au Pape Nicolas une ambassade, composée de deux archevêques, de cinq évêques, d'une troupe de seigneurs, & d'ailleurs si magnifique, qu'on ne se souvenoit pas d'avoir jamais vu rien de pa-

reil à Rome. Le Pape prit une grande confiance dans les ministres d'un prince qui marquoit tant de révérence pour le S. Siège, & un zèle si soutenu pour ses intérêts. Il dit publiquement aux ambassadeurs, qu'il n'y avoit rien, sauf l'honneur de Dieu & de l'Eglise, qu'il ne fût prêt à accorder à un Roi si chrétien; puis il leur communiqua plusieurs articles secrets, pour être envoyés en France.

Conc. t.
xiiij. pag.
1316.

Les ambassadeurs, suivant leurs ordres, allèrent de Rome à Lausanne, où Félix tenoit sa cour & tout son concile, depuis environ un an que l'Empereur Frédéric & les magistrats de la ville de Bâle les avoient contraints de se retirer. Félix, avant de s'ouvrir aux ambassadeurs, voulut savoir le résultat d'une ambassade qu'il avoit envoyée lui-même au Roi Charles VII. Quelles que fussent ses propositions, la réponse & l'avis immuable du Monarque fut, que Félix se demettrait purement & simplement du pontificat; que le Pape Nicolas, par trois bulles, annulleroit toutes les procédures faites contre Félix & ses partisans, confirmeroit tous les actes publiés dans cette obéissance, & rétablirait toutes les personnes qu'il y avoit dépouillées de leurs dignités ou de leurs bénéfices. Tout

eela,
futur
assuré
tant d
un se
mier,
maître
les dé
vité d
le mal
le per
rogé,
lac de
las sen
princes
stions.

Après
goût d
Nicola
disputa
l'Eglise
qu'il fi
d'avril
nouvel
parfaite
sur-tout
part le
las, qu
la gloire
actions

cela, & sans doute aussi le traitement futur de Félix, ayant été stipulé & bien assuré; comme on touchoit au moment tant désiré de la paix & de la concorde, un secrétaire d'Amédée, nommé Bolomier, tout puissant sur l'esprit de son maître, pensa tout faire échouer, par les défiances qu'il lui inspira: mais l'activité du duc regnant découvrit & arrêta le mal à sa source. En quelques momens, le perturbateur fut mis aux fers, interrogé, convaincu, & précipité dans le lac de Genève; après quoi, Felix reprit les sentimens de droiture, dont l'ame des princes ne s'écarte guère qu'aux suggestions des ames viles.

Après avoir donné trois bulles dans le goût de celles que promettoit le Pape Nicolas, foible consolation qu'on ne lui disputa point, il rendit enfin la paix à l'Eglise, par la démission pure & simple qu'il fit du pontificat, le septième jour d'avril de l'année 1449. Quand cette nouvelle eut été répandue, la joie fut parfaite dans tout le monde chrétien, & sur-tout à Rome, où l'on exalta de toute part le nom & la sagesse du Pape Nicolas, qui de son côté en rapporta toute la gloire à Dieu, & lui en fit rendre les actions de grâces les plus solennelles. Il

en fit ensuite ses remerciemens au Roi Charles VII, qu'il regardoit avec raison comme l'instrument principal dont le Seigneur s'étoit servi pour faire cesser la désolation de son Eglise. La réconciliation fut entière & cordiale entre Nicolas & Félix. Le Pape ne s'en tint pas aux termes convenus, il n'expédia pas seulement les trois bulles promises; mais, outre Louis d'Allouan, ce fameux cardinal d'Arles qu'il avoit déposé, il rétablit dans le sacré collège Jean d'Arz archevêque de Tarentaise, Louis de Varambon évêque de Maurienne, & Guillaume de l'Etang, archidiacre de Metz, créés cardinaux par Félix: les autres étoient morts, ou avoient renoncé à cette dignité.

Pour Amédée, il fut institué cardinal-évêque de Sabine, légat & vicaire perpétuel du S. Siège dans les Etats de Savoie, & dans les lieux voisins quand il s'y rencontreroit; premier personnage de l'Eglise, après le souverain Pontife, qui seroit tenu de se lever à son approche, & de n'exiger de lui que le baiser de la bouche: de plus, en droit de conserver les ornemens & les marques d'honneur du pontificat, excepté le dais, l'anneau du Pécheur, la croix sur la chaussure,

& le
Par
parti
il pa
papa
les d
serve
lui. M
ques
vertu
pareil
repré
même
tions
pas se
pour
allez
retour
où, d
son po
né; c
ce qu
c'est e
d'une
édifian
valle e
terrible
reux,
ses ad
imprim
amertu

& le port du saint sacrement en voyage. Par ces concessions qui ne font qu'une partie de ce que Félix avoit demandé, il paroît que, s'il fut aussi détaché de la papauté que l'ont publié ses admirateurs, les décorations & les symboles en conserverent un attrait bien singulier pour lui. Mais telle est la misère humaine jusques dans la piété, & avec de grandes vertus. Combien de personnages, érigés pareillement en saints, se trouveroient répréhensibles au jugement des hommes même! Quoi qu'il en soit des dispositions de l'âme que nous ne prétendons pas scruter, on peut dire que Félix, pour un antipape qui se reconnoît, fut assez bien traité. Après son abdication, il retourna dans la solitude de Ripailles, où, dit-on, il ne se souvint pas plus de son pontificat, qu'il ne l'avoit ambitionné; ce qui est encore équivoque. Mais ce qu'on atteste d'une voix unanime, c'est qu'il vécut encore dix-huit mois, d'une manière chrétienne & vraiment édifiante. Heureux d'avoir mis cet intervalle entre sa vaine papauté, & le compte terrible qu'il eut à en rendre! Plus heureux, ajoute Æneas Sylvius, l'un de ses admirateurs prématurés, s'il n'eût pas imprimé cette fêtrissure, & réservé cette amertume à sa vieillesse!

Le plus zélé de ses partisans, Louis d'Alleman, cardinal de sainte Cécile, archevêque d'Arles, montra des vertus plus éclatantes encore. Rentré dans les bonnes grâces du Pape, mais dégoûté à jamais des affaires & des agitations qui lui avoient si mal réussi, il se livra tout entier au gouvernement de son diocèse & à la pratique des bonnes œuvres. Après sa mort, qui arriva presque en même temps que celle d'Amédée, il se fit à

Addit. ad Ciaccon. hist. Eccl. Arles. per Petr. Sax. son tombeau différens miracles, qui engagèrent dans la suite le Pape Clément VII à permettre de l'honorer comme Bienheureux; déclarant néanmoins dans une constitution qui est rapportée par différens auteurs, qu'il ne prétendoit point par-là le placer dans le catalogue des Saints, jusqu'à ce qu'on eût fait sa canonisation avec les solemnités accoutumées. L'historien de l'Eglise d'Arles raconte que de son temps; c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, on a cessé de faire son office dans cette Eglise, & de l'y invoquer publiquement; résolution dont M. d'Attichi, évêque d'Autun, dans ses histoires choisies des cardinaux, attribue la cause aux réflexions sérieuses que l'on fit alors sur tout ce que le cardinal d'Alleman s'étoit permis en faveur

dû sc
ment
confé
vigue

Qu
& att
comm
tres sa
le bon
avoir
avoit
une di
me ne
même
un cul
les élér
pourro
dale. C
testable
dence
imagine
le fait
d'Allem
zèle, e
invincib
rement
dans ce
n'appar
suppose
d'esprit

dû schisme. Cependant le décret de Clément VII n'a point été révoqué; & par conséquent, il est censé demeurer en vigueur.

Qu'en concluera tout esprit impartial & attentif aux grands principes, sinon, comme le fait Sponde, avec tant d'autres savans judicieux, que celui qui a eu le bonheur de mourir saintement après avoir plongé l'Eglise dans le schisme, avoit dans l'intervalle expié sa faute par une digne pénitence? Autrement le schisme ne seroit pas contraire au salut, pas même à ce degré de sainteté qui mérite un culte public; ce qui renverferoit tous les élémens de la saine doctrine, & ne pourroit se soutenir sans un énorme scandale. Ces principes de droit sont incontestables, & portent avec eux une évidence entière: tout ce qu'on pourroit imaginer chrétiennement; c'est que dans le fait les lumières bornées du cardinal d'Alleman, & la qualité singulière de son zèle, en le tenant dans une ignorance invincible, auroient rendu sa faute purement matérielle. Mais sans pénétrer dans ces replis de la conscience dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, & sans supposer à ce prélat vénérable une trempe d'esprit qui lui seroit si peu d'honneur;

il nous suffit qu'il se soit réconcilié avec le Pontife légitime, & qu'il ait fait de bonne foi, comme tous les partis en conviennent, cette démarche héroïque, la plus essentielle sans contredit de toutes les satisfactions. La plupart des auteurs témoignent encore, qu'après avoir reconnu la vérité, il fut un des plus ardens à presser la renonciation de Félix. Dans ces dispositions, & avec les éminentes vertus que tout le monde lui accorde, il est hors de doute que, s'il fut un temps où s'est démentie cette vertu, il aura depuis, comme un écrivain de première antiquité l'assure de Félix même, il aura reconnu sa faute, l'aura confessée, & en aura fait la pénitence convenable.

Après l'abdication du prétendu Pape Félix V, le concile de Lausanne, foible reste de celui de Bâle, & toujours paré du grand titre de concile œcuménique, voulut se dissoudre avec honneur. Expirant, pour ainsi dire, à sa naissance, il n'avoit tenu sa première session, que pour y voir descendre de la chaire apostolique son chef & son Pape. Au bout de huit jours, le 16 avril, il fit deux décrets dans la seconde session, l'un pour abolir les censures prononcées à l'occasion du schisme, & l'autre pour rétablir les actes

Jambz.
Manner.
in vit. Ni.
col. V. ap.
Rain. an.
1449, n.
6.

porté
dans
tradié
contin
fictifs
troisiè
colas
Trois
une q
les tit
voit r
finie,
sur le

Il a
compte
à Bâle
concile
& de S
légitime
long-ter
l'assem
représe
lire, d
sons;
puis à
à reme
taires,
plus qu
pour la
pour la

portés & infirmés presque tout ensemble dans ce temps de trouble & de contradiction. Le personnage & l'imitation continuant à plaire à ces représentans fictifs de l'Eglise, ils tinrent le 19 une troisième session, où ils élurent Pape Nicolas V, qui l'étoit depuis deux ans. Trois jours après, ils en tinrent enfin une quatrième, où ils déférèrent à Félix les titres & les dignités, qu'il ne pouvoit recevoir que de Nicolas. La pièce finie, le concile se déclara dissous, & sur le champ il se sépara.

Il avoit duré dix-huit ans entiers, à compter de ses premiers commencemens à Bale; il avoit été ordonné par deux conciles généraux, ceux de Constance & de Sieme; convoqué par deux Papes légitimes, Martin V & Eugène IV; long-temps & justement révééré comme l'Assemblée de l'Eglise universelle, qu'il représenta, suivant l'estimation la plus saine, durant les vingt-cinq premières sessions; très-utilement appliqué encore depuis à rétablir la discipline ancienne, & à remettre en vigueur ces décrets salutaires, dont l'Eglise de France a profité plus qu'aucune autre, & que son attrait pour la sainte antiquité lui a fait insérer pour la plupart dans sa pragmatique

sanction; & pour cette raison, puissamment & presque invariablement protégé par tous les princes qui eurent au cœur la gloire & la régularité cléricale. Mais l'amour du plus grand bien produit souvent de grands maux; & toujours il manque absolument son objet, s'il n'évite cette intempérance de sagesse, & cette amertume d'émulation, qui détruisent au lieu d'édifier. Pour parvenir à la réforme, Bâle fit schisme, & déposa le Pontife que reconnoissoit tout le monde chrétien. Tel est un des exemples nombreux, qui, dans la première période de cet âge de rétablissement & de restauration, nous marquent les précipices où conduit le zèle outré de la réforme. Issue fatale & heureuse tout ensemble, puisqu'elle imprima tant d'horreur du schisme, que depuis ce temps-là, par un sage concert de toutes les Eglises, & de toutes les puissances chrétiennes, le siège de Pierre fut toujours inaccessible aux scissions qui l'avoient si souvent désolé dans tous les âges précédens: leçon plus utile encore, si elle nous convainc à jamais, que pour édifier, il ne faut pas détruire, & qu'en redressant la règle, il faut craindre de la rompre.

Fin du quinzième Volume.

CHR

Dep

P

CXCIX

mort

CC. Inn

Oâ.

Nov.

CCI. G

Nov.

Juille

CCII.

Juin

CCIII

Mai

Mai

CCIV. M

1417

CCV. E

1431

CCVI. N

6 Mar



T A B L E

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1400, jusqu'à l'an 1449.

TOME QUINZIÈME.

P A P E S.

- EXCIX. Boniface IX, mort le 1. Oct. 1404.
- CC. Innocent VII, élu 17. Oct. 1404, mort 6. Nov. 1406.
- CCI. Grégoire XII, 30. Nov. 1406, déposé 4. Juillet 1409.
- CCII. Alexandre V, 26. Juin 1409, 3. Mai 1410.
- CCIII. Jean XXIII, 17. Mai 1410, déposé 29. Mai 1415.
- CCIV. Martin V, 11. Nov. 1417, 20. Févr. 1431.
- CCV. Eugène IV, 3. Mars 1431, 23. Févr. 1447.
- CCVI. Nicolas V, élu le 6. Mars 1447.

S O U V E R A I N S.

E M P E R E U R S D' O R I E N T.

- M. Manuel Paléologue, mort en 1425.
- Jean Paléologue II, 1448.
- Constantin XII. . . .

E M P E R E U R S D' O C C I D E N T.

- Robert, 1410.
- Sigismond, 1437.
- Albert II, 1439.
- Frédéric III. . . .

R O I S D E F R A N C E.

- Charles VI, 1422.
- Charles VII. . . .

T A B L E.

P A P E S. ROIS D'ESPAGNE.

<i>Papes à Avignon, pen dans le schisme.</i>	Henri III,	1406.
	Jean II. : : . . .	
Bénédict XIII, déposé	ROIS D'ANGLETERRE.	
Jul. 1409.		
Clément VIII, élu & non reconnu.	Henri IV,	1413.
	Henri V,	1422.
Félix V, antipape depuis 1440 jusqu'à 1440.	Henri VI. :	

F Les
de l
taire
com
quin
Jean H
Il ré
les
&
quell
sieur
Jérôme
des
rateu
subit
lui P
Jacobel
chef
Les Th
bites
Orph
font
plus
ses,
Hussi
Adamite
renou
à la
des F
Marc d
après
rence
les C
abjure

T A B L E.

Sectaires.

Persecutions.

Flagellans, ou Frères de la croix, Sacramentaires fanatiques, au commencement du quinziesme siècle.

Jean Hus, brûlé en 1415. Il répandit en Bohême les erreurs de Wicléf & des Vaudois, auxquelles il en ajouta plusieurs autres.

Jérôme de Prague, l'un des principaux coopérateurs de Jean Hus, subit le même sort que lui l'année suivante.

Jacobel de Misnie, autre chef des Hussites.

Les Thaborites, les Crébites, Les Sionites, les Orphelins, les Calistins sont autant de branches, plus ou moins perverses, de la secte des Hussites.

Adamites, secte dissolue, renouvelée par Picard, à la faveur de celle des Hussites.

Marc d'Éphèse rétablit, après le concile de Florence, le schisme que les Grecs y avoient abjuré.

Revolte & brigandage des Lollards ou Wicléfistes en Angleterre dans les commencemens du quinziesme siècle.

Cruautés & désordres de toute espèce, commis par les Hussites en Bohême & dans les provinces voisines, surtout après la mort de Jean Hus & sous les ordres de Ziska, puis des deux Procopes.

Catholiques outragés & très-maltraités en Grèce, depuis le concile de Florence.

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

T Hierrî de Niem, vers
1416. Son style est dur
& peu agréable, mais
plein de force. Sa narra-
tion est exacte & fidèle,
par tout où il ne se
laisse pas emporter à
son génie satyrique. On
a de lui une histoire
très-curieuse du schis-
me; le journal du con-
cile de Constance; l'hi-
stoire de l'évasion de
Jean XXIII; un traité
de l'union, & un au-
tre touchant la néces-
sité de la réformation:
mais on doute si ce
dernier ouvrage n'a pas
Pierre d'Ailli pour au-
teur.

S. Vincent-Ferrier, 1419.
On a de lui un traité
de la vie spirituelle,
un livre de la fin du
monde, des épitres,
enfin ces sermons qui
opéroient des conver-
sions si admirables, &
dont la simplicité fait
connoître que ce n'est
pas l'éloquence humaine

*Principaux Con-
ciles.*

Concile de Londres,
1401, tenu contre dif-
férens Wiclésistes.

Conciles de Paris, 1404
& 1408. On y fit de
sages réglemens pour le
régime de l'Eglise Gal-
licane, & pour la con-
servation des privilè-
ges, pendant le schis-
me, en particulier pour
le gouvernement des
réguliers exempts &
non exempts. Quel-
ques critiques pensent
que ces deux conciles
n'en font qu'un.

Concile de Hambourg,
1406. On y condamna
l'opinion superstitieuse
où étoit un peuple gros-
sier, qu'on étoit assuré
de la vie éternelle, en
mourant avec l'habit de
saint François.

Différens conciles en Fran-
ce, en Angleterre & en
Allemagne, dans les an-
nées 1408 & 1409, à
l'effet de célébrer un
concile général à Pise.

Concile d'Oxford, 1409,
où

Ec

qui
Pierre
évêq

Entre
vrag
un g
sine
avec
nouve
la R
est le
rentio

Jean G
de l'un
1409.
d'ouv
me,
moral
affaires
qui ren
lumes
trouve
unt p
face
la sage
respiro
quet
bient
coup d
incom
tation
dont T
Chato
moral

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

qui change les coeurs.
Pierre d'Ailly, cardinal-
évêque de Cambrai,
1425.

Entre ses nombreux ou-
vrages, où l'on trouve
un grand sens, des vues
sûres & profondes,
avec un raisonnement
net & nouveau, son traité de
la Réforme de l'Eglise
est le plus digne d'at-
tention.

Jean Gerson, chancelier
de l'université de Paris,
1409. Il a laissé quantité
d'ouvrages, sur le dog-
me, la discipline, la
morale, l'écriture & les
affaires de son temps,
qui remplissent cinq vo-
lumes *in fol.* On y
trouve par-tout, avec
une profonde connois-
sance de la théologie,
la sagesse & la piété que
respiroit l'auteur. Quel-
ques écrivains lui attri-
buent, mais sans beau-
coup de raison, le livre
incompréhensible de l'ini-
tiation de Jésus-Christ,
dont Thomas à Kempis,
Chanoine régulier du
monastère de sainte Ag-

*Principaux
Conciles.*

où l'on fait des régle-
mens pour les péchés-
teurs & les professeurs
de théologie. A l'occasion
des erreurs de Wiclef,
Concile de Pise 1409,
convocqué en forme
écuménique, par les
cardinaux des deux obé-
diences, pour l'extinc-
tion du schisme, & cé-
lébré depuis le 25 Mars
jusqu'au 7 Août. Il s'y
trouva vingt-deux car-
динаux des deux obé-
diences, quatre patriar-
ches, Latins, quatre-
vingt-douze tant évê-
ques qu'archevêques,
& les procureurs de cent
deux autres, cent vingt-
huit abbés ou prieurs
& les procureurs de plus
de deux cents, avec qua-
tre généraux d'ordre,
le grand maître de Rho-
des & les ambassadeurs
d'un grand nombre de
Souverains. Les deux
Papes rivaux, Grégoire
XII & Benoît XIII y fu-
rent déposés dans tou-
tes les formes requises;
après quoi on élut pour
nouveau Pape, Alexan-
dre V. On remit la ré-

T A B L E

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

Onés, près de Zwol en
Hollande, est plus vrai-
semblablement l'auteur.
Thomas de Valden, 1430.
Carne connu par ses
écrits contre Wicief &
& les Huffites.
Nicolas Clemangis, ou de
Clamange, 1440. Doc-
teur de Paris, regardé
comme l'écrivain le plus
éloquent & le plus po-
li de son temps. Nous
avons outre ses lettres,
des traités sur le schisme
& sur les mœurs.
Léonard Bruni, dit l'Aré-
tin, 1443. Il est auteur,
entre autres ouvrages,
d'une histoire de Flo-
rence, & d'un traité
contre les hypocrites.
Saint Bernardin de Sienne,
1444. Il s'est rendu très-
célèbre par ses sermons
remplis d'unction, &
par ses traités de piété.
Nicolas Tudesque, nom-
mé Panorme, du nom
Latin de Palerme dont
il étoit archevêque,
1445. Il étoit très-versé
dans la jurisprudence.
Son traité sur le concile
de Bâle, contre Eugène

*Principaux
Conciles.*

formation au concile
prochain, indiqué pour
l'année 1432. sup⁶⁷³
Concile de Rome, com-
mencé en 1412, suivant
l'indication qui en avoit
été faite à Pise, & fini
au mois de Juin suivant,
sans avoir fait autre cho-
se que de condamner les
erreurs de Wicief, parce
que les prélats n'y vin-
rent qu'en petit nombre.
Concile de Constance,
XVII^{me} Général, tenu
depuis le 5 Novembre,
1414, jusqu'au 22 Avril
1418. Le Pape Jean
XXIII, qui y assista en
personne, y fut déposé,
après qu'on eut décidé
la supériorité du concile
œcuménique sur les Pa-
pes; & Martin V fut élu,
pour lui succéder. On y
proscrivit les erreurs de
Wicief & de Jean Hus
en général; c'est à dire
sans qualifier chaque
proposition en particu-
lier. Ce concile eut qua-
rante-cinq sessions.
Concile de Saltzbourg,
1430, pour le rétablis-
sement de la discipline,
presque anéantie du-

E

IV
con
dés
més
Concil
en
ture
il su
cou
rem
de h
Concil
tion
cont
Concil
huit
men
des
régul
Concil
aussi
prend
dans
l'état
mém
Concil
Juille
eut
paran
n'éto
Lyon
quelq
ville,
dans
de c

T A B L E.

Ecrivains Ecclésiastiques.

Principaux Conciles.

IV, est fameux; & ses commentaires sur les décrets font fort estimation de la discipline.

Concile de Pavie, 1423, suivant l'indication qui en avoit été faite à Constance. On en fit l'ouverture au mois de Mai; & dès le 22 Juin suivant, il fut transféré à Siens, où il n'acquit pas beaucoup plus de célébrité. Il fut enfin dissous entièrement le 26 Février 1424, & la grande affaire de la réformation fut envoyée au concile de Bâle.

Concile de Coppenhague, 1425, pour la réformation des mœurs, extrêmement corrompues par la continuité des guerres.

Concile de Paris, 1429, compté pour le quarante-huitième. On y dressa quarante articles de réglemens, concernant sur-tout les devoirs & les mœurs des ecclésiastiques, des moines & des chanoines réguliers.

Concile de Nantes, 1431. On y proscrivit un abus aussi indécent qu'insensé, & qui consistoit à surprendre le lendemain de Pâques les clercs paresseux dans leurs lits, à les promener par les rues dans l'état où on les avoit surpris, & à leur porter de même dans l'église, où on les inondoit d'eau bénite.

Concile de Bâle, XVIII^{me} Général, depuis le 25 Juillet 1431, jusqu'au mois de Mai 1443. Il y eut quarante-cinq sessions, après quoi, en se séparant, les Pères déclarèrent encore que le concile n'étoit pas dissous, mais qu'il se continueroit à Lyon ou à Lausanne. En effet il y eut encore quelque simulacre de concile dans cette dernière ville. Il est difficile de spécifier au juste, sur-tout dans des Tables, les bons & les mauvais momens de ce concile, qui varient beaucoup. Il fut en

T A B L E.

Principaux Conciles.

raison, il rompit, il se réconcilia avec le Pape, puis le déposa, & mit en sa place le duc Amalée de Savoie, qu'il nomma Félix V. On y fit néanmoins plusieurs bons réglemens de discipline, qui lui concilioient constamment la bienveillance des princes, aussi même qu'ils blâmoient les excès où il se portoit contre le Pape Eugène IV. Ce Pontife ayant enfin emporté sur les Pères de Bâle dans l'estime & la confiance des Grecs, ayant transféré le concile de Bâle à Ferrare, cette première assemblée tomba dans un désert qui est devenu la ruine.

XIXme Concile Général, tenu d'abord à Ferrare, depuis le 10 janvier 1433 jusqu'au 10 janvier 1439; puis à Florence, depuis le 16 Février de cette dernière année jusqu'au 26 Avril 1442. La réunion des Grecs, qui avec la réformation, faisoit l'objet du concile de Bâle, s'effectua véritablement à Florence. On y réunit encore à l'Eglise plusieurs peuples schismatiques d'Afrique & d'Asie. Tous les docteurs ne sont pas d'accord sur l'écuménicité du concile de Florence, depuis le départ des Grecs, qui étoient au nombre de vingt un prêtres du premier ordre, sans compter bien des ecclésiastiques constitués en dignité, l'Empereur & ses officiers représentans de toute la nation.

Assemblée des princes de l'Empire, 1438, où l'on prit le parti de la neutralité entre le Pape Eugène IV & le concile de Bâle.

Assemblée de Bourges 1438, où fut dressée la fameuse Pragmatique sanction. Elle rendoit particulièrement à établir la prééminence des conciles généraux, rétablissoit la liberté des élections, & abolissoit les annates, ainsi que les expectatives, les réserves & toutes les charges semblables.

Concil
de l
le P
Assemb
mén
Concil
règle
Concil
qui
culie
buoi

T A B L E.

Principaux Conciles.

Concile de Mayence, 1439, où l'on reçut les décrets de Bâle, à l'exception de ceux qui étoient contre le Pape Eugène.

Assemblée de Bourges, 1440, où l'on marque les mêmes dispositions que dans le concile précédent.

Concile de Mayence, 1441. On y adopta plusieurs réglemens de discipline, pris du concile de Bâle.

Concile de Rouen, 1445, où l'on condamna, ceux qui par esprit d'intérêt donnoient des noms particuliers à des images de la Vierge, ou leur attribuoient superstitieusement une vertu particulière.

F I N.

*Suite du Catalogue des Livres de fonds,
ou qui se trouvent en nombre chez
P. L. LEBKENS à Maestricht.*

- A**phorismes de Bourhaven trad. du Latin 6 vol.
12mo.
- Bossuet Defensio Cleri Gallicani 2 tom. 4to.
- Bullarium Romanum (magnum) usque ad Benedic-
tum XIV. Opus absolutissimum, illustratum & au-
tum 20 tomi folio.
- Biblia sacra Vulgate Editionis Sixti V Pont. M. jussu
recognita & Clemenis VIII auctoritate edita 8vo.
Jolie édition.
- Chompré selecta Latini Sermois exemplaria 6vol. 12mo
- Conférences d'Angers sur diverses matières théologi-
ques 33 vol. 12mo.
- Catechisme de Naples 3 vol. 12mo.
- Cours des Belles Lettres par Mr. de-Battaux 5 vol. 12mo.
- Dictionnaire Géographique par Mr. de la Martinière
6 vol. folio dern. Edit. Paris.
- Délice des Pays-Bas 5 vol. 8vo fig. dern. édition.
- Dance [la] aux aveugles & autres Poésies du 15
siècle. 8vo.
- Développement Parfait du Mystère & de la géné-
ration du fameux Crapaud de Surinam nommé
Pipa, 8vo fig.
- Dictionnaire Royal, Francois-Anglois & Anglo-Fran-
çois par Boyer 2 vol. 4to.
- Dictionnaire portatif des Cas de Conscience, Nouv.
édition 3 vol. 8vo 1774.
- Dictionnaire Raisonné & Universel d'Histoire Natu-
relle, contenant l'Histoire des Animaux, des Ve-
getaux & des Minéraux, &c. 9 vol. 8vo. 1776.
- Gordon, Physicæ experimentalis Elementa. 2. tom.
8vo. fig.
- Histoire Universelle par Mr. Bossuet Evêque de Meaux
2 vol. 12mo.

Histoi
Herlet
cion
Histo
Mr.
177
Histor
Histor
Histor
Homm
8vo.
Instru
Chan
Her
Index
dict
pend
Institu
Leure
que
12m
Lexico
in q
refer
nia v
fol.
Logica
tem
Mange
Morgag
Manière
Mr.
Method
es 1.

- Histoire des Guerres de Flandre 4 vol. 12mo.
 ——— Anciens des Egyptiens & des Carthaginois
 & des Assyriens &c. par M. Rollin 13 vol. 12mo.
 ——— Romaine depuis la Fondation de Rome jus-
 qu'à la bataille d'Actium, par Rollin 16
 vol. 12mo.
 Herlet, Catechismus predicatus, sive Conceptionis con-
 cionatorii 8vo.
 Histoire des Variations des Eglises protestantes, par
 Mr. Bossuet. Nouv. edit. 5. vol. 12mo. Paris
 1770.
 Historia Episcopatus Sylva Ducensis, 4to. fig.
 Historia de rebus Ecclesie Ultrajectensis, fol.
 Historia Ecclesiastica Ducatus Gelriae 4to.
 Homme (de l') Moral, par Mr. l'Abbé de Crillon,
 8vo.
 Instructions générales en forme de Catechisme par
 Charles Joachim Colbert Evêque de Montpel-
 lier 2. tom. 8vo. 1772.
 Index Librorum prohibitorum SS. D. N. P. Bene-
 dicti XIV. Pont. Max. jussu editum, cum Ap-
 pendicibus 18vo. Romae 1779.
 Instituts au droit de Légitime 2 vol. 12mo.
 Lettre Pastorale de S. A. R. Monseigneur l'Archevé-
 que de Trèves à son Eglise d'Augsbourg 2. vol.
 12mo.
 Lexicon Hebraico - Chaldaico - Latino - Biblicum,
 in quo pars prima omnia vocabula ad suas radices
 refert, secunda autem radices ita ordinat ut om-
 nia vocabula derivativa sub his reperire liceat. 2 tom.
 fol. 1770.
 Logica Minor, sive Institutiones Dialecticae ad men-
 tem S. Thomae Aquinatis 8vo.
 Mangel Theatrum Anatomicum 2 tom. fol. fig.
 Morgagni de sedibus & causis morborum 3 tom. 4to.
 Manière d'enseigner & d'étudier les Belles Lettres par
 Mr. Rollin 4 vol. 12mo.
 Methodus Tripartita sive praxis adjuvandi agonizan-
 tes 12mo. 1756.

... des Artistes & des Artisans, par M. de ...
... Mythologie des Anciens, par M. de ...
... 1780, ...
... Morale ...

... des Pays Bas, ou le Traité de ...
... Commerce, 8vo.

... de Vint, par ...
... Theologiens de Calicut, ...
... 8vo.

... Théologie relative aux crimes de sang, ...
... par D. ...
... Gouvernement de Rome, par M. de ...
... 2 vol. in-8, curcul de ...

... Institut des Canonistes universel & tout ...
... 1778.

... Institutions de M. de ...
... 1778.

... Embryologie, par ...
... Théologie, 8vo.

... Commentaire ad ...
... 1774.

... Espan sur ...
... 1778.

SUB PRÆLO

*Prechtel van de Zedigen en ...
... 1770.*

